Mus. 4v
175w

FROM THE
PERSONAL LIBRARY OF
JAMES BUELL MUNN
1890 – 1967
389

BOSTON PUBLIC LIBRARY

MÉMOIRES

DU CARDINAL

DE RETZ.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premieres années du regne de LOUIS *XIV.*

Nouvelle Edition exactement revue & corrigée.

TOME PREMIER.

A GENEVE,

Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC LXXVII.

AVERTISSEMENT.

LES Mémoires du cardinal de Retz ſont connus de tout le monde, & s'annoncent ſuffiſamment par eux-mêmes, ainſi nous n'entreprendrons point d'en faire l'éloge. Nous nous contenterons de dire que dans l'Edition que nous publions aujourd'hui, nous n'avons rien négligé pour la rendre plus fidelle, plus exacte, plus correcte, en un mot plus parfaite que celles qui ont paru juſqu'à préſent. Voilà tout ce que nous dirons de l'Ouvrage.

A l'égard de l'Auteur, nous ſuivrons la même conduite qu'ont tenue quelques-uns des Editeurs qui nous ont précédés. A leur exemple nous allons donner un précis de la généalogie, de la vie & du caractère de ce grand homme, & nous indique-

rons les différens Ouvrages qu'il a composés.

La maison de Gondy dont il sortoit, étoit originaire de Florence, & elle y tenoit un rang distingué dès les premiers tems de cette république.

Antoine de Gondy, IIe du nom, abandonna sa patrie au commencement du XVIe siecle, & vint s'établir à Lyon, où il vécut avec une noblesse & un éclat dignes de son nom. L'église des Jacobins de cette ville porte encore aujourd'hui des marques de sa magnificence. Il épousa en 1516 Catherine de Pierrevive, issue d'une ancienne famille de Quiers en Piémont. Cette dame fut dans la suite gouvernante des enfans de France.

De ce mariage sortit Albert de Gondy, qui vint à la Cour avec d'autres seigneurs Florentins, lorsque Catherine de Médicis, Florentine ellemême & parente des Gondy, épousa le Dauphin, qui regna dans la suite

ſous le nom de Henri II. Albert gagna les bonnes graces de cette princeſſe, & lorſqu'elle fut ſur le trône, elle le combla de biens & de dignités. Il fut ſucceſſivement duc de Retz, marquis de Belle-Iſle, pair & maréchal de France, général des galeres, colonel général de la cavalerie Françoiſe, ſeul premier gentilhomme de la chambre, grand chambellan des rois Charles IX & Henri II, & chevalier des ordres de S. Michel & du S. Eſprit (*a*).

(*a*) La grande faveur d'Albert lui attira un nombre conſidérable d'ennemis, qui s'attacherent à le déchirer par des ſatyres & des libelles de toute eſpece. On alla même juſqu'à lui diſputer ſa nobleſſe, & on lui reprocha d'être le fils d'un ſimple banquier de Lyon, dont le pere avoit fait deux fois banqueroute. On lui reprocha auſſi que ſa mere avoit entretenu dans cette même ville le commerce le plus infame. Ces faits ſont énoncés ſans preuve dans un libelle extrêmement ſatyrique, où l'auteur vivement paſſionné contre Catherine de Médicis, répand également ſon fiel ſur elle & ſur toutes les perſonnes qui lui étoient attachées. Il dit à propos de cette princeſſe, qu'elle deſcendoit d'un charbonnier, qui ayant gagné du bien, fit ſon fils médecin, & que celui-ci ayant fait une fortune

Il épousa Claude-Catherine de Clermont, dont il eut Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, général des galeres de France, chevalier des ordres du roi. C'eſt du mariage de celui-ci avec Françoiſe-Marguerite de Silli, dame de Commerci, que ſortit Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, damoiſeau ſouverain de Commerci, prince d'Euville, ſecond archevêque de Paris, auteur de ces Mémoires.

Il naquit à Montmirel en Brie au mois d'octobre 1614, & eut pour précepteur le fameux Vincent de Paul, qui fut depuis aumônier de la reine Anne d'Autriche, & inſtituteur de la Congrégation des Prêtres de la Miſſion de S. Lazare. Il a été canoniſé en 1737.

---

immenſe, donna ſon nom à ſa maiſon, & prit pour armes cinq pillules. C'eſt ainſi qu'il qualifie les cinq tourteaux qui forment les armes des Médicis. Ce libelle ſe trouve à la fin du Journal de Henri III. Il eſt intitulé : *Diſcours merveilleux de la vie, actions & déportemens de la reine Catherine de Médicis, mere de François II, Charles IX & Henri III.*

Le jeune Gondy destiné dès l'enfance à l'état eccléfiaftique, fut pourvu en 1627 d'un canonicat de Notre-Dame par Jean-François de Gondy, son oncle, qui étoit alors archevêque de Paris (*a*). Il avoit déja les abbayes de Buzai & de Quimperlai en Bretagne, & celle de la Chaume dans le duché de Retz. Son goût ne le portoit cependant pas du côté de l'église, & l'on remarqua dès sa jeunesse, qu'il auroit été plus propre à porter une épée qu'une soutane. Il fallut néanmoins continuer les études, & il les fit avec distinction : ce

(*a*) Il y avoit déja long-tems que ce grand diocèse étoit gouverné par les Gondy.

Pierre de Gondy, frere d'Albert, fut nommé évéque de Paris en 1570 par Charles IX, & il se démit en 1598; il eut pour successeur Henri de Gondy, son neveu, fils d'Albert, maréchal de France, qui mourut en 1622.

Louis XIII nomma pour lui succéder Jean-François de Gondy, frere de Henri. A son avénement à l'épiscopat, l'église de Paris fut élevée à la dignité de métropole, & le nouveau prélat fut sacré d'abord en qualité d'archevèque. Il eut pour successeur son neveu dont il s'agit ici.

fut alors que se développerent les grandes dispositions qu'il avoit naturellement pour les affaires.

Il joignit à une mémoire extraordinaire un génie hardi, intrigant, plein de ressources, une pénétration étendue, un caractere d'esprit libre & indépendant, & une vivacité surprenante. Le cardinal de Richelieu qui connoissoit les hommes, pressentit du premier coup d'œil, le rôle que le jeune Gondy devoit jouer dans la suite : après avoir conversé quelque tems avec lui, il en parla avec éloge; mais en même-tems il observa que ce jeune homme pourroit un jour se faire craindre.

Les cours d'études finis, il fut reçu de la maison & société de Sorbonne, & prit le bonnet de docteur. Peu après, c'est-à-dire en 1643, il fut nommé coadjuteur de l'archevêché de Paris, avec le titre d'archevêque de Corinthe, & fut sacré par son oncle le 31 de janvier de l'année suivante. Quelque dégoût qu'il eût d'un

état qu'il avoit embraſſé malgré lui, il ſut pourtant bientôt s'aſſujettir à la décence qu'exigeoit ſon caractere, & il remplit les fonctions épiſcopales avec tant de zele & d'aſſiduité, que l'on auroit dit qu'il étoit né pour être eccléſiaſtique. L'envie de ſe faire aimer du peuple & du clergé le porta à remplir extérieurement tous les devoirs d'un véritable paſteur : on le vit ſouvent paroître dans les chaires, pendant l'avent & le carême, & le peuple ébloui de la régularité apparente de ce prélat, étoit enchanté de l'entendre, & le comparoit aux premiers paſteurs de l'égliſe. Mais ceux qui ne s'arrêtoient pas ſimplement aux dehors, n'avoient pas de peine à découvrir que la vanité & l'ambition étoient les véritables motifs qui animoient ſa régularité & ſa vigilance paſtorale.

Ses grandes qualités lui acquirent une telle réputation dans le clergé, qu'on lui confia ſouvent les affaires les plus importantes de l'égliſe, &

ce fut lui qui en 1646, porta la parole au nom du clergé de France dans la remontrance qui fut faite au roi en présence de la reine mere.

L'amour de la gloire & le desir d'être loué lui firent entreprendre un grand rôle pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. Il affecta beaucoup de zele pour la défense du bien public; mais ce zele ne plut pas à tout le monde, & s'il s'attira quelques éloges, il fut déchiré d'ailleurs de la maniere la plus sanglante. Les libelles & les satyres firent peu d'impression sur lui: & ce prélat qui savoit tout braver pour aller à ses fins, s'embarrassa peu des vains murmures de ses ennemis, & continua toujours d'agir avec la même vivacité.

Il eut dans la personne du cardinal Mazarin un ennemi d'autant plus redoutable, que cette éminence étoit persuadée que le coadjuteur avoit dessein d'occuper sa place dans le ministére. En effet, tout sembloit fortifier ses soupçons; cependant on

convient que M. de Retz n'avoit d'autres vues que de croiſer les projets du miniſtre, & de ſe venger avec éclat du mépris qu'il avoit fait de ſon entremiſe dans le tems de la fameuſe journée des Barricades.

Il n'eut pas la même indifférence pour le cardinalat, & on peut dire qu'il ſe ſervit utilement des malheurs publics pour ſe procurer cette dignité, malgré les obſtacles qu'il rencontra de la part du cardinal Mazarin, qui l'avoit deſſervi dans l'eſprit du roi. Mais le coadjuteur fit mouvoir tant de reſſorts, qu'il força, pour ainſi dire, le prince de lui accorder ce qu'il recherchoit avec tant de paſſion. Le roi le nomma donc cardinal au mois de ſeptembre 1651, mais ſa majeſté ne voulant pas déſobliger le cardinal miniſtre en conférant cette dignité à ſon rival, donna peu après des ordres ſecrets pour faire échouer cette nomination.

Ces ordres furent ſans effet; le coadjuteur plus actif & mieux ſervi

que la cour, prévint habilement les contr'ordres du roi & les menées du cardinal Mazarin : on croit même qu'Innocent X qui étoit pape alors, ne fut pas fâché de mortifier le ministre par l'élévation de son ennemi.

Mazarin vivement piqué de cet événement entreprit de se venger du nouveau cardinal, en le détruisant dans l'esprit de la reine, & en le faisant passer pour un brouillon, qui fomentoit la révolte de ceux des François qui avoient osé prendre les armes contre le roi.

Le ministre vint à bout de son dessein : le cardinal de Retz qui se préparoit à prêcher l'avent dans la cathédrale, ne fit que le premier sermon ; & peu après il fut arrêté dans le Louvre, & conduit au château de Vincennes.

On fit d'inutiles démarches pour obtenir sa liberté : rien ne fut capable d'adoucir le ministre. Cependant à force de sollicitations, Mazarin parut disposé à se laisser fléchir : mais

il exigea préalablement que le prisonnier donnât la démiſſion de ſon archevêché. Le cardinal de Retz refuſa long-tems de ſe ſoumettre à cette condition : il s'y détermina néanmoins pour ſortir de captivité. On le fit ſortir en effet du château de Vincennes, mais ce ne fut que pour changer de priſon, car on le transféra dans le château de Nantes. Il fut aſſez heureux pour s'en ſauver, & dès qu'il ſe vit en liberté, il révoqua ſa démiſſion, & ſortit enſuite du royaume. Il paſſa en Eſpagne, d'où il ſe rendit à Rome, où il aſſiſta au conclave d'Alexandre VII.

Le nouveau pape n'ayant pas paru diſpoſé à prendre ſes intérêts auſſi vivement qu'il auroit ſouhaité, il ſortit d'Italie & ſe retira en Franche-Comté, d'où il erra pendant long-tems en Hollande, en Flandre & en Angleterre. Après la mort du cardinal Mazarin, il ſe rendit aux volontés de la cour, & donna enfin ſa démiſſion dans la forme qu'on la ſou-

haitoit : ce fut alors que le roi lui donna l'abbaye de S. Denis. Quelques années après il prit le parti de la retraite, & voulut même ſe démettre du cardinalat ; mais Clement X qui étoit alors ſouverain pontife, ne voulut jamais y conſentir.

Ce goût pour la retraite lui attira de grands éloges, & l'expoſa en même tems aux traits de la malignité de ſes ennemis. Les uns l'attribuerent à la foibleſſe de l'âge & à des infirmités qui annoncent aux vieillards que leur fin n'eſt pas éloignée. D'autres penſerent plus favorablement, & crurent que l'éloignement que cette éminence témoignoit alors pour le monde, provenoit de ce dégoût ſalutaire qui développe enfin les principes de religion que les déſordres du monde & la tyrannie des paſſions ont preſque étouffés.

C'eſt ainſi qu'en penſoit l'illuſtre évêque de Meaux, qui en prononçant l'oraiſon funebre du chancelier le Tellier, fit au ſujet du cardinal de

Retz cette admirable digreſſion, dans laquelle il peint en peu de mots & avec les plus vives couleurs, une partie des vertus & des défauts de cette éminence.

Mais puis-je oublier, dit M. Boſſuet, *que je vois par-tout dans le recit de nos malheurs, cet homme ſi fidele aux particuliers, ſi redoutable à l'état, d'un caractere ſi haut, qu'on ne pouvoit ni l'eſtimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi? Ferme génie que nous avons vu en ébranlant l'univers s'attirer une dignité qu'il voulut à la fin quitter, comme trop chérement achetée, ainſi qu'il eut le courage de le reconnoître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, & enfin comme peu capable de contenter ſes deſirs, tant il connut ſon erreur & le vuide des choſes humaines. Mais pendant qu'il voulut acquérir ce qu'il devoit un jour mépriſer, il remua tout par de ſecrets & puiſſans reſſorts, & après que tous les partis furent abattus, il ſembla encore ſe ſoutenir ſeul,*

& ſeul encore menacer de ſes intrépides regards le favori victorieux, &c.

Au reſte, de quelque façon que l'on penſe ſur la retraite de ce prélat, on peut toujours dire que ce fut l'action la plus éclatante de ſa vie. En ſe ſéparant du monde, ſon premier ſoin fut d'acquitter les dettes immenſes qu'il y avoit contractées. Il vendit généreuſement ſes deux ſouverainetés; & ne ſe réſervant que vingt mille livres de rente pour ſa ſubſiſtance, il abandonna tout le reſte de ſes revenus pour payer ſes créanciers.

Il en vint heureuſement à bout & après avoir acquitté pour onze cens dix mille écus de dettes, il ſe trouva encore en état de créer des penſions pour ceux de ſes amis qui en avoient beſoin. Exemple rare qu'il n'avoit reçu de perſonne, & que perſonne n'a encore ſuivi juſqu'à préſent.

Ce prélat plus content dans ſa retraite que lorſqu'il manioit dans le tumulte de la cour les plus importantes affaires de l'état, continua de

ſuivre avec autant de piété que de courage le nouveau genre de vie qu'il avoit embraſſé, & il termina enfin ſa carriere le 24 d'août 1679, âgé de 65 ans. Il mourut à Paris dans l'hôtel de Leſdiguiere, & ſon corps fut porté dans l'abbaye royale de S. Denis en France, dont il a été le dernier abbé. Il eſt inhumé dans la grande égliſe devant le chœur, près de la grille de fer qui le ferme, & du grand pilier de la croiſée, vis-à-vis le tombeau de François I. Son cœur fut dépoſé dans l'égliſe des religieuſes du Calvaire du Marais, à la priere de Marie-Catherine de Gondy ſa niéce, qui étoit générale de cet Ordre.

Il nous reſte de ce prélat quantité d'ouvrages qui preſque tous ont trait aux troubles qui agiterent la minorité de Louis XIV. Nous en excepterons la conjuration du comte Jean-Louis de Fieſque, *in*-12. ouvrage exact & bien écrit, qu'il compoſa n'étant encore âgé que de 17 ans.

Tous les autres regardent les af-

faires qui ſe ſont paſſées de ſon tems. Ils ſont connus ſous ces titres :

1. Avis de M. le coadjuteur, prononcé au Parlement pour l'éloignement des créatures du cardinal Mazarin, 11 juillet 1651, *in*-4°.

2. Avis déſintéreſſé ſur la conduite de M. le coadjuteur. *in*-4°. 1651.

3. Le bon Frondeur qui fronde les mauvais frondeurs, & qui ne flatte pas la fronde mazarine de ceux qui ne ſont plus bons frondeurs. *in*-4°. 1651.

4. Apologie de l'ancienne & légitime fronde. *in*-4°. 1651.

5. Le vrai & le faux de M. le prince & de M. le cardinal de Retz. *in*-4°. 1652.

6. Le vraiſemblable ſur la conduite de M. le cardinal de Retz. *in*-4°. 1652.

7. Les contretems du ſieur de Chavigny, premier miniſtre d'état de M. le prince. *in*-4°. 1652.

8. Les intérêts du tems. *in*-4°. 1652.

9. Le Solitaire. *in*-4°. 1652.

10. Avis aux malheureux. *in*-4°. 1652.

11. Le Manifeste de M. de Beaufort, par lequel il déclare se joindre à son altesse royale, au parlement & à la ville de Paris. *in*-4°. 1652.

12. L'esprit de paix. *in*-4° 1652.

13. Lettre d'un bourgeois désintéressé. *in*-4°. 1652.

14. Harangue faite au roi par M. le cardinal de Retz en présence de M. le nonce, assisté de MM. du clergé pour la paix générale, à Compiegne, le 12 septembre. *in*-4°. 1652.

15. Réponse de M. le cardinal de Retz faite à M. le nonce du pape, à MM. de Brienne & le Tellier, secrétaires d'état, le 4 août. *in*-4°. 1653.

16. Remontrance adressée au roi sur la remise des places maritimes de la France entre les mains des Anglois. *in*-4°. 1658. *Le but de cet Ouvrage est de décrier la conduite du cardinal Mazarin.*

Le plus considérable de ces ouvrages est celui que nous donnons aujourd'hui, & qui fut publié pour la premiere fois en 1717. Nous rap-

porterons à ce ſujet ce qu'un céle-bre bibliographe nous en apprend, comme le tenant de bonne part.

Ces Mémoires écrits de main de maître, dit M. l'abbé Langlet, Catalogue des Hiſtoriens, *in*-12, p. 139, *regardent les guerres civiles de Paris depuis 1648 juſqu'en 1655. Nous n'avons guère de mémoires écrits avec un auſſi grand ſens & une auſſi grande connoiſſance des affaires. L'auteur les écrivit dans ſa retraite de Commerci, frontiere de Lorraine. Il avoit mêlé beaucoup d'aventures galantes avec les affaires de l'état; & comme l'auteur les avoit communiqués à des religieuſes, elles les copierent entiérement, à la réſerve des intrigues d'amour, que la religion de ces bonnes filles les empêcha de tranſcrire. C'eſt ce que m'a dit en Lorraine M. d'Audiffret, envoyé de S. M. T. C. auprès de S. A. R. de Lorraine. Ce miniſtre plein d'une vertu ſolide, de beaucoup de lumiere & d'une prudence conſommée, qui auroit mérité un plus grand théatre que celui*

ſur lequel il a paru, avoit eu un exemplaire de ces mémoires, par le moyen de quelques-unes de ces religieuſes, &c.

Nous avons joint à cette édition différens morceaux, dont les uns ſortis de la plume du cardinal, font plns particuliérement connoître le génie de l'auteur : les autres ſervent d'éclairciſſement à quelques endroits des mémoires de cette éminence. Nous allons les indiquer ſelon l'ordre qu'on leur a donné dans cette édition.

1°. Procès-verbal de la conférence faite à Ruel par MM. les députés du parlement, chambre des comptes & cour des aides; enſemble ceux de la ville, contenant toutes les propoſitions qui ont été faites, tant par les princes & députés de la reine, que par les députés deſdites compagnies, & de tout ce qui s'eſt paſſé entr'eux pendant ladite conférence.

2°. Lettre préſentée au ſacré collège de la part du cardinal de Retz pendant ſa priſon. *Elle eſt en latin.*

3°. Le courier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à M. le prince de Condé pour le divertir pendant sa prison.

4°. Sermon de S. Louis, roi de France, fait & prononcé devant le roi & la reine régente sa mere, par Mgr J. F. P. de Gondy, archevêque de Corinthe & coadjuteur de Paris, à Paris dans l'église de S. Louis des PP. Jésuites au jour & fête dudit S. Louis, l'année 1648.

5°. La conjuration de Jean-Louis, comte de Fiesque. *Ouvrage que M. de Retz composa n'ayant encore que 17 ans.*

6°. Avis à M. le cardinal Mazarin sur les affaires de M. le cardinal de Retz.

Non tam præmiis periculorum, quàm ipsis periculis lætus, pro certis & olim partis, nova, ambigua, ancipitia malebat. Tacit.

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,
ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
A MADAME DE***.

LIVRE PREMIER.

MADAME, quelque répugnance que je puiſſe avoir à vous donner l'hiſtoire de ma vie, qui a été agitée de tant d'aventures différentes ; néanmoins comme vous me l'avez commandé, je vous obéis, même aux dépens de ma réputation. Le caprice de la fortune m'a fait honneur de beaucoup de fautes, & je doute qu'il ſoit judicieux de lever le voile qui en cache une partie. Je vais cependant vous inſtruire nuement & ſans détour des plus petites particularités, depuis le moment que j'ai com-

mencé à connoître mon état, & je ne vous célerai aucune des démarches que j'ai faites en tous les tems de ma vie. Je vous ſupplie très-humblement de ne pas être ſurpriſe de trouver ſi peu d'art & au contraire tant de déſordre dans ma narration, & de conſidérer que ſi en récitant les diverſes parties qui la compoſent, j'interromps quelquefois le fil de l'hiſtoire; néanmoins je ne vous dirai rien qu'avec toute la ſincérité que demande l'eſtime que je ſens pour vous. Je mets mon nom à la tête de cet ouvrage, pour m'obliger davantage moi-même à ne diminuer & à ne groſſir en rien la vérité. La fauſſe gloire & la fauſſe modeſtie ſont les deux écueils que la plupart de ceux qui ont écrit leur propre vie, n'ont pu éviter. Le préſident de Thou l'a fait avec ſuccès dans le dernier ſiecle; & dans l'antiquité Ceſar n'y a pas échoué. Vous me faites ſans doute la juſtice d'être perſuadée que je n'alléguerois pas ces grands noms ſur un ſujet qui me regarde, ſi la ſincérité n'étoit une vertu dans laquelle il eſt permis, & même commandé de s'égaler aux héros.

Je ſors d'une maiſon illuſtre en France, & ancienne en Italie. Le jour de ma naiſſance on prit un eſturgeon monſtrueux, dans une petite riviere qui paſſe ſur la terre de Montmirail en Brie, où ma mere accou-

cha de moi. Comme je ne m'estime pas assez pour me croire un homme à augure, je ne rapporterois pas cette circonstance, si les libelles qui ont depuis été faits contre moi, & qui en ont parlé comme d'un prétendu présage de l'agitation dont ils ont voulu me faire l'auteur, ne me donnoient lieu de craindre qu'il n'y eût de l'affectation à l'omettre . . . .

. . . .

Je le communiquai à Artichi, frere de la comtesse de Maure, & je le priai de se servir de moi la premiere fois qu'il tireroit l'épée. Il la tiroit souvent, & je n'attendis pas long-tems. Il me pria d'appeller pour lui Melbeville, enseigne-colonel des gardes, qui se servit de Bassompierre, celui qui est mort avec beaucoup de réputation, major général de bataille dans l'armée de l'Empire. Nous nous battimes à l'épée & au pistolet, derriere les Minimes du bois de Vincennes. Je blessai Bassompierre d'un coup d'épée dans la cuisse, & d'un coup de pistolet dans le bras. Il ne laissa pas de me désarmer, parce qu'il passa sur moi, & qu'il étoit plus âgé & plus fort. Nous allames séparer nos amis, qui étoient tous deux fort blessés. Ce combat fit assez de bruit, mais il ne produisit pas l'effet que j'attendois. Le procureur général commença des poursuites, mais il les dis-

continua, à la priere de nos proches, & ainſi je demeurai là avec ma ſoutanne, & un duel . . . .
. . . .

La mere s'en apperçut; elle avertit mon pere & l'on me ramena à Paris aſſez bruſquement. Il ne tint pas à moi de me conſoler de ſon abſence avec madame du Chaſtelet: mais comme elle étoit engagée avec le comte d'Harcourt, elle me traita d'écolier, & elle me joua même aſſez publiquement ſous ce titre, en préſence de M. le comte d'Harcourt. Je m'en pris à lui; je lui fis un appel à la comédie. Nous nous battimes le lendemain au matin, au-delà du fauxbourg S. Marcel. Il paſſa ſur moi, après m'avoir donné un coup d'épée qui ne faiſoit qu'effleurer l'eſtomac. Il me porta par terre, & il eût eu infailliblement tout l'avantage, ſi ſon épée ne lui fut tombée de la main, en nous colletant. Je voulus raccourcir la mienne, pour lui en donner dans les reins; mais comme il étoit beaucoup plus fort & plus âgé que moi, il me tenoit le bras ſi ſerré ſous lui, que je ne pus exécuter mon deſſein. Nous demeurions ainſi ſans nous pouvoir faire de mal, quand il me dit: Levons-nous, il n'eſt pas honnête de ſe gourmer: vous êtes un joli garçon, je vous eſtime, & je ne fais aucune difficulté, dans l'état où

nous ſommes, de dire que je ne vous ai donné aucun ſujet de me quereller. Nous convinmes de dire au marquis de Poiſſy, qui étoit ſon neveu & mon ami, comment le combat s'étoit paſſé, mais de le tenir ſecret à l'égard du monde, à la conſidération de madame du Chaſtelet. Ce n'étoit pas mon compte : mais quel moyen honnête de le refuſer ? On ne parla que peu de cette affaire, & encore fut-ce par l'indiſcrétion de Noirmoutier, qui l'ayant appriſe du marquis de Poiſſy, la mit un peu dans le monde : mais enfin il n'y eut point de procédures, & je demeurai encore là avec ma ſoutane, & deux duels.

Permettez-moi, je vous ſupplie, de faire un peu de réflexion ſur la nature de l'eſprit de l'homme. Je ne crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon pere (*a*), & je puis dire que ſa trempe étoit celle de la vertu. Cependant & ces duels & ces galanteries ne l'empêcherent pas de faire tous ſes efforts pour attacher à l'égliſe l'ame peut-être la moins eccléſiaſtique qui fût dans l'univers. La prédilection pour ſon ainé, & la vue de l'archevêché de Paris, qui étoit dans ſa maiſon, produiſirent cet effet. Il ne le crut pas & ne le ſentit

(*a*) Philippe-Emmanuel de Gondy.

pas lui-même : je jurerois même qu'il eût lui-même juré dans le plus intérieur de ſon cœur, qu'il n'avoit en cela d'autre mouvement que celui qui lui étoit inſpiré par l'appréhenſion des périls auxquels la profeſſion contraire expoſeroit mon ame : tant il eſt vrai qu'il n'y a rien qui ſoit ſi ſujet à l'illuſion que la piété. Toutes ſortes d'erreurs ſe gliſſent & ſe cachent ſous ſon voile : elle conſacre toutes ſortes d'imaginations ; & la meilleure intention ne ſuffit pas pour y faire éviter les travers : enfin après tout ce que je viens de vous raconter, je demeurai homme d'égliſe : mais ce n'eut pas été aſſurément pour longtems, ſans un incident dont je vais vous rendre compte.

M. le duc de Retz, ainé de notre maiſon, rompit dans ce tems-là, par le commandement du roi, le traité de mariage qui avoit été accordé quelques années auparavant entre M. le duc de (*a*) Mercœur & ſa fille. Il vint trouver mon pere dès le lendemain, & le ſurprit très-agréablement, en lui diſant qu'il étoit réſolu de la donner à ſon couſin, pour réunir la maiſon. Comme je ſavois qu'elle avoit une ſœur qui poſſédoit plus de quatre-vingt mille livres de rente,

---

(*a*) Louis, duc de Mercœur, depuis cardinal de Vendôme, pere de M. le duc de Vendôme & de M. le grand Prieur, mort en 1669.

je ſongeai au même moment à la double alliance. Je n'eſpérois pas que l'on y penſât pour moi, connoiſſant le terrein comme je le connoiſſois, & je pris le parti de me pourvoir de moi-même. Comme j'eus quelque lumiere que mon pere n'étoit pas dans le deſſein de me mener aux noces, peut-être en vue de ce qui en arriva, je fis ſemblant de me radoucir à l'égard de ma profeſſion. Je feignis d'être touché de ce que l'on m'avoit repréſenté tant de fois ſur ce ſujet, & je jouai ſi bien mon perſonnage, que l'on crut que j'étois abſolument changé. Mon pere ſe réſolut de me mener en Bretagne, d'autant plus facilement, que je n'en avois témoigné aucun deſir. Nous trouvames mademoiſelle de Retz à Beaupreau en Anjou. Je ne regardai l'ainée que comme ma ſœur; je conſidérai d'abord mademoiſelle de Scepaux, (c'eſt ainſi qu'on appelloit la cadette) comme ma maîtreſſe. Je la trouvai très-belle, le teint du plus grand éclat du monde, des lys & des roſes en abondance, les yeux admirables, la bouche très-belle; du défaut à la taille, mais peu remarquable, & qui étoit beaucoup couvert par la vue de quatre-vingt mille livres de rente, par l'eſpérance du duché de Beaupreau, & par mille chimeres que je formois ſur ces fondemens, qui étoient réels.

Je couvris très-bien mon jeu dans le commencement; j'avois fait l'eccléſiaſtique & le dévot dans tout le voyage, je continuai dans le ſéjour. Je ſoupirois toutefois devant la belle, elle s'en apperçut: je parlai enſuite, elle m'écouta, mais d'un air un peu ſévere. Comme j'avois obſervé qu'elle aimoit extrêmement une vieille fille de chambre, qui étoit ſœur d'un de mes moines de Buſai, je n'oubliai rien pour la gagner, & j'y réuſſis par le moyen de cent piſtoles, & par des promeſſes immenſes que je lui fis: elle mit dans l'eſprit de ſa maîtreſſe, que l'on ne ſongeoit qu'à la faire religieuſe, & je lui diſois de mon côté, que l'on ne penſoit qu'à me faire moine: elle haïſſoit cruellement ſa ſœur, parce qu'elle étoit beaucoup plus aimée de ſon pere, & je n'aimois pas trop mon frere (*a*) pour la même raiſon. Cette conformité dans nos fortunes contribua beaucoup à notre liaiſon. Je me perſuadai qu'elle étoit réciproque, & je me réſolus de la mener en Hollande. Dans la vérité il n'y avoit rien de ſi facile; Machecoux, où nous étions venus de Beaupreau, n'étant qu'à une demi-lieue de la mer: mais il falloit de l'argent pour cette expédition, & mon tréſor étant épuiſé par

---

(*a*) Pierre de Gondy, duc de Retz, mort en 1676.

le don des cent piſtoles, je ne me trouvois pas un ſou. J'en trouvai ſuffiſamment en témoignant à mon pere que l'œconomat de mes abbayes étant cenſé tenu de la plus grande rigueur des loix, je croyois être obligé en conſcience d'en prendre l'adminiſtration. La propoſition ne plut pas : mais on ne put la refuſer, & parce qu'elle étoit dans l'ordre, & parce qu'elle faiſoit en quelque façon juger que je voulois au moins retenir mes bénéfices, puiſque j'en voulois prendre ſoin.

Je partis dès le lendemain pour aller affermer Buſai qui n'eſt qu'à cinq lieues de Machecoux. Je traitai avec un marchand de Nantes, appellé Jucatieres, qui prit avantage de ma précipitation, & qui, moyennant 4000 écus comptans qu'il me donna, conclut un marché qui a fait ſa fortune. Je crus avoir quatre millions. J'étois ſur le point de m'aſſurer d'une de ces flutes Hollandoiſes, qui ſont toujours à la rade de Retz, lorſqu'il arriva un accident qui rompit toutes mes meſures.

Mademoiſelle de Retz (car elle avoit pris ce nom depuis le mariage de ſa ſœur) avoit les plus beaux yeux du monde, mais ils n'étoient jamais ſi beaux que quand ils mouroient, & je n'en ai jamais vu à qui la langueur donnât tant de graces. Un jour que

nous dînions chez une dame du pays, à une lieue de Machecoux, en se regardant dans un miroir qui étoit dans la ruelle, elle montra tout ce que la *Morbidezza* des Italiens a de plus tendre, de plus animé, & de plus touchant. Mais par malheur elle ne prit pas garde que (a) Palluau, qui a depuis été maréchal de Clerambaut, étoit au point de vue du miroir. Il le remarqua; & comme il étoit fort attaché à madame de Retz, avec laquelle, étant fille, il avoit eu beaucoup de commerce, il ne manqua pas de lui en rendre un compte fidele, & il m'assura même, à ce qu'il m'a dit lui-même depuis, que ce qu'il avoit vu ne pouvoit pas être un original.

Madame de Retz qui haïssoit mortellement sa sœur, en avertit dès le soir même M. son pere, qui ne manqua pas d'en donner part au mien. Le lendemain l'ordinaire de Paris arriva; l'on feignit d'avoir reçu des lettres bien pressantes; l'on dit un adieu aux dames fort léger & fort public. Mon pere me mena coucher à Nantes. Je fus, comme vous le pouvez juger, & fort surpris & fort touché. Je ne savois pas à quoi attribuer la promptitude de ce départ; je ne pouvois me

(a) Philippe de Clerambaut, comte de Palluau, mort le 24 juillet 1665, âgé de 59 ans.

reprocher aucune imprudence; je n'avois pas le moindre doute que Palluau eût pu avoir rien vu. Je fus un peu éclairci à Orléans, où mon frere appréhendant que je ne m'échappaſſe, ce que j'avois vainement tenté pluſieurs fois dès Tours, ſe ſaiſit de ma caſſette, où étoit mon argent. Je connus par ce procédé que j'avois été pénétré, & j'arrivai à Paris avec la douleur que vous pouvez vous imaginer.

Je trouvai Equilli, oncle de Vaſſé & mon couſin germain, que j'oſe aſſurer avoir été le plus honnête homme de ſon ſiecle. Il avoit vingt ans plus que moi, mais il ne laiſſoit pas de m'aimer cherement. Je lui avois communiqué avant mon départ, la penſée que j'avois d'enlever mademoiſelle de Retz, & il l'avoit fort approuvée, non-ſeulement parce qu'il la trouvoit très-avantageuſe pour moi, mais encore parce qu'il étoit perſuadé que la double alliance étoit néceſſaire pour aſſurer l'établiſſement de la maiſon. L'événement qui porte aujourd'hui notre nom dans une famille étrangere, marque qu'il étoit aſſez bien fondé. Il me promit de nouveau de me ſervir de toute choſe en cette occaſion. Il me prêta douze cens écus, qui étoient tout ce qu'il avoit d'argent comptant: j'en pris trois mille du préſident Barillon. Equilli manda de Provence le pilote de ſa

galere, qui étoit homme de main & de ſens. Je m'ouvris de mon deſſein à madame la comteſſe de Saux, qui a été depuis madame de Leſdiguieres.

. . . .

Ce nom m'oblige à interrompre le fil de mon diſcours, & vous en verrez les raiſons dans la ſuite.

Je querellai Praſlin à propos de rien : nous nous battimes dans le bois de Boulogne après avoir eu des peines incroyables à nous échapper de ceux qui vouloient nous arrêter. Il me donna un fort grand coup d'épée dans la gorge, je lui en donnai un qui n'étoit pas moindre dans le bras. Meillancour, écuyer de mon frere, qui me ſervoit de ſecond, & qui avoit été bleſſé dans le petit ventre & déſarmé, & le chevalier du Pleſſis, ſecond de Praſlin, nous vinrent ſéparer. Je n'oubliai rien pour faire éclater ce combat, juſqu'au point d'avoir apoſté des témoins : mais l'on ne peut forcer le deſtin, & l'on ne ſongea pas ſeulement à en informer.

. . . .

En ce cas-là, croyez-vous, me dit-il, qu'un attachement à une fille de cette ſorte, puiſſe vous empêcher de tomber dans un inconvénient où M. de Paris, votre oncle, eſt tombé, beaucoup plus par la baſſeſſe de ſes

inclinations que par le déréglement de ses mœurs? Il en est des ecclésiastiques comme des femmes, qui ne peuvent jamais conserver de dignité dans la galanterie, que par le mérite de leurs amans. Où est celui de mademoiselle de Roche, hors sa beauté? Est-ce une excuse suffisante pour un abbé dont la premiere prétention est l'archevêché de Paris? Si vous prenez l'épée, comme je le crois, à quoi vous exposez-vous? Pouvez-vous répondre de vous-même à l'égard d'une fille aussi brillante & aussi belle qu'elle est? Dans six semaines elle ne sera plus un enfant, elle sera sifflée par Epineville, qui est un vieux renard, & par sa mere qui paroît avoir de l'entendement. Que savez-vous ce qu'une beauté comme celle-là, qui sera bien instruite, vous pourra mettre dans l'esprit?

. . . .

M. le cardinal de Richelieu (*a*) haïssoit au dernier point madame la princesse de Guimené, parce qu'il étoit persuadé qu'elle avoit traversé l'inclination qu'il avoit pour la (*b*) reine, & qu'elle avoit même été de part à la piéce que madame du Fargis, dame d'atour, lui fit, quand elle porta à la reine

---

(*a*) Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, naquit en 1585, & mourut en 1642.

(*b*) Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, & épouse de Louis XIII, morte en 1666.

mere, Marie de Médicis, une lettre d'amour qu'il avoit écrite à la reine, sa belle-fille. Cette haine de M. le cardinal de Richelieu avoit passé jusqu'au point d'avoir voulu obliger, pour se venger, M. le maréchal de Brezé, son beau-frere & capitaine des gardes-du-corps, à rendre publiques les lettres de madame de Guimené qui avoient été trouvées dans la cassette de M. de (*a*) Montmorenci, lorsqu'il fut pris à Castelnaudari : mais le maréchal de Brezé eut, ou l'honnêteté ou la franchise de les rendre à madame de Guimené. Il étoit pourtant fort extravagant : mai comme M. le cardinal de Richelieu s'étoit trouvé autrefois honoré en quelque façon de son alliance, & qu'il craignoit même ses emportemens & ses prôneries auprès du roi, qui avoit quelque sorte d'inclination pour lui ; il le souffroit, dans la vue de se donner à lui-même quelque repos dans sa famille, qu'il souhaitoit avec passion d'établir & d'unir. Il pouvoit tout en France à la réserve de ce dernier point : car M. le maréchal de Brezé avoit pris une si forte aversion pour M. de la Meilleraie (*b*), qui

(*a*) Henri, duc de Montmorenci, fut pris le premier septembre 1632, & décapité à Toulouse au mois de novembre de la même année.

(*b*) Charles de la Porte, maréchal de la Meilleraie, mourut en 1664.

étoit grand-maître de l'artillerie en ce tems-là, & qui a été depuis le maréchal de la Meilleraie, qu'il ne le pouvoit ſouffrir. Il ne pouvoit ſe mettre dans l'eſprit que M. le cardinal de Richelieu dût ſeulement ſonger à un homme qui étoit vraiment ſon couſin germain, mais qui n'avoit apporté dans ſon alliance qu'une roture fort connue, la plus petite mine du monde, & un mérite, à ce qu'il publioit, fort commun.

M. le cardinal de Richelieu n'étoit pas de ce ſentiment. Il croyoit, & avec raiſon, beaucoup de cœur à M. de la Meilleraie, il eſtimoit même ſa capacité dans la guerre, infiniment au-deſſus de ce qu'elle méritoit, quoiqu'en effet elle ne fût pas mépriſable : enfin il le deſtinoit à la place que nous avons vu avoir été tenue depuis ſi glorieuſement par M. de Turenne.

Vous jugez aſſez, par ce que je viens de vous dire, de la brouillerie du dedans de la maiſon de M. le cardinal de Richelieu, & de l'intérêt qu'il avoit à la démêler. Il y travailla avec application, & il ne crut pas y pouvoir mieux réuſſir, qu'en réuniſſant ces deux chefs de cabale, dans une confiance qu'il n'eut pour perſonne, & qu'il eut uniquement pour eux deux. Il les mit pour cet effet en commun & par indivis, dans la confidence de ſes galanteries, qui, en vérité,

ne répondoient en rien à la grandeur de ſes actions ni à l'éclat de ſa vie; car Marion de Lorme, qui étoit un peu moins qu'une proſtituée, fut un des objets de ſon amour, & elle le ſacrifia à des Barreaux. Madame de Fruges que vous voyez traînante dans les cabinets, ſous le nom de vieille femme, en fut un autre. La premiere venoit chez lui la nuit : il alloit auſſi la nuit chez la ſeconde, qui étoit déja un reſte de Buckingham & de l'Epienne. Ces deux confidens qui avoient fait entr'eux une paix fourrée, l'y menoient en habit de couleur; & madame de Guimené faillit d'être la victime de cette paix fourrée.

M. de la Meilleraie que l'on appelloit le grand-maître, étoit devenu amoureux d'elle; mais elle ne l'étoit nullement de lui. Comme il étoit, & par ſon naturel, & par ſa faveur, l'homme du monde le plus impérieux, il trouva fort mauvais qu'on ne l'aimât pas. Il s'en plaignit, l'on n'en fut point touché; il menaça, l'on s'en moqua. Il crut le pouvoir, parce que M. le cardinal, auquel il avoit dit rage contre madame de Guimené, avoit enfin obligé M. de Brezé à lui mettre entre les mains les lettres écrites à M. de Montmorenci, deſquelles je vous ai tantôt parlé, & il les avoit données au grand-maître, qui, dans les ſecondes menaces, en

laiſſa échapper quelque choſe à madame de Guimené : elle ne s'en moqua plus, mais elle faillit à enrager : elle tomba dans une mélancolie qui n'eſt pas imaginable, tellement que l'on ne la reconnoiſſoit point : elle s'en alla à Couperai, où elle ne voulut voir perſonne.

. . . .

Dès que j'eus pris la réſolution de me mettre à l'étude, j'y pris auſſi celle de reprendre les erremens de M. le cardinal de Richelieu; & quoique mes proches même s'y oppoſaſſent, dans l'opinion que cette matiere n'étoit bonne que pour des pédans, je ſuivis mon deſſein, j'entrepris la carriere, & je l'ouvris avec ſuccès : elle a été remplie depuis par toutes les perſonnes de qualité de la même profeſſion. Mais comme je fus le premier depuis M. le cardinal de Richelieu, ma penſée lui plut, & cela joint aux bons offices que M. le grand-maître me rendoit tous les jours auprès de lui, fit qu'il parla avantageuſement de moi en deux ou trois occaſions, qu'il témoigna un étonnement obligeant de ce que je ne lui avois jamais fait la cour, & qu'il ordonna même à M. de Lingendes, qui a été depuis évêque de Macon, de me mener chez lui.

Voilà la ſource de ma premiere diſgrace : car au lieu de répondre à ſes avances, & aux

inſtances que M. le grand-maître me fit pour m'obliger à lui aller faire ma cour, je ne les payai toutes que de très-mauvaiſes excuſes. Je fis le malade, j'allai à la campagne; enfin j'en fis aſſez pour laiſſer voir que je ne voulois point m'attacher à M. le cardinal de Richelieu, qui étoit un très-grand homme, mais qui avoit au ſouverain degré le foible de ne point mépriſer les petites choſes. Il le témoigna en ma perſonne : car l'hiſtoire de la conjuration de (*a*) Jean-Louis de Fieſque, que j'avois faite à dix-huit ans, ayant échappé en ce tems-là des mains de Lauzieres, à qui je l'avois confiée ſeulement pour la lire, & ayant été portée à M. le cardinal de Richelieu par (*b*) Boiſrobert, il dit tout haut, en préſence du maréchal d'Etrées & de Senneterre : voilà un dangereux eſprit. Le ſecond le dit dès le ſoir même à mon pere, & je me le tins comme dit à moi-même. Je continuai cependant, par ma propre conſidération, la conduite que je n'avois priſe juſques-là que par celle de la haine perſonnelle que madame de Guimené avoit contre M. le cardinal.

Le ſuccès que j'eus dans les actes de Sor-

(*a*) Jean-Louis de Fieſque, auteur de la conjuration de Gêne. Il ſe noya le premier janvier 1557.

(*b*) François Metel de Boiſrobert, de l'académie françoiſe, mort en 1662.

bonne, me donna du goût pour ce genre de réputation. Je la voulus pouſſer plus loin, & je m'imaginai que je pourrois réuſſir dans les ſermons. On me conſeilloit de commencer par de petits couvens où je m'accoutumerois peu à peu. Je fis tout le contraire. Je prêchai l'Aſcenſion, la Pentecôte, la Fête-Dieu dans les petites Carmélites, en préſence de la reine & de toute la cour; & cette audace m'attira un ſecond éloge de la part de M. le cardinal de Richelieu : car comme on lui eut dit que j'avois bien fait, il répondit : Il ne faut pas juger des choſes par l'événement, c'eſt un téméraire. J'étois, comme vous voyez, aſſez occupé pour un homme de vingt-deux ans.

. . . .

M. le comte (*a*), qui avoit pris une très-grande amitié pour moi, & pour le ſervice & la perſonne duquel j'avois pris un très-grand attachement, partit de Paris la nuit, pour s'aller jetter dans Sedan, dans la crainte qu'il eut d'être arrêté. Il m'envoya querir ſur les dix heures du ſoir. Il me dit ſon deſſein. Je le ſuppliai avec inſtance, qu'il me permît d'avoir l'honneur de l'accompagner. Il me le défendit expreſſément;

(*a*) Louis de Bourbon, comte de Soiſſons, tué à la bataille de Marfée, près de Sedan, en 1641.

mais il me confia Vanbroc, un joueur de luth Flamand, & qui étoit l'homme du monde en qui il ſe confioit le plus. Il me dit qu'il me le donnoit en garde, que je le cachaſſe chez moi, & que je ne le laiſſaſſe ſortir que la nuit. J'exécutai fort bien de ma part tout ce qui m'avoit été ordonné, car je mis Vanbroc dans une ſoupente, où il eut fallu être chat ou diable pour le trouver. Il ne fit pas ſi bien de ſon côté; car il fut découvert par le concierge de l'hôtel de Soiſſons, au moins à ce que j'ai toujours ſoupçonné, & je fus bien étonné qu'un matin, à ſix heures, je vis toute ma chambre pleine de gens armés, qui m'éveillerent en jettant la porte en dedans. Le prévôt de l'Iſle s'avança, & il me dit en jurant : Où eſt Vanbroc? A Sedan, je crois, lui répondis-je. Il redoubla ſes juremens, & il chercha dans la paillaſſe de tous les lits. Il menaça tous mes gens de la queſtion. Aucun d'eux, à la réſerve d'un ſeul, ne lui en put dire des nouvelles. Ils ne s'aviſerent pas de la ſoupente, qui, dans la vérité, n'étoit pas reconnoiſſable, & ils ſortirent très-peu ſatisfaits. Vous pouvez croire qu'une note de cette nature ſe pouvoit appeller pour moi, à l'égard de la cour, une nouvelle confuſion : en voici une autre. La licence de Sorbonne expira; il fut

queſtion de donner les lieux, c'eſt-à-dire, de déclarer publiquement au nom de tout le corps, leſquels ont le mieux fait dans leurs actes; & cette déclaration ſe fait avec de grandes cérémonies. J'eus la vanité de prétendre le premier lieu, & je ne crus pas le devoir céder à l'abbé de la Mothe-Houdancourt, qui eſt préſentement l'archevêque d'Auch, & ſur lequel il eſt vrai que j'avois eu quelques avantages dans les diſputes.

M. le cardinal de Richelieu, qui faiſoit l'honneur à cet abbé de le reconnoître pour ſon parent, envoya en Sorbonne le grand-prieur de la Porte, ſon oncle, pour le recommander. Je me conduiſis dans cette occaſion mieux qu'il n'appartenoit à mon âge; car auſſi-tôt que je le ſus, j'allai trouver M. de Raconis, évêque de Lavaur, pour le prier de dire à M. le cardinal, que comme je ſavois le reſpect que je lui devois, je m'étois déſiſté de ma prétention, auſſi-tôt que j'avois appris qu'il y prenoit part. M. de Lavaur me vint retrouver dès le lendemain matin pour me dire que M. le cardinal ne prétendoit point que M. l'abbé de la Mothe eût l'obligation du lieu à ma ceſſion. La réponſe m'outra, je ne répondis que par un ſourire, & une profonde révérence. Je ſuivis ma pointe &

j'emportai le premier lieu de quatre-vingt-quatre voix. M. le cardinal de Richelieu, qui vouloit être maître par-tout & en toutes choſes, s'emporta juſqu'à la puérilité. Il menaça les députés de la Sorbonne de raſer ce qu'il avoit commencé d'y bâtir, & il fit mon éloge tout de nouveau avec une aigreur incroyable.

Toute ma famille s'épouvanta. Mon pere & ma tante de Magnelai, qui ſe joignoient enſemble, la Sorbonne, Remebroc, M. le comte, mon frere qui étoit parti la même nuit, madame de Guimené, à laquelle ils voyoient bien que j'étois fort attaché, ſouhaitoient avec paſſion de m'éloigner & de m'envoyer en Italie. J'y allai & je demeurai à Veniſe juſqu'à la mi-août, & il ne tint pas à moi de m'y faire aſſaſſiner. Je m'amuſai à vouloir faire galanterie à la Signora Vendranina, noble Venitienne, & qui étoit une des perſonnes du monde les plus jolies. Le préſident de Maillé, ambaſſadeur pour le roi, qui ſavoit le péril qu'il y a en ce pays-là pour ces ſortes d'aventures, me commanda d'en ſortir. Je fis le tour de la Lombardie, & je me rendis à Rome ſur la fin de ſeptembre. M. le maréchal d'Eſtrées y étoit ambaſſadeur. Il me fit des leçons ſur la maniere dont je devois vivre, & ces leçons me perſuaderent. Quoique je n'euſſe

aucun dessein d'être d'église, je me résolus à tout hasard d'acquérir de la réputation dans une cour ecclésiastique, où l'on me verroit avec la soutanne. J'exécutai fort bien ma résolution, je ne laissai pas la moindre ombre de débauche ou de galanterie, je fus modeste au dernier point dans mes habits: & cette modestie qui paroissoit dans ma personne, étoit relevée par une très-grande dépense, par de belles livrées, par un équipage fort leste, & par une suite de sept ou huit gentilshommes, dont il y en avoit quatre chevaliers de Malthe. Je disputai dans les écoles de Sapience, qui ne sont pas à beaucoup près si savantes que celles de Sorbonne; & la fortune contribua encore à me relever. Le prince de Schemberg, ambassadeur d'obédience de l'Empire, m'envoya dire, un jour que je jouois au balon dans les thermes de l'empereur Antonin, de lui quitter la place. Je lui fis répondre qu'il n'y avoit rien que je n'eusse rendu à son excellence, si elle me l'eut demandé par civilité; mais puisque c'étoit un ordre, j'étois obligé de lui dire que je n'en pouvois recevoir d'aucun ambassadeur que de celui du roi mon maître. Comme il insista, & qu'il m'eut fait dire pour la seconde fois par un de ses estafiers, de sortir du jeu, je me mis sur la défensive; & les Alle-

mands, plus par mépris, à mon ſens, du peu de gens que j'avois avec moi, que par autre conſidération, ne poufferent pas l'affaire. Ce coup porté par un abbé tout modeſte, à un ambaſſadeur qui marchoit toujours avec cent mouſquetaires à cheval, fit un très-grand éclat à Rome, & ſi grand, que Roze, que vous voyez ſecrétaire du cabinet, & qui étoit ce jour-là dans le jeu du balon, dit que feu M. le cardinal Mazarin en eut dès ce jour l'imagination ſaiſie, & qu'il lui en a parlé pluſieurs fois.

[. . . . .]

La ſanté de M. le cardinal de Richelieu commençoit à s'affoiblir & à laiſſer par conſéquent quelques vues de poſſibilité à prétendre à l'archevêché de Paris. M. le comte, qui avoit pris quelque teinture de dévotion dans la retraite de Sedan, & qui ſentoit du ſcrupule de poſſéder ſous le nom de *Cuſtodi nos*, plus de cent mille livres de rentes en bénéfices, avoit écrit à mon pere qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit en état d'en faire agréer à la cour ſa démiſſion en ma faveur, il me les remettroit entre les mains. Toutes ces conſidérations jointes enſemble, ne me firent pas tout-à-fait perdre la réſolution de quitter la ſoutanne, mais elles la ſuſpendirent; elles firent plus : elles me firent prendre celle de ne la quitter qu'à bonnes enſeignes,

enſeignes, & par quelques grandes actions; & comme je ne les voyois ni proches ni certaines, je réſolus de me ſignaler dans ma profeſſion, & de toutes les manieres. Je commençai par une très grande retraite, j'étudiois preſque tout le jour, je ne voyois que fort peu de monde, je n'avois preſque plus d'habitudes avec toutes les femmes, hors madame de (*a*) Guimené.

. . . .

Le diable avoit apparu juſtement quinze jours avant cette aventure à madame la princeſſe de Guimené, & il lui apparoiſſoit ſouvent, évoqué par les conjurations de (*b*) M. d'Andilli qui le forçoit, je crois, de faire peur à ſa dévote, de laquelle il étoit encore plus amoureux que moi, mais en Dieu, purement & ſpirituellement. J'évoquai de mon côté un démon qui lui apparut ſous une forme plus bénigne & plus agréable. Je la retirai au bout de ſix ſemaines de Port-Royal, où elle faiſoit de tems en tems des eſcapades plutôt que des retraites. Je continuai de lui rendre mes reſpects avec beaucoup d'aſſiduité, & je charmai

(*a*) La princeſſe de Guimené étoit Anne de Rohan fille de Pierre de Rohan, prince de Guimené, & de Magdeleine de Rieux de Châteauneuf.

(*b*) Robert Arnault, ſieur d'Andilli, né en 1589, célebre par ſes ouvrages & par ſa retraite à l'abbaye de Port-Royal des Champs. Il eſt mort en 1674.

par-là & par d'autres divertissemens le chagrin que ma profession ne laissoit pas de nourrir toujours dans le fond de mon ame. Il s'en fallut bien peu qu'il ne sortît de cet enchantement une tempête qui eut fait changer de face à l'Europe, pour peu qu'il eût plu à la destinée d'être de mon avis. M. le cardinal de Richelieu aimoit la raillerie, mais il ne pouvoit la souffrir; & toutes les personnes de cette humeur ne l'ont jamais que fort aigre. Il en fit une de cette nature en plein cercle à madame de Guimené, & tout le monde remarqua qu'il vouloit me désigner: elle en fut outrée, & moi plus qu'elle; car enfin il s'étoit contracté une espece de manége entr'elle & moi, qui avoit souvent du mauvais ménagement, quoique cependant nos interêts ne fussent pas séparés.

Au même tems madame (*a*) de la Meilleraie, *de qui, toute sotte qu'elle étoit, j'étois devenu amoureux* (*b*), plut à M. le cardinal, au point que le maréchal s'en étoit apperçu devant même qu'il partît pour l'armée. Il en avoit fait la guerre à sa femme, & d'un air qui lui fit croire d'abord qu'il

(*a*) Madame de la Meilleraie étoit Marie de Cossé, fille de François de Cossé, duc de Brissac.

(*b*) Cette ligne italique n'est pas écrite de la main du cardinal de Retz.

étoit encore plus jaloux qu'ambitieux : elle le craignoit terriblement, & elle n'aimoit pas M. le cardinal, qui, en la mariant avec son cousin, avoit à la vérité dépouillé sa maison, de laquelle il étoit idolâtre. Le cardinal étoit d'ailleurs encore plus vieux par ses incommodités que par son âge, & il est vrai de plus que n'étant pédant en rien, il l'étoit tout-à-fait en galanterie. On m'avoit dit le détail des avances qu'il lui avoit faites, qui étoient effectivement ridicules; mais comme il les continua jusqu'au point de lui faire faire des séjours de tems même considérable à (*a*) Ruel, où il faisoit le sien ordinaire, je m'apperçus que la petite cervelle de la dame ne résisteroit pas long-temps au brillant de la faveur; & que la jalousie du maréchal céderoit bientôt un peu à son intérêt, qui ne lui étoit pas indifférent, & pleinement à sa foiblesse pour la cour, foiblesse qui n'a jamais eu d'égale.

J'étois dans le premier feu (*b*) *de cette nouvelle passion, & je me figurois tant de plaisir à triompher du cardinal de Richelieu en un aussi beau champ de bataille que celui de l'Arsenal, que la rage se*

(*a*) Maison du cardinal de Richelieu, à trois lieues de Paris.

(*b*) Il y a dans l'original sept lignes effacées, & on y a substitué ce qui est ici en italique.

coula dans le plus intérieur de mon ame, aussi tôt que je reconnus qu'il y avoit du changement dans toute la famille. Le mari consentoit qu'on allât souvent à Ruel; sa femme ne me faisoit plus que des confidences qui me paroissoient assez souvent fausses : enfin la colere de madame de Guimené, dont je vous ai dit le sujet ci-dessus; la jalousie que j'eus pour madame de la Meilleraie; mon aversion pour ma profession, s'unirent ensemble dans un moment fatal, & faillirent à produire un des plus grands & des plus fameux événemens de notre siecle.

La Rochepot (*a*), mon cousin germain & mon ami intime, étoit domestique de feu M. le duc (*b*) d'Orléans, & extrêmement dans sa confidence. Il haïssoit cordialement M. le cardinal de Richelieu, & parce qu'il étoit fils de madame du Fargis persécutée & mise en effigie par le ministre, & parce que tout de nouveau M. le cardinal, qui tenoit encore son pere prisonnier à la Bastille, avoit refusé l'agrément du régiment de Champagne pour lui, à M. le maréchal de la Meilleraie, qui avoit une estime particuliere pour sa valeur. Vous

---

(*a*) Fils d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot

(*b*) Gaston-Jean-Baptiste de France, né l'an 1608; & mort à Blois l'an 1660.

pouvez croire que nous faiſions ſouvent enſemble le panégyrique du cardinal, & des invectives contre la foibleſſe de Monſieur, qui, après avoir engagé M. le comte à ſortir du royaume & à ſe retirer à Sedan ſous ſa parole qu'il lui donna de l'y venir joindre, étoit revenu de Blois honteuſement à la cour.

Comme j'étois auſſi plein des ſentimens que je viens de vous marquer, que la Rochepot l'étoit de ceux que l'état de ſa maiſon & de ſa perſonne lui devoient donner, nous entrâmes aiſément dans les mêmes penſées, qui furent de nous ſervir de la foibleſſe de Monſieur, pour exécuter ce que la hardieſſe de ſes domeſtiques fut ſur le point de lui faire exécuter à Corbie; dont il faut pour plus d'éclairciſſement, vous entretenir un moment.

Les ennemis étant entrés en Picardie l'année 1635, ſous le commandement de M. le prince (*a*) Thomas de Savoie & de M. de Picolomini: le roi y alla en perſonne & y mena M. ſon frere pour général de ſon armée, & M. le comte pour lieutenant général. Ils étoient l'un & l'autre très-mal avec M. le cardinal de Richelieu, qui ne

(*a*) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, fils de Charles Emanuel, duc de Savoie, mort en 1656.

leur donna cet emploi que par la pure néceſſité des affaires, & parce que les Eſpagnols, qui menaçoient le cœur du royaume, avoient déja pris Corbie, la Capelle & le Catelet. Auſſi-tôt qu'ils ſe furent retirés dans les Pays-Bas & que le roi eut repris Corbie, l'on ne douta point que l'on ne cherchât les moyens de perdre M. le comte, qui avoit donné beaucoup de jalouſie au miniſtre par ſon courage, par ſes manieres gracieuſes & par ſa dépenſe; qui de plus étoit intimement bien avec Monſieur, & qui avoit ſur-tout commis le crime capital de refuſer le mariage de (*a*) madame d'Aiguillon. L'Epinai, Montreſort & la Rochepot n'oublierent rien pour donner à Monſieur, par l'appréhenſion, le courage de ſe défaire du cardinal. S. Ibal, Varicarville, Bardouville & Beauregard, pere de celui qui eſt à moi, le perſuaderent à M. le comte. La choſe fut réſolue; mais elle ne fut pas exécutée. Ils eurent le cardinal dans leurs mains à Amiens, & ils ne lui firent rien. Je n'ai jamais ſu pourquoi. Je leur en ai oui parler à tous, & chacun rejettoit la faute ſur ſon compagnon. Je ne ſais dans la vérité ce qui en eſt. Ce qui eſt vrai, eſt qu'auſſi-tôt qu'ils furent à Paris, la frayeur

(*a*) Marie de Wignerod, morte en 1675.

les saisit tous. M. le comte (*a*) . . . . se retira à Sedan, qui étoit en ce tems-là en souveraineté à M. de (*b*) Bouillon : Monsieur alla à Blois, & M. de Retz (*c*) qui n'étoit pas de l'entreprise d'Amiens, mais qui étoit fort attaché à M. le comte, partit la nuit en poste de Paris & se jetta dans Belle-Isle. Le roi envoya à Blois M. le comte de (*d*) Guiche, qui est présentement M. le maréchal de Grammont, & M. de Chavigni (*e*), secrétaire d'état & confidentissime du cardinal. Ils firent peur à Monsieur & ils le ramenerent à Paris, où il avoit encore plus de peur; car ceux qui étoient à lui dans sa maison, c'est-à-dire, ceux de ses domestiques qui n'étoient point gagnés par la cour, ne manquoient pas de le prendre par cet endroit qui étoit son foible, pour l'obliger de penser à sa sûreté, ou plutôt à la leur. Ce fut de ce penchant de la peur, que nous crumes, la Rochepot & moi, que nous le pourrions précipiter

(*a*) Il y a ici deux lignes effacées.

(*b*) Fréderic-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, duc de Bouillon, né en 1605, & mort en 1652.

(*c*) Pierre de Gondy, frere aîné du cardinal de Retz, mort en 1676.

(*d*) Antoine de Grammont, troisiéme du nom, né en 1604, & mort en 1678.

(*e*) Léon Bouthilier, fils de Claude Bouthilier & de Marie de Bragelonne, mort en 1652, aussi bien que son pere.

dans nos pensées. L'expression est bien irréguliere, mais je n'en trouve point qui marque mieux le caractere d'un esprit comme le sien. Il pensoit tout & il ne vouloit rien; & quand par hasard il vouloit quelque chose, il falloit l'y pousser en même-tems, ou plutôt l'y jetter, pour le lui faire exécuter.

La Rochepot fit tous les efforts possibles; & comme il vit que l'on ne répondoit que par des remises, & par les impossibilités qu'on trouvoit à tous les expédiens qu'il proposoit, il s'avisa d'un moyen qui étoit assurément hasardeux, & qui par un sort, assez commun aux actions extraordinaires, l'étoit beaucoup moins qu'il ne le paroissoit.

M. le cardinal de Richelieu devoit tenir sur les fonts (*a*) Mademoiselle, qui, comme vous pouvez juger, étoit baptisée il y avoit fort long-tems; mais les cérémonies du baptême n'avoient pas été faites. Il devoit venir pour cet effet au dôme, où Mademoiselle logeoit, & le baptême se devoit faire dans la chapelle. La proposition de M. de la Rochepot fut de continuer de

(*a*) Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, & de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, née en 1627, & morte en 1693.

faire voir à Monſieur, à tous les momens du jour, la néceſſité de ſe défaire du cardinal; de lui parler moins qu'à l'ordinaire, du détail de l'action, afin d'en moins haſarder le ſecret; de ſe contenter de l'en entretenir en général, & pour l'y accoutumer, & pour lui pouvoir dire en tems & lieu que l'on ne la lui avoit pas célée; que l'on avoit pluſieurs expériences qu'il ne pouvoit lui-même être ſervi qu'en cette maniere; qu'il l'avoit lui-même avoué maintefois à lui la Rochepot; qu'il n'y avoit donc qu'à s'aſſocier de braves gens qui fuſſent capables d'une action déterminée; qu'à poſter des relais, ſous prétexte d'un enlévement ſur le chemin de Sedan; qu'à exécuter la choſe au nom de Monſieur & en ſa préſence, dans la chapelle, le jour de la cérémonie: que Monſieur l'avoueroit de tout ſon cœur, dès qu'elle ſeroit exécutée, & que nous le menerions de ce pas ſur nos relais à Sedan, dans un intervalle où l'abattement des ſous-miniſtres, joint à la joie que le roi auroit d'être délivré de ſon tyran, auroit laiſſé la cour en état de ſonger plutôt à le rechercher qu'à le pourſuivre. Voilà la vue de la Rochepot, qui n'étoit nullement impraticable; & je le ſentis par l'effet que la poſſibilité prochaine fit dans mon eſprit, tout différent de celui

que la ſimple ſpéculation y avoit produit.

J'avois blâmé peut-être cent fois avec la Rochepot l'inaction de Monſieur & celle de M. le comte à Amiens. Auſſi-tôt que je me vis ſur le point de la pratique, c'eſt-à-dire, ſur le point de l'exécution de la même action, dont j'avois réveillé l'idée moi-même dans l'eſprit de la Rochepot, je ſentis je ne ſais quoi qui pouvoit être une peur. Je le pris pour un ſcrupule. Je ne ſais ſi je me trompai, mais enfin l'imagination de l'aſſaſſinat d'un prêtre, d'un cardinal, me vint à l'eſprit. La Rochepot ſe moqua de moi & me dit ces propres paroles : *Quand vous ſerez à la guerre, vous n'enleverez point de quartiers, de peur d'y aſſaſſiner des gens endormis.* J'eus honte de ma réflexion; j'embraſſai le crime, qui me parut conſacré par de grands exemples, juſtifié & honoré par de grands périls. Nous prîmes & nous concertâmes notre réſolution. J'engageai dès le ſoir Launoi, que vous voyez à la cour ſous le nom de marquis de Piennes. La Rochepot s'aſſura de la Frette, du marquis de Boiſi, & de l'Etourville qu'il ſavoit être attaché à Monſieur & enragé contre le cardinal. Nous fîmes nos préparatifs. L'exécution étoit ſûre; le péril étoit grand pour nous; mais nous pouvions

raisonnablemenr en sortir, parce que la garde de Monsieur, qui étoit dans le logis, nous eut infailliblement soutenus contre celle du cardinal, qui ne pouvoit être qu'à la porte. La fortune, plus forte que sa garde, le tira de ce pas. Il tomba malade, ou lui, ou Mademoiselle; je ne m'en souviens pas précisément. La cérémonie fut différée. Il n'y eut point d'occasion. Monsieur s'en retourna à Blois, & le marquis de Boisi nous déclara qu'il ne nous découvriroit jamais, mais qu'il ne pouvoit plus être de cette partie, parce qu'il venoit de recevoir une je ne sais quelle grace du cardinal.

Je vous confesse que cette entreprise, qui nous eut comblés de gloire, si elle nous eut réussi, ne m'a jamais plu. Je n'en ai pas le même scrupule que des deux fautes que je vous ai marqué ci-dessus avoir commises contre la morale; mais je voudrois de tout mon cœur n'avoir jamais été de cette entreprise. L'ancienne Rome l'auroit estimée, mais ce n'est pas par cet endroit que j'estime l'ancienne Rome. Je ressens avec tant de reconnoissance, & avec tant de tendresse la bonté que vous avez de vouloir bien être informée de mes actions, que je ne me puis empêcher de vous rendre compte de toutes mes pensées, & je

trouve un plaisir incroyable à les aller chercher dans le fond de mon ame, à vous les apporter & à vous les soumettre.

Il y a assez souvent de la folie à conjurer; mais il n'y a rien de pareil pour faire les gens sages dans la suite, au moins pour quelque tems. Comme le péril dans ces sortes d'affaires dure même après les occasions, l'on est prudent & circonspect dans les momens qui le suivent.

Le comte de la Rochepot voyant que notre coup étoit manqué, se retira à Commerci, qui étoit à lui, pour sept ou huit mois. Le marquis de Boisi alla trouver M. le duc de Rouanez, son pere, en Poitou. Pienne, la Frette & l'Etourville prirent le chemin des lieux de leurs maisons : mes attachemens me retinrent à Paris, mais si serré & si modéré, que j'étudiois tout le jour, & que le peu que je paroissois laissoit toutes les apparences d'un bon ecclésiastique. Nous les gardâmes si bien les uns & les autres, que l'on n'eut jamais le moindre vent de cette entreprise pendant le tems de M. le cardinal de Richelieu, qui a été le ministre du monde le mieux averti. L'imprudence de la Frette & de l'Etourville fit qu'elle ne fut pas secrete après sa mort : je dis leur imprudence, car il n'y a rien de plus mal habile que de se faire croire

capable des choſes dont les exemples ſont à craindre.

La déclaration de M. le comte nous tira quelque tems après hors de nos tannieres, & nous nous réveillâmes au bruit de ſes trompettes. Il faut reprendre ſon hiſtoire d'un peu plus loin.

J'ai remarqué ci-deſſus qu'il s'étoit retiré à Sedan par la ſeule raiſon de ſa sûreté, qu'il ne pouvoit trouver à la cour. Il écrivit au roi en y arrivant. Il l'aſſura de ſa fidélité, & il lui promit de ne rien entreprendre dans le tems de ſon ſéjour en ce lieu, contre ſon ſervice. Il eſt certain qu'il lui tint très-fidélement ſa parole; que toutes les offres de l'Eſpagne & de l'Empire ne le toucherent point, & qu'il rebuta même avec colere les conſeils de S. Ibal & de Bardouville qui le vouloient porter au mouvement. Campion, qui étoit ſon domeſtique, & qu'il avoit laiſſé à Paris pour y faire les affaires qu'il pouvoit avoir à la cour, me diſoit tout ce détail par ſon ordre, & je me ſouviens entr'autres d'une lettre qu'il lui écrivoit un jour, dans laquelle je lus ces propres paroles : « Les gens que » vous connoiſſez n'oublient rien pour m'o- » bliger à traiter avec les ennemis. Ils » m'accuſent de foibleſſe, parce que je » redoute les exemples de Charles de Bour-

» bon & de Robert d'Artois ». Campion avoit ordre de me faire voir cette lettre, & de m'en demander mon ſentiment. Je pris la plume au même inſtant, & j'écrivis à un petit endroit de la réponſe qu'il avoit commencée : *Et moi je les accuſe de folie.* Ce fut le propre jour que je partis pour aller en Italie. Voici la raiſon de mon ſentiment.

M. le comte avoit toute la hardieſſe du cœur, que l'on appelle communément vaillance, au plus haut point qu'un homme la puiſſe avoir, & il n'avoit pas, même dans le degré le plus commun, la hardieſſe de l'eſprit, qui eſt ce qu'on nomme réſolution. La premiere eſt ordinaire & même vulgaire ; la ſeconde eſt même plus rare que l'on ne ſe le peut imaginer : elle eſt toutefois encore plus néceſſaire que l'autre pour les grandes actions ; & y a-t-il une action au monde plus grande que celle d'un parti ? Celle d'une armée a ſans comparaiſon moins de reſſorts ; celle d'un état en a davantage, mais les reſſorts n'en ſont pas à beaucoup près ſi fragiles ni ſi délicats. Enfin je ſuis perſuadé qu'il faut de plus grandes qualités pour former un bon chef de parti, que pour faire un bon empereur de l'univers, & que dans le rang des qualités qui le compoſent, la réſolution mar-

che de pair avec le jugement : je dis avec le jugement héroïque, dont le principal uſage eſt de diſtinguer l'extraordinaire de l'impoſſible.

M. le comte n'avoit pas un grain de cette ſorte de jugement, qui ne ſe rencontre même que très-rarement dans un grand eſprit. Le ſien étoit médiocre, & ſuſceptible par conſéquent des injuſtes défiances, qui eſt de tous les caracteres celui qui eſt le plus oppoſé à un bon chef de parti, dont la qualité la plus ſouvent & la plus indiſpenſablement praticable, eſt de ſupprimer en beaucoup d'occaſions, & de cacher en toutes, les ſoupçons même les plus légitimes.

Voilà ce qui m'obligea à n'être pas de l'avis de ceux qui vouloient que M. le comte fît la guerre civile. Varicarville, qui étoit le plus ſenſé & le moins emporté de toutes les perſonnes de qualité qui étoient auprès de M. le comte, m'a dit depuis, que quand il vit ce que j'avois écrit dans la lettre de Campion le jour que je partis pour aller en Italie, il ne douta pas des motifs qui m'avoient porté, contre mon inclination, à ce ſentiment.

M. le comte ſe défendit toute cette année & toute la ſuivante des inſtances des Eſpagnols & des importunités des ſiens, beau-

coup plus par les ſages conſeils de Varicarville que par ſa propre force. Mais rien ne le put défendre des inquiétudes de M. le cardinal de Richelieu, qui lui faiſoit faire tous les jours, ſous le nom du roi, des éclairciſſemens fâcheux. Ce détail ſeroit trop long à vous déduire, & je me contenterai de vous marquer que le miniſtre, contre ſes intérêts, précipita M. le comte dans la guerre civile, par des chicaneries que ceux qui ſont favoriſés à un certain point par la fortune, ne manquent jamais de faire aux malheureux.

Comme les eſprits commencerent à s'aigrir plus qu'à l'ordinaire, M. le comte me commanda de faire un voyage ſecret à Sedan. Je le vis la nuit dans le château où il logeoit; je lui parlai en préſence de M. de Bouillon, de S. Ibal, de Bardouville, & de Varicarville, & je trouvai que la véritable raiſon pour laquelle il m'avoit mandé, étoit le deſir qu'il avoit d'être éclairci de bouche, & plus en détail que l'on ne le peut être par une lettre, de l'état de Paris. Le compte que je lui en rendis ne put lui être que très-agréable. Je lui dis, & il étoit vrai, qu'il y étoit aimé, honoré, adoré; & que ſon ennemi y étoit redouté & abhorré. M. de Bouillon, qui vouloit en toutes façons la rupture, prit cette

occaſion pour en exagérer les avantages: S. Ibal l'appuya avec force : Varicarville les combattit avec vigueur.

Je me ſentois trop jeune pour dire mon avis. M. le comte m'y força, & je pris la liberté de lui repréſenter qu'un prince du ſang doit plutôt faire la guerre civile que de remettre rien, ou de ſa réputation, ou de ſa dignité : mais auſſi qu'il n'y avoit que ces deux conſidérations qui l'y puſſent judicieuſement obliger ; parce qu'il haſarde l'une & l'autre par le mouvement, toutes les fois que l'une ou l'autre ne le rend pas néceſſaire : qu'il me paroiſſoit bien éloigné de cette néceſſité : que ſa retraite à Sedan le défendoit des baſſeſſes auxquelles la cour avoit prétendu l'obliger; par exemple, à celle de recevoir la main gauche dans la maiſon même du cardinal : que la haine que l'on avoit pour le miniſtre attachoit même à cette retraite la faveur publique, qui eſt toujours beaucoup plus aſſurée par l'inaction que par l'action ; parce que la gloire de l'action dépend du ſuccès, dont perſonne ne ſe peut répondre, & que celle que l'on rencontre en ces matieres dans l'inaction eſt toujours ſûre, étant fondée ſur la haine, dont le public ne ſe dément jamais à l'égard du miniſtre : qu'il ſeroit, à mon avis, plus glorieux à M. le comte

de se soutenir par son propre poids, c'est-à-dire, par celui de sa vertu, à la vue de toute l'Europe, contre l'artifice d'un ministre aussi puissant que le cardinal de Richelieu, qu'il lui seroit, dis-je, plus glorieux de se soutenir par une conduite sage & réglée, que d'allumer un feu dont les suites étoient fort incertaines : qu'il étoit vrai que le ministre étoit en exécration; mais que je ne voyois pas encore que l'exécration fût au période qu'il est nécessaire de prendre bien justement pour les grandes révolutions : que la santé de M. le cardinal commençoit à recevoir beaucoup d'atteintes : que s'il périssoit d'une maladie, M. le comte auroit l'avantage d'avoir fait voir au roi & au public, qu'étant aussi considérable qu'il étoit & par sa personne & par l'important poste de Sedan, il n'auroit sacrifié qu'au bien & au repos de l'état ses propres ressentimens; & que si la santé de M. le cardinal se rétablissoit, sa puissance deviendroit aussi odieuse de plus en plus, & fourniroit infailliblement, par l'abus qu'il ne manqueroit pas d'en faire, des occasions plus favorables aux mouvemens, que celles qui s'y voyoient présentement.

Voilà à peu près ce que je dis à M. le comte; il en parut touché. M. de Bouillon

s'en mit en colere, & me dit même d'un ton de raillerie : *Vous avez le ſang bien froid pour un homme de votre âge.* A quoi je luis répondis ces propres mots : *Tous les ſerviteurs de M. le comte vous ſont ſi obligés, Monſieur, qu'ils doivent tout ſouffrir de vous ; mais il n'y a que cette conſidération qui m'empêche de penſer, à l'heure qu'il eſt ; que vous pouvez n'être pas toujours entre vos baſtions.* M. de Bouillon revint à lui. Il me fit toutes les honnêtetés imaginables, & telles qu'elles furent les commencemens de notre amitié. Je demeurai encore deux jours à Sedan, dans leſquels M. le comte changea cinq fois de réſolution, & S. Ibal me confeſſa à deux repriſes différentes, qu'il étoit difficile de rien eſpérer d'un homme de cette humeur. M. de Bouillon le détermina à la fin. L'on manda Dom Miguel de Salamanque, miniſtre d'Eſpagne. L'on me chargea de travailler à gagner des gens dans Paris ; l'on me donna un ordre pour toucher de l'argent & pour l'employer à cet effet ; & je revins de Sedan chargé de plus de lettres qu'il n'en falloit pour faire le procès à deux cens hommes.

Comme je ne me pouvois pas reprocher de n'avoir pas parlé à M. le comte dans ſes véritables intérêts, qui n'étoient point aſſu-

rément d'entreprendre une affaire dont il n'étoit pas capable, je crus que j'avois toute la liberté de ſonger à ce qui étoit des miens, que je trouvois même ſenſiblement dans cette guerre. Je haïſſois ma profeſſion plus que jamais; j'y avois été jetté d'abord par l'entêtement de mes proches; le deſtin m'y avoit retenu par toutes les chaînes & du plaiſir & du devoir, je m'y trouvois & m'y ſentois lié d'une maniere à laquelle je ne voyois plus d'iſſue. J'avois vingt-cinq ans paſſés & je concevois aiſément que cet âge étoit bien avancé pour commencer à porter le mouſquet, & ce qui me faiſoit le plus de peine étoit la réflexion que je faiſois, qu'il y avoit eu des momens dans leſquels j'avois par un trop grand attachement à mes plaiſirs, ſerré moi-même les chaînes par leſquelles il ſembloit que la fortune eût pris plaiſir de m'attacher malgré moi à l'égliſe. Jugez par l'état où ces penſées me devoient mettre, de la ſatisfaction que je trouvois dans une occaſion qui me donnoit lieu d'eſpérer que je pourrois trouver dans cet embarras une iſſue non-ſeulement honnête, mais illuſtre. Je penſai aux moyens de m'y diſtinguer, je les imaginai, je les ſuivis. Vous conviendrez qu'il n'y eut que la deſtinée qui rompit mes meſures.

MM. les maréchaux de (*a*) Vitri & de Baſſompierre (*b*), M. le comte de Cramail, M. du Fargis & du Coudrai-Montpenſier, étoient en ce tems-là priſonniers à la Baſtille pour différens ſujets. Mais comme la longueur adoucit toujours les priſons, ils y étoient traités avec beaucoup d'honnêteté & même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir, & l'on dînoit même quelquefois avec eux. L'occaſion de M. du Fargis, qui avoit épouſé une ſœur de ma mere, m'avoit donné habitude avec les autres, & j'avois reconnu dans la converſation de quelques-uns d'entr'eux, des mouvemens qui m'obligerent à y faire réflexion. M. le maréchal de Vitri avoit peu de ſens, mais il étoit hardi juſqu'à la témérité, & l'emploi qu'il avoit eu de tuer le maréchal d'Ancre lui avoit donné dans le monde, quoique fort injuſtement à mon avis, un certain air d'affaires & d'exécution. Il m'avoit paru fort animé contre le cardinal, & je crus qu'il ne pourroit pas être inutile dans la conjoncture préſente. Je ne m'adreſſai pas néanmoins directement à lui. Je crus qu'il ſeroit plus à propos de ſonder

(*a*) Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitri, mort en 1644, le 28 ſeptembre.

(*b*) François de Baſſompierre, né en 1579, & mort en 1646.

M. le comte de Cramail, qui avoit de l'entendement, & tout pouvoir ſur ſon eſprit. Il m'entendit à demi-mot, & il me demanda d'abord ſi je m'étois ouvert dans la Baſtille à quelqu'un. Je lui répondis ſans balancer : « Non, monſieur, & je vous en » dirai la raiſon en peu de mots. M. le » maréchal de Baſſompierre eſt trop cau- » ſeur. Je ne compte rien ſur M. le maré- » chal de Vitri que par vous ; la fidélité » de du Coudrai m'eſt un peu ſuſpecte, & » mon bon oncle du Fargis eſt un bon & » brave homme, mais il a le crâne étroit ». A qui vous fiez-vous dans Paris, me dit d'un même fil M. le comte de Cramail ? A perſonne, monſieur, lui repartis-je, qu'à vous ſeul. Bon, reprit-il bruſquement, vous êtes mon homme. J'ai quatre-vingts ans paſſés, vous n'en avez que vingt-cinq ; je vous tempérerai, & vous m'échaufferez. Nous entrâmes en matiere. Nous fimes notre plan ; & lorſque je le quittai, il me dit ces propres paroles : « Laiſſez-moi huit » jours, je vous parlerai après plus déciſi- » vement, & j'eſpere que je ferai voir au » cardinal, que je ſuis bon à autre choſe » qu'à faire le *Jeu de l'inconnu* ». Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce *Jeu de l'inconnu* étoit un livre, à la vérité, très-mal fait, que le comte de Cramail

avoit mis au jour, & duquel M. le cardinal de Richelieu s'étoit fort moqué. Vous vous étonnerez ſans doute de ce que pour une affaire de cette nature, je jettai les yeux ſur des priſonniers; mais je me juſtifierai même par la nature de l'affaire, qui ne pouvoit être en de meilleures mains, comme vous l'allez voir.

J'aillai dîner juſtement le huitiéme jour avec M. le maréchal de Baſſompierre, qui s'étant mis au jeu ſur les trois heures avec madame de Gravelle auſſi priſonniere, & avec le bon homme du Tremblai, gouverneur de la Baſtille, nous laiſſa très-naturellement M. de Cramail & moi enſemble. Nous allâmes ſur la terraſſe, & là, M. le comte Cramail, après m'avoir fait mille remerciemens de la confiance que j'avois priſe en lui, & mille proteſtations de ſervice pour M. le comte, me tint ce propre diſcours : « Il n'y a qu'un » coup d'épée, ou Paris, qui nous puiſſent » défaire du cardinal. Si j'avois été de l'en» trepriſe d'Amiens, je n'aurois pas fait, au » moins à ce que je crois, comme ceux » qui ont manqué leur coup. Je ſuis de » celle de Paris, elle eſt immanquable; j'y ai » bien penſé. Voilà ce que j'ai ajouté à notre » plan ». En finiſſant ce mot, il me coula dans la main un papier écrit des deux côtés, dont voici la ſubſtance : « Qu'il avoit parlé

» à M. le maréchal de Vitri qui étoit dans » toutes les dispositions du monde de servir » M. le comte : qu'ils répondoient l'un » & l'autre de se rendre maîtres de la Bastille, où toute la garnison étoit à eux : » qu'ils répondoient aussi de l'Arsenal : » qu'ils se déclareroient aussi-tôt que M. le » comte auroit gagné une bataille, à con» dition que je leur fisse voir au préalable, » comme je l'avois avancé à lui, comte de » Cramail, qu'ils seroient soutenus par un » nombre considérable d'officiers, des co» lonels de Paris ». Cet écrit contenoit ensuite beaucoup d'observations sur le détail de la conduite de l'entreprise, & même beaucoup de conseils qui regardoient celle de M. le comte. Ce que j'y admirai le plus, fut la facilité que ces MM. eussent trouvée à l'exécution.

Il falloit bien que la connoissance que j'avois du dedans de la Bastille par l'habitude que j'avois avec eux, me l'eût fait croire possible, puisqu'il m'étoit venu dans l'esprit de la leur proposer. Mais je vous confesse que quand j'eus examiné le plan de M. le comte de Cramail, qui étoit un homme d'une grande expérience & de très-bon sens, je faillis à tomber de mon haut, en voyant que des prisonniers disposoient de la Bastille avec la même liberté qu'eut pu

pu prendre le gouverneur le plus autoriſé dans ſa place.

Comme toutes les circonſtances extraordinaires ſont d'un merveilleux poids dans les révolutions populaires, je fis réflexion que celle-ci qui l'étoit au dernier point, feroit un effet admirable dans la ville, auſſitôt qu'elle y éclateroit. Et comme rien n'anime & n'appuie plus un mouvement que le ridicule de ceux contre leſquels on le fait, je connus qu'il nous ſeroit aiſé d'y tourner de tout point la conduite d'un miniſtre capable de ſouffrir que des priſonniers fuſſent en état de l'accabler, pour ainſi dire, de leurs propres chaînes. Je ne perdis pas le tems dans les ſuites. Je m'ouvris à feu M. d'Eſtampes, préſident du grand conſeil, & à M. l'Ecuyer, préſentement doyen de la chambre des comptes, tous deux colonels & fort autoriſés parmi les bourgeois, & je les trouvai tels que M. le comte me l'avoit dit; c'eſt-à-dire paſſionnés pour ſes intérêts & perſuadés que le mouvement n'étoit pas ſeulement poſſible, mais qu'il étoit même facile. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces deux génies, très-médiocres même dans leur profeſſion, étoient d'ailleurs peut-être les plus pacifiques qui fuſſent dans le royaume : mais il y a des feux qui embraſent tout; l'importance eſt

d'en connoître & d'en prendre le moment.

M. le comte m'avoit ordonné de ne me découvrir qu'à ces deux hommes dans Paris. J'y en ajoutai de moi-même deux autres, dont l'un fut Parmentier, ſubſtitut du procureur général ; & l'autre l'Epinai, auditeur de la chambre des comptes. Parmentier étoit capitaine du quartier de S. Euſtache, qui regarde la rue des Prouvelles, conſidérable par le voiſinage des halles. L'Epinai commandoit, comme lieutenant, la compagnie qui les joignoit du côté de Montmartre, & y avoit beaucoup plus de crédit que le capitaine, qui d'ailleurs étoit ſon beau-frere. Parmentier, qui par l'eſprit & par le cœur étoit auſſi capable d'une grande action qu'homme que j'aie jamais connu, m'aſſura qu'il diſpoſeroit à coup ſûr de Brigalier, conſeiller à la cour des aides, capitaine de ſon quartier, & très-puiſſant dans le peuple. Mais il m'ajouta en même-tems, qu'il ne falloit lui parler de rien, parce qu'il étoit léger & ſans ſecret.

M. le comte m'avoit fait toucher douze mille écus par les mains de Duneau, l'un de ſes ſecrétaires, ſous je ne ſais quel prétexte. Je les portai à ma tante de (*a*) Maignelai, en lui diſant que c'étoit une reſti-

(*a*) Marguerite Claude de Gondy, femme de Florimond d'Halluin, marquis de Maignelai, morte en 1650.

tution qui m'avoit été confiée par un de mes amis à sa mort, à condition de l'employer moi-même au soulagement des pauvres qui ne mendioient pas ; que comme j'avois fait serment sur l'évangile de distribuer moi-même cette somme, je m'en trouvois extrêmement embarrassé, parce que je ne connoissois pas les gens, & que je la suppliois de vouloit bien en prendre le soin. Elle en fut ravie. Elle me dit qu'elle le feroit très-volontiers; mais que comme j'avois promis de faire moi-même cette distribution, elle vouloit absolument que j'y fusse présent, & pour demeurer fidélement dans ma parole, & pour m'accoutumer moi-même aux œuvres de charité. C'étoit justement ce que je demandois, pour avoir lieu de me faire connoître à tous les nécessiteux de Paris ; ainsi je me laissois tous les jours comme traîner par ma tante dans les fauxbourgs & dans les greniers, & je voyois très-souvent chez elle des gens bien vêtus, connus même quelquefois, qui venoient à l'aumône secrete. La bonne femme ne manquoit presque jamais de leur dire : Priez bien Dieu pour mon neveu; c'est lui de qui il lui a plu se servir pour cette bonne œuvre. Jugez de l'état où cela me mettoit parmi des gens qui sont sans comparaison plus considérables que tous les autres dans les

émotions populaires. Les riches n'y viennent que par force ; les mendians y nuisent plus qu'ils n'y servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires, pour desirer du changement dans le public, & dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusqu'à la mendicité publique. Je me fis donc connoître à cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant avec une application toute particuliere, & il n'y avoit point d'enfant au coin de leur feu à qui je ne donnasse toujours en mon particulier quelques bagatelles. Je connoissois Nanon & Babet. Le voile de madame de Maignelai, qui n'avoit jamais fait d'autre vie, couvroit toutes choses. Je faisois même un peu le dévot, & j'allois aux conférences de S. Lazare.

Mes deux correspondans de Sedan, qui étoient Varicarville & Beauregard, me mandoient de tems en tems que M. le comte étoit le mieux intentionné du monde ; qu'il n'avoit plus balancé depuis qu'il avoit pris son parti : & je me souviens entr'autres qu'un jour Varicarville m'écrivit que lui & moi lui avions fait autrefois une horrible injustice, & que cela étoit si vrai qu'il falloit présentement le retenir, & qu'il faisoit même paroître trop d'empres-

ſement aux conſeils de l'Empire & de l'Eſpagne. Vous obſerverez, s'il vous plaît, que ces deux cours, qui lui avoient fait des inſtances incroyables quand il balançoit, commencerent à tenir bride en main dès qu'elles le virent réſolu, par une fatalité que le flegme naturel au climat d'Eſpagne, attache ſous le titre de prudence à la politique de la maiſon d'Autriche. Et vous pouvez remarquer en même-tems, que M. le comte, qui avoit témoigné une fermeté inébranlable trois mois durant, changea tout d'un coup de ſentiment, dès que les ennemis lui eurent accordé ce qu'il leur avoit demandé. Tel eſt le ſort de l'irréſolution : elle n'a jamais plus d'incertitude que dans la concluſion.

Je fus averti de cette *convulſion* par un courier que Varicarville me dépêcha expres. Je partis la nuit même & j'arrivai à Sedan une heure après Anetonville, négociateur en titre d'office, que (*a*) M. de Longueville, beau-frere de M. le comte, avoit envoyé. Il y portoit des ouvertures d'accommodement plauſibles, mais captieuſes. Nous nous joignîmes tous pour les combattre. Ceux qui avoient toujours été avec M. le comte repréſenterent avec force tout

(*a*) Henri d'Orléans, ſecond du nom, mort en 1663.

ce qu'il avoit cru & dit depuis qu'il s'étoit résolu à la guerre. S. Ibal, qui avoit négocié pour lui à Bruxelles, le pressoit sur ses engagemens, sur ses avances, sur ses instances; insistoit sur les pas que j'avois faits par son ordre dans Paris; sur les paroles données à MM. de Vitri & de Cramail; sur le secret confié à deux personnes par son commandement, & à quatre autres pour son service & par son aveu. La matiere étoit belle, & depuis ses engagemens n'étoit plus problématique. Nous persuadâmes à la fin, ou plutôt nous emportâmes, après quatre jours de conflit. Anetonville fut renvoyé avec une réponse très-fiere. M. de Guise, qui s'étoit joint avec M. le comte & qui avoit fort souhaité la rupture, alla à Liege donner ordre à des levées. S. Ibal retourna à Bruxelles pour conclure le traité. Varicarville prit la poste pour Vienne, & je revins à Paris où j'oubliai de dire à nos conjurés les irrésolutions de notre chef. Il y en eut encore depuis quelques nuages, mais légers, & comme je sus que du côté des Espagnols tout étoit en état, je fis à Sedan mon dernier voyage, pour y prendre mes dernieres mesures.

J'y trouvai Meternic, colonel d'un des plus vieux régimens de l'Empire, envoyé par le général Lamboy qui s'avançoit avec

une armée fort leſte & preſque toute compoſée de vieilles troupes. Le colonel aſſura M. le comte qu'il avoit ordre de faire abſolument tout ce que M. le comte lui commanderoit, & même de donner bataille au maréchal de Chatillon (*a*) qui commandoit les armées de France qui étoient ſur la Meuſe. Comme toute l'entrepriſe de Paris dépendoit de ce ſuccès, je fus bien aiſe de m'éclaircir de ce détail le plus que je pourrois par moi-même. M. le comte trouva bon que j'allaſſe à Givet avec Meternic. J'y trouvai l'armée belle & en bon état : j'y vis don Miguel de Salamanque qui me confirma ce que Meternic m'avoit dit, & je revins à Paris avec trente-deux blancs-ſignés de M. le comte. Je rendis compte de tout à M. le maréchal de Vitri qui fit l'ordre de l'entrepriſe, qui l'écrivit de ſa main, & qui le porta cinq ou ſix jours dans ſa poche; ce qui eſt aſſez rare dans les priſons. Voici la ſubſtance de cet ordre.

Auſſi-tôt que nous aurions reçu la nouvelle du gain de la bataille, nous la devions publier dans Paris avec toutes les figures. MM. de Vitri & de Cramail devoient s'ouvrir en même-tems aux autres

(*a*) Gaſpard de Coligni, III du nom, né en 1584, & mort en 1646.

prisonniers, se rendre maîtres de la Bastille, arrêter le gouverneur, sortir dans la rue Saint-Antoine avec une troupe de noblesse dont M. le maréchal de Vitri étoit assuré; crier *vive le roi & M. le comte*. M. d'Estampes devoit, à l'heure donnée, faire battre le tambour par toute sa colonelle, joindre le maréchal de Vitri au cimetiere Saint Jean, & marcher au palais pour rendre des lettres de M. le comte au parlement, & l'obliger de donner arrêt en sa faveur. Je devois de mon côté me mettre à la tête des compagnies de Parmentier & de Guerin, desquelles l'Epinai me répondoit, avec vingt-cinq gentilshommes que j'avois engagés sous différens prétextes, sans qu'ils sussent eux-mêmes précisément ce que c'étoit. Mon bon homme de gouverneur, qui croyoit lui-même que je voulois enlever mademoiselle de Rohan, m'en avoit amené douze de son pays. Je faisois état de me saisir du pont-neuf, de donner la main par les quais à ceux qui marchoient au palais, & de pousser ensuite les barricades dans les lieux qui nous paroîtroient les plus soulevés. La disposition de Paris nous faisoit croire le succès infaillible. Le secret y fut gardé jusqu'au prodige. M. le comte donna la bataille & il la gagna. Vous croyez sans doute l'affaire bien avancée. Rien moins.

M. le comte eſt tué dans le moment de ſa victoire ; & il eſt tué au milieu des ſiens, ſans qu'il y en ait jamais eu un ſeul qui ait pu dire comment la choſe eſt arrivée. Cela eſt incroyable, & cela eſt pourtant vrai.

Jugez de l'état où je fus quand j'appris cette nouvelle. M. le comte de Cramail, le plus ſage aſſurément de toute notre troupe, ne ſongea plus qu'à couvrir le ſecret, qui, du côté de Paris, n'étoit qu'entre ſix perſonnes. C'étoit toujours beaucoup ; mais le manquement de ſecret étoit encore plus à craindre du côté de Sedan, où il y avoit des gens beaucoup moins intéreſſés à le garder ; parce que ne revenant point en France, ils avoient moins de lieu d'en appréhender le châtiment. Tout le monde fut cependant également religieux. MM. de Vitri & de Cramail, qui avoient au commencement balancé à ſe ſauver, ſe raſſurerent. Perſonne du monde ne parla ; & cette occaſion jointe à une autre dont je vous parlerai dans la ſuite de ce diſcours, m'a obligé de penſer & de dire ſouvent, que le ſecret n'eſt pas ſi rare qu'on le croit, entre des gens qui ont accoutumé de ſe mêler de grandes affaires.

La mort de M. le comte me fixa dans ma profeſſion, parce que je crus qu'il n'y

avoit plus rien de conſidérable à faire, & que je me croyois trop âgé pour en ſortir par quelque choſe qui ne fût pas conſidérable. D'ailleurs la ſanté de M. le cardinal de Richelieu s'affoibliſſoit, & l'archevêché de Paris commençoit à flatter mon ambition. Je me réſolus donc, non pas ſeulement à ſuivre, mais encore à faire ma profeſſion. Madame de Guimené s'étoit retirée depuis ſix ſemaine dans ſa maiſon de Port-Royal : M. d'Andilly me l'avoit enlevée. Elle ne mettoit plus de poudre, elle ne ſe friſoit plus, & elle m'avoit donné mon congé dans la forme la plus authentique que l'ordre de la pénitence pouvoit demander.

Si Dieu m'avoit ôté la Place royale, le diable m'avoit laiſſé l'Arſenal, où j'avois découvert par le moyen du valet de chambre, mon confident, que j'avois abſolument gagné, que . . . . capitaine des gardes du maréchal, étoit pour le moins auſſi bien que moi avec la maréchale de la Meilleraye. Voilà de quoi devenir un ſaint. La vérité eſt que j'en devins beaucoup plus réglé, au moins pour l'apparence. Je vécus fort retiré, je ne laiſſai plus rien de problématique pour le choix de ma profeſſion. J'étudiai beaucoup, je pris habitude avec tout ce qu'il y avoit de gens de ſcience & de piété

Je fis presque de mon logis une académie. J'observai avec application de ne pas ériger l'académie en tribunal. Je commençai à ménager sans affectation les chanoines & les curés que je trouvois très-naturellement chez mon oncle. Je ne faisois pas le dévot, parce que je ne me pouvois pas assurer que je pusse durer à le contrefaire; mais j'estimois beaucoup les dévots, & à leur égard, c'est un des plus grands points de la piété. J'accommodois même mes plaisirs au reste de ma pratique. Je ne me pouvois passer de galanterie, mais je la fis avec madame de Pommereux, jeune & coquette de la maniere qui me convenoit; parce qu'ayant toute la jeunesse non-seulement chez elle, mais à ses oreilles, les apparentes affaires des autres couvroient la mienne, qui étoit, ou du moins qui fut quelque tems après plus effective. Enfin ma conduite me réussit, & au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession, & que les dévots même disoient, après M. Vincent qui m'avoit appliqué ce mot de l'évangile, que je n'avois pas assez de piété, mais que je n'étois pas trop éloigné du royaume de Dieu.

La fortune me favorisa en cette occasion plus qu'elle n'avoit accoutumé. Je trouvai par hasard Mestrezat, fameux ministre de

Charenton, chez madame de Rambure, huguenotte précieuse & savante. Elle me mit aux mains avec lui par curiosité. La dispute s'engagea, & au point qu'elle eut neuf conférences de suite en neuf jours différens. M. le maréchal de la Force & M. de Turenne (*a*) se trouverent à trois ou quatre. Un gentilhomme de Poitou qui fut présent à toutes se convertit. Comme je n'avois pas encore vingt-six ans, cette conversion fit grand bruit, & entr'autres effets, elle en produisit un qui n'avoit guère de rapport à sa cause. Je vous le raconterai après que j'aurai rendu justice à une honnêteté que je reçus de Mestrezat dans une de ces conférences.

J'avois eu quelques avantages sur lui dans la cinquiéme; la question de la vocation y fut traitée. Il m'embarrassa dans la sixiéme, où l'on traitoit de l'autorité du pape; parce que ne me voulant pas brouiller avec Rome, je lui répondois sur des principes qui ne sont pas si aisés à défendre que ceux de Sorbonne. Le ministre s'apperçut de ma peine; il m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une maniere qui eût choqué le nonce. Je remar-

(*a*) Henri de la Tour d'Auvergne, né en 1611, & tué en 1675.

quai ſon procédé, je l'en remerciai au ſortir de la conférence en préſence de M. de Turenne, & il me répondit : Il n'eſt pas juſte d'empêcher M. l'abbé de Retz d'être cardinal. Cette délicateſſe, comme vous voyez, n'eſt pas d'un pédant de Geneve. Je vous ai dit ci-deſſus que cette conférence produiſit un effet bien différent de ſa cauſe. Le voici.

Madame de Vendôme (*a*), dont vous avez oui parler, prit une affection pour moi, depuis cette conférence, qui alloit juſqu'à la tendreſſe d'une mere. Elle y avoit aſſiſté, quoiqu'aſſurément elle n'y entendît rien; mais ce qui la confirma encore plus dans ſon ſentiment, fut celui de M. de Lizieux qui étoit ſon directeur, & qui logeoit toujours chez elle quand il étoit à Paris. Il revint en ce tems-là de ſon diocèſe; & comme il avoit beaucoup d'amitié pour moi, & qu'il me trouva dans les diſpoſitions de m'attacher à ma profeſſion, ce qu'il avoit ſouhaité paſſionnément, il prit tous les ſoins imaginables de faire valoir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvoit excuſer en moi. Il eſt conſtant que ce fut à lui à qui je dus le peu d'éclat que

(*a*) Françoiſe de Lorraine, fille de Philippe Emanuel de Lorraine, duc de Mercœur, & de Marie de Luxembourg, morte en *1669*.

j'eus en ce tems-là, & il n'y avoit perſonne en France dont l'approbation en pût tant donner. Ses ſermons l'avoient élevé d'une naiſſance fort baſſe & étrangere, (il étoit Flamand) à l'épiſcopat : il l'avoit ſoutenu avec une piété ſans faſte & ſans fard. Son déſintereſſement étoit au-delà de celui des anachoretes : il avoit la vigueur de S. Ambroiſe, & il conſervoit dans la cour & auprès du roi, une liberté que M. le cardinal de Richelieu, qui avoit été ſon écolier en théologie, craignoit & révéroit. Ce bon homme, qui avoit tant d'amitié pour moi, qu'il me faiſoit trois fois la ſemaine des leçons ſur les épîtres de S. Paul, ſe mit en tête de convertir M. de Turenne & de m'en donner l'honneur.

M. de Turenne avoit beaucoup de reſpect pour lui, mais il lui en donna encore beaucoup plus de marques par une raiſon qu'il m'a dite lui-même, mais qu'il ne m'a dite que plus de dix ans après. M. le comte de Brion (*a*), que vous pouvez, je crois, avoir vu dans votre enfance, ſous le nom de duc d'Amville, étoit fort amoureux de mademoiſelle de Vendôme, qui a été depuis madame de Nemours ; & il étoit auſſi

(*a*) François Chriſtophe de Levi de Vantadour, mort en 1661.

fort ami de M. de Turenne, qui pour lui faire plaiſir & lui donner lieu de voir plus ſouvent mademoiſelle de Vendôme, affectoit d'écouter les exhortations de M. de Lizieux & de lui rendre même beaucoup de devoirs. Le comte de Brion, qui avoit été deux fois capucin, & qui faiſoit un salmigondis perpétuel de dévotion & de péchés, prenoit une ſenſible part à ſa converſion prétendue, & il ne bougeoit des conférences qui ſe faiſoient très-ſouvent & qui ſe tenoient toujours dans la chambre de mademoiſelle de Vendôme. Brion avoit fort peu d'eſprit, mais il avoit beaucoup de routine, qui en beaucoup de choſes ſupplée à l'eſprit: & cette routine, jointe à la maniere que vous connoiſſez de M. de Turenne, & à la mine indolente de mademoiſelle de Vendôme, fit que je pris le tout pour bon, & que je ne m'apperçus jamais de quoi que ce ſoit. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de faire ici une petite digreſſion, avant que j'entre plus avant dans la ſuite de cette hiſtoire (*a*). .

. . . .

Les conférences, dont je vous ai parlé ci-deſſus, ſe terminoient aſſez ſouvent par

---

(*a*) Toute la digreſſion, qui contenoit deux feuillets, eſt arrachée.

des promenades dans les jardins. Feu madame de Choisi en proposa une à S. Cloud, & elle dit, en badinant, à madame de Vendôme, qu'il y falloit donner la comédie à M. de Lizieux. Le bon homme, qui admiroit les piéces de Corneille, répondit qu'il n'en feroit aucune difficulté, pourvu que ce fût à la campagne, & qu'il y eût peu de monde. La partie se fit, l'on convint qu'il n'y auroit que madame & mademoiselle de Vendôme, madame de Choisi, M. de Turenne, M. de Brion, Voiture & moi. Brion se chargea de la comédie & des violons; je me chargeai de la collation. Nous allâmes à S. Cloud chez M. l'archevêque; mais les comédiens, qui jouoient le soir à Ruel chez M. le cardinal, n'arriverent qu'extrêmement tard. M. de Lizieux prit plaisir aux violons. Madame de Vendôme ne se lassoit point de voir danser mademoiselle sa fille qui dansoit pourtant toute seule. Enfin l'on s'amusa tant que la petite pointe du jour (c'étoit dans les plus grands jours de l'été) commençoit à paroître, quand on fut au bas de la descente des *Bons-Hommes*. Justement au pied, le carosse arrêta tout court. Comme j'étois à l'une des portieres avec mademoiselle de Vendôme, je demandai au cocher pourquoi il arrêtoit, & il me répondit avec une voix fort éton-

née : Voulez-vous que je passe par dessus tous les diables qui sont là devant moi ? Je mis la tête hors de la portiere, & comme j'ai toujours eu la vue fort basse, je ne vis rien. Madame de Choisi, qui étoit à l'autre portiere avec M. de Turenne, fut la premiere qui apperçut du carosse la cause de la frayeur du cocher : je dis du carosse, car cinq ou six laquais qui étoient derriere crioient *Jesus Maria*, & trembloient déja de peur. M. de Turenne se jetta en bas du carosse aux cris de madame de Choisi. Je crus que c'étoient des voleurs, je sautai aussi-tôt hors du carosse : je pris l'épée d'un laquais, je la tirai, & j'allai joindre de l'autre côté M. de Turenne, que je trouvai regardant fixement quelque chose que je ne voyois point. Je lui demandois ce qu'il regardoit, & il me répondit en me poussant du bras & assez bas : Je vous le dirai, mais il ne faut pas épouvanter ces dames, qui dans la vérité hurloient plutôt qu'elles ne crioient. Voiture commença un *Oremus*. Vous connoissiez peut-être les cris aigus de mademoiselle de Choisi ; mademoiselle de Vendôme disoit son chapelet, madame de Vendôme vouloit se confesser à M. de Lizieux, qui lui disoit : Ma fille, n'ayez point de peur, vous êtes en la main de Dieu. Le comte de Brion avoit entonné bien dévo-

tement à genoux, avec tous nos laquais, les Litanies de la Vierge. Tout cela se passa, comme vous pouvez vous imaginer, en même tems & en moins de rien. M. de Turenne, qui avoit une petite épée à son côté, l'avoit aussi tirée, & après avoir regardé un peu, comme je vous ai déja dit, il se tourna vers moi, de l'air dont il eut demandé son dîné, & de l'air dont il eut donné une bataille, & me dit ces paroles: Allons voir ces gens-là. Quelles gens, lui repartis-je? & dans la vérité je croyois que tout le monde avoit perdu le sens. Il me répondit: Effectivement je crois que ce pourroient bien être des diables. Comme nous avions déja fait cinq ou six pas du côté de la *Savonnerie*, & que nous étions par conséquent plus proches du spectacle, je commençai à entrevoir quelque chose; & ce qui m'en parut fut une longue procession de phantômes noirs, qui me donna d'abord plus d'émotion qu'elle n'en avoit donné à M. de Turenne, mais qui, par la réflexion que je fis, que j'avois long-tems cherché des esprits, & qu'apparemment j'en trouvois en ce lieu, me fit faire un mouvement plus vif que ses manieres ne lui permettoient de faire. Je fis deux ou trois sauts vers la procession. Les gens du carosse qui croyoient que nous étions aux mains avec

tous les diables, firent un grand cri, & ce ne furent pourtant pas eux qui eurent le plus de peur. Les pauvres Augustins réformés & déchaussés, que l'on appelle Capucins noirs, qui étoient nos diables d'imagination, voyant venir à eux deux hommes qui avoient l'épée à la main, l'eurent très-grande, & l'un d'eux se détachant de la troupe, nous cria : Messieurs, nous sommes de pauvres religieux, qui ne faisons point de mal à personne, & qui venons nous rafraîchir un peu dans la riviere pour notre santé. Nous retournâmes au carosse, M. de Turenne & moi, avec des éclats de rire que vous vous pouvez imaginer, & nous fimes lui & moi dans le moment même deux réflexions, que nous nous communiquâmes dès le lendemain matin. Il me jura que la premiere apparition de ces phantômes imaginaires lui avoit donné de la joie ; quoiqu'il eût toujours cru auparavant, qu'il auroit peur, s'il voyoit jamais quelque chose d'extraordinaire : & je lui avouai que la premiere vue m'avoit ému, quoique j'eusse souhaité toute ma vie de voir des esprits. La seconde observation que nous fimes fut, que tout ce que nous lisons dans la vie de la plupart des hommes est faux. M. de Turenne me jura qu'il n'avoit pas senti la moindre émotion, &

il convint que j'avois eu ſujet de croire, par ſon regard fixe & ſon mouvement ſi lent, qu'il en avoit eu beaucoup. Je lui confeſſai que j'en avois eu d'abord, & il me proteſta qu'il auroit juré ſur ſon ſalut que je n'avois eu que du courage & de la gaieté. Qui peut donc écrire la vérité, que ceux qui l'ont ſentie? Le préſident de Thou a eu raiſon de dire qu'il n'y a de véritables hiſtoires que celles qui ont été écrites par des hommes qui ont été aſſez ſinceres pour parler véritablement d'eux-mêmes. Ma morale ne tire aucun mérite de cette ſincérité; car je trouve une ſatisfaction ſi ſenſible à vous rendre compte de tous les replis de mon ame & de ceux de mon cœur, que la raiſon à mon égard a eu beaucoup moins de part que de plaiſir dans la religion & l'exactitude que j'ai pour la vérité.

Mademoiſelle de Vendôme conçut un mépris inconcevable pour le pauvre Brion, qui en effet avoit fait voir auſſi de ſon côté, dans cette ridicule aventure, une foibleſſe inimaginable. Elle s'en moqua avec moi dès que nous fumes rentrés en caroſſe, & me dit : Je ſens, à l'eſtime que je fais de la valeur, que je ſuis petite-fille de Henri-le-Grand. Il faut que vous ne craigniez rien, puiſque vous n'avez pas eu peur en cette

occaſion. J'ai eu peur, lui répondis-je, mademoiſelle; mais comme je ne ſuis pas ſi dévot que Brion, ma peur n'a pas tourné du côté des Litanies. Vous n'en avez point eu, me dit-elle; & je crois que vous ne croyez pas aux diables; car M. de Turenne, qui eſt bien brave, a été bien ému lui-même, & il n'alloit pas ſi vîte que vous. Je vous confeſſe que cette diſtinction qu'elle mit entre M. de Turenne & moi, me plut & me fit naître la penſée de haſarder quelques douceurs. Je lui dis donc : On peut croire le diable & ne le pas craindre; il y a des choſes plus terribles au monde. Et quoi, reprit-elle ? Elles le ſont ſi fort, que l'on n'oſeroit même les nommer, lui répondis-je. Elle m'entendit bien, à ce qu'elle m'a confeſſé depuis, mais elle n'en fit pas ſemblant. Elle ſe remit dans la converſation publique; l'on deſcendit à l'hôtel de Vendôme, & chacun s'en alla chez ſoi.

Mademoiſelle de Vendôme n'étoit pas ce que l'on appelle une grande beauté, mais elle en avoit pourtant beaucoup; & l'on avoit approuvé ce que j'avois dit d'elle & de mademoiſelle de Guiſe, qu'elles étoient des beautés de qualité; on n'étoit point étonné en les voyant, de les trouver princeſſes. Mademoiſelle de Vendôme avoit très-peu d'eſprit; mais il eſt certain qu'au

tems dont je vous parle, ſa ſottiſe n'étoit pas encore bien développée. Elle avoit un ſérieux qui n'étoit pas de ſens, mais de langueur, avec un petit grain de hauteur, & cette ſorte de ſérieux cache bien des défauts. Enfin elle étoit aimable à tout prendre. Je ſuivis ma pointe, & je trouvois des commodités merveilleuſes : je m'attirois des éloges de tout le monde, en ne bougeant de chez M. de Lizieux qui logeoit à l'hôtel de Vendôme. Les conférences pour M. de Turenne furent ſuivies de l'explication des épîtres de S. Paul, que le bon homme étoit ravi de me faire répéter en françois, ſous le prétexte de les faire entendre à madame de Vendôme & à ma tante de Maignelai, qui s'y trouvoit preſque toujours. L'on fit deux voyages à Anet; l'un fut de quinze jours, & l'autre de ſix ſemaines; & dans le dernier voyage, j'allai avec *(a)* . . . . . . à Anet. Je n'allai pourtant pas à tout, & je n'y ai jamais été : l'on s'étoit fait des bornes deſquelles on ne voulut jamais ſortir. J'allai toutefois très-loin & très-long-tems, mais je fus arrêté dans ma courſe par ſon mariage, qui ne ſe fit qu'un peu après la mort du feu roi. Elle ſe mit dans la dévotion, elle me prêcha,

(*a*) Il y a deux mots effacés.

je lui répliquai. . . . Je demeurai ſon ſerviteur, & je fus aſſez heureux pour lui en donner de bonnes marques dans les ſuites de la guerre civile.

Permettez, je vous prie, à mon ſcrupule de vous ſupplier encore très-humblement de vous reſſouvenir en ce lieu du commandement que vous m'avez fait l'avant-veille de votre départ de Paris, chez une de vos amies, de ne vous céler dans ce récit quoi que ce ſoit de tout ce qui m'eſt jamais arrivé.

Vous voyez par ce que je viens de vous dire, que mes occupations eccléſiaſtiques étoient diverſifiées & égayées par d'autres qui étoient un peu plus divertiſſantes; mais elles n'en étoient pas aſſurément déparées. La bienſéance y étoit obſervée en tout, & le peu qui y manquoit étoit ſuppléé par mon bonheur, qui fut tel que tous les eccléſiaſtiques du diocèſe me ſouhaitoient pour ſucceſſeur de mon oncle, avec une paſſion qu'ils ne pouvoient cacher. M. le cardinal de Richelieu étoit bien éloigné de cette penſée : ma maiſon lui étoit fort odieuſe; & ma perſonne ne lui plaiſoit pas, par les raiſons que je vous ai touchées ci-deſſus. Voici deux occaſions qui l'aigrirent encore bien davantage.

Je dis à feu M. le préſident de Meſmes

dans la converſation, une choſe aſſez vraiſemblable, quoique contraire à ce que je vous ai dit quelquefois : qui eſt, que je connois une perſonne qui n'a que de petits défauts, mais qu'il n'y a aucun de ces défauts qui ne ſoit l'effet ou la cauſe de quelques bonnes qualités. Je diſois donc, au contraire, à M. le préſident de Meſmes, que M. le cardinal de Richelieu n'avoit aucune grande qualité qui ne fût l'effet ou la cauſe de quelques grands défauts. Ce mot qui avoit été dit tête à tête dans un cabinet, fut redit je ne ſais par qui à M. le cardinal, & il fut redit ſous mon nom : jugez de l'effet. L'autre choſe qui le fâcha, fut que j'allai voir M. le préſident (*a*) Barillon qui étoit priſonnier à Amboiſe, pour des remontrances qui s'étoient faites au parlement, & que j'allai voir dans une circonſtance qui fit remarquer mon voyage. Deux miſérables hermites & faux-monnoyeurs qui avoient eu quelque communication ſecrete avec (*b*) M. de Vendôme, peut-être touchant leur ſecond métier, & qui n'étoient point ſatisfaits de lui, l'accuſerent très-fauſſement de leur avoir propoſé

(*a*) Jean-Jacques Barillon, préſident aux enquêtes, mort priſonnier à Amboiſe.

(*b*) Ceſar de Vendôme, fils de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées, eſt mort en 1667.

de tuer M. le cardinal, & pour donner plus de croyance à leurs dépoſitions, ils nommerent tous ceux qu'ils crurent notés en ce pays-là. Montreſor & M. Barillon furent du nombre, je le ſus des premiers par Bergeron, commis de M. des Noyers; & comme j'aimois extrêmement le préſident Barillon, je pris la poſte le ſoir même pour l'aller avertir & le tirer d'Amboiſe, ce qui étoit très-faiſable. Comme il étoit tout-à-fait innocent, il ne voulut pas ſeulement écouter la propoſition que je lui en fis, & il demeura dans Amboiſe, mépriſant & les accuſateurs & l'accuſation. M. le cardinal dit à M. de Lizieux, à propos de ce voyage, que j'étois ami de tous ſes ennemis; & M. de Lizieux lui répondit: Il eſt vrai, & vous l'en devez eſtimer; vous n'avez nul ſujet de vous en plaindre. J'ai obſervé que ceux dont vous entendez parler étoient tous ſes amis avant que d'être vos ennemis. Si cela eſt vrai, dit M. le cardinal, l'on a tort de me faire les contes que l'on m'en fait. M. de Lizieux me rendit en cela tous les bons offices imaginables, & tels qu'il me dit le lendemain, & qu'il me l'a dit encore pluſieurs fois depuis, que ſi M. le cardinal eut vécu, il m'eût rétabli infailliblement dans ſon eſprit. Ce qui y mettoit le plus de diſpoſition

étoit, que M. de Lizieux l'avoit aſſuré que quoique j'euſſe lieu de me croire perdu à la cour, je n'avois jamais voulu être des amis de (*a*) M. le Grand; & il eſt vrai, que M. de Thou, avec lequel j'avois habitude & amitié particuliere, m'en avoit preſſé, & que je n'y donnai point, parce que je n'y crus d'abord rien de ſolide, & l'événement a fait voir que je ne m'y étois pas trompé.

M. le cardinal de Richelieu mourut (*b*) avant que M. de Lizieux eût pu achever ce qu'il avoit commencé pour mon raccommodement, & je demeurai ainſi dans la foule de ceux qui avoient été notés dans le miniſtere. Ce caractere ne fut pas favorable les premieres ſemaines qui ſuivirent la mort de M. le cardinal. Quoique le roi en eût une joie incroyable, il voulut conſerver toutes les apparences; il ratifia les legs que ce miniſtre avoit faits des charges & des gouvernemens: il careſſa tous ſes proches, il maintint dans le miniſtere toutes ſes créatures, & il affecta de recevoir aſſez mal tous ceux qui avoient été mal avec lui. Je fus le ſeul privilégié. Lorſ-

(*a*) M. de Cinq-Mars, Henri Coëffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France. Il eut la tête tranchée le 12 Septembre 1642.

(*b*) En l'année 1642.

que M. l'archevêque de Paris (*a*) me présenta au roi, il me traita, je ne dis pas ſeulement honnêtement, mais avec une diſtinction qui étonna tout le monde. Il me parla de mes études, de mes ſermons ; il me fit même des railleries douces & obligeantes ; il me commanda de lui faire ma cour toutes les ſemaines. Voici les deux raiſons de ce bon traitement, raiſons que nous ne ſûmes nous-mêmes que la veille de ſa mort. Il les dit à la reine.

Ces deux raiſons ſont deux aventures qui m'arriverent au ſortir du college, & deſquelles je ne vous ai pas parlé, parce que je n'ai pas cru que n'ayant aucun rapport à rien par elles-mêmes, elles méritaſſent ſeulement votre réflexion : je ſuis obligé de les y expoſer en ce lieu, parce que je trouve que la fortune leur a donné plus de ſuite ſans comparaiſon, qu'elles n'en devoient avoir naturellement. Je vous dois dire de plus, pour la vérité, que je ne m'en ſuis pas ſouvenu dans le commencement de ce diſcours, & qu'il n'y a que leur ſuite qui les ait remiſes dans ma mémoire.

Un peu après que je fus ſorti du college, le valet-de-chambre de mon gouverneur,

(*a*) Jean-François de Gondy, mort en 1654.

qui étoit Montercero, trouva chez une miſérable épingliere, une niéce de quatorze ans qui étoit d'une beauté ſurprenante. Il l'acheta pour moi cent cinquante piſtoles, après me l'avoir fait voir : il lui loua une petite maiſon à Iſſi : il mit ſa ſœur auprès d'elle, & j'y allai le lendemain qu'elle y fut logée. Je la trouvai dans un abattement extrême, & je n'en fus pas ſurpris, parce que je l'attribuai à ſa pudeur. J'y trouvai quelque choſe de plus le lendemain, qui fut une raiſon encore plus ſurprenante & plus extraordinaire que ſa beauté, & c'étoit beaucoup dire. Elle me parla ſagement, ſaintement, & toutefois ſans emportement. Elle ne pleura qu'autant qu'elle ne put s'en empêcher. Elle craignoit ſa tante à un point qui me fit pitié. J'admirai ſon eſprit, & après cela j'admirai ſa vertu. Je la preſſai autant qu'il le fallut pour l'éprouver. J'eus honte pour moi-même. J'attendis la nuit pour la mettre dans mon caroſſe, je la menai à ma tante de Maignelai, qui la mit dans une religion où elle mourut huit ou dix ans après, en réputation de ſainteté.

Ma tante, à qui cette fille avoua que les menaces de l'épingliere l'avoient ſi fort intimidée qu'elle auroit fait tout ce que j'aurois voulu, fut ſi touchée de mon pro-

cédé, qu'elle alla le lendemain le conter à M. de Lizieux, qui le dit le jour même au roi à ſon dîné. Voilà la premiere de ces deux aventures. La ſeconde ne fut pas de même nature : mais elle ne fit pas un moindre effet dans l'eſprit du roi.

Un an avant cette premiere aventure, j'étois allé courre le cerf à Fontainebleau avec la meute de M. de Souvré (*a*), & comme mes chevaux étoient fort las, je pris la poſte pour revenir à Paris. Comme j'étois mieux monté que mon gouverneur, & qu'un valet-de-chambre qui couroit avec moi, j'arrivai le premier à Juviſi & je fis mettre ma ſelle ſur le meilleur cheval que j'y trouvai. Coutenau, capitaine de la petite compagnie des chevaux-légers du roi, brave, mais extravagant, qui venoit de Paris auſſi en poſte, commanda à un palfrenier d'ôter ma ſelle & d'y mettre la ſienne. Je m'avançai en lui diſant que j'avois retenu le cheval, & comme il me voyoit avec un petit colet uni & un habit noir tout ſimple, il me prit pour ce que j'étois en effet, c'eſt-à-dire, pour un écolier, & il ne me répondit que par un ſoufflet qu'il me donna à tour de bras, & qui me

(*a*) Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre, &c. mort en 1656.

mit tout en ſang. Je mis l'épée à la main & lui auſſi-tôt. Dès le premier coup que nous nous portâmes il tomba, le pied lui ayant gliſſé ; & comme il donna de la main en voulant ſe ſoutenir, contre un morceau de bois un peu pointu, ſon épée s'en alla auſſi d'un autre côté. Je me reculai deux pas, & je lui dis de reprendre ſon épée; il le fit, mais ce fut par la pointe, car il m'en préſenta la garde en me demandant un million de pardons. Il les redoubla bien quand mon gouverneur fut arrivé, qui lui dit qui j'étois. Il retourna ſur ſes pas, il alla conter au roi, avec lequel il avoit une très-grande liberté, toute cette petite hiſtoire. Elle lui plut, & il s'en ſouvint en tems & lieu, comme vous le verrez encore plus particuliérement à ſa mort. Je reprends le fil de mon diſcours.

Le bon traitement que je recevois du roi fit croire à mes proches que l'on pourroit trouver quelque ouverture pour moi à la coadjutorerie de Paris. Ils y trouverent d'abord beaucoup de difficultés dans l'eſprit de mon oncle, très-petit, & par conſéquent jaloux & difficile. Ils le gagnerent par le moyen de Defita, ſon avocat, & de Couret, ſon aumônier; mais ils firent en même-tems une faute, qui rompit au moins pour le coup leurs meſures. Ils firent éclater,

contre mon ſentiment, le conſentement de M. de Paris, & ils ſouffrirent même que la Sorbonne, les curés, & le chapitre lui en fiſſent des remercimens. Cette conduite eut beaucoup d'éclat, mais elle en eut trop; & M. le cardinal Mazarin, des Noyers & Chavigni en prirent ſujet de me traverſer, en diſant au roi qu'il ne falloit point accoutumer les corps à ſe déſigner eux-mêmes des archevêques: de ſorte que M. le maréchal de Schomberg (*a*), qui avoit épouſé en premiere noces ma couſine germaine, ayant voulu ſonder le guet, n'y trouva aucun jour. Le roi lui répondit avec beaucoup de bonté pour moi, que j'étois encore trop jeune.

Nous découvrîmes quelque temps après un obſtacle plus ſourd, mais auſſi plus dangereux. M. des Noyers, ſecrétaire d'état, & celui des trois miniſtres qui paroiſſoit le mieux à la cour, étoit dévot de profeſſion, & même jéſuite ſecret, à ce que l'on a cru. Il ſe mit en tête d'être archevêque de Paris, & comme l'on croyoit compter ſûrement tous les mois ſur la mort de mon oncle, qui étoit dans la vérité fort infirme, il crut qu'il falloit à tout haſard m'éloigner de Paris, où il voyoit que j'étois extrême-

(*a*) Charles de Schomberg, mort en 1656.

ment aimé, & me donner une place qui me parût belle & raiſonnable pour un homme de mon âge. Il me fit propoſer au roi par le P. Sirmond, jéſuite & ſon confeſſeur, pour l'évêché d'Agde, qui n'a que vingt-deux paroiſſes, & qui vaut plus de trente mille livres de rente. Le roi agréa la propoſition avec joie, & il m'en envoya le brevet le jour même. Je vous confeſſe que je fus embarraſſé au-delà de tout ce que je puis vous exprimer. Ma dévotion ne me portoit nullement en Languedoc. Vous voyez les inconvéniens d'un refus, ſi grands que je n'euſſe pas trouvé un homme qui eût oſé me le conſeiller. Je pris mon parti de moi-même. J'allai trouver le roi. Je lui dis, après l'avoir remercié, que j'appréhendois extrêmement le poids d'un évêché éloigné, que mon âge avoit beſoin d'avis & de conſeils qui ne ſe rencontrent jamais que fort imparfaitement dans les provinces. J'ajoutai à cela tout ce que vous vous pouvez imaginer. Je fus plus heureux que ſage. Le roi ne ſe fâcha point de mon refus, & il continua à me très-bien traiter. Cette circonſtance, jointe à la retraite de M. des Noyers qui donna dans le panneau que M. de Chavigni lui avoit tendu, réveilla mes eſpérances de la coadjutorerie de Paris. Comme le roi avoit pris des en-

gagemens assez publics de n'en point admettre, depuis celles qu'il avoit accordées à M. d'Arles, l'on balançoit, & l'on se donnoit du tems, avec d'autant moins de peine, que sa santé s'affoiblissoit tous les jours, & que j'avois lieu de tout espérer de la régence. Le Roi mourut (*a*). M. de Beaufort (*b*), qui étoit de tout tems à la reine, & qui en faisoit même le galant, se mit en tête de gouverner, dont il étoit moins capable que son valet-de-chambre. M. l'évêque de Beauvais (*c*), plus idiot que tous les idiots de votre connoissance, prit la figure de premier ministre, & il demanda dès le premier jour aux Hollandois qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de France. La reine eut honte de cette momerie du ministre. Elle me commanda d'aller offrir de sa part la premiere place à mon pere (*d*); & voyant qu'il refusoit obstinément de sortir de sa cellule des peres de l'Oratoire, elle se mit entre les mains du cardinal Mazarin.

(*a*) En l'année 1643.

(*b*) François, fils de Cesar de Vendôme, il fut tué à Candie en 1669.

(*c*) Augustin Potier, oncle de René Potier, sieur de Blancmênil, président au parlement.

(*d*) Philippe Emmanuel de Gondi, comte de Joigni. Il se retira chez les peres de l'Oratoire, où il se fit prêtre, & y mourut l'an 1662, âgé de 81 ans.

Vous pouvez juger qu'il ne me fut pas difficile de trouver ma place dans ces momens dans lesquels d'ailleurs on ne refusoit rien : & la Feuillade, frere de celui que vous voyez à la cour, disoit qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la langue françoise : *La reine est si bonne !*

Madame de Maignelai & M. de Lizieux demanderent la coadjutorerie pour moi, & la reine la leur refusa en leur disant qu'elle ne l'accorderoit qu'à mon pere, qui ne vouloit point du tout paroître au Louvre. Il y vint enfin une unique fois. La reine lui dit publiquement qu'elle avoit reçu ordre du feu roi la veille de sa mort de me la faire expédier, & qu'il lui avoit dit, en présence de M. de Lizieux, qu'il m'avoit toujours eu dans l'esprit depuis les deux aventures de l'épingliere & de Couteneau. Quel rapport de ces deux bagatelles à l'archevêché de Paris ! Et voilà toutefois comme la plupart des choses se font.

Tous les corps vinrent remercier la reine. L'Hosiere, maître des requêtes & mon ami particulier, m'apporta seize mille écus pour mes bulles. Je les envoyai à Rome par un courier, avec ordre de ne point demander de graces, pour ne point différer l'expédition, & pour ne laisser

aucun tems aux miniſtres de la traverſer. Je la reçus la veille de la Touſſaint. Je montai le lendemain en chaire dans Saint Jean pour y commencer l'avent que je prêchai ; mais il eſt tems de prendre un peu d'haleine.

Il me ſemble que je n'ai été juſqu'ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orcheſtre, à jouer & à badiner avec les violons. Je vais monter ſur le théâtre, où vous verrez des ſcenes, non pas dignes de vous, mais un peu moins indignes de vôtre attention.

Fin du premier Livre.

LIVRE SECOND.

JE commençai mes ſermons de l'avent dans S. Jean-en-Greve le jour de la Touſſaint avec le concours naturel à une ville auſſi peu accoutumée que l'étoit Paris à voir ſes archevêques en chaire. Le grand ſecret de ceux qui entrent dans les emplois eſt de ſaiſir d'abord l'imagination des hommes par une action que quelques circonſtances leur rendent particuliere.

Comme j'étois obligé de prendre les ordres, je fis une retraite dans S. Lazare, où je donnai à l'extérieur toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon intérieur fut une grande & profonde réflexion ſur la maniere que je devois prendre pour ma conduite. Elle étoit très-difficile. Je trouvois l'archevêché de Paris dégradé à l'égard du monde, par les baſſeſſes de mon oncle, & déſolé à l'égard de Dieu, par ſa négligence & par ſon incapacité. Je prévoyois des oppoſitions infinies à ſon rétabliſſement, & je n'étois pas ſi aveugle, que je ne connuſſe que la plus grande & la plus inſurmontable étoit dans moi-même. Je n'ignorois pas de quelle néceſſité eſt la regle des mœurs à un évêque : je ſentois que

le déſordre ſcandaleux de celles de mon oncle me l'impoſoit encore plus étroite & plus indiſpenſable qu'aux autres ; & je ſentois en même-tems que je n'en étois pas capable, & que tous les obſtacles de conſcience & de gloire que j'oppoſerois au déréglement, ne ſeroient que des digues fort mal aſſurées. Je pris, après ſix jours de réflexion, le parti de faire le mal par deſſein, ce qui eſt ſans comparaiſon le plus criminel devant Dieu, mais ce qui eſt ſans doute le plus ſage devant le monde ; parce qu'en le faiſant ainſi, l'on y met toujours des préalables qui en couvrent une partie, & parce que l'on évite par ce moyen le plus dangereux ridicule qui ſe puiſſe rencontrer dans notre profeſſion, qui eſt celui de mêler à contre-tems le péché dans la dévotion.

Voilà la ſainte diſpoſition avec laquelle je ſortis de S. Lazare. Elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaiſe ; car j'avois pris une ferme réſolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profeſſion, & d'être auſſi homme de bien pour le ſalut des autres, que je pourrois être méchant pour moi-même.

M. l'archevêque de Paris, qui étoit le plus foible de tous les hommes, étoit, par une ſuite aſſez commune, le plus glorieux.

Il s'étoit laiſſé précéder par-tout par les moindres officiers de la couronne, & il ne donnoit pas la main dans ſa propre maiſon aux gens de qualité qui avoient affaire à lui. Je pris le chemin tout contraire, je donnai la main chez moi à tout le monde juſqu'au caroſſe, & j'acquis par ce moyen la réputation de civilité à l'égard de beaucoup de gens, & même d'humilité à l'égard des autres. J'évitai ſans affectation de me trouver en lieu de cérémonie avec les perſonnes d'une condition fort relevée, juſqu'à ce que je me fuſſe tout-à-fait confirmé dans cette réputation : & quand je crus l'avoir établie, je pris l'occaſion d'un contrat de mariage pour diſputer le rang de la ſignature à M. de Guiſe. J'avois bien étudié & bien fait étudier mon droit, qui étoit inconteſtable dans les limites du diocèſe. La preſſéance me fut adjugée par arrêt du conſeil, & j'éprouvai en cette rencontre par le grand nombre de gens qui ſe déclarerent pour moi, que *deſcendre juſqu'aux petits eſt le plus ſûr moyen pour s'égaler aux grands*. Je faiſois ma cour une fois la ſemaine à la meſſe de la reine, après laquelle j'allois preſque toujours dîner chez M. le cardinal Mazarin, qui me traitoit fort bien, & qui étoit dans la vérité très-content de moi, parce que je n'avois voulu prendre

aucune part dans la cabale que l'on appelloit des importans, quoiqu'il y en eût d'entr'eux qui fussent extrêmement de mes amis. Peut-être ne serez-vous pas fâchée que je vous explique ce que c'étoit que cette cabale.

M. de Beaufort, qui avoit le sens beaucoup au-dessous du médiocre, voyant que la reine avoit donné sa confiance à M. le cardinal Mazarin, s'emporta de la maniere du monde la plus imprudente. Il refusa tous les avantages qu'elle lui offroit avec profusion : il fit vanité de donner au monde toutes les démonstrations d'un amant irrité; il ne ménagea en rien Monsieur. Il brava dès les premiers jours de la régence feu M. le prince (*a*). Il l'outra ensuite par la déclaration publique qu'il fit contre madame de Longueville (*b*) en faveur de madame de Montbazon (*c*), qui véritablement n'avoit offensé la premiere qu'en contrefaisant ou montrant cinq de ses lettres que l'on prétendoit qu'elle avoit écrites à Coligni (*d*).

(*a*) Henri de Bourbon, II du nom, mort en 1646.

(*b*) Anne-Geneviéve de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, morte en 1679.

(*c*) Marie de Bretagne, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, & de Catherine Fouquet de la Varenne : elle est morte en 1657.

(*d*) Gaspard de Coligni, duc de Châtillon, mort d'une blessure qu'il reçut à Charenton durant les guerres civiles, le 9 février 1649, à l'âge de 29 ans.

M. de Beaufort, pour ſoutenir ce qu'il faiſoit contre la régente, contre le miniſtre & contre tous les princes du ſang, forma une cabale de gens qui ſont tous morts fous, mais qui dès ce tems-là ne me paroiſſoient guère ſages: tels que Beaupré, Fontrailles, Fieſque (*a*). Montreſor qui avoit la mine de Caton, mais qui n'en avoit pas le jeu, s'y joignit avec Bethune. Le premier étoit mon proche parent, & le ſecond étoit aſſez de mes amis. Ils obligerent M. de Beaufort à me faire beaucoup d'avances, & je les reçus avec beaucoup de reſpect; mais je n'entrai en rien: je m'en expliquai même à Montreſor, en lui diſant que je devois la coadjutorerie de Paris à la reine, & que la grace étoit aſſez conſidérable pour m'empêcher de prendre aucune liaiſon qui pût ne lui être pas agréable. Montreſor m'ayant répondu que je n'en avois nulle obligation à la reine, puiſqu'elle n'avoit fait en cela que ce qui lui avoit été ordonné publiquement par le feu roi, & que d'ailleurs la grace m'avoit été faite dans un tems où la reine ne donnoit rien, à force de ne rien refuſer; je lui dis ces propres mots: « Vous me » permettrez d'oublier tout ce qui pour-

(*a*) Charles Leon, comte de Fieſque.

» roit diminuer ma reconnoiſſance, & de » ne me reſſouvenir que de ce qui la peut » augmenter ». Ces paroles, qui furent rapportées à M. le cardinal Mazarin par Goulas, à ce que lui-même m'a dit depuis, lui plurent ; il les dit à la reine le jour que M. de Beaufort fut arrêté. Cette priſon fit beaucoup d'éclat, mais elle n'eut pas celui qu'elle devoit produire : & comme elle fut le commencement de l'établiſſement du miniſtre que vous verrez dans toute la ſuite de cette hiſtoire jouer le plus conſidérable rôle de la comédie, il eſt néceſſaire, à mon ſens, de vous en parler un peu plus en détail.

Vous avez vu ci-deſſus, que le parti formé dans la cour par M. de Beaufort n'étoit compoſé que par quatre ou cinq mélancoliques, qui avoient la mine de penſer creux. Cette mine ou fit peur à M. le cardinal Mazarin, ou lui donna lieu de feindre qu'il avoit peur. Il y a eu des raiſons de douter de part & d'autre. Ce qui eſt certain, c'eſt que la Riviere (*a*), qui avoit déja beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de Monſieur, eſſaya de la donner au miniſtre par toutes ſortes d'avis, pour l'obliger

---

(*a*) Louis Barbier, abbé de la Riviere, favori du duc d'Orléans, mort en 1670, évêque & duc de Langres.

de se défaire de Montresor, qui étoit sa bête; & que M. le prince n'oublia rien aussi pour la lui faire prendre, par l'appréhension qu'il avoit que M. le duc, qui est M. le prince d'aujourd'hui, ne se commît par quelque combat avec M. de Beaufort, comme il avoit été sur le point de le faire dans le démêlé de mesdames de Longueville & de Montbazon. Le palais d'Orléans & l'hôtel de Condé étant unis ensemble par ces intérêts, tournerent en moins de rien en ridicule la morgue qui avoit donné aux amis de M. de Beaufort le nom d'*Importans*; & ils se servirent en même tems très-habilement des grandes apparences que M. de Beaufort, suivant le style de tous ceux qui ont plus de vanité que de sens, ne manqua pas de donner en toutes sortes d'occasions aux moindres bagatelles. On tenoit cabinet mal-à-propos, l'on donnoit des rendez-vous sans sujet, les chasses mêmes paroissoient mystérieuses. Enfin l'on fit si bien que l'on se fit (*a*) arrêter au Louvre par Guitaut, capitaine des gardes de la reine. Ces *Importans* furent chassés & dispersés, & l'on publia par tout le royaume qu'ils avoient fait une entreprise contre la

(*a*) M. de Beaufort fut arrêté & mené à Vincennes le 2 septembre 1643, d'où il se sauva le 31 mai 1648.

vie de M. le cardinal. Ce qui a fait que je ne l'ai jamais cru, eſt que l'on n'en a jamais vu ni dépoſitions, ni indices; quoique la plupart des domeſtiques de la maiſon de Vendôme aient été long-tems en priſon. Vaumorin & Ganſeville, auxquels j'en ai parlé cent fois dans la Fronde, m'ont juré qu'il n'y avoit rien au monde de plus faux: l'un étoit capitaine des gardes, l'autre écuyer de M. de Beaufort. Le marquis de Nangis, meſtre de camp du régiment de Navarre ou de Picardie, (je ne m'en reſſouviens pas préciſément) & enragé contre la reine & contre le cardinal pour un ſujet que je vous dirai incontinent, fut fort tenté d'entrer dans la cabale des *Importans*, cinq ou ſix jours avant que M. de Beaufort fût arrêté, & je le détournai de cette penſée, en lui diſant que *la mode, qui a du pouvoir en toutes choſes, ne l'a ſi ſenſible en aucune, qu'à être bien ou mal à la cour. Il y a des tems où la diſgrace eſt une maniere de feu, qui purifie toutes les mauvaiſes qualités, & qui illumine toutes les bonnes. Il y a des tems où il ne ſied pas bien à un honnête homme d'être diſgracié.* Je ſoutins à Nangis que le parti des *Importans* étoit de cette nature; & je vous marque cette circonſtance, pour avoir lieu de vous faire le plan de l'état où

les choſes ſe trouverent à la mort du feu roi. C'eſt par où je devois commencer, mais le fil de mon diſcours m'a emporté.

Il faut confeſſer à la louange de M. le cardinal de Richelieu, qu'il avoit conçu deux deſſeins que je trouve preſque auſſi vaſtes que ceux des Ceſar & des Alexandre. Celui d'abattre le parti de la religion avoit été projetté par M. le cardinal de (*a*) Retz, mon oncle; celui d'attaquer la formidable maiſon d'Autriche n'avoit été imaginé de perſonne. Il a conſommé le premier, & à ſa mort il avoit bien avancé le ſecond. La valeur de M. le prince, qui étoit M. le duc en ce tems-là, fit que celle du roi n'altéra pas les choſes. La fameuſe bataille de Rocroi (*b*) donna autant de ſûreté au royaume, qu'elle lui apporta de gloire, & ces lauriers couvrirent le berceau du roi qui regne aujourd'hui. Le roi ſon pere, qui n'aimoit ni n'eſtimoit la reine, ſa femme, lui donna en mourant un conſeil néceſſaire pour limiter l'autorité de ſa régence, & il nomma M. le cardinal Mazarin, M. Seguier (*c*), M. Bouthillier & M. de Chavigni. Comme tous ces ſujets

(*a*) Henri de Gondy, mort en 1622.
(*b*) En 1643.
(*c*) Pierre Seguier, mort en 1672.

étoient extrêmement odieux au public, parce qu'ils étoient tous créatures de M. le cardinal de Richelieu, ils furent ſiflés par tous les laquais dans les cours de S. Germain, auſſi-tôt que le roi fut expiré: & ſi M. de Beaufort eut eu le ſens commun, ou ſi M. de Beauvais n'eut pas été une bête mitrée, ou s'il eut plû à mon pere d'entrer dans les affaires, ces collatéraux de la régence auroient été infailliblement chaſſés avec honte, & la mémoire du cardinal de Richelieu auroit été ſûrement condamnée par le parlement avec une joie publique.

La reine étoit adorée beaucoup plus par ſes diſgraces que par ſon mérite. On ne l'avoit vue que perſécutée, & la ſouffrance aux perſonnes de ce rang tient lieu d'une grande vertu. On ſe vouloit imaginer qu'elle avoit eu de la patience, qui eſt très-ſouvent figurée par l'indolence. Enfin il eſt conſtant que l'on en eſpéroit des merveilles; & Bautru (*a*) diſoit qu'elle faiſoit déja des miracles, parce que les plus dévots avoient déja oublié ſes coquetteries.

M. le duc d'Orléans fit quelque mine de vouloir diſputer la régence: & la Frette qui étoit à lui, donna de l'ombrage, parce

(*a*) Guillaume de Bautru, comte de Serrant.

qu'il arriva une heure après la mort du roi à S. Germain (*a*), avec deux cens gentils-hommes qu'il avoit amenés de ſon pays. J'obligeai Nangis dans le moment à offrir à la reine le régiment qu'il commandoit, qui étoit en garniſon à Mantes. Il le fit marcher à S. Germain; tout le régiment des gardes s'y rendit; l'on amena le roi à Paris. Monſieur ſe contenta d'être lieutenant général de l'état; M. le prince fut déclaré chef du conſeil. Le parlement confirma la régence à la reine, mais ſans limitation. Tous les exilés furent rappellés, tous les priſonniers remis en liberté, tous les criminels furent juſtifiés; tous ceux qui avoient perdu des charges y rentrerent, on donnoit tout, on ne refuſoit rien; & madame de Beauvais entr'autres eut permiſſion de bâtir dans la Place royale. Je ne me ſouviens plus du nom de celui à qui on expédia un brevet pour un impôt ſur les meſſes.

La félicité des particuliers paroiſſoit pleinement aſſurée par le bonheur public: l'union très-parfaite de la maiſon royale fixoit le repos en dedans. La bataille de Rocroi avoit anéanti pour des ſiecles la vigueur de l'infanterie d'Eſpagne; la cavalerie de

(*a*) En 1643.

l'Empire ne tenoit pas devant les Weymariens. L'on voyoit ſur les degrés du trône, d'où l'âpre & redoutable Richelieu avoit foudroyé plutôt que gouverné les humains, (*a*) un ſucceſſeur doux & benin, qui ne vouloit rien, qui étoit au déſeſpoir que ſa dignité de cardinal ne lui permettoit pas de s'humilier autant qu'il l'eût ſouhaité, devant tout le monde; qui marchoit dans les rues avec deux petits laquais derriere ſon caroſſe. N'ai-je pas eu raiſon de vous dire qu'il ne ſeyoit pas à un honnête homme d'être mal avec la cour en ce tems-là ? & n'eus-je pas encore raiſon de conſeiller à Nangis de ne s'y pas brouiller; quoique nonobſtant le ſervice qu'il avoit rendu à S. Germain, il fût le premier homme à qui l'on eût refuſé une gratification de rien qu'il demanda ? Je la lui fis obtenir.

Vous ne ſerez pas ſurpriſe de ce qu'on le fut de la priſon de M. de Beaufort, dans une cour où l'on venoit de les ouvrir à tout le monde ſans exception : mais vous le ſerez ſans doute de ce que perſonne ne s'apperçut des ſuites. Ce coup de vigueur fait dans un tems où l'autorité étoit ſi douce, qu'elle étoit comme imperceptible, fit un très-

(*a*) Jules Mazarin, cardinal, miniſtre d'état, mort à Vincennes en 1661.

grand effet. Il n'y avoit rien de si facile par toutes les circonstances que vous avez vues, mais il paroissoit grand; & tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité & n'a rien d'odieux. Ce qui attire assez souvent je ne sais quoi d'odieux sur les actions des ministres, même les plus nécessaires, c'est que pour les faire, ils sont presque toujours obligés de surmonter des obstacles, dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie & de la haine. Quand il se présente une occasion considérable, dans laquelle il n'y a rien à vaincre, parce qu'il n'y a rien à combatre, ce qui est fort rare; elle donne à leur autorité un éclat pur, innocent, non mêlangé, qui ne l'établit pas seulement, mais qui leur fait même tirer dant la suite du mérite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font.

Quand on vit que le cardinal avoit arrêté celui, qui cinq ou six semaines auparavant avoit ramené le roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respectueux; & je me souviens que Chapelain, qui enfin avoit de l'esprit, ne pouvoit se lasser d'admirer ce grand événement. On se croyoit bien obligé au ministre de ce

que

que toutes les ſemaines il ne faiſoit pas mettre quelqu'un en priſon, & l'on attribuoit à la douceur de ſon naturel, les occaſions qn'il n'avoit pas de mal faire. Il faut avouer qu'il ſeconda fort habilement ſon bonheur. Il donna toutes les apparences néceſſaires pour faire croire qu'on l'avoit forcé à cette réſolution : que les conſeils de Monſieur & de M. le prince l'avoient emporté dans l'eſprit de la reine ſur ſon avis. Il parut encore plus modéré, plus civil & plus ouvert le lendemain de l'action. L'accès étoit tout-à-fait libre, les audiences étoient aiſées, on dînoit avec lui comnie avec un particulier; il relâcha même beaucoup de la morgue des cardinaux les plus ordinaires, enfin il fit ſi bien qu'il ſe trouva ſur la tête de tout le monde dans le tems que tout le monde croyoit l'avoir encore à ſes côtés. Ce qui me ſurprend, c'eſt que les princes & les grands du royaume, qui, pour leurs intérêts doivent être plus clairvoyants que le vulgaire, furent les plus aveugles. Monſieur ſe crut au-deſſus de l'exemple; M. le prince attaché à la cour par ſon avarice, voulut auſſi s'y croire; M. (*a*) le duc étoit d'un âge à s'endormir aiſé-

(*a*) Louis de Bourbon, duc d'Enguien, prince de Condé en 1646, mort en 1686. C'eſt de lui qu'il ſera toujours parlé dans la ſuite de ces Mémoires.

ment à l'ombre des lauriers ; M. de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer ; M. de Vendôme étoit trop heureux de n'avoir été que chassé ; M. de Nemours (*a*) n'étoit qu'un enfant ; M. de Guise, revenu tout nouvellement de Bruxelles, étoit gouverné par madame de Pons (*b*), & croyoit gouverner toute la cour ; M. de Bouillon croyoit qu'on lui rendroit Sedan de jour en jour ; M. de Turenne étoit plus que satisfait de commander les armées d'Allemagne ; M. d'Espernon (*c*) étoit ravi d'être rentré dans son gouvernement & dans sa charge ; M. de Schomberg avoit été toute sa vie inséparable de tout ce qui étoit bien à la cour ; M. de Grammont (*d*) en étoit esclave, & MM. de Retz, de Vitri & de Bassompierre se croyoient, au pied de la lettre, en faveur parce qu'ils n'étoient plus ni prisonniers ni exilés. Le parlement délivré du cardinal de Richelieu, qui l'avoit tenu fort bas, s'imaginoit que le siecle d'or seroit celui d'un ministre,

(*a*) Charles-Amedée de Savoye, tué en duel par M. de Beaufort en 1650.

(*b*) Anne Poussart de Fort du Vigean, sœur puinée de la belle mademoiselle du Vigean, veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa en 1649 Armand-Jean de Wignerod, duc de Richelieu.

(*c*) Bernard de Nogaret, mort le 25 Juillet 1661.

(*d*) Antoine de Grammont, III du nom, maréchal de France le 22 Septembre 1641, mort en 1678.

qui leur disoit tous les jours que la reine ne se vouloit conduire que par leurs conseils. Le clergé, qui donne toujours l'exemple de la servitude, la prêchoit aux autres sous le titre d'obéissance. Voilà comme tout le monde se trouva en un instant Mazarin.

Ce plan vous paroîtra peut-être avoir été bien long, mais je vous prie de considérer qu'il contient les quatre premieres années de la régence dans lesquelles la rapidité du mouvement donné à l'autorité royale par M. le cardinal de Richelieu, soutenue par les circonstances que je viens de vous marquer, & par les avantages continuels remportés sur les ennemis, maintint toutes les choses dans l'état où vous les voyez. Il y eut, la troisiéme & la quatriéme année, quelques petits nuages entre Monsieur & M. le duc pour des bagatelles : il y en eut entre M. le duc & M. le cardinal Mazarin pour la charge d'amiral, que le premier prétendit par la mort de M. le duc de Brezé (*a*), son beau-frere. Je ne parle point ici de ce détail, parce qu'il n'altéra en rien la face des affaires, & parce qu'il n'y a point

(*a*) Armand de Maillé, marquis de Brezé, duc de Fronsac, tué sur mer d'un coup de canon, âgé de vingt-sept ans & deux mois. Louis de Bourbon, prince de Condé, épousa en 1641, Claire-Clémence de Maillé Brezé.

de mémoires de ce tems-là, où vous ne le trouviez imprimé.

M. de Paris partit de Paris deux mois après mon ſacre, pour aller paſſer l'été à Angers, dans une abbaye qu'il y avoit, appellée S. Aubin, & il m'ordonna, quoiqu'avec beaucoup de peine, de prendre ſoin de ſon diocèſe. Ma premiere fonction fut la viſite des religieuſes de la Conception, que la reine me força de faire. Comme je n'ignorois pas qu'il y avoit dans ce monaſtere plus de quatre-vingts filles, dont il y en avoit pluſieurs de belles, & quelques-unes de coquettes, j'avois peine à me réſoudre à y expoſer ma vertu. Il le fallut toutefois, & je la conſervai avec l'édification du prochain, parce que je n'en vis jamais une ſeule au viſage. Je ne leur parlai jamais qu'elles n'euſſent le voile baiſſé, & cette conduite, qui dura ſix ſemaines, donna un merveilleux luſtre à ma chaſteté (*a*). . . . .

. . . .

La dame eût été bien fâchée qu'on ne les eût pas ſues : mais elle les mêloit, & à ma priere, & parce qu'elle même y étoit aſſez portée, de tant de diverſes apparences, où il n'y avoit pourtant rien de réel, que notre affaire en beaucoup de choſes

(*a*) Il y a ici huit lignes effacées.

avoit l'air de n'être pas publique, quoiqu'elle ne fût pas cachée. Cela paroît galimathias : mais ce galimathias eſt de ceux que la pratique fait connoître quelquefois, & que la ſpéculation ne fait jamais entendre. J'en ai remarqué de cette ſorte en tous genres d'affaires.

Je coutinuai à faire dans le diocèſe tout ce que la jalouſie de mon oncle me permit d'y entreprendre ſans le fâcher; mais comme de l'humeur dont il étoit, il y avoit peu de choſes qui ne le puſſent fâcher, je m'appliquai bien davantage à tirer du mérite de ce que je n'y faiſois pas, que de ce que j'y faiſois ; & ainſi je trouvai le moyen de prendre même des avantages de la jalouſie de M. de Paris, en ce que je pouvois à jeu ſûr faire paroître ma bonne intention en tout : au lieu que ſi j'euſſe été le maître, la bonne conduite m'eut obligé à me réduire purement à ce qui eût été praticable.

M. le cardinal Mazarin m'avoua longtems après, dans l'intervalle de l'une de ces paix fourrées que nous faiſions quelquefois enſemble, que la premiere cauſe de l'ombrage qu'il prit de mon pouvoir à Paris, fut l'obſervation qu'il fit de cette manœuvre, qui étoit pourtant à ſon égard très-innocente. Une autre rencontre lui en donna

avec auſſi peu de ſujet. J'entrepris d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèſe; ce qui étoit dans la vérité d'une utilité inconcevable. Je fis pour cet effet trois tribunaux composés de chanoines, de curés & de religieux, qui devoient réduire tous les prêtres en trois claſſes, dont la premiére étoit des capables, que l'on laiſſoit dans l'exercice de leurs fonctions. La ſeconde, de ceux qui ne l'étoient pas, mais qui le pouvoient devenir; & la troiſiéme, de ceux qui ne l'étoient pas & ne le pouvoient jamais être. On ſéparoit ceux de ces deux dernieres claſſes, on les interdiſoit de leurs fonctions, on les mettoit dans des maiſons diſtinctes; l'on inſtruiſoit les uns, & l'on ſe contentoit d'apprendre purement aux autres les regles de la piété. Vous jugez bien que ces établiſſemens devoient être d'une dépenſe immenſe; mais l'on m'apportoit des ſommes conſidérables de tous côtés. Toutes les bourſes des gens de bien s'ouvrirent avec profuſion. Cet éclat fâcha le miniſtre, & il fit que la reine manda, ſous un prétexte frivole, M. de Paris, qui deux jours après qu'il fut arrivé, me commanda, ſous un autre encore plus frivole, de ne pas continuer l'exécution de mon deſſein. Quoique je fuſſe très-bien averti par mon ami l'aumônier, que le coup me venoit

de la cour, je le souffris avec bien plus de flegme qu'il n'appartenoit à ma vivacité. Je n'en témoignai quoi que ce soit, & je demeurai dans ma conduite ordinaire à l'égard de M. le cardinal. Je ne parlai pas si judicieusement sur un autre sujet quelques jours après, que j'avois agi sur celui-là. Le bon homme M. de Morangis me disant dans la cellule du prieur de sa chartreuse, que je faisois trop de dépense, ce qui n'étoit que trop vrai, car je la faisois excessive : je lui répondis fort étourdiment, *J'ai bien supputé : César à mon âge devoit six fois plus que moi.* Cette parole très-imprudente en tous sens fut rapportée par un malheureux docteur, qui se trouva là, à M. Servien (*a*), qui la dit malicieusement à M. le cardinal : il s'en moqua, & il avoit raison ; mais il la remarqua, & il n'avoit pas tort.

L'assemblée du clergé se tint en 1645. J'y fus invité comme diocésain, & elle se peut dire le véritable écueil de ma médiocre faveur.

M. le cardinal de Richelieu avoit donné une atteinte cruelle à la dignité & à la liberté du clergé dans l'assemblée de Mantes ; & il avoit exilé avec des circonstances

(*a*) Abel Servien, marquis de Sablé, mort en 1659.

atroces, ſix de ſes prélats les plus conſidérables. On réſolut en celle de 1645, de leur faire quelque ſorte de réparation, ou plutôt de donner quelques récompenſes d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la compagnie, quoiqu'ils n'y fuſſent pas députés. (*a*) Cette

---

(*a*) L'aſſemblée de 1645 travailla encore pour le rétabliſſement de l'évêque de Léon, de la maiſon de Rieux, qui avoit été privé de ſon évêché en 1635, pour avoir ſuivi la reine mere en Flandres. L'affaire étoit difficile, parce que M. Cupif, qui avoit été mis en ſa place, étoit ſacré il y avoit long-tems, & en étoit en poſſeſſion. Mais M. de Léon fut rétabli en 1648, au moyen de l'évêché de Dol, qui fut donné à M. Cupif, & ainſi l'hiſtoire fut finie.

Le jugement donné contre l'évêque de Léon tenoit tant au cœur de MM. du clergé, qu'ils en parlerent encore dans l'aſſemblée de 1650, où l'on réſolut un acte de proteſtation contre cette procédure, qui fut ſignifié à M. le nonce le 25 novembre dudit an. Ils prétendoient dans cet acte, que le jugement des évêques appartient au concile provincial, ſauf à appeller les évêques des provinces voiſines, ſi les évêques de la provinces n'étoient pas en aſſez grand nombre, ſauf l'appel au pape. Il y a un petit mot dans l'acte de ſignification, qu'on pourroit s'être abſtenu d'y mettre : car parmi les qualités de M. le nonce, on le qualifie nonce de ſa ſainteté vers le roi & le royaume de France : comme ſi le royaume de France étoit quelque choſe qui fît un corps à part ſéparé du roi, au lieu que le roi & le royaume ne ſont point diſtingués; toute l'autorité réſidant dans la perſonne du roi. Je ſais bien que dans ſon pouvoir il eſt ainſi qualifié par le pape, mais nous ne ſommes obligés de reconnoître le nonce que comme ambaſſadeur du pape, en qualité de prince temporel, pour réſider à la ſuite de la cour comme les autres ambaſſadeurs des princes ſouverains. Cela eſt d'autant plus à reprendre en ces MM. qu'ils ne pouvoient pas ignorer l'arrêt qui avoit été donné pour ce ſujet contre M. le nonce en 1647 le 15 mai.

résolution qui fut prise d'un consentement général dans les conversations particulieres, fut portée innocemment & sans aucun mystere dans l'assemblée, où l'on ne songea pas seulement que la cour y pût faire réflexion ; & il arriva par hasard que lorsqu'on y délibéra, le tour qui tomba ce jour-là sur la province de Paris, m'obligea à parler le premier. J'ouvris donc l'avis, suivant que nous l'avions concerté, & il fut suivi de toutes les voix. A mon retour chez moi, je trouvai l'argentier de la reine qui me portoit ordre de l'aller trouver à l'heure même. Elle étoit sur son lit dans sa petite chambre grise, & elle me dit avec un ton de voix fort aigre, qui lui étoit assez naturel, qu'elle n'eût jamais cru que j'eusse été capable de lui manquer au point que je venois de le faire dans une occasion qui blessoit la mémoire du feu roi son seigneur. Il ne me fut pas difficile de la mettre en état de ne pouvoir que me dire sur mes raisons. Elle sortit d'embarras par le commandement qu'elle me fit de les aller faire connoître à M. le cardinal, mais je trouvai

---

M. Talon s'en souvint bien mieux en une rencontre semblable le 6 mai 1665, qui est le jour d'un arrêt qu'il fit donner sur la même chose. Le nonce l'ayant encore entrepris six semaines après, nouvel arrêt du 23 juin. *Cette note est tirée des Mémoires manuscrits de Colbert.*

qu'il les entendoit aussi peu qu'elle. Il me parla de l'air du monde le plus haut; il ne voulut point écouter mes justifications, & il me déclara qu'il me commandoit de la part du roi que je me retractasse le lendemain en pleine assemblée. Vous croyez bien qu'il eût été difficile de m'y résoudre : je ne m'emportai toutefois nullement, je ne sortis point du respect; & comme je vis que ma soumission ne gagnoit rien sur son esprit, je pris le parti d'aller trouver M. d'Arles, sage & modéré, & de le prier de vouloir bien se joindre à moi pour faire entendre ensemble nos raisons à M. le cardinal. Nous y allâmes, nous lui parlâmes, & nous conclûmes en revenant de chez lui, qu'il étoit l'homme du monde le moins entendu dans les affaires du clergé. Je ne me souviens pas précisément de la maniere dont cette affaire s'accommoda, je crois de plus que vous n'en avez pas grande curiosité, & je ne vous en ai parlé un peu au long que pour vous faire connoître que je n'ai eu aucun tort dans le premier démêlé que j'ai eu avec la cour, & que le respect que j'eus pour M. le cardinal Mazarin, à la considération de la reine, alla jusqu'à la patience.

J'en eus encore plus de besoin trois ou quatre mois après, dans une occasion que

ſon ignorance lui fournit d'abord, mais que ſa malice envenima. L'évêque de Warmie, l'un des ambaſſadeurs qui venoient querir la reine de Pologne, prit en gré de vouloir faire la cérémonie du mariage dans Notre-Dame. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que les évêques & archevêques de Paris n'ont jamais cédé ces ſortes de fonctions dans leurs égliſes, qu'aux cardinaux de la maiſon royale, & que mon oncle avoit été blâmé au dernier point de tout ſon clergé, parce qu'il avoit ſouffert que M. le cardinal de la Rochefoucaut mariât la reine d'Angleterre (*a*). Il étoit parti juſtement pour ſon ſecond voyage d'Anjou, la veille de la S. Denis; & le jour de la fête, Sainctot, lieutenant des cérémonies, m'apporta dans Notre-Dame même, une lettre de cachet, qui m'ordonnoit de préparer l'égliſe pour M. l'évêque de Warmie, & qui me l'ordonnoit dans les mêmes termes dans leſquels on commande au prévôt des marchands de préparer l'hôtel-de-ville pour un ballet. Je fis voir la lettre de cachet au doyen & aux chanoines qui étoient avec moi, & je leur dis en même-tems que je ne doutois pas que ce ne fût une entrepriſe

(*a*) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, morte en 1669.

de quelque commis du ſecrétaire d'état; que je partirois dès le lendemain pour Fontainebleau où étoit la cour, pour éclaircir moi-même ce mal-entendu. Ils étoient fort émus, & ils vouloient venir avec moi à Fontainebleau; je les en empêchai, en leur promettant de les mander s'il en étoit beſoin. J'allai deſcendre chez M. le cardinal. Je lui repréſentai les raiſons & les exemples. Je lui dis qu'étant ſon ſerviteur auſſi particuliérement que je l'étois, j'eſpérois qu'il me feroit la grace de les faire entendre à la reine, & j'ajoutai aſſurément tout ce qui pouvoit l'y obliger. C'eſt en cette occaſion où je connus qu'il affectoit de me brouiller avec elle : car quoique je viſſe clairement que les raiſons que je lui alléguois le touchoient au point d'être certainement fâché d'avoir donné cet ordre avant que d'en ſavoir la conſéquence, il ſe remit, après un peu de réflexion, & il s'opiniâtra de la maniere du monde la plus extravagante. Comme je parlois au nom de M. l'archevêque & de toute l'égliſe de Paris, il éclata comme il eût pu faire, ſi un particulier, de ſon autorité privée, l'eût voulu haranguer à la tête de cinquante ſéditieux. Je lui en voulus faire voir avec reſpect la différence, mais il étoit ſi ignorant de nos manieres & de nos mœurs, qu'il prenoit

tout de travers le peu qu'on lui en voulut faire entendre. Il finit brusquement & incivilement la conversation, & il me renvoya à la reine. Je la trouvai siflée & aigrie; & tout ce que j'en pus tirer fut qu'elle donneroit audience au chapitre, sans lequel je déclarai que je ne pouvois ni ne devois rien conclure.

Je le mandai à l'heure même. Le doyen arriva le lendemain avec seize députés. Je les présentai; ils parlerent, & ils parlerent très-sagement & très-fortement. La reine nous renvoya à M. le cardinal, qui, pour vous dire le vrai, ne nous dit que des impertinences, & comme il ne savoit encore que très-imparfaitement la force des mots François, il finit sa réponse en me disant que je lui avois parlé la veille fort insolemment. Vous pouvez juger que cette parole me choqua. Comme toutefois j'avois pris une ferme résolution de faire paroître de la modération, je ne lui répondis qu'en souriant, & je me tournai vers les députés en leur disant: *Messieurs, le mot est gai.* Il se fâcha de mon souris, & il me dit d'un ton très-haut: *A qui croyez-vous parler? Je vous apprendrai à vivre.* Je vous confesse que ma bile s'échauffa. Je lui répondis que je savois fort bien que j'étois le coadjuteur de Paris, qui parloit à M. le cardinal

Mazarin, mais que je croyois que lui, penſoit être le cardinal de Lorraine (*a*), qui parloit au ſuffragant de Metz. Cette expreſſion, que la chaleur me mit à la bouche, réjouit les aſſiſtans qui étoient en grand nombre. Je ramenai les députés du chapitre dîner chez moi, & nous nous préparions pour retourner auſſi-tôt à Paris, quand nous vîmes entrer M. le maréchal d'Etrées (*b*) qui venoit pour m'exhorter de ne point rompre, & pour me dire que les choſes pouvoient s'accommoder. Comme il vit que je ne me rendois pas à ſon conſeil, il s'expliqua nettement, & m'avoua qu'il avoit ordre de la reine de m'obliger à aller chez elle. Je ne balançai point, j'y menai les députés; nous la trouvâmes radoucie, bonne, changée à un point que je ne puis vous exprimer. Elle me dit, en préſence des députés, qu'elle m'avoit voulu voir, non pas pour la ſubſtance de l'affaire pour laquelle il ſeroit aiſé de trouver des expédiens, mais pour me faire une réprimande de la maniere dont j'avois parlé à ce pauvre M. le cardinal, qui étoit doux comme un agneau, & qui m'aimoit comme ſon fils. Elle ajouta à cela toutes les bontés poſſibles, & elle

(*a*) Charles de Lorraine, évêque de Metz.
(*b*) François Annibal d'Etrées, mort en 1670, âgé de 98 ans.

finit par un commandement qu'elle fit au doyen & aux députés de me mener chez M. le cardinal, & d'aviſer enſemble ce qu'il y auroit à faire. J'eus un peu de peine à faire ce pas, & je marquai à la reine qu'il n'y auroit eu qu'elle au monde qui m'y auroit pu obliger.

Nous trouvâmes le miniſtre encore plus doux que la maîtreſſe; il me fit un million d'excuſes du terme *inſolemment*. Il me dit, & il pouvoit être vrai qu'il avoit cru qu'il ſignifiât *inſolito*. Il me fit toutes les honnêtetés imaginables; mais il ne conclut rien, & il nous remit à un petit voyage qu'il croyoit faire au premier jour à Paris. Nous y revînmes pour y attendre ſes ordres. Quatre ou cinq jours après, Sainctot, lieutenant des cérémonies, entra chez moi à minuit, & il me préſenta une lettre de M. l'archevêque, qui m'ordonnoit de ne point m'oppoſer en rien aux prétentions de M. l'évêque de Warmie, & de lui laiſſer faire la cérémonie du mariage.

Si j'euſſe été bien ſage, je me ſerois contenté de ce que j'avois fait juſques-là, parce qu'il eſt toujours judicieux de prendre toutes les iſſues que l'honneur permet, pour ſortir des affaires que l'on a avec la cour: mais j'étois jeune, & j'étois des plus en colere, parce que je voyois que l'on m'avoit

joué à Fontainebleau, comme il étoit vrai, & que l'on ne m'avoit bien traité en apparence que pour se donner le tems de dépêcher à Angers un courier à mon oncle. Je ne fis toutefois rien connoître de ma disposition à Sainctot : au contraire je lui témoignai de la joie de ce que M. de Paris m'avoit tiré d'embarras.

J'envoyai querir un quart-d'heure après les principaux du chapitre qui étoient tous dans ma disposition. Je leur expliquai mes intentions; & Sainctot qui le lendemain au matin les fit assembler pour leur donner aussi, selon la coutume, leur lettre de cachet, s'en retourna à la cour avec cette réponse : que M. l'archevêque pouvoit disposer comme il lui plairoit de la nef; mais que comme le chœur étoit au chapitre, il ne le céderoit jamais qu'à son archevêque ou à son coadjuteur. Le cardinal entendit bien ce jargon, & il prit le parti de faire faire la cérémonie dans la chapelle du Palais royal, dont il disoit que le grand aumônier étoit évêque. Comme cette question étoit encore plus importante que l'autre, je lui écrivis pour lui en représenter les inconvéniens. Il étoit piqué, & il tourna ma lettre en raillerie. Je fis voir à la reine de Pologne, que si elle se marioit ainsi, je serois forcé malgré moi de déclarer son mariage nul,

mais qu'il y avoit un expédient, qui étoit qu'elle se mariât véritablement dans le Palais royal, mais que l'évêque de Warmie, vînt chez moi en recevoir la permission par écrit. La chose pressoit, il n'y avoit point de tems pour attendre une nouvelle permission d'Angers. La reine de Pologne ne vouloit rien laisser de problématique dans son mariage, & la cour fut obligée de plier & de consentir à ma proposition, qui fut exécutée.

Voilà un récit bien long, bien sec & bien ennuyeux; mais comme ces trois ou quatre petites brouilleries que j'eus en ce tems-là, ont eu beaucoup de rapport aux plus grandes qui sont arrivées dans la suite, je crois qu'il est comme nécessaire de vous en parler; & je vous supplie par cette raison d'avoir la bonté d'essuyer encore deux ou trois historiettes de cette nature, après lesquelles je fais état d'entrer dans des matieres & plus importantes & plus agréables.

Quelques tems après le mariage de la reine de Pologne, M. le duc d'Orléans vint le jour de Pâques à Notre-Dame à vêpres; & un officier de ses gardes ayant trouvé, avant qu'il y fût arrivé, mon drap de pied à ma place ordinaire, qui étoit immédiatement au-dessous de la chaire de M. l'archevêque, l'ôta, & y mit celui de

Monſieur. On m'en avertit auſſi-tôt, & comme la moindre ombre de compétence avec un fils de France, a un grand air de ridicule, je répondis & même aſſez aigrement à ceux du chapitre qui m'y vouloient faire faire réflexion. Le théologal, qui étoit homme de doctrine & de ſens, me tira à part; il m'apprit là-deſſus un détail que je ne ſavois pas. Il me fit voir la conſéquence qu'il y avoit à ſéparer pour quelque cauſe que ce pût être, le coadjuteur de l'archevêque. Il me fit honte, & j'attendis Monſieur à la porte de l'égliſe, où je lui repréſentai ce que, pour vous dire vrai, je ne venois que d'apprendre. Il le reçut fort bien. Il commanda que l'on ôtât ſon drap de pied, il fit mettre le mien; on me donna l'encens avant lui, & comme vêpres furent finies, je me moquai de moi-même avec lui, & je lui dis ces propres paroles: *Je ſerois honteux, Monſieur, de ce qui ſe vient de faire, ſi l'on ne m'avoit aſſuré que le dernier frere des Carmes qui adora avant-hier la croix avant V. A. R. le fit ſans aucune peine.* Je ſavois que Monſieur avoit été aux Carmes à l'office du vendredi ſaint, & je n'ignorois pas que tous ceux du clergé vont à l'adoration les premiers; le mot plut à Monſieur, & il le redit le ſoir au cercle, comme une politeſſe.

Il alla le lendemain à Petit-Bourg chercher la Riviere qui lui tourna la tête, & qui lui fit croire que je lui avois fait un outrage public ; de sorte que le jour même qu'il en revint, il demanda tout haut à M. le maréchal d'Etrées, qui avoit passé les fêtes à Cœuvres, si son curé lui avoit disputé la préséance. Vous voyez l'air qui fut donné à la conversation. Les courtisans commencerent par le ridicule, & Monsieur finit par un serment qu'il m'obligeroit d'aller à Notre-Dame prendre ma place & recevoir l'encens après lui. M. de Rohan-Chabot (*a*), qui se trouva à ce discours, vint me le raconter tout effaré ; & une demi-heure après, un aumônier de la reine vint me commander de sa part de l'aller trouver. Elle me dit d'abord que Monsieur étoit dans une colere terrible, qu'elle en étoit très-fâchée, mais qu'enfin c'étoit Monsieur, & qu'elle ne pouvoit n'être pas dans ses sentimens ; qu'elle vouloit absolument que je le satisfisse, & que j'allasse le dimanche suivant faire dans Notre-Dame la réparation dont je viens de parler. Je lui répondis

(*a*) Henri Chabot, qui épousa en 1645 Marguerite, duchesse de Rohan, fille & héritiere du grand duc de Rohan. Elle porta le duché de Rohan, &c. à Henri Chabot, à condition que les enfans nés de ce mariage porteroient le nom & les armes de la maison de Rohan. Il mourut en 1655.

ce que vous pouvez vous figurer; & elle me renvoya à son ordinaire à M. le cardinal, qui me témoigna d'abord qu'il prenoit une part très-sensible à la peine dans laquelle il me voyoit, qui blâma l'abbé de la Riviere d'avoir engagé Monsieur, & qui par cette voie douce & obligeante en apparence, n'oublia rien pour me conduire à la dégradation que l'on prétendoit. Comme il vit que je ne donnois pas dans le panneau, il voulut m'y pousser, il prit un ton haut & d'autorité. Il me dit qu'il m'avoit parlé comme mon ami, mais que je le forçois de parler en ministre. Il mêla des menaces indirectes dans ses réflexions; & la conversation s'échauffant, il passa jusqu'à la piquoterie toute ouverte, en me disant que quand on affectoit de faire des actions de S. Ambroise, il en falloit faire la vie. Comme il affecta d'élever sa voix en cet endroit, pour se faire entendre de deux ou trois prélats qui étoient au bout de la chambre, j'affectai aussi de ne pas baisser la mienne pour lui repartir. « J'essayerai, Monsieur, lui dis-je, de profiter » de l'avis que votre éminence me donne; » mais je vous dirai qu'en attendant je fais » état d'imiter S. Ambroise dans l'occasion » dont il s'agit, afin qu'il obtienne pour » moi la grace de le pouvoir imiter en toutes

» les autres ». Le discours finit assez aigrement, & je sortis ainsi du Palais royal.

M. le maréchal d'Etrées & M. de Senneterre (*a*) vinrent chez moi au sortir de table, munis de toutes les figures de rhétorique, pour me persuader que la dégradation étoit honorable. Comme ils n'y réussirent pas, ils m'insinuerent que Monsieur pourroit bien venir aux voies de fait, & me faire enlever par ses gardes pour me faire mettre à Notre-Dame au-dessous de lui. La pensée m'en parut si ridicule que je n'y fis pas d'abord beaucoup de réflexion. L'avis m'en étant donné le soir par M. de Choisi, chancelier de Monsieur, je me mis de mon côté très-ridiculement sur la défensive; car vous pouvez croire qu'elle ne pouvoit être en aucun sens judicieuse contre un fils de France, dans un tems calme, & où il n'y avoit pas seulement apparence de mouvement. Cette sottise est, à mon avis, la plus grande que j'aie faite en ma vie; elle me réussit néanmoins. Mon audace plut à M. le duc de qui j'avois l'honneur d'être parent, & qui haïssoit l'abbé de la Riviere, parce qu'il avoit eu l'insolence de trouver mauvais quelques jours auparavant que l'on

(*a*) Henri de Saint Nectaire, II du nom, dit Senneterre, duc de la Ferte Nabert, maréchal de France en 1651, mort en 1681.

lui eût préféré M. le prince de Conti (*a*), pour la nomination au cardinalat. De plus, M. le duc étoit très-persuadé de mon bon droit, qui étoit dans la vérité fort clair, & justifié pleinement par un petit écrit que j'avois jetté dans le monde. Il le dit à M. le cardinal, & il ajouta qu'il ne souffriroit, en façon quelconque que l'on usât de violence; que j'étois son parent & son serviteur, & qu'il ne partiroit point pour l'armée, qu'il ne vît cette affaire finie.

La cour ne craignoit rien tant au monde que la rupture entre Monsieur & M. le duc: M. le prince l'appréhendoit encore davantage. Il faillit à transir de frayeur lorsque la reine lui dit le discours de monsieur son fils. Il vint tout courant chez moi, & y trouva soixante ou quatre-vingts gentilshommes: il crut qu'il y avoit quelque partie liée avec M. le duc, ce qui n'étoit nullement vrai. Il jura, il menaça, il pria, il caressa, & dans ses emportemens, il lâcha des mots qui me firent connoître, que M. le duc prenoit plus de part à mes intérêts qu'il ne me l'avoit témoigné à moi-même. Je ne balançai pas à me rendre à cet instant, & je dis à M. le prince que je ferois toutes choses sans exception, plutôt que de

(*a*) Armand de Bourbon, mort en 1666.

ſouffrir que la maiſon royale ſe brouillât à mon occaſion. M. le prince, qui m'avoit trouvé juſques-là ſi inébranlable, fut ſi touché de voir que je me radouciſſois à la conſidération de M. ſon fils, préciſément dans l'inſtant qu'il me venoit d'apprendre lui-même que j'en pourrois eſpérer une puiſſante protection, qu'il changea auſſi de ſon côté, & qu'au lieu que dans l'abord il ne trouvoit point de ſatisfaction aſſez grande pour Monſieur, il décida nettement en faveur de celle que j'avois toujours offerte, qui étoit d'aller lui dire en préſence de toute la cour, que je n'avois jamais prétendu manquer au reſpect que je lui devois; & que ce qui m'avoit obligé de faire ce que j'avois fait à Notre-Dame, étoit l'ordre de l'égliſe, duquel je lui venois rendre compte. La choſe fut ainſi exécutée, quoique M. le cardinal & l'abbé de la Riviere en enrageaſſent du meilleur de leur cœur. Mais M. le prince leur fit une telle frayeur de M. le duc, qu'il fallut plier. Il me mena chez Monſieur, où toute la cour ſe trouva par curioſité. Je ne lui dis préciſément que ce que je viens de vous marquer. Il trouva mes raiſons admirables, il me mena voir ſes médailles; & ainſi finit l'hiſtoire, dont le fond étoit très-bon, mais qu'il ne tint pas à moi de gâter par mes manieres.

Comme cette affaire & le mariage de la reine de Pologne m'avoient fort brouillé à la cour, vous pouvez bien vous imaginer le tour que les courtisans y voulurent donner; mais j'éprouvai en cette occasion que *toutes les puissances ne peuvent rien contre la réputation d'un homme qui la conserve dans son corps*. Tout ce qu'il y eut de savans dans le clergé se déclara pour moi; & au bout de six semaines je m'apperçus même que la plupart de ceux qui m'avoient blâmé, croyoient ne m'avoir que plaint. J'ai fait cette observation en mille autres rencontres.

Je forçai même la cour à se louer de moi quelque tems après. Comme la fin de l'assemblée du clergé approchoit, & que l'on étoit sur le point de délibérer sur le don que l'on a accoutumé de donner au roi, je fus bien aise de témoigner à la reine par la complaisance que je me résolus d'avoir pour elle en cette rencontre, que la résistance à laquelle ma dignité m'avoit obligé dans les deux précédentes, ne venoit d'aucun principe de méconnoissance. Je me séparai de la bande des zélés, à la tête desquels étoit M. de Sens; je me joignis à MM. d'Arles & de Châlons qui ne l'étoient pas moins en effet, mais qui étoient aussi plus sages. Je vis même avec le premier, M. le cardinal

cardinal qui demeura très-ſatisfait de moi, & qui dit publiquement le lendemain qu'il ne me trouvoit pas moins ferme pour le ſervice du roi que pour l'honneur de mon caractere. L'on me chargea de la harangue qui ſe fait toujours à la fin de l'aſſemblée, & de laquelle je ne vous dis pas le détail, parce qu'elle eſt imprimée. Le clergé en fut content, la cour s'en loua, & M. le cardinal Mazarin me mena au ſortir ſouper tête à tête avec lui. Il me parut pleinement déſabuſé des impreſſions que l'on avoit voulu lui donner contre moi; & je crois dans la vérité qu'il croyoit l'être. Mais j'étois trop bien à Paris pour être long-tems bien à la cour. C'étoit-là mon crime dans l'eſprit d'un Italien politique par livre; & ce crime étoit d'autant plus dangereux, que je n'oubliois rien pour l'aggraver par une dépenſe naturelle, non affectée, & à laquelle la négligence même donnoit du luſtre; par de grandes aumônes & par des libéralités fort ſouvent ſourdes, mais dont l'écho n'en étoit quelquefois que plus reſonnant. Ce qui eſt de vrai, c'eſt que je ne pris d'abord cette conduite que par la pente de mon inclination & par la pure vue de mon devoir. La néceſſité de me ſoutenir contre la cour m'obligea de la ſuivre & même de la renforcer. Mais nous n'en

ſommes pas encore à ce détail, & ce que j'en marque en ce lieu n'eſt que pour vous faire voir que la cour prit ombrage de moi dans le tems même où je n'avois pas ſeulement fait réflexion que je lui en puſſe donner. Cette conſidération eſt une de celles qui m'ont obligé de vous dire quelquefois que l'on eſt plus ſouvent dupe par la défiance que par la confiance. Enfin celle que le miniſtre prit de l'état où il me voyoit à Paris & qui l'avoit déja porté à me faire les pieces que vous avez vues ci-deſſus, l'obligea encore, après les radouciſſemens de Fontainebleau, à m'en faire une nouvelle trois mois après.

M. le cardinal de Richelieu avoit dépoſſédé M. l'évêque de Léon (*a*), de la maiſon de Rieux, avec des formalités tout-à-fait injurieuſes à la dignité & à la liberté de l'égliſe de France. L'aſſemblée de 1645 entreprit de le rétablir; la conteſtation fut grande; M. le cardinal Mazarin, ſelon ſa coutume, céda après avoir beaucoup diſputé, il vint lui-même dans l'aſſemblée porter parole de la reſtitution, & l'on ſe ſépara ſur celle qu'il donna publiquement de l'exécuter dans trois mois. Je fus nommé

(*a*) René de Rieux rétabli dans ſa dignité, & mort peu de tems après, le 8 mars 1651.

en ſa préſence pour ſolliciter l'expédition, comme celui de qui le ſéjour étoit le plus aſſuré dans Paris. Il donna dans la ſuite toutes ſortes de démonſtrations, qu'il tiendroit fidélement ſa parole; il me fit écrire deux ou trois fois aux provinces, qu'il n'y avoit rien de plus aſſuré. Sur le point de la déciſion il changea tout-à-coup, & il me fit preſſer par la reine de tourner l'affaire d'un biais qui m'auroit infailliblement déshonoré. Je n'oubliai rien pour le faire rentrer dans lui-même; je me conduiſis avec une patience qui n'étoit pas de mon âge : je la perdis au bout d'un mois, & je me réſolus de rendre compte aux provinces de tout le procédé, avec toute la vérité que je devois à ma conſcience & à mon honneur. Comme j'étois ſur le point de fermer la lettte circulaire que j'écrivois pour cet effet, M. le duc entra chez moi. Il la lut, il me l'arracha & me dit qu'il vouloit finir cette affaire. Il alla trouver à l'heure même M. le cardinal, il lui en fit voir les conſéquences, & j'eus mon expédition (*a*).

. . . .

Il me ſemble que je vous ai déja dit en quelque endroit de ce diſcours que les qua-

(*a*) Il y a cinq feuillets arrachés.

tre premieres années de la régence furent comme emportées par le mouvement de rapidité que M. le cardinal de Richelieu avoit donné à l'autorité royale. M. le cardinal Mazarin, ſon diſciple, & de plus né & nourri dans un pays où celle du Pape n'a point de bornes, crut que le mouvement de rapidité étoit le naturel; & cette mépriſe fut l'occaſion de la guerre civile. Je dis l'occaſion, car il en faut, à mon avis, rechercher & reprendre la cauſe de bien plus loin.

Il y a plus de douze cens ans que la France a des rois: mais ces rois n'ont pas toujours été abſolus au point qu'ils le ſont aujourd'hui. Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois d'Angleterre & d'Aragon, par des loix écrites; elle a été ſeulement tempérée par des coutumes reçues, & comme miſes en dépôt au commencement dans les mains des états généraux, & depuis dans celles des parlemens. Les enregiſtremens des traités faits entre les couronnes, & les vérifications des édits pour les levées d'argent, ſont des images preſque effacées de ce ſage milieu que nos peres avoient trouvé entre la licence des rois & le libertinage des peuples. Ce milieu a été conſidéré par les ſages & les bons princes, comme un aſſaiſonnement de leur

pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux sujets; il a été regardé par les mal habiles & les mal intentionnés, comme un obstacle à leurs déréglemens & à leurs caprices. L'histoire du sire de Joinville nous fait voir clairement que S. Louis l'a connu & estimé; & les ouvrages d'Oresme, évêque de Lizieux, & du fameux Juvenal des Ursins, nous convainquent que Charles V, qui a mérité le titre de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des loix & de son devoir. Louis XI, plus artificieux que prudent, donna sur ce chef, aussi-bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi. Louis XII l'eut rétablie, si l'ambition du cardinal d'Amboise (*a*), maître absolu de son esprit, ne s'y fût opposée. L'avarice insatiable du connétable de Montmorenci (*b*) lui donna bien plus de mouvement à étendre l'autorité de François I qu'à la régler. Les vastes & lointains desseins de MM. de Guise ne leur permirent pas sous François II, de penser à y donner des bornes. Sous Charles IX & sous Henri III, la cour fut si fatiguée des troubles, que l'on y prit pour révolte ce qui n'étoit pas sou-

(*a*) George d'Amboise, I du nom, cardinal en 1498, premier ministre d'état de Louis XII, mort en 1510.

(*b*) Anne de Montmorenci, connétable en 1538, mort en 1567.

miſſion. Henri IV, qui ne ſe défioit pas des loix, parce qu'il ſe fioit en lui-même, marqua combien il les eſtimoit, par la conſidération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, prévôt des marchands, touchant les rentes de l'hôtel-de-ville. M. de Rohan diſoit que Louis XIII n'étoit jaloux de ſon autorité qu'à force de ne la pas connoître. Le maréchal d'Ancre (*a*) & M. de Luynes (*b*) n'étoient que des ignorans qui n'étoient pas capables de l'en informer. Le cardinal de Richelieu, qui leur ſuccéda, fit, pour ainſi parler, un fonds de toutes les mauvaiſes intentions & de toutes les ignorances des deux derniers ſiecles, pour s'en ſervir ſelon ſes intérêts. Il les déguiſa en maximes utiles & néceſſaires pour établir l'autorité royale; & la fortune ſecondant ſes deſſeins, par le déſarmement du parti proteſtant en France, par les victoires des Suédois, par la foibleſſe de l'Empire, par l'incapacité de l'Eſpagne, il forma dans la plus légitime des monarchies, la plus ſcandaleuſe & la plus dangereuſe tyrannie qui ait peut-être jamais aſſervi un état. L'habitude qui a eu la force en quelques pays d'accoutumer les hommes au

(*a*) Concino Concini, tué au Louvre en 1617.
(*b*) Charles d'Abert, duc de Luynes, connétable en 1621, mort la même année.

ſeu, nous a endurcis à des choſes que nos peres ont appréhendées plus que le feu même. Nous ne ſentons plus la ſervitude, qu'ils ont déteſtée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leurs maîtres, & le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faiſoit autrefois des vertus. Les Mirons, les Harlais, les Marillacs, les Pibracs & les Fayes, ces martyrs de l'état, qui ont plus diſſipé de factions par leurs bonnes & ſaines maximes, que l'or d'Eſpagne & d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenſeurs de la doctrine, pour la conſervation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le préſident de Barillon à Amboiſe; & c'eſt lui qui a commencé à punir les magiſtrats, pour avoir avancé des vérités pour leſquelles leur ſerment les obligeoit d'expoſer leur propre vie.

Les rois qui ont été ſages & qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlemens dépoſitaires de leurs ordonnances, particuliérement pour ſe décharger d'une partie de l'envie & de la haine que l'exécution des plus ſaintes & même des plus néceſſaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaiſſer en s'y liant eux-mêmes; ſemblables à Dieu qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. Les

ministres qui sont toujours assez aveuglés par leur fortune pour ne se pas contenter de ce que les ordonnances permettent, ne s'appliquent qu'à les renverser; & le cardinal de Richelieu, plus qu'aucun autre, y a travaillé avec autant d'imprudence que d'application.

Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul: les monarchies les mieux établies & les monarques les plus autorisés, ne se soutiennent que par l'assemblage des armes & des loix; & cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les loix sans le secours des armes tombent dans le mépris: les armes qui ne sont point modérées par les loix, tombent bientôt dans l'anarchie. La république Romaine ayant été anéantie par Jules César, la puissance dévolue par la force de ses armes à ses successeurs, subsista autant de tems qu'ils purent eux-mêmes conserver l'autorité des loix. Aussitôt qu'elles perdirent leurs forces, celle des empereurs s'évanouit par le moyen de ceux mêmes qui s'étant rendus maîtres de leurs sceaux & de leurs armes, par la faveur qu'ils avoient auprès d'eux, convertirent à leur propre substance celles de leurs maîtres, qu'ils sucerent, pour ainsi parler, à l'abri de ces loix anéanties. L'empire Romain mis

à l'encan, & celui des Ottomans exposé tous les jours au cordeau, nous marquent par des caracteres bien sanglans, l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force.

Mais pourquoi chercher des exemples étrangers où nous en avons tant de domestiques ? Pepin n'employa, pour détrôner les Mérovingiens, & Capet ne se servit, pour déposséder les Carlovingiens, que de la même puissance que les ministres prédécesseurs de l'un & de l'autre s'étoient acquise sous le nom de leurs maires : & il est à observer que les maires du palais, & que les comtes de Paris se placerent dans le trône des rois, justement & également par la même voie par laquelle ils s'étoient insinués dans leurs esprits; c'est-à-dire, par l'affoiblissement & par le changement des loix de l'état, qui plaît toujours d'abord aux princes peu éclairés, parce qu'ils s'imaginent y voir l'agrandissement de leurs autorités, & qui dans les suites servent de prétexte aux grands, & de motif aux peuples pour se soulever.

Le cardinal de Richelieu étoit trop habile pour ne pas avoir toutes ces vues; mais il les sacrifia à son intérêt. Il voulut regner selon son inclination, qui ne se donnoit point de regles, même dans les choses où

il n'e lui eut rien coûté de s'en donner; & il fit ſi bien que ſi le deſtin lui eut donné un ſucceſſeur de ſon mérite, je ne ſais ſi la qualité de premier miniſtre qu'il a priſe le premier, n'auroit pas pû être, avec un peu de tems, auſſi odieuſe en France, que l'ont été par l'événement celles de maire du palais & de comte de Paris. La providence de Dieu y pourvut au moins en un ſens: le cardinal Mazarin qui prit ſa place, n'ayant donné ni pû donner aucun ombrage à l'état du côté de l'uſurpation. Comme ces deux miniſtres ont beaucoup contribué, quoique différemment, à la guerre civile, je crois qu'il eſt néceſſaire que je vous en faſſe le portrait & le parallele.

Portrait du Cardinal de Richelieu.

Le cardinal de Richelieu avoit de la naiſſance. Sa jeuneſſe jetta des étincelles de ſon mérite. Il ſe diſtingua en Sorbonne; on remarqua de fort bonne heure qu'il avoit de la force & de la vivacité dans l'eſprit. Il prenoit d'ordinaire très-bien ſon parti. Il étoit homme de parole où un grand intérêt ne l'obligeoit pas au contraire, & en cela il n'oublioit rien pour ſauver les apparences de la bonne foi. Il n'etoit pas libéral, mais il donnoit plus qu'il ne promettoit, & il aſſaiſonnoit admirablement ſes bienfaits. Il aimoit la gloire beaucoup plus que la morale ne le permet; mais il

faut avouer qu'il n'abusoit qu'à proportion de son mérite, de la dispense qu'il avoit prise sur le point de l'excès de son ambition. Il n'avoit ni l'esprit ni le cœur au-dessus des périls : il n'avoit ni l'un ni l'autre au-dessous ; & l'on peut dire qu'il en prévint davantage par sa sagacité, qu'il n'en surmonta par sa fermeté. Il étoit bon ami, il eut même souhaité d'être aimé du public ; mais quoiqu'il eût la civilité, l'extérieur, & d'autres parties propres à cet effet, il n'en eut jamais ce je ne sais quoi, qui est encore en cette matiere plus requis qu'en toute autre. Il anéantissoit par son pouvoir & par son faste royal, la majesté personnelle du roi ; mais il remplissoit avec tant de dignité les fonctions de la royauté, qu'il falloit n'être pas du vulgaire pour ne pas confondre le bien & le mal en ce fait. Il distinguoit plus judicieusement qu'homme du monde, entre le mal & le pis, entre le bien & le mieux : ce qui est une grande qualité à un ministre. Il s'impatientoit trop facilement dans les petites choses, qui étoient les préalables des grandes ; mais ce défaut qui vient de la sublimité de l'esprit, est toujours joint à des lumieres qui le suppléent. Il avoit assez de religion pour ce monde ; il alloit au bien ou par inclination ou par bon sens, toutes

F vj

les fois que ſon intérêt ne le portoit point au mal, qu'il connoiſſoit parfaitement, quand il le faiſoit. Il ne conſidéroit l'état que pour ſa vie; mais jamais miniſtre n'a eu plus d'application à faire croire qu'il en ménageoit l'avenir. Enfin il faut confeſſer que tous ſes vices ont été de ceux que la grande fortune rend aiſément illuſtres, parce qu'ils ont été de ceux qui ne peuvent avoir pour inſtrumens que de grandes vertus.

Vous jugez facilement qu'un homme qui a d'auſſi grandes qualités, & autant d'apparence de celles même qu'il n'avoit pas, ſe conſerve aſſez aiſément dans le monde cette ſorte de reſpect qui démêle le mépris d'avec la haine, & qui, dans un état où il n'y a plus de loix, ſupplée, au moins pour quelque tems, à leur défaut.

Portrait du Cardinal Mazarin.

Le cardinal Mazarin étoit d'un caractere tout contraire. Sa naiſſance étoit baſſe, ſon enfance honteuſe. Au ſortir du Coliſée il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfevre de Rome appellé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline; & Bagni, qui étoit ſon général, m'a dit qu'il ne paſſa dans ſa guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un eſcroc. Il eut la nonciature extraordinaire

en France, par la faveur du cardinal Antoine (*a*), qui ne s'acquéroit pas en ce tems-là par de bons moyens. Il plut à Chavigni par les contes libertins d'Italie, & par Chavigni à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on a cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibere la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La reine l'ayant choisi faute d'autre, ce qui est vrai, quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino Principe*. La fortune l'ayant ébloui & tous les autres, il s'érigea & on l'érigea en Richelieu; mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'étoit fait de l'honneur. Il se moqua de la religion. Il promit tout parce qu'il ne voulut rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se souvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui est le naturel des ames lâches : il se craignoit trop peu, ce qui est le caractere de ceux qui n'ont pas le soin de leur réputation. Il prévoyoit assez bien le mal, parce qu'il avoit souvent peur; mais il n'y remédioit pas à proportion, parce qu'il n'avoit pas tant de prudence que de peur. Il avoit de

(*a*) Antonio Barberini.

l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manieres; mais le vilain cœur paroissoit toujours au travers, & au point que ces qualités eurent dans l'adversité tout l'air du ridicule, & ne perdirent pas dans la prospérité celui de fourberie. Il porta le filoutage dans le ministere, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, & le filoutage faisoit que le ministere, même heureux & absolu, ne lui seyoit pas bien, & que le mépris s'y glissa, qui est la maladie la plus dangereuse d'un état, & dont la contagion se répand le plus aisément & le plus promptement du chef dans les membres.

Il n'est pas mal aisé de concevoit par ce que je viens de vous dire, qu'il peut & qu'il doit y avoir eu beaucoup de contretems fâcheux dans une administration qui suivoit d'aussi près celle du cardinal de Richelieu, & qui en étoit aussi différente.

Vous avez vu ci-devant tout l'extérieur des quatre premieres années de la régence, & je vous ai déja même expliqué l'effet que la prison de M. de Beaufort fit d'abord dans les esprits. Il est certain qu'elle y imprima du respect pour un homme pour qui l'éclat de la pourpre n'en avoit pu donner aux particuliers. Ondedeï (*a*) m'a dit

(*a*) Depuis évêque de Frejus.

que le cardinal s'étoit moqué avec lui à ce propos, de la légéreté des François; mais il m'ajouta en même-tems qu'au bout de quatre mois il s'admira lui-même, qu'il s'érigea dans son opinion en Richelieu, & qu'il se crut même plus habile que lui. Il faudroit des volumes pour vous raconter toutes ses fautes, dont les moindres étoient d'une importance extrême par une considération qui mérite une observation particuliere.

Comme il marchoit sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avoit achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'état, il suivoit son chemin, qui étoit de tous côtés bordé de précipices, que le cardinal de Richelieu n'avoit pas ignorés; mais il ne se servoit pas des appuis par lesquels le cardinal de Richelieu avoit assuré sa marche. J'expliquerai ce peu de paroles qui comprend beaucoup de choses, par un exemple. Le cardinal de Richelieu avoit affecté d'abaisser les corps; mail il n'avoit pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée suffit pour vous faire concevoir tout le reste. Ce qu'il y eut de merveilleux, fut que tout contribua à le tromper lui-même. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion; & vous en avez vu quelques-unes dans la disposition où je vous ai marqué

ci-dessus qu'il avoit trouvé les affaires, les corps & les particuliers du royaume. Mais il faut avouer que cette illusion fut très-extraordinaire, & qu'elle passa jusqu'à un grand excès.

Le dernier point de l'illusion en matiere d'état est une espece de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes. Le renversement des anciennes loix, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les rois & les peuples, l'établissement de l'autorité purement & absolument despotique, sont ceux qui ont jetté originairement la France dans ces convulsions dans lesquelles nos peres l'ont vue. Le cardinal de Richelieu la traita comme un empirique, avec des remedes violens, qui lui firent paroître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps & les parties. Le cardinal Mazarin, comme un médecin très-inexpérimenté, ne connut point son abattement, il ne la soutint point par les secrets chimiques de son prédécesseur; il continua de l'affoiblir par des saignées; elle tomba en léthargie, & il fut assez mal habile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les provinces abandonnées à la rapine des sur-intendans, demeuroient abattues & assoupies sous la pesanteur de leurs maux, que les secousses qu'elles s'é-

toient données de tems en tems ſous le cardinal de Richelieu, n'avoient fait qu'augmenter & aigrir. Les parlemens, qui avoient tout nouvellement gémi ſous la tyrannie, étoient comme inſenſibles aux miſeres préſentes, par la mémoire encore trop vive & trop récente des paſſées. Les grands, qui pour la plupart avoient été chaſſés du royaume, s'endormoient pareſſeuſement dans leurs lits, qu'ils avoient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eut été ménagée, l'aſſoupiſſement eut peut-être duré plus long-tems. Mais comme le médecin ne le prenoit que pour un doux ſommeil, il n'y fit aucun remede. Le mal s'aigrit, la tête s'éveilla, Paris ſe ſentit, il pouſſa des ſoupirs, & l'on n'en fit point de cas. Il tomba en frénéſie. Venons au détail.

Emeri, ſur-intendant de finances, & à mon ſens, l'eſprit le plus corrompu de ſon ſiecle, ne cherchoit que des noms pour trouver des édits. Je ne puis mieux vous exprimer le fond de l'ame du perſonnage qui diſoit en plein conſeil, (je l'ai ouï) que la foi n'étoit que pour les marchands, & que les maîtres des requêtes qui l'alléguoient pour raiſon dans les affaires qui regardoient le roi, méritoient d'être punis; je ne puis mieux vous exprimer le défaut de ſon jugement. Cet homme, qui avoit été

condamné à Lyon dans sa jeunesse, à être pendu, gouvernoit même avec empire le cardinal Mazarin en tout ce qui regardoit le dedans du royaume. Je choisis cette remarque entre douze ou quinze que je vous pourrois faire de même nature, pour vous donner à entendre l'extrêmité du mal, qui n'est jamais à son période, que quand ceux qui commandent ont perdu la honte; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect; & c'est dans ce même moment où l'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

Les Suisses paroissoient, pour ainsi parler, si étouffés sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiroient plus, quand la révolte de trois de leurs puissans cantons forma des ligues. Les Hollandois se croyoient subjugués par le duc d'Albe, quand le prince d'Orange, par le sort réservé aux grands génies, qui voient avant tous les autres le point de la possibilité, conçut & enfanta leur liberté. Voilà des exemples; la raison y est. Ce qui cause l'assoupissement dans les états qui souffrent, est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes & qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussi-tôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque

jamais lorſqu'il eſt venu juſqu'à un certain point, ils ſont ſi ſurpris, ſi aiſes & ſi emportés, qu'ils paſſent tout d'un coup à l'autre extrêmité, & que bien loin de conſidérer les révolutions, comme impoſſibles, ils les croient faciles, & cette diſpoſition toute ſeule eſt quelquefois capable de les faire. Nous avons éprouvé & ſenti toutes ces vérités dans notre révolution. Qui eut dit trois mois avant la petite pointe des troubles, qu'il en eût pu naître dans un état où la maiſon royale étoit parfaitement unie, où la cour étoit eſclave du miniſtre, où les provinces & la capitale lui étoient ſoumiſes, où les armées étoient victorieuſes, où les compagnies paroiſſoient de tout point impuiſſantes; qui l'eut dit, eut paſſé pour un inſenſé, je ne dis pas dans l'eſprit du vulgaire, mais je dis entre les d'Etrées & les Senneterres. Il paroît un peu de ſentiment, une lueur ou plutôt une étincelle de vie. Ce ſigne de vie, dans les commencemens preſque imperceptible, ne ſe donne point par Monſieur, il ne ſe donne point par M. le prince, il ne ſe donne point par les grands du royaume, il ne ſe donne point par les provinces, il ſe donne par le parlement, qui, juſqu'à notre ſiecle, n'avoit jamais commencé de révolution, & qui certainement auroit condamné par des arrêts

ſanglans celle qu'il faiſoit lui-même, ſi tout autre que lui l'eût commencée. Il gronda ſur l'édit du tarif; & auſſi-tôt qu'il eut ſeulement murmuré, tout le monde s'éveilla. On chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les loix: on ne les trouva plus. L'on s'éfara, l'on cria, l'on ſe les demanda, & dans cette agitation les queſtions que leurs explications firent naître, d'obſcures qu'elles étoient & vénérables par leur obſcurité, devinrent problématiques: & delà à l'égard de la moitié du monde, odieuſes. Le peuple entra dans le ſanctuaire; il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire & tout ce que l'on peut croire du droit des peuples & de celui des rois, qui ne s'accordent jamais ſi bien enſemble que dans le ſilence. La ſalle du palais profana ces myſteres. Venons aux faits particuliers qui vous feront voir à l'œil ce détail.

Je n'en choiſirai d'une infinité que deux, & pour ne vous pas ennuyer, & parce que l'un eſt le premier qui a ouvert la plaie, & que l'autre l'a beaucoup envenimée: je ne toucherai les autres qu'en courant.

Le parlement qui avoit ſouffert & même vérifié une très-grande quantité d'édits ruineux & pour les particuliers & pour le public, éclata enfin au mois d'août de l'année 1647, contre celui du tarif, qui por-

toit une impoſition générale ſur toutes les denrées qui entroient dans la ville de Paris. Comme il avoit été vérifié en la cour des aides il y avoit plus d'un an, & exécuté en vertu de cette vérification, MM. du conſeil s'opiniâtrerent beaucoup à le ſoutenir. Connoiſſant que le parlement étoit ſur le point de faire défenſe de l'exécuter, ou plutôt d'en continuer l'exécution, ils ſouffrirent qu'il fût porté au parlement pour l'examiner, dans l'eſpérance d'éluder, comme ils avoient fait en tant d'autres rencontres, les réſolutions de la compagnie. Ils ſe tromperent, la meſure étoit comble, les eſprits étoient échauffés, & tout alloit à rejetter l'édit. La reine manda le parlement; il fut par députés au Palais royal. Le chancelier prétendit que la vérification appartenoit à la cour des aides: le premier préſident (*a*) la conteſta pour le parlement. Le cardinal Mazarin, ignorantiſſime en toutes ces matieres, dit qu'il s'étonnoit qu'un corps auſſi conſidérable s'amuſât à des bagatelles; & vous pouvez juger ſi cette parole fut relevée.

Emeri ayant propoſé une conférence particuliere pour aviſer aux expédiens d'accom-

(*a*) Matthieu Molé, Seigneur de Laſſy & de Champlatreux, né en 1584, & mort en 1656.

moder l'affaire, elle fut propoſée le lendemain dans les chambres aſſemblées. Après une grande diverſité d'avis, dont pluſieurs alloient à la refuſer, comme inutile & même captieuſe, elle fut accordée, mais vainement; l'on ne put convenir : ce que voyant le conſeil, & craignant que le parlement ne donnât arrêt de défenſe qui auroit infailliblement été exécuté par le peuple, il envoya une déclaration pour ſupprimer le tarif, afin de ſauver au moins l'apparence à l'autorité du roi. L'on envoya quelques jours après cinq édits encore plus onéreux que celui du tarif, non pas en eſpérance de les faire recevoir, mais en vue d'obliger le parlement à en revenir à celui du tarif. Il y revint effectivement en refuſant les autres; mais avec tant de modifications que la cour ne crut pas s'en pouvoir accommoder, & qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de ſeptembre, un arrêt du conſeil d'enhaut, qui caſſa l'arrêt du parlement, & qui leva toutes les modifications. La chambre des vacations y répondit par un autre, qui ordonna que celui du parlement ſeroit exécuté.

Le conſeil voyant qu'il ne pouvoit tirer aucun argent de ce côté-là, témoigna au parlement, que puiſqu'il ne vouloit point de nouveaux édits, il ne devoit pas du

moins s'oppoſer à l'exécution de ceux qui avoient été vérifiés autrefois dans la compagnie; & ſur ce fondement, il remit ſur le tapis une déclaration qui avoit été enregiſtrée, il y avoit deux ans, pour l'établiſſement de la chambre du domaine, qui étoit d'une charge terrible pour le peuple, & d'une conſéquence encore plus grande. Le parlement l'avoit accordée ou par ſurpriſe ou par foibleſſe. Le peuple ſe mutina, alla en troupes au palais, maltraita de paroles le préſident de Thoré, fils d'Emeri. Le parlement fut obligé de décréter contre les ſéditieux. La cour ravie de le commettre avec le peuple, appuya le decret, par des régimens des gardes Françoiſes & Suiſſes. Le bourgeois s'allarma, monta dans les clochers des trois égliſes de la rue S. Denis, où les gardes avoient paru. Le prévôt des marchands avertit le Palais royal que tout eſt ſur le point de prendre les armes. L'on fait retirer les gardes, en diſant qu'on ne les avoit poſées que pour accompagner le roi qui devoit aller en cérémonie à Notre-Dame. Il y alla effectivement en grande pompe dès le lendemain, pour couvrir le jeu; & le jour ſuivant il monta au parlement, ſans l'avoir averti que la veille extrêmement tard. Il y porta cinq ou ſix édits, tous plus ruineux les uns que les

autres, qui ne furent communiqués aux gens du roi qu'à l'audience. Le premier préſident parla fort hardiment contre cette maniere de mener le roi au palais pour ſurprendre & pour forcer la liberté des ſuffrages.

Dès le lendemain les maîtres des requêtes, auxquels un de ces édits vérifiés par la préſence du roi, avoit donné douze collegues, s'aſſemblent dans le lieu où ils tiennent la juſtice, que l'on appelle des requêtes du palais, & prennent une réſolution très-ferme de ne pas ſouffrir cette création nouvelle. La reine les mande, les appelle de belles gens pour s'oppoſer à la volonté du roi; elle les interdit des conſeils. Ils s'animent au lieu de s'étonner; ils entrent dans la grand'chambre, & ils demandent qu'ils ſoient reçus oppoſans à l'édit de création de leurs confreres. On leur donna acte de leur oppoſition.

Les chambres s'aſſemblent le même jour pour examiner les édits que le roi avoit fait vérifier en ſa préſence. La reine commanda à la compagnie de l'aller trouver par députés au Palais royal, & elle leur témoigna être ſurpriſe de ce qu'ils prétendoient toucher à ce que la préſence du roi avoit conſacré : ce furent les propres paroles du chancelier. Le premier préſident répondit

répondit que telle étoit la pratique du parlement, & il en allégua les raiſons tirées de la néceſſité de la liberté des ſuffrages. La reine témoigna être ſatisfaite des exemples qu'on lui apporta; mais comme elle vit quelques jours après que les délibérations alloient à mettre des modifications aux édits, qui les rendoient preſque infructueux, elle défendit par la bouche des gens du roi au parlement, de continuer à prendre connoiſſance des édits juſqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il prétendoit donner des bornes à l'autorité royale. Ceux qui étoient pour l'intérêt de la cour dans la compagnie ſe ſervirent adroitement de l'embarras où elle ſe trouva, pour répondre à cette queſtion; ils s'en ſervirent, dis-je, adroitement pour porter les choſes à la douceur, & pour faire ajouter aux arrêts qui portoient les modifications, que le tout ſeroit exécuté ſous le bon plaiſir du roi. La clauſe plut pour un moment à la reine: mais quand elle connut qu'elle n'empêchoit pas que preſque tous les édits ne fuſſent rejettés par le commun ſuffrage du parlement, elle s'emporta, & elle leur déclara qu'elle vouloit que tous les édits, ſans exception, fuſſent exécutés pleinement & ſans aucunes modifications.

Dès le lendemain, M. le duc d'Orleans

alla à la chambre des comptes, où il porta ceux qui la regardoient, & M. le prince de Conti en l'abſence de M. le prince, qui étoit déja parti pour l'armée, alla à la cour des aides, pour y porter ceux qui la concernoient.

J'ai couru juſqu'ici ſur ces matieres à perte d'haleine, quoique néceſſaires à ce récit, pour me trouver plutôt ſur une autre matiere ſans comparaiſon plus importante, & qui, comme je vous ai déja dit ci-deſſus, envenima toutes les autres. Ces deux compagnies que je vous viens de nommer, ne ſe contenterent pas ſeulement de répondre à Monſieur & à M. le prince de Conti avec beaucoup de vigueur par la bouche de leur premier préſident, mais auſſi-tôt la cour des aides députa vers la chambre des comptes, pour lui demander union avec elle pour la réformation de l'état. La chambre des comptes l'accepta, l'une & l'autre s'aſſurerent du grand-conſeil; & les trois enſemble, demanderent la jonction au parlement, qui leur fut accordée avec joie, & exécutée à l'heure même au palais, dans la ſalle que l'on appelle de S. Louis.

La vérité eſt que cette union, qui prenoit pour ſon motif la réformation de l'état, pouvoit avoir fort naturellement celui de

l'intérêt particulier des officiers; parce que l'un des édits dont il s'agissoit portoit un retranchement considérable de leurs gages; & la cour, qui se trouva étonnée & embarrassée au dernier point de l'arrêt d'union, affecta de lui donner autant qu'elle put cette couleur, pour la décréditer dans l'esprit des peuples.

La reine ayant fait dire au parlement par les gens du roi, que comme cette union n'étoit faite que pour l'intérêt particulier des compagnies, & non pas pour la réformation de l'état, comme on le lui avoit voulu d'abord faire croire, elle n'y trouvoit rien à dire, parce qu'il est toujours permis à tout le monde de représenter au roi ses intérêts, & qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingérer du gouvernement de l'état. Le parlement ne donna point dans ce panneau; & parce qu'il étoit aigri par l'enlevement de Turcan & d'Argouges, conseillers au grand-conseil, que la cour fit prendre la nuit de l'avant-veille de la Pentecôte, & par celui de Lotin, Dreux & Guerin que l'on arrêta aussi incontinent après, il ne songea qu'à justifier & à soutenir son arrêt d'union par des exemples. Le président de Novion (*a*) en trouva

(*a*) Nicolas Pothier, sieur de Novion, président à mortier, & puis premier président.

dans les regiſtres, & l'on étoit ſur le point de délibérer ſur l'exécution, quand le Pleſſis-Guenegaut (*a*), ſecrétaire d'état, entra dans le parquet, & mit entre les mains des gens du roi, un arrêt du conſeil d'enhaut, qui portoit en termes même injurieux, caſſation de celui d'union des quatre compagnies. Le parlement ayant délibéré ne répondit rien à cet arrêt du conſeil que par un avis donné ſolemnellement aux députés des trois autres compagnies, de ſe trouver le lendemain à deux heures de relevée dans la ſalle de S. Louis.

La cour outrée de ce procédé s'aviſa de l'expédient du monde le plus bas & le plus ridicule, qui fut d'avoir la feuille de l'arrêt. Du Tillet, greffier en chef, auquel elle l'avoit demandée, ayant répondu qu'elle étoit entre les mains du greffier commis, le Pleſſis-Guenegaut & Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, le mirent dans un caroſſe & l'amenerent au greffe pour la chercher. Les marchands s'en apperçurent, le peuple ſe ſouleva, & le ſecrétaire & le lieutenant furent très-heureux de ſe ſauver. Le lendemain à ſept heures du matin, le parlement eut ordre d'aller au Palais royal, & d'y porter l'arrêt du jour précédent, qui

(*a*) Henri de Guenegaut, mort en 1676.

étoit celui par lequel le parlement avoit ordonné que les autres compagnies seroient priées de se trouver à deux heures dans la chambre de S. Louis. Comme ils furent arrivés au Palais royal, M. le Tellier (*a*) demanda à M. le premier président, s'il avoit apporté la feuille; & le premier président lui ayant répondu que non, & qu'il en diroit les raisons à la reine, il y eut dans le conseil des avis différens. L'on prétend que la reine étoit assez portée à arrêter le parlement: mais personne ne fut de cet avis, qui, à la vérité, n'étoit pas soutenable, vu la disposition des peuples. L'on prit un parti plus modéré; le chancelier fit à la compagnie une forte réprimande en présence du roi & de toute la cour, & il fit lire en même-tems un second arrêt du conseil, portant cassation du dernier arrêt, défense de s'assembler, sous peine de rébellion, & ordre d'insérer dans les registres cet arrêt en la place de celui d'union.

Cela se passa le matin. Dès l'après-dînée les députés des quatre compagnies se trouverent dans la salle de S. Louis, au très-grand mépris de l'arrêt du conseil d'enhaut. Le parlement s'assembla de son côté à

(*a*) Michel le Tellier, mort chancelier de France en 1685.

l'heure ordinaire, pour délibérer de ce qui étoit à faire à l'égard de l'arrêt du conſeil d'enhaut qui avoit caſſé celui d'union, & qui avoit défendu la continuation dès aſſemblées. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'ils y déſobéiſſoient même en y délibérant, parce qu'il leur avoit été très-expreſſément enjoint de n'y pas délibérer. Comme tout le monde vouloit opiner avec pompe & avec éclat ſur une matiere de cette importance, quelques jours ſe paſſerent avant que la délibération pût être achevée; ce qui donna lieu à Monſieur, qui connut infailliblement que le parlement n'obéiroit pas, de propoſer un accommodement.

Les préſidens à mortier & le doyen de la grand'chambre ſe trouverent au palais d'Orléans avec le cardinal Mazarin & le chancelier. L'on y fit quelques propoſitions qui furent rapportées au parlement, & rejettées avec d'autant plus d'emportement, que la premiere, qui concernoit le droit annuel, accordoit aux compagnies tout ce qu'elles pouvoient ſouhaiter pour leur intérêt particulier. Le parlement affecta de marquer qu'il ne ſongeoit qu'au public, & il donna enfin un arrêt, par lequel il fut dit que la compagnie demeureroit aſſemblée, & que très-humbles remontrances

ſeroient faites au roi pour lui demander la caſſation des arrêts du conſeil.

Les gens du roi demanderent audience à la reine pour le parlement dès le ſoir même. Elle les manda le lendemain par une lettre de cachet. Le premier préſident parla avec une grande force : il exagéra la néceſſité de ne point ébranler le milieu qui eſt entre les peuples & les rois. Il juſtifia par des exemples illuſtres & fameux, la poſſeſſion où les compagnies avoient été depuis ſi long-tems & de s'unir & de s'aſſembler. Il ſe plaignit hautement de la caſſation de l'arrêt d'union, & il conclut par une inſtance très-ferme & très-vigoureuſe, à ce que les contraires donnés par le conſeil d'enhaut fuſſent ſupprimés.

La cour beaucoup plus émue par la diſpoſition des peuples que par les remontrances du parlement, plia tout d'un coup, & fit dire par les gens du roi à la compagnie, que le roi lui permettoit d'exécuter l'arrêt d'union, de s'aſſembler, de travailler avec les autres compagnies à ce qu'elles jugeroient à propos pour le bien de l'état.

Jugez de l'abattement du cabinet; mais vous n'en jugerez pas aſſurément comme le vulgaire, qui crut que la foibleſſe du cardinal Mazarin en cette occaſion donnoit le dernier coup à l'autorité royale. Il ne pou-

voit en cette rencontre faire que ce qu'il fit : mais il est juste de rejetter sur son imprudence, ce que nous n'attribuons pas à sa foiblesse, & il est inexcusable de n'avoir pas prévu & de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles l'on ne peut plus faire que des fautes. J'ai observé que la fortune ne met jamais les hommes en cet état, qui est de tous le plus malheureux, & que personne n'y tombe que ceux qui s'y précipitent par leur faute. J'en ai recherché la raison & je ne l'ai point trouvée, mais j'en suis convaincu par les exemples. Si le cardinal Mazarin eut tenu ferme dans l'occasion dont je viens de vous parler, il se seroit sûrement attiré des barricades, & la réputation d'un téméraire & d'un forcené : il a cédé au torrent ; j'ai vu peu de gens qui ne l'aient accusé de foiblesse. Ce qui est constant, est que l'on en conçut beaucoup de mépris pour le ministre, & que bien qu'il eût essayé d'adoucir les esprits par l'exil d'Emeri, à qui il ôta la sur-intendance, le parlement aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la cour, la poussa par toutes les voies qui peuvent anéantir le gouvernement d'un favori.

La chambre de S. Louis fit sept propositions, dont la moins forte étoit de cette nature. La premiere sur laquelle le parle-

ment délibéra fut la révocation des intendans. La cour, qui se sentit touchée à la prunelle de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au palais, pour en représenter à la compagnie les conséquences, & la prier de surseoir seulement pour trois mois à l'exécution de son arrêt, pendant lesquels il avoit des propositions à faire qui seroient très-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrit dans le registre, & que la conférence se fît incessamment. Les députés des quatre compagnies se trouverent au palais d'Orléans. Le chancelier insista fort sur la nécessité de conserver les intendans dans les provinces, & sur l'inconvénient qu'il y auroit de faire le procès, comme l'arrêt le portoit, à ceux qui auroient malversé, parce qu'il seroit impossible que les partisans ne se trouvassent engagés dans les procédures, ce qui seroit ruiner les affaires du roi en obligeant à des banqueroutes ceux qui les soutenoient par leurs avances & leur crédit. Le parlement ne se rendant point à cette raison, le chancelier se réduisit à demander que les intendans ne fussent pas révoqués par arrêt du parlement, mais par une déclaration du roi, afin que les peuples eussent au moins l'obligation de leurs soulagemens à sa majesté.

L'on eut peine à conſentir à cette propoſition ; elle paſſa toutefois au plus de voix. Mais lorſque la déc aration fut portée au parlement, elle fut trouvée défectueuſe, en ce que révoquant les intendans, elle n'ajoutoit pas que l'on recherchât leur geſtion.

M. le duc d'Orléans qui l'étoit venu porter au parlement, n'ayant pu la faire paſſer, la cour s'aviſa d'un expédient, qui fut d'en envoyer une autre, qui portoit l'établiſſement d'une chambre de juſtice, pour faire le procès aux délinquans. La compagnie s'apperçut bien facilement que la propoſition de cette chambre de juſtice, dont les officiers & l'exécution ſeroient toujours à la diſpoſition des miniſtres, ne tendoit qu'à tirer les voleurs des mains du parlement. Elle paſſa toutefois encore au plus de voix en préſence de M. d'Orléans, qui en fit vérifier une autre le même jour, par laquelle le peuple étoit déchargé du huitiéme des tailles, quoique l'on eût promis au parlement de le décharger du quart.

M. d'Orléans y vint encore quelques jours après porter une troiſiéme déclaration, par laquelle le roi vouloit qu'il ne ſe fît plus aucunes levées d'argent, qu'en vertu des déclarations vérifiées au parlement. Rien ne paroiſſoit plus ſpécieux,

mais comme la compagnie ſavoit que l'on ne penſoit qu'à l'amuſer & qu'à autoriſer par le paſſé toutes celles qui n'y avoient pas été vérifiées, elle ajouta la clauſe de défenſe que l'on ne leveroit rien en vertu de celles qui ſe trouveroient de cette nature. Le miniſtre déſeſpéré du peu de ſuccès de ſes artifices, de l'inutilité des efforts qu'il avoit faits pour ſemer de la jalouſie entre les quatre compagnies, & d'une propoſition ſur laquelle on étoit près de délibérer, qui alloit à la radiation de tous les prêts faits au roi, ſous des uſures immenſes; le miniſtre, dis-je, outré de rage & de douleur, & pouſſé par tous les courtiſans qui avoient mis preſque tous leurs biens dans ces prêts, ſe réſolut à un expédient qu'il crut déciſif, & qui lui réuſſit auſſi peu que les autres. Il fit monter le roi à cheval pour aller au parlement en grande pompe, & il y porta une déclaration remplie des plus belles paroles du monde, de quelques articles utiles au public, & de beaucoup d'autres très-obſcurs & très-ambigus. La défiance que le peuple avoit de toutes les démarches de la cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'applaudiſſement, ni même des cris accoutumés; les ſuites n'en furent pas plus heureuſes. La compagnie commença dès le lendemain à

examiner la déclaration, & à la contrôler presque en tous ses points, mais particuliérement en celui qui défendoit aux compagnies de continuer leurs assemblées de la chambre de S. Louis. Elle n'eut pas plus de succès dans la chambre des comptes & dans la cour des aides, dont les premiers présidens firent des harangues très-fortes à Monsieur & à M. le prince de Conti. Le premier vint quelques jours de suite au parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la déclaration. Il menaça; il pria; enfin après des efforts incroyables, il obtint que l'on surseoiroit à délibérer jusqu'au 17 du mois, après quoi l'on continueroit incessamment à le faire, tant sur la déclaration que sur les propositions de la chambre de S. Louis. L'on n'y manqua pas, on examina article par article; & l'arrêt donné par le parlement sur le troisiéme, désespéra la cour. Il portoit, en modifiant la déclaration, que toutes les levées d'argent ordonnées par déclarations non vérifiées, n'auroient point de lieu. M. le duc d'Orléans ayant encore été au parlement pour l'obliger à adoucir cette clause, & n'y ayant rien gagné, la cour se résolut à en venir aux extrêmités, & à se servir de l'éclat que la bataille de Lens fit justement dans ce tems-là, pour éblouir les peuples, & pour les

obliger de consentir à l'oppression du parlement.

Voilà un crayon très-léger d'un portrait bien sombre & bien désagréable, qui vous a représenté comme dans un nuage & comme en raccourci, les figures si différentes & les postures bizarres des principaux corps de l'état. Ce que vous allez voir est d'une peinture plus égayée : les factions & les intrigues y donneront du coloris.

La nouvelle de la victoire de M. le prince à Lens, arriva à la cour le 24 août 1648. Châtillon l'apporta, & il me dit, un quart-d'heure après qu'il fut sorti du Palais royal, que M. le cardinal lui avoit témoigné beaucoup moins de joie de la victoire, qu'il ne lui avoit fait paroître de chagrin de ce qu'une partie de la cavalerie Espagnole s'étoit sauvée. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il parloit à homme qui étoit entiérement à M. le prince, & qu'il lui parloit d'une des plus belles actions qui se soient jamais faites dans la guerre. Elle est imprimée en tant de lieux qu'il seroit inutile de vous en rapporter ici le détail. Je ne puis m'empêcher de vous dire que le combat étant presque perdu, M. le prince le rétablit & le gagna par un seul coup de cet œil d'aigle que vous lui connoissez, qui voit tout dans la guerre & qui ne s'y éblouit jamais.

Le jour que la nouvelle en arriva à Paris, je trouvai M. de Chavigni à l'hôtel de Lesdiguieres, qui me l'apprit, & qui me demanda si je ne gagerois pas que le cardinal seroit assez innocent pour ne se pas servir de cette occasion pour remonter sur sa bête. Ce furent ses propres paroles; elles me toucherent, parce que connoissant, comme je faisois, l'humeur & les maximes violentes de Chavigni, & sachant d'ailleurs qu'il étoit très-mal satisfait du cardinal, ingrat au dernier point envers son bienfaiteur, je ne doutai pas qu'il ne fut très-capable d'aigrir les choses par de mauvais conseils. Je le dis à M. de Lesdiguieres (*a*); & je lui ajoutai que j'allois de ce pas au Palais royal, dans la résolution d'y continuer ce que j'y avois commencé. Il est nécessaire, pour l'intelligence de ces deux dernieres paroles, que je vous rende compte d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Dans le cours de cette année d'agitation que je viens de toucher, je me trouvai moi-même dans un mouvement intérieur qui n'étoit connu que de fort peu de personnes. Toutes les humeurs de l'état étoient si émues par la chaleur de Paris, qui en est le chef, que je jugeois bien que l'ignorance du mé-

---

(a) François de Créqui, mort en 1677.

decin ne préviendroit pas la fiévre qui en étoit comme la ſuite néceſſaire. Je ne pouvois ignorer que je ne fuſſe très-mal dans l'eſprit du cardinal. Je voyois la carriere ouverte, même pour la pratique, aux grandes choſes, dont la ſpéculation m'avoit beaucoup touché dès mon enfance : mon imagination me fourniſſoit toutes les idées du poſſible, mon eſprit ne les déſavouoit pas, & je me reprochois à moi-même la contrariété que je trouvois dans mon cœur à les entreprendre. Je m'en remerciai, après en avoir examiné à fond l'intérieur, & je connus que cette oppoſition ne venoit que d'un bon principe.

Je tenois la coadjutorerie de la reine; je ne ſavois pas diminuer mes obligations par les circonſtances : je crus que je devois ſacrifier à la reconnoiſſance mes reſſentimens, & même les apparences de ma gloire; & quelques inſtances que me fiſſent Montreſor & Laigues, je me réſolus de m'attacher purement à mon devoir, & de n'entrer en rien de tout ce qui ſe diſoit & de tout ce qui ſe faiſoit dans ce tems-là contre la cour. Le premier de ces deux hommes, que je viens de vous nommer avoit été toute ſa vie nourri dans les factions de Monſieur, & il étoit d'autant plus dangereux pour conſeiller les grandes choſes, qu'il les avoit beau-

coup plus dans l'esprit que dans le cœur. Les gens de ce caractere n'exécutent rien, & par cette raison ils conseillent tout. Laigues n'avoit qu'un fort petit sens, mais il étoit très-brave & très-présomptueux. Les esprits de cette nature osent tout ce que ceux en qui ils ont confiance, leur persuadent. Ce dernier, qui étoit absolument entre les mains de Montresor, s'échauffa, comme il arrive toujours, après en avoir été persuadé, & ces deux hommes joints ensemble ne me laissoient pas un jour de repos, pour me faire voir, s'imaginoient-ils, ce que sans vanité j'avois vu six mois & plus avant eux.

Je demeurai ferme dans ma résolution; mais comme je n'ignorois pas que l'innocence & la droiture me brouilleroient dans les suites presque autant avec la cour, qu'auroit pu faire le contraire; je pris en même-tems celle de me précautionner contre les mauvaises intentions du ministre, & du côté de la cour même, en y agissant avec autant de sincérité & de zele que de liberté: & du côté de la ville, en y ménageant avec soin tous mes amis, & en n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit être nécessaire pour m'attirer, ou plutôt pour me conserver l'amitié des peuples. Je ne puis mieux vous exprimer le second, qu'en vous disant que

depuis le 28 mars jusqu'au 25 août (*a*), je dépensai trente-six mille écus en aumônes & en libéralités. Je ne crus pas mieux exécuter le premier, qu'en disant à la reine & au cardinal la vérité des dispositions que je voyois dans Paris, dans lesquelles la flatterie & la préoccupation ne leur permirent jamais de pénétrer. Comme un troisiéme voyage de M. l'archevêque en Anjou m'avoit remis en fonction, je pris cette occasion pour leur témoigner que je me croyois obligé de leur en rendre compte, ce qu'ils reçurent l'un & l'autre avec assez de mépris; & je leur en rendis compte effectivement, ce qu'ils reçurent l'un & l'autre avec beaucoup de colere. Celle du cardinal s'adoucit au bout de quelques jours; mais ce ne fut qu'en apparence, elle ne fit que se déguiser. J'en connus l'art & j'y remédiai; car comme je vis qu'il ne se servoit des avis que je lui donnois, que pour faire croire dans le monde que j'étois intimement avec lui pour lui rapporter ce que je découvrois, même au préjudice des particuliers; je ne lui parlois plus de rien que je ne disse publiquement à table, en revenant chez moi. Je me plaignis même à la reine de l'artifice du cardinal, que je lui démontrai par deux

---

(*a*) 1648.

circonſtances particulieres ; & ainſi, ſans diſcontinuer ce que le poſte où j'étois m'obligeoit de faire pour le ſervice du roi, je me ſervis des mêmes avis que je donnois à la cour, pour faire voir au parlement que je n'oubliois rien pour éclairer le miniſtere, & pour diſſiper les nuages dont les intérêts des ſubalternes & la flatterie des courtiſans ne manquent jamais de l'offuſquer.

Comme le cardinal eut apperçu que j'avois tourné ſon arc contre lui-même, il ne garda preſque plus de meſures avec moi; & un jour entr'autres que je diſois à la reine devant lui, que la chaleur des eſprits étoit telle, qu'il n'y avoit plus que la douceur qui les pût ramener, il ne me répondit que par un apologue Italien, qui porte qu'au tems que les bêtes parloient, le loup aſſura avec ſerment à un troupeau de brebis, qu'il les protégeroit contre tous ſes camarades, pourvu qu'une d'entr'elles allât tous les matins lécher une bleſſure qu'il avoit reçue d'un chien. Voilà le moins déſobligeant des apophtegmes dont il m'honora trois ou quatre mois durant ; ce qui m'obligea de dire un jour, en ſortant du Palais royal, à M. le maréchal de Villeroy (*a*),

(*a*) Nicolas de Neufville, gouverneur de Louis XIV, mort en 1685.

que j'avois fait deux réflexions; l'une, qu'il ſied plus mal à un miniſtre de dire des ſottiſes que d'en faire; & l'autre, que les avis qu'on lui donne, paſſent pour des crimes, toutes les fois qu'on ne lui eſt point agréable.

Voilà l'état où j'étois à la cour, quand je ſortis de l'hôtel de Leſdiguieres, pour remédier, autant que je pourrois, au mauvais effet que la nouvelle de la victoire de Lens & la réflexion de M. de Chavigni m'avoient fait appréhender. Je trouvai la reine dans un emportement de joie inconcevable : le cardinal me parut plus modéré. L'un & l'autre affecterent une douceur extraordinaire, & le cardinal particuliérement me dit qu'il vouloit ſe ſervir de l'occaſion préſente, pour faire connoître aux compagnies qu'il étoit bien éloigné des ſentimens de vengeance qu'on lui attribuoit, & qu'il prétendoit que tout le monde confeſſât dans peu de jours, que les avantages remportés par les armes du roi, avoient bien plus adouci qu'élevé l'eſprit de la cour. J'avoue que j'y fus dupé, je le crus, j'en eus de la joie. Je prêchai le lendemain à S. Louis des Jéſuites devant le roi & la reine. Le cardinal, qui y étoit, me remercia au ſortir du ſermon, de ce qu'en expliquant au roi le teſtament de S. Louis,

(c'étoit le jour de ſa fête) je lui avois recommandé, comme il eſt porté par le même teſtament, le ſoin de ſes grandes villes. Vous allez voir la ſincérité de toutes ces confidénces.

Le lendemain de la fête, c'eſt-à-dire le 26 août 1648, le roi alla au *Te Deum.* L'on borda, ſelon la coutume, depuis le Palais royal juſqu'à Notre-Dame, toutes les rues de ſoldats du régiment des gardes. Auſſi-tôt que le roi fut revenu au Palais royal, l'on forma de tous ces ſoldats trois bataillons qui demeurerent ſur le Pont-neuf & à la place Dauphine. Cominges, lieutenant des gardes de la reine, enleva dans un caroſſe fermé le bon homme Brouſſel (*a*), conſeiller de la grand'chambre, & le mena à S. Germain. Blancménil (*b*), préſident aux enquêtes, fut pris en même tems auſſi chez lui, & conduit au bois de Vincennes. Vous vous étonnerez du choix de ce dernier; & ſi vous aviez connu le bon homme Brouſſel, vous ne ſeriez pas moins ſurpriſe du ſien. Je vous expliquerai ce détail en tems & lieu; mais je ne puis vous exprimer la conſternation qui parut dans Paris le premier quart-d'heure de l'enlevement de

(*a*) Pierre Brouſſel.
(*b*) René Potier, ſieur de Blancménil.

Brouſſel, & le mouvement qui s'y fit dès le ſecond. La triſteſſe, ou plutôt l'abattement, ſaiſit juſqu'aux enfans. L'on ſe regardoit & l'on ne ſe diſoit rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on courut, on cria, & l'on ferma les boutiques. J'en fus averti ; &, quoique je ne fuſſe pas inſenſible à la maniere dont j'avois été joué la veille au Palais royal, où l'on m'avoit même prié de faire ſavoir à ceux qui étoient de mes amis dans le parlement, que la bataille de Lens n'y avoit cauſé que des ſentimens de modération & de douceur ; quoique, dis-je, je fuſſe très-piqué, je ne laiſſai pas de prendre le parti, ſans balancer, d'aller trouver la reine, & de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choſes. Je le dis en ces propres termes à Chapelain, à Gomberville, & à Plot, chanoine de Notre-Dame & préſentement chartreux, qui avoient dîné chez moi. Je ſortis en rochet & en camail, & je ne fus pas arrivé au Marché-neuf, que je fus accablé d'une foule de peuple qui hurloit plutôt qu'il ne crioit. Je m'en démêlai en leur diſant que la reine leur feroit juſtice. Je trouvai ſur le Pont-neuf le maréchal de la Meilleraie à la tête des gardes, qui, bien qu'il n'eût encore en tête que quelques enfans qui diſoient des injures & qui jettoient des pierres aux ſoldats, ne

laissoit pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyoit que les nuages commençoient à se grossir de tous côtés. Il fut très-aise de me voir; il m'exhorta de dire à la reine la vérité; il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très-aise à mon tour, & nous allâmes ensemble au Palais royal, suivis d'un nombre infini de peuple qui crioit *Broussel*, *Broussel*. Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de Monsieur, du cardinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroi, de l'abbé de la Riviere, de Bautru (*a*), de Guitaut, capitaine des gardes, & de Nogent (*b*). Elle ne me reçut ni bien ni mal: elle étoit trop fiere & trop aigrie, pour avoir de la honte de ce qu'elle m'avoit dit la veille, & le cardinal n'étoit pas assez honnête-homme pour en avoir. Il me parut toutefois un peu embarrassé; & il me fit une espece de galimathias, par lequel, sans me l'oser toutefois dire, il eut été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avoit eu des raisons toutes nouvelles, qui avoient obligé la reine à se porter à la résolution que l'on avoit prise. Je feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire,

(*a*) Guillaume Bautru, comte de Serrant.
(*b*) Nicolas, comte de Bautru-Nogent.

& je lui répondis ſimplement que j'étois venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandemens de la reine, & pour contribuer de tout ce qui ſeroit en mon pouvoir au repos & à la tranquillité. La reine me fit un petit ſigne de la tête, comme pour me remercier, mais je ſus depuis qu'elle avoit remarqué, & remarqué en mal, cette derniere parole, qui étoit pourtant fort innocente & même fort dans l'ordre d'un coadjuteur de Paris. Mais il eſt vrai de dire qu'*auprès des princes il eſt auſſi dangereux & preſque auſſi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal.* Le maréchal de la Meilleraie, qui vit que la Riviere, Bautru & Nogent traitoient l'émotion de bagatelle, & qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup; il parla avec force, il s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté, & je confirmai ce qu'il avoit dit & prédit du mouvement. Le cardinal ſourit malignement, & la reine ſe mit en colere, proférant de ſon ton de faucet aigre & élevé ces propres mots: « Il y a de la révolte à » imaginer que l'on puiſſe ſe révolter: voilà » les contes ridicules de ceux qui la veulent; » l'autorité du roi y donnera bon ordre ». Le cardinal qui s'apperçut que j'étois un peu ému de ce diſcours, prit la parole, & avec

un ton doux il répondit à la reine : « Plût
» à Dieu, madame, que tout le monde
» parlât avec autant de ſincérité que parle
» M. le coadjuteur ! il craint pour ſon trou-
» peau, il craint pour la ville, il craint
» pour l'autorité de votre majeſté. Je ſuis
» perſuadé que le péril n'eſt pas au point
» qu'il ſe l'imagine ; mais le ſcrupule ſur
» cette matiere eſt en lui une religion
» louable ». La Reine, qui entendit le jar-
gon du cardinal, ſe remit tout d'un coup ;
elle me fit des honnêtetés, & je répondis
par un profond reſpect & par une mine
ſi niaiſe, que la Riviere dit à l'oreille à
Bautru, de qui je le ſus quatre jours après :
« Voyez ce que c'eſt que de n'être pas jour
» & nuit en ce pays-ci ! Le coadjuteur eſt
» homme du monde, il a de l'eſprit, il
» prend pour bon ce que la reine vient de
» lui dire ». La vérité eſt que tout ce qui
étoit dans ce cabinet jouoit la comédie. Je
faiſois l'innocent, & je ne l'étois pas, au
moins en ce fait. Le cardinal faiſoit l'aſſuré,
& il ne l'étoit pas autant qu'il le paroiſſoit.
Il y eut quelques momens où la reine con-
trefit la douce, & elle ne fut jamais plus
aigre. M. de Longueville témoignoit de la
triſteſſe, & il étoit dans une joie ſenſible,
parce que c'étoit l'homme du monde qui
aimoit le plus le commencement de toutes
les

les affaires. M. d'Orléans faiſoit l'empreſſé & le paſſionné en parlant à la reine ; je ne l'ai jamais vu ſifler avec plus d'indolence qu'il ſifla une demi-heure après en entretenant Guerchi dans la petite chambre griſe. Le maréchal de Villeroi faiſoit le gai, pour faire ſa cour au miniſtre ; & il m'avouoit en particulier, les larmes aux yeux, que l'état étoit ſur le bord du précipice. Bautru & Nogent bouffonnoient, & repréſentoient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Brouſſel (remarquez, je vous prie, qu'il avoit quatre-vingts ans) qui animoit le peuple à la ſédition, quoiqu'ils connuſſent très-bien l'un & l'autre que la tragédie ne ſeroit peut-être pas fort éloignée de la farce. Le ſeul & unique abbé de la Riviere étoit convaincu que l'émotion du peuple n'étoit qu'une fumée ; il le ſoutenoit à la reine, qui l'eut voulu croire, quand même elle auroit été perſuadée du contraire, & je remarquai dans un même inſtant, & par la diſpoſition de la reine, qui étoit la perſonne du monde la plus hardie, & par celle de la Riviere, qui étoit le poltron le plus ſignalé de ſon ſiecle, que *l'aveugle témérité & la peur outrée produiſent les mêmes effets, lorſque le péril n'eſt pas connu.* Afin qu'il ne manquât aucun perſonnage au théâtre, le maréchal de la Meilleraie, qui juſques-là étoit

demeuré très-ferme avec moi à représenter la conséquence du tumulte, prit celui de capitan. Il changea tout d'un coup & de ton & de sentiment, sur ce que le bon-homme Vannes, lieutenant-colonel aux gardes, vint dire à la reine que les bourgeois menaçoient de forcer les gardes. Comme il étoit tout pêtri de bile & de contretems, il se mit en colere jusqu'à l'emportement, & même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il falloit plutôt périr que de souffrir cette insolence, & il pressa qu'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison, & tous les courtisans qui étoient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasseroit toute la canaille.

La reine même donna avec ardeur dans son sens, mais ce sens ne fut appuyé de personne; & vous verrez par l'événement qu'il n'y en a jamais eû de plus réprouvé. Le chancelier entra dans le cabinet en ce moment. Il étoit si foible de son naturel, qu'il n'y avoit jamais dit jusqu'à cette occasion aucune parole de vérité : mais en celle-là, la complaisance céda à la peur; il parla, & il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avoit jamais vu. Mais Senneterre, qui entra presqu'en ce même tems,

effaça en moins de rien les premieres idées, en assurant que la chaleur du peuple commençoit à se ralentir, qu'on ne prenoit point les armes, & qu'avec un peu de patience tout iroit bien.

Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie, dans les conjonctures où celui que l'on flatte peut avoir peur. L'envie qu'il a de ne la pas prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remédier. Les avis qui arrivoient de moment à autre faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'état étoit enfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, & il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenoit pas comment il étoit possible de s'endormir en l'état où étoient les choses. Il ajouta je ne sais quoi entre les dents, que je n'entendis pas, mais qui apparemment piqua le cardinal, qui d'ailleurs ne l'aimoit pas. Le cardinal lui répondit: « Hé » bien, M. de Guitaut, quel est votre avis »? *Mon avis est*, lui répondit brusquement Guitaut, *de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif.* Je pris la parole & je lui dis: « Le premier ne seroit ni de la piété » ni de la prudence de la reine; le second » pourroit faire cesser le tumulte ». La reine

rougit à ce mot & s'écria: « Je vous en-» tends, M. le coadjuteur, vous voudriez » que je donnasse la liberté à Broussel; je » l'étranglerois plutôt avec les deux mains ». Et achevant cette derniere syllabe, elle me les porta presque au visage, en ajoutant: *Et ceux qui...* Le cardinal qui ne douta point qu'elle ne m'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança & lui parla à l'oreille. Elle se composa à un point que si je ne l'eusse connue, elle m'eût paru bien radoucie.

Le lieutenant-civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle sur le visage: je n'ai jamais vu à la comédie Italienne de peur si naïvement & si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la reine, en lui racontant des aventures de rien qui lui étoient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais royal. Admirez, je vous prie, la sympathie des ames timides: le cardinal Mazarin n'avoit été jusques-là que médiocrement touché de ce que M. de la Meilleraie & moi lui avions dit avec assez de vigueur, & la reine n'en avoit pas seulement été émue. La frayeur du lieutenant se glissa, je crois par contagion, dans leur imagination, dans leur esprit & dans leur cœur; ils me parurent tout à coup métamorphosés; ils ne me traiterent plus de

ridicule ; ils avouerent que l'affaire méritoit de la réflexion. Ils consulterent, & souffrirent que Monsieur, M. de Longueville, le chancelier, le maréchal de Villeroi, celui de la Meilleraie & le coadjuteur, prouvassent par bonnes raisons qu'il falloit rendre Broussel, avant que les peuples, qui menaçoient de prendre les armes, les eussent prises effectivement. Nous éprouvâmes en cette rencontre qu'*il est bien plus naturel à la peur de consulter, que de décider*. Le cardinal, après une douzaine de galimathias qui se contredisoient les uns les autres, conclut à se donner encore du tems jusqu'au lendemain, & à faire connoître en attendant au peuple, que la reine lui accordoit la liberté de Broussel, pourvu qu'il se séparât & qu'il ne continuât pas à la demander en foule. Le cardinal ajouta que personne ne pouvoit plus agréablement & plus efficacement que moi porter cette parole. Je vis le piége, mais je ne pus m'en défendre ; & d'autant moins que le maréchal de la Meilleraie, qui n'avoit point de vue, y donna même avec impétuosité & m'y entraîna, pour ainsi parler, avec lui. Il dit à la reine qu'il sortiroit avec moi dans les rues, & que nous y ferions des merveilles. « Je n'en doute point, lui répondis-je, » pourvu qu'il plaise à la reine de nous faire

» expédier en bonne forme la promesse de » la liberté des prisonniers, car je n'ai pas » assez de crédit parmi le peuple pour m'en » faire croire sans cela ». On me loua de ma modestie : le maréchal ne se douta de rien ; la parole de la reine valoit mieux que tous les écrits, en un mot l'on se moqua de moi, & je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage que jamais peut-être particulier ait rencontré. Je voulus repliquer, mais la reine entra brusquement dans sa chambre grise. Monsieur me poussa, mais tendrement avec ses deux mains, en me disant : Rendez le repos à l'état. Le maréchal m'entraîna & tous les gardes-du-corps me portoient amoureusement sur leurs bras, en me criant : Il n'y a que vous qui puissiez remédier au mal. Je sortis ainsi avec mon rochet & mon camail, en donnant des bénédictions à droite & à gauche : & vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchoit pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvois. Je pris toutefois, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance & de faire mes efforts pour empêcher le tumulte. La seule mesure que je me résolus de garder, fut celle de ne rien promettre en mon nom au peuple, &

de lui dire ſimplement que la reine m'avoit aſſuré qu'elle rendroit Brouſſel, pourvu que l'on fît ceſſer l'émotion.

L'impétuoſité du maréchal de la Meilleraie ne me laiſſa pas lieu de meſurer mes expreſſions : car au lieu de venir avec moi, comme il m'avoit dit, il ſe mit à la tête des chevaux-légers de la garde, & il s'avança l'épée à la main, en criant de toute ſa force : *Vive le roi, liberté à Brouſſel.* Comme il étoit vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendiſſent, il échauffa beaucoup plus de monde par ſon épée, qu'il n'en appaiſa par ſa voix. On cria aux armes. Un crocheteur mit le ſabre à la main vis-à-vis des Quinze-vingts : le maréchal le tua d'un coup de piſtolet. Les cris redoublerent, on courut de tous côtés aux armes, une foule de peuple qui m'avoit ſuivi depuis le Palais royal, me porta plutôt qu'elle ne me pouſſa, juſqu'à la Croix-du-tiroir, & j'y trouvai le maréchal de la Meilleraie aux mains avec une foule de bourgeois, qui avoient pris les armes dans la rue de l'Arbre-ſec. Je me jettai dans la foule pour eſſayer de les ſéparer, & je crus que les uns & les autres porteroient au moins quelque reſpect à mon habit & à ma dignité. Je ne me trompai pas abſolument ; car le maréchal, qui étoit fort embarraſſé, prit avec joie ce pré-

texte pour commander aux chevaux-légers de ne plus tirer. Les bourgeois s'arrêterent & se contenterent de tenir ferme dans le carrefour. Mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent avec des hallebardes & avec des mousquetons de la rue des Prouvelles, qui ne furent pas si modérés, & qui ne me voyant pas ou ne me voulant pas voir, firent une décharge fort brusque sur les chevaux-légers, casserent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles, qui étoit auprès du maréchal l'épée à la main, blesserent un de mes pages qui portoit le derriere de ma soutane, & me donnerent à moi-même un coup de pierre au-dessous de l'oreille, qui me porta par terre. Je ne fus pas plutôt relevé, qu'un bourgeois m'appuyant un mousqueton sur la tête, quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il étoit bon de ne le lui pas témoigner dans ce moment, & je lui dis au contraire : *Ah, malheureux! si ton pere te voyoit....* Il s'imagina que j'étois le meilleur ami de son pere, que je n'avois pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus attentivement; mon habit lui frappa les yeux, il me demanda si j'étois M. le coadjuteur. Tout le monde fit le même cri, l'on courut à moi; & le maréchal de la Meilleraie se retira avec plus de liberté au

Palais royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le tems, de marcher du côté des Halles. Tout le monde m'y suivit, & j'en eus besoin; car je trouvai une fourmilliere de frippiers toute en armes. Je les flattai, je les carressai, je les conjurai, je les menâçai, enfin je les persuadai. Ils quitterent les armes, ce qui fut le salut de Paris, parce que s'ils les eussent encore eues à la main à l'entrée de la nuit qui s'approchoit, la ville eut été infailliblement pillée. Je n'ai guère eu en ma vie de satisfaction plus sensible que celle-là, & elle fut si grande que je ne fis pas seulement de réflexion sur l'effet que le service que je venois de rendre devoit produire au Palais royal. Je dis devoit: car vous allez voir qu'il y en produisit un tout contraire.

J'y allai avec trente ou quarante mille hommes qui m'y suivirent, mais sans armes; & je trouvai à la barriere le maréchal de la Meilleraie, qui, transporté de la maniere dont j'en avois usé à son égard, m'embrassa presque jusqu'à m'étouffer, & il me dit ces propres paroles: « Je suis un fou & un brutal; j'ai failli à perdre l'état & vous l'avez sauvé. Venez, parlons à la reine en véritables François & en gens de bien; & prenons des dates, pour faire pendre à notre témoignage, à la majorité du roi,

» ces peſtes d'état, ces flatteurs infames qui » font accroire à la reine que cette affaire » n'eſt rien ». Il fit une apoſtrophe aux officiers des gardes en achevant cette derniere parole, la plus touchante, la plus pathétique & la plus éloquente qui ſoit peut-être jamais ſortie de la bouche d'un homme de guerre; & il me porta plutôt qu'il ne me mena chez la reine. Il lui dit en entrant, & en me montrant de la main : « Voilà » celui, Madame, à qui je dois la vie, mais » à qui votre majeſté doit le ſalut de ſa » garde, & peut-être celui du Palais royal ». La reine ſe mit à ſourire, mais d'une ſorte de ſouris ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas ſemblant; & pour empêcher M. le maréchal de la Meilleraie de continuer mon éloge, je pris la parole : « Non, Ma» dame, il ne s'agit pas de moi, mais de » Paris ſoumis & déſarmé, qui ſe vient jet» ter aux pieds de votre majeſté. Il eſt bien » coupable, & peu ſoumis, repartit la reine » avec un viſage plein de feu; s'il a été auſſi » furieux que l'on a voulu me le faire croire, » comment ſe ſeroit-il pu radoucir en ſi » peu de tems »? Le maréchal, qui remarqua, auſſi-bien que moi, le ton de la reine, ſe mit en colere, & lui dit en jurant : « Madame, un homme de bien ne peut » vous flatter en l'extrêmité où ſont les

» choses. Si vous ne mettez aujourd'hui » Brouſſel en liberté, il n'y aura pas demain » pierre ſur pierre dans Paris ». Je voulus prendre la parole pour appuyer ce que diſoit le maréchal; la reine me la ferma, en me diſant d'un air de moquerie : « Allez » vous repoſer, Monſieur, vous avez bien » travaillé ».

Je ſortis ainſi du Palais royal, &, quoique je fuſſe ce que l'on appelle enragé, je ne dis pas un mot delà juſqu'à mon logis, qui pût aigrir le peuple. J'en trouvai une foule innombrable qui m'attendoit, & qui me força de monter ſur l'impériale de mon caroſſe pour lui rendre compte de ce que j'avois fait au Palais royal. Je lui dis que j'avois témoigné à la reine l'obéiſſance que l'on avoit rendue à ſa volonté, en poſant les armes dans les lieux où on les avoit priſes, & en ne les prenant point dans ceux où on étoit ſur le point de les prendre; que la reine m'avoit fait paroître de la ſatisfaction de cette ſoumiſſion, & qu'elle m'avoit dit que c'étoit l'unique voie par laquelle on pouvoit obtenir d'elle la liberté des priſonniers. J'ajoutai tout ce que je crus pouvoir adoucir cette commune, & je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que l'heure du ſouper s'approchoit. Cette circonſtance vous paroîtra ridicule, mais elle eſt fondée, &

j'ai obſervé qu'à Paris dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent ſe desheurer.

Je me fis ſaigner en arrivant chez moi, car la contuſion que j'avois eue au-deſſous de l'oreille étoit fort augmentée; mais vous croyez bien que ce n'étoit pas là mon plus grand mal. J'avois fort haſardé mon crédit dans le peuple, en lui donnant des eſpérances de la liberté de Brouſſel, quoique j'euſſe obſervé fort ſoigneuſement de ne lui en pas donner ma parole. Mais avois-je lieu moi-même d'eſpérer qu'un peuple pût diſtinguer entre les paroles & les eſpérances? D'ailleurs avois-je lieu de croire, après ce que j'avois connu du paſſé, après ce que je venois de voir du préſent, que la cour fît ſeulement réflexion à ce qu'elle nous avoit fait dire à M. de la Meilleraie & à moi? Ou plutôt n'avois-je pas tout ſujet d'être perſuadé qu'elle ne manqueroit pas cette occaſion de me perdre abſolument dans le public, en lui faiſant croire que je m'étois entendu avec elle pour l'amuſer & pour le jouer? Ces vues que j'eus dans toute leur étendue m'affligerent, mais elles ne me tenterent point. Je ne me repentis pas un moment de ce que j'avois fait, parce que j'étois perſuadé que le devoir & la bonne conduite m'y avoient obligé. Je m'en-

veloppai, pour ainſi dire, dans mon devoir; j'eus honte d'avoir fait réflexion ſur l'événement : & Montreſor étant entré là-deſſus, & m'ayant dit que je me trompois, ſi je croyois avoir beaucoup gagné à mon expédition; je lui répondis ces propres paroles : « J'y ai beaucoup gagné, en ce qu'au moins » je me ſuis épargné une apologie en explication de bienfaits, qui eſt toujours une » choſe inſupportable à un homme de bien. » Si je fuſſe demeuré chez moi dans une » conjoncture comme celle-ci, la reine, » dont enfin je tiens ma dignité, auroit-elle » ſujet d'être contente de moi? Elle ne l'eſt » nullement, reprit Montreſor : madame » de Noailles & madame de Motteville » viennent de dire au prince de Guimené, » que l'on étoit perſuadé au Palais royal » qu'il n'avoit pas tenu à vous d'émouvoir » le peuple ».

J'avoue que je n'ajoutai aucune foi à ce diſcours de Montreſor; car quoique j'euſſe vu dans le cabinet de la reine que l'on s'y moquoit de moi, je m'étois imaginé que cette malignité n'alloit pas à diminuer le mérite du ſervice que j'avois rendu, & je ne pouvois me figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime. Montreſor perſiſtant à me tourmenter, & me diſant que mon ami Jean-Louis de Fieſque n'auroit

pas été de mon avis; je lui répondis que j'avois toute ma vie eſtimé les hommes plus par ce qu'ils ne faiſoient pas en de certaines occaſions, que par tout ce qu'ils y euſſent pu faire. J'étois ſur le point de m'endormir ſur ces penſées, lorſque Laigues arriva, qui venoit du ſouper de la reine, & qui me dit que l'on m'avoit tourné publiquement en ridicule; que l'on m'y avoit traité d'homme qui n'avoit rien oublié pour ſoulever le peuple, ſous prétexte de l'appaiſer; que l'on avoit ſifflé dans les rues; que j'avois fait ſemblant d'être bleſſé, quoique je ne le fuſſe point; enfin que j'avois été expoſé deux heures entieres à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Riviere, à la fauſſe compaſſion du cardinal, & aux éclats de rire de la reine. Vous ne doutez pas que je ne fuſſe un peu ému, mais à la vérité je ne le fus pas au point que vous devez croire; je me ſentis plutôt de la tentation légere que de l'emportement; tout me vint dans l'eſprit, mais rien n'y demeura, & je ſacrifiai, preſque ſans balancer, les idées les plus douces & les plus brillantes, que les conjurations paſſées préſenterent à mon eſprit en foule, auſſi-tôt que le mauvais traitement que je voyois public & connu, me donna lieu de croire que je pourrois entrer

avec honneur dans les nouvelles. Je rejettai, par le principe de l'obligation que j'avois à la reine, toutes ces pensées, quoiqu'à vous dire le vrai, je m'y fusse nourri dès mon enfance; & Laigues & Montresor n'eussent certainement rien gagné sur mon esprit, ni par leurs exhortations, ni par leurs reproches, si Argenteuil, qui depuis la mort de M. le comte, dont il avoit été premier gentilhomme de la chambre, qui s'étoit fort attaché à moi, ne fût venu. Il entra dans ma chambre avec un visage fort effaré; & il me dit: « Vous êtes perdu; le ma-
» réchal de la Meilleraie m'a chargé de vous
» dire que le diable posséde le Palais royal;
» qu'il leur a mis dans l'esprit que vous avez
» fait ce que vous avez pu pour exciter la sé-
» dition; que lui, le maréchal de la Meille-
» raie, n'a rien oublié pour témoigner à la
» reine & au cardinal la vérité, mais que
» l'un & l'autre se sont moqués de lui; qu'il
» ne les peut excuser dans cette injustice,
» mais qu'aussi il ne les peut assez admirer
» du mépris qu'ils ont toujours eu pour le
» tumulte; qu'ils en ont vu la suite comme
» des prophetes; qu'ils ont toujours dit que
» la nuit feroit évanouir cette fumée; que
» lui, maréchal, ne l'avoit pas cru, mais que
» présentement il en étoit convaincu, parce
» qu'il s'étoit promené dans les rues où il

» n'avoit pas ſeulement trouvé un homme ; » que ces feux ne ſe rallumoient plus quand » ils s'étoient éteints auſſi ſubitement que » celui-là ; qu'il me conjuroit de penſer à » ma ſûreté ; que l'autorité du roi paroîtroit » le lendemain avec tout l'éclat imaginable ; » qu'il voyoit la cour très-diſpoſée à ne pas » perdre le moment fatal ; que je ſerois le » premier ſur qui l'on feroit un grand exem- » ple ; que l'on avoit même déja parlé de » m'envoyer à Quimpercorantin ; que Brouſ- » ſel ſeroit envoyé au Havre-de-Grace, & » que l'on avoit réſolu d'envoyer à la pointe » du jour le chancelier au palais, pour in- » terdire le parlement, & pour lui com- » mander de ſe retirer à Montargis ». Argenteuil finit ſon diſcours par ces paroles : « Voilà ce que le maréchal de la Meille- » raie vous mande. Celui de Villeroi n'en » dit pas tant, car il n'oſe ; mais il m'a ſerré » la main en paſſant, d'une maniere qui me » fait juger qu'il en ſait peut-être encore » davantage ; & moi je vous dis, ajouta Ar- » genteuil, qu'ils ont tous deux raiſon ; car » il n'y a pas une ame dans les rues, tout » y eſt calme, & l'on prendra demain qui » l'on voudra ». Montreſor, qui eſt de ces gens qui veulent toujours avoir tout deviné, s'écria qu'il n'en doutoit point, & qu'il l'avoit bien prédit. Laigues ſe mit ſur les

lamentations de ma conduite qui faisoit pitié à mes amis, quoiqu'elle les perdît. Je leur répondis que s'il leur plaisoit de me laisser un petit quart-d'heure en repos, je leur ferois voir que nous n'étions pas réduits à la pitié, & il étoit vrai. Comme ils m'eurent laissé tout seul le quart-d'heure que je leur avois demandé, je ne fis pas seulement réflexion sur ce que je pouvois, car j'en étois très-assuré; je pensai seulement à ce que je devois, & je fus embarrassé. Comme la maniere dont j'étois poussé, & celle dont le public étoit menacé, eurent dissipé mon scrupule, & que je crus pouvoir entreprendre avec honneur & sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappellai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant & de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les vies de Plutarque. Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement des mœurs très-peu convenable à la mienne, me faisoit peur; j'appréhendois le ridicule de M. de Sens. Je me soutenois par la Sorbonne, par des

ſermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un tems, & ce tems même n'eſt pas fort long, par mille accidens qui peuvent arriver dans le déſordre. Les affaires brouillent les eſpeces; elles honorent même ce qu'elles ne juſtifient pas; & les vices d'un archevêque peuvent être dans une infinité de rencontres les vertus d'un chef de parti. J'avois eu mille fois cette vue, mais elle avoit toujours cédé à ce que je croyois devoir à la reine; le ſouper du Palais royal, & la réſolution de me perdre avec le public l'ayant purifiée, je la pris avec joie, & j'abandonnai mon deſtin à tous les mouvemens de la gloire.

Minuit ſonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues & Montreſor, & je leur dis: « Vous ſavez que je crains les apolo- » gies, mais vous allez voir que je ne crains » pas les manifeſtes. Toute la cour me ſera » témoin de la maniere dont on m'a traité » depuis plus d'un an au Palais royal: c'eſt » au public à défendre mon honneur; mais » on veut perdre le public, & c'eſt à moi » à le défendre de l'oppreſſion. Nous ne » ſommes pas ſi mal que vous vous le per- » ſuadez, Meſſieurs, & je ſerai demain, » avant qu'il ſoit midi, maître de Paris ». Mes deux amis crurent que j'avois perdu l'eſprit, & eux qui m'avoient, je crois,

cinquante fois en leur vie perſécuté pour entreprendre, me firent en cet inſtant des leçons de modération. Je ne les écoutai pas, & j'envoyai querir à l'heure même Miron, maître des comptes, colonel du quartier de S. Germain-de-l'Auxerrois, homme de bien & de cœur, & qui avoit beaucoup de crédit parmi le peuple. Je lui expoſai l'état des choſes; il entra dans mon ſentiment; il me promit d'exécuter tout ce que je deſirerois. Nous convinmes de ce qu'il y avoit à faire, & il ſortit de chez moi en réſolution de faire battre le tambour & de faire reprendre les armes au premier ordre qu'il recevroit de moi.

Il trouva en deſcendant mon degré, un frere de ſon cuiſinier, qui ayant été condamné à être pendu, & n'oſant marcher de jour par la ville, y rodoit aſſez ſouvent la nuit. Cet homme venoit de rencontrer par haſard auprès du logis de Miron deux eſpeces d'officiers qui parloient enſemble, & qui nommoient ſouvent le maître de ſon frere : il les écouta s'étant caché derriere une porte, & il ouït que ces gens-là (nous ſumes depuis que c'étoit Vannes, lieutenant-colonel des gardes, & Rubantel, lieutenant au même régiment) diſcouroient de la maniere dont il faudroit entrer chez Miron pour le ſurprendre, & des poſtes où il ſe-

roit bon de mettre les gardes, les suisses, les gendarmes, les chevaux-legers, pour s'assurer de tout ce qui étoit depuis le Pont-neuf jusqu'au Palais royal. Cet avis, joint à celui que nous avions par le maréchal de la Meilleraie, nous obligea à prévenir le mal; mais d'une façon toutefois qui ne parût pas offensive, n'y ayant rien de si grande conséquence dans les peuples que de leur faire paroître, même quand on attaque, que l'on ne songe qu'à se défendre. Nous exécutâmes notre projet en ne postant que des manteaux noirs sans armes, c'est-à-dire, des bourgeois considérables, dans les lieux où nous avions appris que l'on se disposoit à mettre des gens de guerre; parce qu'ainsi l'on se pouvoit assurer que l'on ne prendroit les armes que quand on l'ordonneroit. Miron s'acquitta si généreusement & si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de quatre cens gros bourgeois assemblés par pelotons, avec aussi peu de bruit, & aussi peu d'émotion qu'il y en eût pu avoir si les novices des Chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

Je donnai ordre à l'Epinai, dont je vous ai déja parlé à propos des affaires de feu M. le comte, de se tenir prêt pour se saisir au premier ordre de la barriere des Sergens, qui est vis-à-vis de S. Honoré, & pour y

faire une barricade contre les gardes qui étoient au Palais royal. Et comme Miron nous dit que le frere de ſon cuiſinier avoit ouï nommer pluſieurs fois la porte de Neſle à ces deux officiers dont je vous ai déja parlé, nous crumes qu'il ne ſeroit pas mal à propos d'y prendre garde, dans la penſée que nous eumes que l'on penſoit peut-être à enlever quelqu'un par cette porte. Argenteuil, brave & déterminé autant qu'homme qui fût au monde, en prit le ſoin, & il ſe mit chez un ſculpteur qui étoit tout proche, avec vingt bons ſoldats, que le chevalier d'Humieres, qui faiſoit une recrue à Paris, lui prêta. Je m'endormis après avoir donné cet ordre, & je ne fus reveillé qu'à ſix heures par le ſecrétaire de Miron, qui me vint dire que les gens de guerre n'avoient point paru pendant la nuit; que l'on avoit vu ſeulement quelques cavaliers qui ſembloient être venus pour reconnoître les pelotons des bourgeois, & qu'ils s'en étoient retournés au galop après les avoir un peu conſidérés; que ce mouvement lui faiſoit juger que la précaution que nous avions priſe avoit été utile pour prévenir l'inſulte que l'on pourroit avoir projettée contre des particuliers; mais que celui qui commençoit à paroître chez M. le chancelier, marquoit que l'on méditoit quel-

que chose contre le public; que l'on voyoit aller & venir des hoquetons, & que Ondedei y étoit allé quatre fois en deux heures.

Quelque tems après, l'enseigne de la colonelle de Miron me vint avertir que le chancelier marchoit avec toute la pompe de la magistrature droit au palais; & Argenteuil m'envoya dire que deux compagnies des gardes suisses s'avançoient du côté du fauxbourg, vers la porte de Nesle. Voilà le moment fatal. Je donnai mes ordres en deux paroles, & ils furent exécutés en deux momens. Miron fit prendre les armes; Argenteuil habillé en maçon, & une regle à la main, chargea les suisses en flanc, en tua vingt ou trente, prit un des drapeaux, dissipa le reste. Le chancelier, poussé de tous côtés, se sauva à peine dans l'hôtel d'O, qui étoit au bout du quai des Augustins, du côté du pont S. Michel. Le peuple rompit les portes & y entra avec fureur; & il n'y eut que Dieu qui sauva le chancelier & l'évêque de Meaux son frere, à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille, qui s'avisa de bonne fortune pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché.

Ce mouvement fut comme un incendie subit & violent qui se prit du Pont-neuf

à toute la ville. Tout le monde ſans exception prit les armes. L'on voyoit les enfans de cinq & ſix ans le poignard à la main, on voyoit les meres qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de deux cens barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux & de toutes les armes que la ligue avoit laiſſées entieres. Comme je fus obligé de ſortir un moment pour appaiſer un tumulte qui étoit arrivé par le mal-entendu de deux officiers du quartier, dans la rue neuve Notre-Dame, je vis entr'autres une lance traînée, plutôt que portée, par un petit garçon de huit ans, qui étoit aſſurément de l'ancienne guerre des Anglois. Mais j'y vis encore quelque choſe de plus curieux. M. de Briſſac (*a*) me fit remarquer un hauſſecol ſur lequel la figure du Jacobin qui tua Henri III étoit gravée; il étoit de vermeil doré avec cette inſcription, *S. Jacques Clément.* Je fis une reprimande à l'officier qui le portoit, & je fis rompre le hauſſecol publiquement à coups de marteau ſur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria, *Vive le roi;* mais l'écho répondoit, *Point de Mazarin.*

Un moment après que je fus rentré chez moi, l'argentier de la reine y entra, qui

---

(*a*) Louis de Coſſé, mort en 1661.

me commanda & me conjura de sa part, d'employer mon crédit pour appaiser la sédition, que la cour, comme vous voyez, ne traitoit plus de bagatelle. Je répondis froidement & respectueusement que les efforts que j'avois faits la veille pour cet effet, m'avoient rendu si odieux parmi le peuple, que j'avois même couru fortune, pour avoir voulu seulement me montrer un moment; que j'avois été obligé de me retirer chez moi, même fort brusquement; à quoi j'ajoutai ce que vous pouvez vous imaginer de respect, de douleur, de regret & de soumission. L'argentier, qui étoit au bout de la rue quand on crioit *Vive le roi*, & qui avoit ouï que l'on y ajoutoit presque à toutes les reprises, *Vive le coadjuteur*, fit ce qu'il put pour me persuader de mon pouvoir; & quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissai pas de feindre que je la lui voulois toujours persuader. Les favoris des deux derniers siecles n'ont su ce qu'ils ont fait, quand ils ont réduit en style l'égard effectif que les rois doivent avoir pour leurs sujets. Il y a, comme vous voyez, des conjonctures dans lesquelles, par une conséquence nécessaire, l'on réduit en style l'obéissance réelle que l'on doit aux rois.

Le parlement s'étant assemblé ce jour-là de

de très-bon matin, & devant même que l'on eût pris les armes, apprit les mouvemens par les cris d'une multitude immense, qui hurloit dans la salle du palais, *Broussel*, *Broussel*, & il donna arrêt par lequel il fut ordonné qu'on iroit en corps & en habit au Palais royal, redemander les prisonniers; qu'il seroit decrété contre Comminges, lieutenant des gardes de la reine; qu'il seroit défendu à tous gens de guerre sur peine de la vie, de prendre des commissions pareilles; & qu'il seroit informé contre ceux qui avoient donné le conseil, comme contre des perturbateurs du repos public. L'arrêt fut exécuté à l'heure même. Le parlement sortit au nombre de cent soixante officiers: il fut reçu & accompagné dans toutes les rues avec des acclamations & des applaudissemens incroyables: toutes les barricades tomboient devant lui.

Le premier président parla à la reine avec toute la liberté que l'état des choses lui donnoit; il lui representa au naturel le jeu que l'on avoit fait en toutes occasions de la parole royale; les illusions honteuses & même puériles par lesquelles on avoit éludé mille & mille fois les résolutions les plus utiles & même les plus nécessaires à l'état; il exagéra avec force le péril où le

public ſe trouvoit, par la priſe tumultuaire & générale des armes. La reine qui ne craignoit rien parce qu'elle connoiſſoit peu, s'emporta, & elle lui répondit avec un ton de fureur plutôt que de colere : « Je ſais » bien qu'il y a du bruit dans la ville, mais » vous m'en répondrez, Meſſieurs du parle- » ment, vous, vos femmes & vos enfans ». En prononçant cette derniere ſyllabe, elle rentra dans ſa petite chambre griſe, & elle en ferma la porte avec force.

Le parlement s'en retournoit, & il étoit déja ſur les degrés, quand le préſident de Meſme, qui étoit extrêmement timide, faiſant réflexion ſur le péril auquel la compagnie s'alloit expoſer parmi le peuple, l'exhorta à remonter & à faire encore un effort ſur l'eſprit de la reine. M. le duc d'Orléans, qu'ils trouverent dans le grand cabinet, & qu'ils exhorterent pathétiquement, les fit entrer au nombre de vingt dans la chambre griſe. Le premier préſident fit voir à la reine toute l'horreur de Paris armé & enragé; c'eſt-à-dire, qu'il eſſaya de lui faire voir; car elle ne voulut rien écouter, & elle ſe jetta de colere dans la petite galerie.

Le cardinal s'avança & propoſa de rendre les priſonniers, pourvu que le parlement promît de ne plus tenir ſes aſſemblées. Le

premier préſident répondit qu'il falloit délibérer ſur la propoſition. On fut ſur le point de le faire ſur le champ; mais beaucoup de ceux de la compagnie ayant repréſenté que les peuples croiroient qu'elle avoit été violentée ſi l'on opinoit au Palais royal, l'on réſolut de s'aſſembler l'après-dînée au palais, & l'on pria M. le duc d'Orléans de s'y trouver.

Le parlement étant ſorti du Palais-royal, & ne diſant rien de la liberté de Brouſſel, ne trouva d'abord qu'un morne ſilence au lieu des acclamations paſſées. Comme il fut à la barriere des Sergens, où étoit la premiere barricade, il y rencontra du murmure qu'il appaiſa, en aſſurant que la reine lui avoit promis ſatisfaction. Les menaces de la ſeconde furent éludées par le même moyen. La troiſieme qui étoit à la Croix du tiroir, ne ſe voulut pas payer de cette monnoie, & un garçon rôtiſſeur s'avançant avec deux cens hommes, & mettant la hallebarde dans le ventre du premier préſident, lui dit: « Tourne, traître, & ſi tu » ne veux être maſſacré toi-même, ramene-» nous Brouſſel, ou le Mazarin & le chan-» celier en ôtage ». Vous ne doutez pas, à mon opinion, ni de la confuſion ni de la terreur qui ſaiſiſſoit preſque tous les aſſiſtans. Cinq préſidens au mortier & plus de

vingt conseillers, se jetterent dans la foule pour s'échapper. Le seul premier président, le plus intrépide homme, à mon sens, qui ait paru dans son siecle, demeura ferme & inébranlable. Il se donna le tems de rallier ce qu'il put de la compagnie : il conserva toujours la dignité de la magistrature & dans ses paroles & dans ses démarches, & il revint au Palais royal au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations & des blasphêmes.

Cet homme avoit une sorte d'éloquence qui lui étoit particuliere. Il ne connoissoit point d'interjections; il n'étoit pas congru dans sa langue; mais il parloit avec une force qui suppléoit à tout cela; & il étoit naturellement si hardi, qu'il ne parloit jamais si bien que dans le péril. Il se passa lui-même lorsqu'il revint au Palais royal; & il est constant qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la reine qui demeura inflexible.

Monsieur fit mine de se jetter à genoux devant elle; quatre ou cinq princesses qui trembloient de peur s'y jetterent effectivement. Le cardinal, à qui un jeune conseiller des enquêtes avoit dit en raillant, qu'il seroit assez à propos qu'il allât lui-même dans les rues voir l'état des choses, le cardinal, dis-je, se joignit au gros de

la cour, & l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la reine : « Hé bien, Messieurs du parlement, voyez » donc ce qu'il est à propos de faire ». On s'assembla en même-tems dans la grande galerie ; l'on donna arrêt par lequel il fut ordonné que la reine seroit remerciée de la liberté accordée aux prisonniers.

Aussi-tôt que l'arrêt fut rendu, on expédia des lettres de cachet. Le premier président montra au peuple les copies qu'il avoit prises en forme de l'un & de l'autre ; mais l'on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi. Le parlement même ne donna point d'arrêt de les faire poser, qu'il n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, ou plutôt il y fut porté sur la tête des peuples avec des acclamations incroyables ; l'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques, & en moins de deux heures, Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint.

Comme je n'ai pas cru devoir interrompre le fil d'une narration qui contient le préalable le plus important de la guerre civile, j'ai remis à vous rendre compte en ce lieu d'un certain détail sur lequel vous vous êtes certainement fait des questions à vous-même, parce qu'il a des circonstances qui

ne ſe peuvent preſque concevoir, avant que d'être particulierement expliquées. Je ſuis aſſuré, par exemple, que vous avez de la curioſité de ſavoir quels ont été les reſſorts qui ont donné les mouvemens à tous ces corps qui ſe ſont preſque ébranlés tous enſemble; quelle a été la machine, qui malgré toutes les tentatives de la cour, tous les artifices des miniſtres, toute la foibleſſe du public, toute la corruption des particuliers, a entretenu & maintenu ce mouvement dans une eſpece d'équilibre. Vous ſoupçonnez apparemment bien du myſtere, bien de la cabale & bien de l'intrigue. Je conviens que l'apparence y eſt, & à un point que je crois que l'on doit excuſer les hiſtoriens qui ont pris le vraiſemblable pour le vrai, en ce fait. Je puis toutefois & je dois même vous aſſurer que juſqu'à la nuit qui a précédé les barricades, il n'y a pas eu un grain de ce qui s'appelle manége d'état, dans les affaires publiques, & que celui même qui a pu être de l'intrigue du cabinet, y a été ſi léger, qu'il ne mérite preſque pas d'être peſé. Je m'explique. Longueil, conſeiller de la grand'chambre, homme d'un eſprit noir, déciſif & dangereux, & qui entendoit mieux le détail de la manœuvre du parlement que tout le reſte du corps enſemble, penſoit dès ce tems-là à établir le préſident

de Maiſons, ſon frere, dans la ſurintendance des finances : & comme il s'étoit donné une grande croyance dans l'eſprit de Brouſſel, ſimple & facile comme un enfant, l'on a cru & je le crois auſſi, qu'il avoit penſé dès les premiers mouvemens du parlement à pouſſer & animer ſon ami, pour ſe rendre conſidérable par cet endroit auprès des miniſtres.

La préſident Viole étoit ami intime de Chavigni, qui étoit enragé contre le cardinal, parce qu'ayant été la principale cauſe de ſa fortune auprès du cardinal Richelieu, il en avoit été cruellement joué dans les premiers jours de la régence. Et comme ce préſident fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans ſon corps, on ſoupçonna qu'elle lui fut inſpirée par Chavigni. N'ai-je pas eu raiſon de vous dire que ce grain étoit bien léger ? car ſuppoſé même qu'il fût auſſi-bien préparé que toute la défiance ſe le peut figurer, dont je doute fort, qu'eſt-ce que pouvoient faire dans une compagnie compoſée de plus de deux cens officiers, & agiſſant avec trois autres compagnies où il y en avoit encore preſque une fois autant, qu'eſt-ce que pouvoient faire, dis-je, deux des plus ſimples & des plus communes têtes de tout le corps ? Le préſident Viole avoit été toute ſa vie un homme

de plaiſir, & de nulle application à ſon métier. Le bon homme Brouſſel avoit vieilli entre les ſacs, dans la poudrè de la grand-chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité. Les premiers qui ſe joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes, furent Charton, préſident aux requêtes, un peu moins que fou; & Blanc-ménil, préſident aux enquêtes. Vous le connoiſſez; il étoit au parlement comme vous l'avez vu chez vous. Vous jugez bien que s'il y eut eu de la cabale dans la compagnie, l'on n'eut pas été choiſir des cervelles de ce caractere, au travers de tant d'autres qui avoient ſans comparaiſon plus de poids, & que ce n'eſt pas ſans ſujet que je vous ai dit en plus d'un endroit de ce récit, que l'on ne doit rechercher la cauſe de la révolution que je décris, que dans le dérangement des loix, qui a cauſé inſenſiblement celui des eſprits, & qui fit qu'avant que l'on ſe fût preſque apperçu du changement, il y avoit déja un parti. Il eſt conſtant qu'il n'y en avoit pas un de tous ceux qui opinerent dans le cours de cette année au parlement & dans les autres compagnies ſouveraines, qui eût la moindre vue, je ne dis pas ſeulement de ce qui s'en enſuivit, mais de ce qui en pouvoit ſuivre. Tout ſe diſoit & ſe faiſoit dans l'eſprit des procès; & comme

il avoit l'air de la chicane, il en avoit la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniment des grandes affaires. Et ce qu'il y a d'admirable étoit que le concert, qui seul peut remédier aux inconvéniens, qu'une cohue de cette nature peut produire, eut passé dans cette sorte d'esprit pour une cabale. Ils la faisoient eux-mêmes, mais ils ne la connoissoient pas. L'aveuglement des bien intentionnés en cette matiere est suivi pour l'ordinaire bientôt après de la pénétration de ceux qui mélent la passion de la faction dans les intérêts publics, & qui voyent le futur & le possible, dans le tems que les compagnies réglées ne songent qu'au présent & à l'apparent.

Cette petite réflexion, jointe à ce que vous avez vu ci-devant des délibérations du parlement, vous marque suffisamment la confusion où étoient les choses quand les barricades se firent, & l'erreur de ceux qui prétendent qu'il ne faut point craindre de parti quand il n'y a point de chefs. Ils naissent quelquefois dans une nuit. L'agitation que je viens de vous représenter si violente & de si longue durée, n'en produisit point dans le cours d'une année entiere, & un

moment en fit éclorre même beaucoup davantage qu'il n'eût été néceſſaire pour le parti.

Comme les barricades furent levées, j'allai chez madame de Guimené qui me dit qu'elle ſavoit de ſcience certaine que le cardinal croyoit que j'en avois été l'auteur. La reine m'envoya querir le lendemain au matin. Elle me traita avec toutes les marques poſſibles de bonté & même de confiance. Elle me dit que ſi elle m'avoit cru, elle ne feroit pas tombée dans l'inconvénient où elle étoit; qu'il n'avoit pas tenu au pauvre cardinal de l'éviter; qu'il lui avoit toujours dit qu'il s'en falloit rapporter à mon jugement; que Chavigni étoit l'unique cauſe de ce malheur par ſes pernicieux conſeils auxquels elle avoit plus déféré qu'à ceux de M. le cardinal. « Mais, mon Dieu, » ajouta-t-elle tout d'un coup, ne ferez-» vous pas donner des coups de bâton à » ce coquin de Bautru qui vous a tant man-» qué de reſpect? Je vis l'heure avant-hier » au ſoir que le pauvre M. le cardinal lui » en feroit donner ». Je reçus tout cela avec un peu moins de ſincérité que de reſpect. Elle me commanda enſuite d'aller voir le pauvre M. le cardinal, & pour le conſoler & pour aviſer avec lui de ce qu'il y auroit à faire pour ramener les eſprits.

Je n'en fis, comme vous pouvez croire, aucune difficulté. Il m'embraſſa avec des tendreſſes que je ne puis vous exprimer. Il n'y avoit que moi en France qui fût homme de bien, tous les autres n'étoient que des flatteurs infâmes & qui avoient emporté la reine, malgré ſes conſeils & les miens. Il me déclara qu'il ne vouloit plus rien faire que par mes avis; il me communiqua les dépêches étrangeres; enfin il me dit tant de fadaiſes, que le bon homme Brouſſel qu'il avoit auſſi mandé, & qui étoit entré dans ſa chambre un peu après moi, éclata de rire en ſortant, tout ſimple qu'il étoit, & même en vérité juſqu'à l'innocence, & qu'il me coula ces paroles dans l'oreille: *Ce n'eſt là qu'un pantalon.*

Je revins chez moi, très-réſolu, comme vous pouvez croire, de penſer à la ſûreté du public & à la mienne particuliere. J'en examinai les moyens, & je n'en examinai aucun qui ne fût d'une exécution très-difficile. Je connoiſſois le parlement pour un corps qui pouſſeroit tout ſans meſure. Je voyois qu'au moment que je penſois, il délibéroit ſur les rentes de l'hôtel-de-ville, dont la cour avoit fait un commerce honteux, ou plutôt un brigandage public. Je conſidérois que l'armée victorieuſe à Lens reviendroit infailliblement prendre ſes quartiers d'hiver

aux environs de Paris, & que l'on pourroit très-facilement l'investir & couper les vivres à la ville en un matin. Je ne pouvois pas ignorer que ce même parlement qui poussoit la Cour, ne fût très-capable & de faire le procès à ceux qui le feroient eux-mêmes, & de prendre des précautions pour ne pas être opprimé. Je savois qu'il y avoit très-peu de gens dans cette compagnie qui ne s'effarouchassent seulement de la proposition, & peut-être y en avoit-il aussi peu à qui il y eût sûreté de la confier. J'avois devant les yeux le grand exemple de l'instabilité des peuples, & beaucoup d'aversion naturelle aux moyens violens, qui sont souvent nécessaires pour le fixer.

S. Ibal (*a*), mon parent, homme d'esprit & de cœur, mais d'un grand travers, & qui n'estimoit les hommes que selon qu'ils étoient mal à la cour, me pressa de prendre des mesures avec l'Espagne, avec laquelle il avoit de grandes habitudes par le canal du comte de Fuensaldagne, capitaine-général aux Pays-Bas, sous l'archiduc (*b*). Il m'en donna même une lettre pleine d'offres, que je ne reçus pourtant pas. J'y répondis par de simples honnêtetés; & après

(*a*) Montresor l'appelle Saint-Ibar dans ses mémoires.
(*b*) Léopold-Guillaume d'Autriche.

de grandes & profondes réflexions je pris le parti de faire voir par S. Ibal aux Eſpagnols, ſans m'engager pourtant avec eux, que j'étois fort réſolu de ne pas ſouffrir l'oppreſſion de Paris; de travailler avec mes amis; de faire que le parlement meſurât un peu plus ſes démarches, & d'attendre le retour de M. le prince, avec lequel j'étois très-bien, & auquel j'eſpérois faire connoître & la grandeur du mal & la néceſſité du reméde. Ce qui me donnoit le plus lieu de croire que j'en pourrois avoir le tems, étoit que les vacations du parlement étoient fort proches, & je me perſuadois par cette raiſon, que la compagnie ne s'aſſemblant, & la cour par conſéquent ne ſe trouvant plus preſſée par les délibérations, l'on demeureroit de part & d'autre dans une eſpece de repos, qui bien ménagé par M. le prince, que l'on attendoit de ſemaine, en ſemaine, pourroit fixer celui du public, & la ſûreté des particuliers.

L'impétuoſité du parlement rompit mes meſures; car auſſi-tôt qu'il eut achevé de faire le réglement pour le payement des rentes de l'hôtel-de-ville, & des remontrances pour la décharge du quart entier des tailles, & du prêt à tous les officiers ſubalternes, il demanda, ſous prétexte de la néceſſité qu'il y avoit de travailler au

tarif, la continuation de ſes aſſemblées, même dans le tems des vacations, & la reine la lui accorda pour quinze jours; parce qu'elle fut très-bien avertie qu'il l'ordonneroit de lui-même ſi l'on la lui refuſoit. Je fis tous mes efforts pour empêcher ce coup, & j'avois perſuadé Longueil & Brouſſel; mais Novion, Blancmenil & Viole, chez qui nous nous étions trouvés à onze heures du ſoir, dirent que la compagnie tiendroit pour des traîtres ceux qui lui feroient cette propoſition; & comme j'inſiſtois, Novion entra en ſoupçon que je ne fuſſe moi-même de concert avec la cour. Je ne fis aucun ſemblant de l'avoir remarqué, mais je me reſſouvins du prédicant de Geneve, qui ſoupçonna l'amiral de Coligni (*a*), chef du parti huguenot, de s'être confeſſé à un cordelier de Nior. Je le dis en riant au ſortir de la conférence, au préſident le Coigneux, pere de celui que vous voyez aujourd'hui. Cet homme qui étoit fou, mais qui avoit beaucoup d'eſprit, & qui ayant été en Flandres miniſtre de Monſieur, avoit plus de connoiſſance du monde que les autres, me répondit: « Vous ne connoiſſez » pas nos gens, vous en verrez bien d'autres.

(*a*) Gaſpard de Coligni, II du nom, maſſacré le jour de la S. Barthelemi de l'an 1572, dans ſa maiſon.

» Je gage que cet innocent (en me mon- » trant Blancménil) croit avoir été au ſabat, » parce qu'il s'eſt trouvé ici à onze heures » du ſoir ». Il eut gagné ſi j'euſſe gagé contre lui; car Blancménil avant que de ſortir, nous déclara qu'il ne vouloit plus de conférences particulieres, qu'elles ſentoient la faction & le complot, & qu'il falloit qu'un magiſtrat dît ſon avis ſur les fleurs de lys, ſans en avoir communiqué avec perſonne; que les ordonnances l'y obligeoient. Voilà le canevas, ſur lequel il broda maintes impertinences de cette nature, que j'ai dû toucher en paſſant pour vous faire connoître que *l'on a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en ſont, qu'à agir contre ceux qui y ſont oppoſés*. C'eſt tout vous dire, qu'ils firent ſi bien par leurs journées, que la reine, qui avoit cru que les vacations pourroient diminuer de quelque degré la chaleur des eſprits, & qui, par cette conſidération, venoit d'aſſurer le prévôt des marchands, que le bruit que l'on avoit fait courir qu'elle vouloit faire ſortir le roi de Paris étoit faux; que la reine, dis-je, s'impatienta & emmena le roi à Ruel. Je ne doutai point qu'elle n'eût pris le deſſein de ſurprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la ſortie du roi, & je trouvai même le lendemain au matin de

la consternation dans les esprits les plus échauffés du parlement. Mais ce qui l'augmenta fut que l'on eut avis en même-tems qu'Erlac (*a*) avoit passé la Somme avec quatre mille Allemands. Et comme dans les émotions populaires une mauvaise nouvelle n'est jamais seule, l'on en publia cinq ou six de même nature, qui me firent connoître que j'aurois encore plus de peine à soutenir les esprits que je n'en avois eu à les retenir.

Je ne me suis guère trouvé dans tout le cours de ma vie plus embarrassé que dans cette occasion. Je voyois le péril dans toute son étendue, & je n'y voyois rien qui ne me parût affreux. *Les plus grands dangers ont leurs charmes, pour peu que l'on apperçoive de gloire dans la perspective des mauvais succès ; les médiocres dangers n'ont que des horreurs, quand la perte de la réputation est attachée à la mauvaise fortune.* Je n'avois rien oublié pour faire que le parlement ne désespérât pas la cour, au moins jusqu'à ce que l'on eût pensé aux expédiens de se défendre de ses insultes. Qui ne l'eut cru, si elle eut su bien prendre son tems, ou plutôt si le retour de M.

(*a*) Il étoit gouverneur de Brisac, & commanda les troupes du duc de Weymar après la mort de ce duc.

le prince ne l'eût empêché de le prendre? Comme on le croyoit retardé, au moins pour quelque tems, & justement lorsque le roi sortit de Paris, je ne crus pas avoir celui de l'attendre comme je me l'étois proposé, & ainsi je me résolus à un parti qui me fit beaucoup de peine, mais qui étoit bon parce qu'il étoit l'unique. *Les extrêmes sont toujours fâcheux, mais ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires. Ce qu'ils ont de consolant, est qu'ils ne sont jamais médiocres, & qu'ils sont décisifs quand ils sont bons.* La fortune favorisa mon projet. La reine fit arrêter Chavigni, & elle l'envoya au Havre-de-Grace. Je me servis de cet instant pour animer Viole, son ami intime, par sa propre timidité qui étoit grande. Je lui fis voir qu'il étoit perdu lui-même; que Chavigni ne l'étoit, que parce que l'on s'étoit imaginé qu'il l'avoit poussé, lui Viole, à ce qu'il avoit fait; qu'il étoit visible que le roi n'étoit sorti de Paris que pour l'attaque; qu'il voyoit comme moi l'abattement des esprits; que si on les laissoit tout-à-fait tomber, ils ne se releveroient plus; qu'il les falloit soutenir; que j'agissois avec succès dans le peuple; que je m'adressois à lui comme à celui en qui j'avois le plus de confiance, & que j'estimois le plus, afin qu'il agît de concert

dans le parlement; que mon ſentiment étoit que la compagnie ne devoit point mollir dans ce moment; mais que comme il la connoiſſoit, il ſavoit qu'elle avoit beſoin d'être éveillée dans une conjoncture où il ſembloit que la ſortie du roi eut un peu trop frappé & endormi ſes ſens; qu'une parole portée à propos feroit infailliblement ce bon effet.

Ces raiſons jointes aux inſtances de Longueil qui s'étoit joint à moi, emporterent, après de grandes conteſtations, le préſident Viole, & l'obligerent à faire par le ſeul principe de la peur, qui lui étoit très-naturelle, une des plus hardies actions dont on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le tems où le préſident de Meſme préſenta au parlement ſa commiſſion pour la chambre de juſtice, pour dire ce dont nous étions convenus; qui étoit qu'il y avoit ſans comparaiſon des affaires plus preſſantes que celles de la chambre de juſtice; que le bruit couroit que l'on vouloit aſſiéger Paris; que l'on faiſoit marcher des troupes; que l'on mettoit en priſon les meilleurs ſerviteurs du feu roi, que l'on jugeoit devoir être contraires à ce pernicieux deſſein; qu'il ne pouvoit s'empêcher de repréſenter à la compagnie la néceſſité qu'il croyoit qu'il y avoit à ſupplier très-humblement la reine de ramener le roi

à Paris ; & d'autant que l'on ne pouvoit ignorer qui étoit l'auteur de tous ces maux, de prier M. le duc d'Orléans & les officiers de la couronne de se trouver au parlement pour y délibérer sur l'arrêt donné en 1617, à l'occasion du maréchal d'Ancre, par lequel il étoit défendu aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement du royaume. Cette corde nous avoit paru à nous-mêmes bien grosse à toucher ; mais il ne la falloit pas moindre pour réveiller, ou plutôt pour tenir éveillés des gens que la peur eut très-facilement jettés dans l'assoupissement. Cette passion ne fait pas pour l'ordinaire cet effet sur les particuliers ; mais j'ai observé qu'elle le fait sur les compagnies très-souvent. Il y a même raison pour cela, mais il ne seroit pas juste d'interrompre, pour la déduire, le fil de cette histoire.

Le mouvement que la proposition de Viole fit dans les esprits est inconcevable. Elle fit peur d'abord, elle réjouit ensuite ; elle anima après. L'on n'envisagea plus le roi hors de Paris, que pour l'y ramener : l'on ne regarda plus les troupes que pour les prévenir. Blancménil, qui m'avoit paru le matin comme un homme mort, nomma en propres termes le cardinal, qui n'avoit jusques-là été désigné que sous le titre de ministre. Le président Novion éclata con-

tre lui avec des injures atroces ; & le parlement donna même avec gaieté un arrêt par lequel il étoit ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, pour la supplier de ramener le roi à Paris, & de faire retirer les gens de guerre du voisinage ; que l'on prieroit les princes, ducs & pairs d'entrer en parlement pour y délibérer sur les affaires nécessaires au bien de l'état, & que le prévôt des marchands & les échevins seroient mandés pour recevoir les ordres touchant la sûreté de la ville.

Le premier président, qui parloit presque toujours avec vigueur pour les intérêts de sa compagnie, mais qui étoit dans le fond pour celui de la cour, me dit un moment après qu'il fut sorti du palais : « N'admirez-vous pas ces gens-ci ? Ils viennent de donner un arrêt qui peut fort » bien produire la guerre civile ; & parce » qu'ils n'y ont pas nommé le cardinal, » comme Novion, Viole & Blancménil le » vouloient, ils croyent que la reine leur » en doit de reste ». Je vous rends compte de ces minuties, parce qu'elles vous font mieux connoître l'état & le génie de cette compagnie, que des circonstances plus importantes.

Le président de Coigneux, que je trou-

vai chez M. le premier président, me dit tout bas : « Je n'ai espérance qu'en vous ; » nous serons perdus, si vous n'agissez sous » terre ». J'y agissois effectivement ; car j'avois travaillé toute la nuit avec S. Ibal à une instruction avec laquelle je faisois état de l'envoyer à Bruxelles pour traiter avec le Comte de Fuensaldagne, & l'obliger de marcher à notre secours, en cas de besoin, avec l'armée d'Espagne. Je ne pouvois pas l'assurer du parlement ; mais je m'engageois, en cas que Paris fût attaqué & que le parlement pliât, de me déclarer & de faire déclarer le peuple. Le premier coup étoit sûr ; mais il eut été très-difficile à soutenir sans le parlement. Je le voyois bien ; mais je voyois encore mieux qu'il y a des conjonctures où la prudence même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidens.

S. Ibal étoit botté pour partir lorsque M. de Châtillon arriva chez moi, & me dit en entrant, que M. le prince, qu'il venoit de quitter, devoit être à Ruel le lendemain. Il ne me fut pas difficile de le faire parler, parce qu'il étoit mon parent & mon ami ; il haïssoit de plus extrêmement le cardinal : il me dit donc que M. le prince étoit enragé contre lui ; qu'il étoit persuadé qu'il perdroit l'état, si on le laissoit faire ;

qu'il avoit en ſon particulier de très-grands ſujets de ſe plaindre de lui ; qu'il avoit découvert à l'armée que le cardinal lui avoit débauché le marquis de Noirmoutier (*a*), avec lequel il avoit un commerce de chiffres pour être averti de tout à ſon préjudice. Enfin je connus, par tout ce que me dit Châtillon, que M. le prince n'avoit nulle meſure particuliere avec la cour. Je ne balançai pas, comme vous vous pouvez imaginer ; je fis débotter S. Ibal qui faillit à enrager ; & quoique d'abord j'euſſe réſolu de contrefaire le malade pour n'être point obligé d'aller à Ruel, où je ne croyois pas de ſûreté pour moi, je pris le parti de m'y rendre un moment après que M. le prince y ſeroit arrivé. Je n'appréhendois plus d'y être arrêté ; parce que Châtillon m'avoit aſſuré qu'il étoit fort éloigné de toute penſée d'extrêmité, & parce que j'avois tout ſujet de prendre confiance en l'honneur de ſon amitié. Il m'avoit ſenſiblement obligé, comme vous avez vu, à propos du drap de pied de Notre-Dame, & je l'avois ſervi auparavant avec chaleur, dans le démêlé qu'il eut avec Monſieur, touchant le chapeau de cardinal, prétendu par M. ſon frere. La Ri-

(*a*) Louis de la Tremouille, depuis duc de Noirmoutier, mort en 1666.

viere eut l'insolence de s'en plaindre, & le cardinal eut la foiblesse d'y balancer. J'offris à M. le prince l'intervention en corps de l'église de Paris. Je vous marque cette circonstance que j'avois oubliée dans ce récit, pour vous faire voir que je pouvois judicieusement aller à la cour.

La reine m'y traita admirablement bien; elle faisoit collation auprès de la grotte, elle affecta de ne donner qu'à madame la princesse la mere (*a*), à M. le prince & à moi des poncires (*b*) d'Espagne que l'on lui avoit apportés. Le cardinal me fit des honnêtetés extraordinaires; mais je remarquai qu'il observoit avec application la maniere dont M. le prince me traiteroit. Il ne fit que m'embrasser en passant dans le jardin, mais à un autre tour d'allée il me dit fort bas : *Je serai demain à sept heures chez vous, il y aura trop de monde à l'hôtel de Condé.*

Il n'y manqua pas, & aussi-tôt qu'il fut dans le jardin de l'archevêché, il m'ordonna de lui exposer au vrai l'état des choses & toutes mes pensées. Je vous puis & dois dire pour la vérité, que j'aurois lieu de souhaiter que le discours que je lui fis, &

(*a*) Charlotte-Marguerite de Montmorenci, morte en 1650.

(*b*) Gros citrons.

que je lui fis beaucoup plus de cœur que de bouche, fût imprimé & ſoumis au jugement des trois états aſſemblés : on trouveroit beaucoup de défauts dans mes expreſſions ; mais j'oſe vous aſſurer qu'on n'en condamneroit pas les ſentimens. Nous convinmes que je continuerois à faire pouſſer le cardinal par le parlement ; que je le menerois la nuit dans un caroſſe inconnu (c'eſt-à-dire, lui M. le prince) chez Longueil & Brouſſel, pour les aſſurer qu'ils ne ſeroient pas abandonnés au beſoin ; que M. le prince donneroit à la reine toutes les marques de complaiſance & d'attachement ; & qu'il répareroit même avec ſoin celles qu'il avoit laiſſé paroître de ſon mécontentement du cardinal, afin de s'inſinuer dans l'eſprit de la reine & de la diſpoſer inſenſiblement à recevoir & à ſuivre ſes conſeils : qu'il feindroit dans les commencemens de donner en tout dans ſon ſens, & que peu à peu il eſſayeroit de l'accoutumer à écouter les vérités auxquelles elle avoit toujours fermé l'oreille ; que l'animoſité des peuples augmentant, & les délibérations du parlement continuant, il feroit ſemblant de s'affoiblir contre ſa propre inclination & par la pure néceſſité ; & qu'en laiſſant ainſi couler le cardinal plutôt que tomber, il ſe trouveroit maître du cabinet par l'eſprit de la reine,

&

& arbitre du public par l'état des choſes & par le canal des ſerviteurs qu'il y avoit.

Il eſt conſtant que, dans l'agitation où l'on étoit, il n'y avoit que ce remede pour rétablir les affaires, & il n'étoit pas moins facile que néceſſaire. Il ne plut pas à la providence de Dieu de le bénir, quoiqu'elle lui eût donné la plus belle ouverture qu'ait jamais pu avoir aucun projet. Vous en verrez la ſuite, après que je vous aurai dit un mot de ce qui ſe paſſa immédiatement auparavant.

Comme la reine n'étoit ſortie de Paris que pour ſe donner lieu d'attendre avec plus de liberté le retour des troupes, avec leſquelles elle avoit deſſein d'inſulter ou d'affamer la ville, (il eſt certain qu'elle penſa à l'un & à l'autre) elle ne ménagea pas beaucoup le parlement à l'égard du dernier arrêt dont je vous ai parlé ci-deſſus, par lequel elle étoit ſuppliée de ramener le roi à Paris. Elle répondit aux députés qui étoient allés faire les remontrances, qu'elle en étoit fort ſurpriſe & fort étonnée ; que le roi avoit accoutumé tous les ans à cette ſaiſon de prendre l'air, & que ſa ſanté lui étoit plus chere qu'une vaine frayeur du peuple. M. le prince, qui arriva juſtement dans ce moment, & qui ne donna pas dans la penſée que l'on avoit à la cour d'attaquer Paris, crut qu'il la falloit au moins ſatisfaire par

les autres marques qu'il pouvoit donner à la reine de l'attachement à ſes volontés. Il dit au préſident & aux deux conſeillers qui l'invitoient à venir prendre ſa place, ſelon la teneur de l'arrêt, qu'il ne s'y trouveroit pas & qu'il obéiroit à la reine, en dût-il périr. L'impétuoſité de ſon humeur l'emporta dans la chaleur du diſcours, plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme vous le jugez aiſément par ce que je viens de vous dire de la diſpoſition où il étoit, même avant que je lui euſſe parlé. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'iroit point, & que l'on avoit fait dans la compagnie des propoſitions trop hardies & inſoutenables. M. le prince de Conti parla du même ſens.

Le lendemain les gens du roi apporterent au parlement un arrêt du conſeil, qui portoit caſſation de celui du parlement, & défenſes de délibérer ſur la propoſition de 1617 contre le miniſtere des étrangers. La compagnie opina avec une chaleur inconcevable, ordonna des remontrances par écrit, manda le prevôt des marchands pour pourvoir à la ſûreté de la ville, commanda à tous les gouverneurs de laiſſer tous les paſſages libres, & que le lendemain, toute affaire ceſſante, on délibéreroit ſur la propoſition de 1617. Je fis juſqu'à l'impoſſible toute la nuit pour rompre ce coup

parce que j'avois lieu de craindre qu'il ne précipitât les choſes au point d'engager M. le prince malgré lui-même dans les intérêts de la cour. Longueil courut pour le même effet; Brouſſel lui promit d'ouvrir l'avis modéré; les autres ou m'en aſſurerent ou me le firent eſpérer. Ce ne fut plus cela le lendemain. Ils s'échaufferent les uns les autres avant que de s'aſſeoir. Le maudit eſprit de claſſe dont je vous ai déja parlé, les ſaiſit, & ces mêmes gens, qui, deux jours auparavant trembloient de frayeur & que j'avois eu tant de peine à raſſurer, paſſerent tout d'un coup, & ſans ſavoir pourquoi, de la peur même bien fondée à une aveugle fureur, telle, qu'ils ne firent pas ſeulement réflexion que le général de cette même armée, dont le nom ſeul leur avoit fait peur, & qu'ils devoient plus appréhender que ſon armée, parce qu'ils avoient ſujet de le croire malintentionné pour eux, comme ayant toujours été très-attaché à la cour; ils ne firent pas ſeulement, dis-je, réflexion que le général venoit d'y arriver, & ils donnerent cet arrêt, que je vous ai marqué ci-deſſus, qui obligea la reine de faire ſortir de Paris M. d'Anjou (*a*); tout rouge encore de ſa petite

(*a*) Philippe de France, frere unique du roi Louis XIV, depuis duc d'Orléans, mort ſubitement à S. Cloud en 1701.

vérole, & madame la ducheſſe d'Orléans, même malade, & qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, ſi M. le prince, avec lequel j'eus, ſur ce ſujet, une ſeconde conférence de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus ſain & le plus ſage, quoiqu'il fût très-mal perſuadé du cardinal, & à l'égard du public & au ſien particulier, & qu'il ne fût guère plus ſatisfait de la conduite du parlement, avec lequel on ne pouvoit prendre aucunes meſures en corps, ni de bien ſûres avec les particuliers. Il ne balança pas un moment à prendre la réſolution qu'il crut la plus utile au bien de l'état; il marcha ſans héſiter & d'un pas égal, entre le cabinet & le public, entre la faction & la cour, & il me dit ces propres paroles, qui me ſont toujours demeurées dans l'eſprit, même en la plus grande chaleur de nos démêlés: « Le Mazarin ne ſait » ce qu'il fait, & il perdroit l'état ſi l'on » n'y prenoit garde. Le parlement va trop » vîte, vous me l'aviez bien dit, & je le vois. » S'il ſe ménageoit, comme nous l'avions » concerté, nous ferions nos affaires enſemble, & celles du public. Il ſe précipite; » & ſi je me précipitois avec lui, j'y ferois » peut-être mieux mes affaires que lui; mais » je m'appelle Louis de Bourbon, & je ne » veux pas ébranler la couronne. Ces dia-

» bles de bonnets quarrés ſont-ils enragés, » de m'engager ou à faire demain la guerre » civile, ou à les étrangler eux-mêmes, & à » mettre ſur leurs têtes & ſur la mienne un » gredain de Sicile qui nous perdra tous à » la fin »?

M. le prince avoit raiſon dans la vérité d'être embarraſſé, & fâché; car vous remarquerez que ce même Brouſſel, avec lequel il avoit lui-même pris des meſures, & qui m'avoit poſitivement promis d'être modéré dans cette délibération, fut celui qui ouvrit l'avis de l'arrêt, & qui ne m'en donna d'autres excuſes que l'emportement général qu'il avoit vu dans tous les eſprits. Enfin la concluſion de notre conférence fut qu'il partiroit au même moment pour Ruel; qu'il s'oppoſeroit, comme il avoit déja commencé, au projet concerté & réſolu d'attaquer Paris, & qu'il propoſeroit à la reine que M. le duc d'Orléans & lui écriviſſent au parlement, & le priaſſent d'envoyer des députés, pour conférer & pour eſſayer de remédier aux néceſſités de l'état.

Je ſuis obligé de dire pour la vérité, que ce fut lui qui me propoſa cet expédient, qui ne m'étoit point venu dans l'eſprit. Il eſt vrai qu'il me charma & me toucha à un tel point, que M. le Prince s'apperçut de mon tranſport, & qu'il me dit avec tendreſſe:

« Que vous êtes éloigné des pensées où l'on » vous croit à la cour ! Plut à Dieu que » tous ces coquins de ministres eussent » d'aussi bonnes intentions que vous » ! J'avois fort assuré M. le prince que le parlement ne pouvoit qu'agréer extrêmement l'honneur que monsieur d'Orléans & lui, lui feroient de lui écrire; mais j'avois ajouté que vû l'aigreur des esprits, je doutois qu'il voulût conférer avec le cardinal; que j'étois persuadé que si lui, M. le prince, pouvoit faire en sorte d'obliger la cour à ne point se faire une affaire, ni une condition de la présence de ce ministre, il se donneroit à lui-même un avantage très-considérable, en ce que tout l'honneur de l'accommodement où Monsieur, à son ordinaire, ne serviroit que de figure, lui reviendroit, & en ce que l'exclusion du cardinal décréditeroit au dernier point son ministere, & feroit un préalable très-utile au coup que M. le prince faisoit état de lui donner dans le cabinet. Il comprit très-bien son intérêt; & le parlement ayant répondu à Choisi, chancelier de Monsieur, & au chevalier de Riviere, gentilhomme de la chambre de M. le prince, qui y avoient porté les lettres de leurs maîtres, ayant, dis-je, répondu que le lendemain les députés iroient à S. Germain pour conférer avec MM. les princes seule-

ment, M. le prince se servit très-habilement de cette parole, pour faire croire au cardinal qu'il ne devoit pas se commettre, & qu'il étoit de sa prudence de se faire honneur de la nécessité. Cette atteinte fut cruelle à la personne d'un cardinal reconnu, depuis la mort du feu roi, premier ministre; & la suite ne lui en fut pas moins honteuse. Le président Viole, qui avoit ouvert l'avis au parlement de renouveller l'arrêt de 1617 contre les étrangers, vint à S. Germain, où le roi étoit allé de Ruel, sur la parole de M. le prince de Conti & de M. de Longueville. On y traita presque tous les articles qui avoient été proposés à la chambre de S. Louis, & MM. les princes en accorderent beaucoup avec facilité. Le premier président s'étant plaint de l'emprisonnement de M. de Chavigni, donna lieu à une contestation considérable, parce que sur la réponse que l'on lui fit que Chavigni n'étant pas du corps du parlement, cette action ne regardoit en rien la compagnie; il répondit que les ordonnances obligeoient à ne laisser personne en prison plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Monsieur se leva avec chaleur à ce mot qu'il prétendoit donner des bornes trop étroites à l'autorité royale. Viole le soutint avec vigueur; les députés tout d'une voix y demeurerent fermes, & en ayant le

lendemain fait leur rapport au parlement, ils en furent loués. La chose fut même poussée avec tant de force, & soutenue avec tant de fermeté, que la reine fut obligée de consentir que la déclaration portât que l'on ne pourroit plus tenir aucun, même particulier du royaume, en prison plus de trois jours sans l'interroger. Cette clause obligea la cour de donner aussi-tôt la liberté à Chavigni, qu'il n'y avoit pas lieu d'interroger en forme. Cette question, que l'on appelloit celle de la sûreté publique, fut presque la seule qui reçut beaucoup de contradiction. Le ministere ne pouvoit se résoudre de s'astreindre à une condition aussi contraire à sa pratique; & le parlement n'eut pas moins de peine à se relâcher d'une ancienne ordonnance accordée par nos rois à la requisition des états. Les vingt-trois autres propositions de la chambre de S. Louis passerent avec plus de chaleur entre les particuliers, que de contestation pour leur substance. Il y eut cinq conférences à S. Germain. Il n'entra dans la premiere que MM. les princes. Le chancelier, & le maréchal de la Meilleraie, qui avoit été fait surintendant à la place d'Emery, furent admis dans les quatre autres. Le premier y eut de grandes prises avec le premier président, qui avoit un mépris pour lui qui alloit jusqu'à

la brutalité. Le lendemain de chaque conférence, l'on opinoit ſur le rapport des députés au parlement. Il ſeroit infini & ennuyant de vous rendre compte de toutes les ſcenes qui y furent données au public; & je me contenterai de vous dire en général, que le parlement ayant obtenu ou plutôt emporté ſans exception tout ce qu'il demandoit, c'eſt-à-dire le rétabliſſement des anciennes ordonnances par une déclaration conçue ſous le nom du roi, mais dreſſée & dictée par la compagnie, crut encore qu'il ſe relâchoit beaucoup en promettant qu'il ne continueroit plus ſes aſſemblées. Vous verrez cette déclaration tout d'une vue, s'il vous plaît de vous reſſouvenir des propoſitions que je vous ai marquées de tems en tems dans la ſuite de cette hiſtoire, comme ayant été faites dans le parlement & dans la chambre de S. Louis. Le lendemain qu'elle fut publiée & enregiſtrée, qui fut le 24 octobre 1648, le parlement prit ſes vacations, & la reine revint avec le roi à Paris bientôt après. J'en rapporterai les ſuites après que je vous aurai rendu compte de deux ou trois incidens qui ſurvinrent dans le temps de ces conférences.

Madame de Vendôme préſenta requête au parlement, pour lui demander la juſtification de M. ſon fils, qui s'étoit ſauvé le

jour de la Pentecôte précédente, de la prison du bois de Vincennes, avec résolution & bonheur. Je n'oubliai rien pour la servir en cette occasion, & madame de Nemours, sa fille, avoua que je n'étois pas méconnoissant.

Je ne me conduisis pas si raisonnablement dans une autre rencontre qui m'arriva. Le cardinal, qui eut souhaité avec passion de me perdre dans le public, avoit engagé le maréchal de la Meilleraie, surintendant des finances & mon ami, à m'apporter chez moi quarante mille écus que la reine m'envoyoit pour le paiement de mes dettes, en reconnoissance, disoit-elle, des services que j'avois essayé de lui rendre le jour des barricades. Observez, je vous prie, que lui, qui m'avoit donné les avis les plus particuliers des sentimens de la cour sur ce sujet, les croyoit de la meilleure foi du monde changés pour moi; parce que le cardinal lui avoit témoigné une douleur sensible de l'injustice qu'il m'avoit faite, & qu'il avoit reconnue clairement depuis. Je ne vous marque cette circonstance, que parce qu'elle sert à faire connoître, que *les gens qui sont naturellement foibles à la cour ne peuvent jamais s'empêcher de croire tout ce qu'elle prend la peine de leur vouloir faire croire*. Je l'ai observé mille & mille

fois; & que quand ils ne ſont pas dupes, ce n'eſt que la faute du miniſtre. Comme la foibleſſe à la cour n'étoit pas mon défaut, je ne me laiſſai pas perſuader par le maréchal de la Meilleraie, comme le maréchal de la Meilleraie s'étoit laiſſé perſuader par le Mazarin, & je refuſai les offres de la reine, avec toutes les paroles requiſes en cette occaſion, mais ſinceres à proportion de la ſincérité avec laquelle elles m'étoient faites.

Voici le point où je donnai dans le panneau. Le maréchal d'Etrées traitoit du gouvernement de Paris avec M. de Montbazon (*a*): le cardinal l'obligea à faire ſemblant d'en avoir perdu la penſée, & à eſſayer de me l'inſpirer comme une choſe qui me concernoit fort, & dans laquelle je donnerois d'autant plus facilement, que le prince de Guimené, à qui cet emploi n'étoit pas propre, en ayant la ſurvivance, & devant par conſéquent toucher une partie du prix, les intérêts de la princeſſe que l'on ſavoit ne m'être pas indifférens, s'y trouveroient. Si j'euſſe eu bien du bon ſens, je n'aurois pas ſeulement écouté une propoſition de cette nature, laquelle m'eût jetté, ſi elle eut réuſſi, dans la néceſſité de me ſervir de

(*a*) Hercule de Rohan, mort en 1664.

la qualité de gouverneur de Paris contre l'intérêt de la cour, ce qui n'eût pas été assurément de la bienséance ; ou de préférer les devoirs d'un gouverneur à ceux d'un archevêque, ce qui étoit réellement contre mon intérêt & contre ma réputation. Voilà ce que j'eusse prévu, si j'eusse eu du bon sens ; mais si j'en eusse eu un grain en cette occasion, je n'aurois pas au moins fait voir que j'avois de la pente à en recevoir l'ouverture, que je n'y eusse vu moi-même plus de jour. Je m'éblouis d'abord à la vue du bâton, qui me parut devoir être d'une figure plus agréable, quand il seroit croisé avec la crosse. Le cardinal ayant fait son effet, qui étoit de m'entamer dans le public sur l'intérêt particulier, sur lequel il n'avoit pu jusque-là prendre sur moi le moindre avantage, rompit l'affaire par le moyen des difficultés que le maréchal d'Etrées, de concert avec lui, y fit naître. Je fis à ce même moment une seconde faute presque aussi grande que la premiere ; car au lieu d'en profiter, comme je pouvois en deux ou trois manieres, je m'emportai, & je dis tout ce que la rage me fit dire contre le ministre, à Brancas (*a*), neveu du maréchal, & dont

(*a*) Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine, mort à Paris en 1681.

le défaut dès ce tems-là n'étoit pas de taire aux plus forts ce que les plus foibles disoient d'eux. Je ne pourrois pas vous dire encore à l'heure qu'il est, les raisons, ou plutôt les déraisons qui me purent obliger à une aussi méchante conduite. Je cherche dans les replis de mon cœur le principe qui fait que je trouve une satisfaction plus sensible à vous faire une confession de mes fautes, que je n'en trouverois assurément dans les plus justes panégyriques. Je reviens aux affaires publiques.

La déclaration, à la publication de laquelle j'étois demeuré, & le retour du roi à Paris, joints à l'inaction du parlement qui étoit en vacations, appaiserent pour un moment le peuple, qui étoit si échauffé, que deux ou trois jours avant que l'on eût enregistré la déclaration, il avoit été sur le point de massacrer le premier président & le président de Nesmond, parce que la compagnie ne délibéroit pas aussi vîte que les marchands le prétendoient, sur un impôt établi sur l'entrée du vin. Cette chaleur revint avec la S. Martin. Il sembloit que tous les esprits étoient surpris & enivrés de la fumée des vendanges. Vous allez voir des scenes, au prix desquelles les passées n'ont été que des verdures & des pastorales.

Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son

moment décisif : & le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connoître & de prendre ce moment. Si on le manque surtout dans la révolution des états, on court fortune, ou de ne le pas retrouver, ou de ne le pas appercevoir. Il y en a mille & mille exemples. Les six ou sept semaines qui s'écoulerent depuis la publication de la déclaration jusqu'à la S. Martin de l'année 1648, nous en présentent un qui ne nous a été que trop sensible. Chacun trouvoit son compte dans la déclaration ; c'est-à-dire, chacun l'y eût trouvé, si chacun l'eût bien entendue. Le parlement avoit l'honneur du rétablissement de l'ordre ; les princes le partageoient & en avoient le premier fruit, qui étoit la considération & la sûreté ; le peuple déchargé de plus de soixante millions, y trouvoit un soulagement considérable ; & si le cardinal Mazarin eut été d'un génie propre à se faire honneur de la nécessité, ce qui est une des qualités des plus nécessaires à un ministre, il se fût, par un avantage qui est toujours inséparable de la faveur, il se fût, dis-je, dans la suite, approprié la plus grande partie du mérite des choses mêmes auxquelles il s'étoit le plus opposé.

Voilà des avantages signalés pour tout le monde, & tout le monde manqua ces

avantages ſignalés, par des conſidérations ſi légeres, qu'elles n'euſſent pas dû, dans les véritables regles du bon ſens, en faire même perdre de médiocres. Le peuple, qui s'étoit animé par les aſſemblées du parlement, s'effaroucha dès qu'il les vit ceſſer, ſur l'approche de quelques troupes, deſquelles dans la vérité il étoit ridicule de prendre ombrage, & par la conſidération de leur petit nombre, & par beaucoup d'autres circonſtances. Le parlement prit à ſon tour toutes les bagatelles qui ſentoient le moins du monde l'inexécution de la déclaration, avec la même vigueur & avec les mêmes formalités qu'il auroit traité à un défaut ou à une forcluſion. M. le duc d'Orléans vit tout le bien qu'il pouvoit faire, & une partie du mal qu'il pouvoit empêcher; mais comme l'endroit par lequel il fut touché de l'un & de l'autre, ne fut pas celui de la peur, qui étoit ſa paſſion dominante, il ne ſentit pas aſſez le coup, pour en être ému. M. le prince connut le mal dans toute ſon étendue; mais comme ſon courage étoit ſa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas aſſez; il voulut le bien, mais il ne le voulut qu'à ſa mode: ſon âge, ſon humeur & ſes victoires ne lui permirent point de joindre la patience à l'activité; & il ne conçut pas d'aſſez bonne heure cette

maxime ſi néceſſaire aux princes : *de ne conſidérer les petits incidens que comme des victimes, que l'on doit toujours ſacrifier aux grandes affaires.* Le cardinal, qui ne connoiſſoit en aucune façon nos manieres, confondoit journellement les plus importantes avec les plus légeres ; & dès le lendemain que la déclaration fut publiée, (cette déclaration qui paſſoit dans la chaleur des eſprits pour une loi fondamentale de l'état) dès le lendemain, dis-je, qu'elle fut publiée, elle fut entamée & altérée ſur des articles de rien, que le cardinal devoit même obſerver avec oſtentation, pour colorer les contraventions qu'il pouvoit être obligé de faire aux plus conſidérables. Ce qui lui arriva de cette conduite fut que le parlement, auſſi-tôt après ſon ouverture, recommença à s'aſſembler, & que la chambre des comptes & la cour des aides même, auxquelles on porta dans le même mois de novembre la déclaration à vérifier, prirent la liberté d'y ajouter encore plus de modifications & de clauſes que le parlement.

La cour des aides entr'autres fit défenſes ſur peine de la vie, de mettre les tailles en parti. Comme elle eut été mandée pour ce ſujet au Palais royal, & qu'elle ſe fut relâchée en quelque façon de ce premier arrêt, en permettant de faire des prêts ſur

les tailles pour ſix mois, le parlement le trouva très-mauvais, & s'aſſembla le 30 de décembre, tant ſur ce fait, que ſur ce que l'on ſavoit qu'il y avoit une autre déclaration à la chambre des comptes, qui autoriſoit pour toujours les mêmes prêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que dès le 16 du mois de décembre, M. le duc d'Orléans & M. le prince avoient été au parlement pour empêcher les aſſemblées, & pour obliger la compagnie à travailler ſeulement par députés à la recherche des articles de la déclaration, auxquels on prétendoit que le miniſtre avoit contrevenu, ce qui leur fut accordé : mais après une conteſtation fort aigre, M. le prince parla avec beaucoup de colere, & l'on prétendit même qu'il avoit fait un ſigne du petit doigt par lequel il parut menacer. Il m'a dit ſouvent depuis qu'il n'en avoit pas eu la penſée. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que la plupart des conſeillers le crurent, que le murmure s'éleva, & que ſi l'heure n'eut ſonné, les choſes ſe fuſſent encore plus aigries.

Elles parurent le lendemain plus douces, parce que la compagnie ſe relâcha, comme je vous ai déja dit ci-deſſus, à examiner les contraventions faites à la déclaration, par députés ſeulement, & chez M. le premier préſident : mais cette apparence de

calme ne dura guère. Le parlement résolut le 2 janvier, de s'assembler pour pourvoir à l'exécution de la déclaration que l'on prétendoit avoir été blessée, particuliérement dans les huit ou dix derniers jours, en tous ses articles; & la reine prit le parti de faire sortir le roi de Paris à quatre heures du matin le jour des Rois, avec toute la cour. Les ressorts particuliers de ce grand mouvement sont assez curieux, quoiqu'ils soient fort simples.

Vous jugez suffisamment par ce que je vous ai déja dit, quels motifs faisoient agir la reine, conduite par le cardinal; & M. le duc d'Orléans, gouverné par la Riviere, qui étoit l'esprit le plus bas & le plus intéressé de son siecle. Voici ce qui m'a paru des motifs de M. le prince. Les contre-tems du parlement, desquels je vous ai déja parlé, commencerent à le dégoûter presque aussi-tôt qu'il eut pris des mesures avec Broussel & avec Longueil; & ce dégoût joint aux caresses que la reine lui fit à son retour, aux soumissions apparentes du cardinal, & à la pente naturelle qu'il tenoit de pere & de mere de n'aimer pas à se brouiller avec la cour, affoiblirent avec assez de facilité dans son esprit les raisons que son grand cœur y avoit fait naître. Je m'apperçus d'abord du changement; je m'en

affligeai pour moi, je m'en affligeai pour le public; mais je m'en affligeai à la vérité beaucoup plus pour lui-même. Je l'aimois autant que je l'honorois, & je vis d'un coup d'œil le précipice. Je vous ennuyerois, si je vous rendois compte de toutes les conversations que j'eus avec lui sur cette matiere. Vous jugerez, s'il vous plaît, des autres par celle dont je vais vous rapporter le détail; elle se passa justement l'après-dînée du jour où l'on prétendit qu'il avoit menacé le parlement.

Je trouvai dans ce moment, que le dégoût que j'avois déja remarqué dans son esprit, étoit changé en colere & même en indignation. Il me dit, en jurant, qu'il n'y avoit plus moyen de souffrir l'insolence & l'impertinence de ces bourgeois, qui en vouloient à l'autorité royale; que tant qu'il avoit cru qu'ils n'avoient eu pour but que le Mazarin, il avoit été pour eux; que je lui avois moi-même confessé plus de trente fois, qu'il n'y avoit aucunes mesures bien sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart-d'heure à l'autre, parce qu'ils ne peuvent jamais se répondre un instant de leurs compagnies; qu'il ne se pouvoit résoudre à devenir le général d'une armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'en-

gager dans une cohue de cette nature; qu'il étoit prince du ſang; qu'il ne vouloit pas ébranler l'état; que ſi le parlement eut pris la conduite dont on étoit demeuré d'accord, on l'eût redreſſé; mais qu'agiſſant comme il faiſoit, il prenoit le chemin de le renverſer. M. le prince ajouta à cela tout ce que vous pouvez vous figurer de réflexions publiques & particulieres. Voici en propres paroles ce que je lui répondis.

« Je conviens, Monſieur, de toutes les » maximes générales : permettez-moi, s'il » vous plaît, de les appliquer au fait parti» culier. Si le parlement travaille à la ruine » de l'état, ce n'eſt pas qu'il ait intention » de le ruiner. Nul n'a plus d'intérêt au » maintien de l'autorité royale que les of» ficiers; tout le monde en convient. Il faut » donc reconnoître de bonne foi, que lorſ» que les compagnies ſouveraines font du » mal, ce n'eſt que parce qu'elles ne ſa» vent pas bien faire le bien même qu'elles » veulent. La capacité d'un miniſtre qui » ſait ménager les particuliers & les corps, » les tient dans l'équilibre où elles doivent » être naturellement, & dans lequel elles » réuſſiſſent, par un mouvement qui ba» lance ce qui eſt de l'autorité des princes, » & de l'obéiſſance des peuples. L'ignorance » de celui qui gouverne aujourd'hui, ne

» lui laiſſe ni aſſez de vue, ni aſſez de force
» pour régler les poids de cette horloge.
» Les reſſorts en ſont mêlés. Ce qui n'é-
» toit que pour modéret le mouvement,
» veut le faire, & je conviens qu'il le fait
» mal, parce qu'il n'eſt pas lui-même fait
» pour cela; voilà où gît le défaut de no-
» tre machine. V. A. veut la redreſſer, &
» avec d'autant plus de raiſon qu'il n'y a
» qu'elle qui en ſoit capable; mais pour
» la redreſſer faut-il ſe joindre à ceux qui
» la veulent rompre ? Vous convenez des
» diſparates du cardinal, vous convenez
» qu'il ne penſe qu'à établir en France l'auto-
» rité qu'il n'a jamais connue qu'en Italie.
» S'il y pouvoit réuſſir, ſeroit-ce le compte
» de l'état, ſelon ſes bonnes & véritables
» maximes? Seroit-ce celui des princes du
» ſang en tout ſens? Mais de plus eſt-il en
» état d'y réuſſir? N'eſt-il pas accablé de la
» haine & du mépris public? Le parlement
» n'eſt-il pas l'idole du peuple? Je ſais que
» vous les comptez pour rien, parce que
» la cour eſt armée; mais je vous ſupplie
» de me permettre de vous dire qu'on les doit
» compter pour beaucoup, toutes les fois
» qu'ils ſe comptent eux-mêmes pour tout.
» Ils en ſont là. Ils commencent eux-
» mêmes à compter vos armées pour rien;
» & le malheur eſt que leurs forces con-

» sistent dans leur imagination : car on peut
» dire avec vérité qu'à la différence de
» toutes les autres sortes de puissances, ils
» peuvent, quand ils sont arrivés à un cer-
» train point, tout ce qu'ils croyent pou-
» voir. V. A. me disoit derniérement que
» cette disposition du peuple n'étoit qu'une
» fumée ; mais cette fumée si noire & si
» épaisse est entretenue par un feu qui est
» bien vif & bien allumé. Le parlement le
» souffle, & le parlement, avec les meil-
» leures & même les plus simples intentions
» du monde, est capable de l'enflammer à
» un point, qui l'embrasera & le consume-
» ra lui-même, mais qui hasardera dans
» ces intervalles plus d'une fois l'état. *Les*
» *corps poussent toujours avec trop de vi-*
» *gueur les fautes des ministres, quand ils*
» *ont tant fait que de s'y acharner ; & ils*
» *ne ménagent presque jamais leurs impru-*
» *dences ; ce qui est en de certaines occa-*
» *sions capable de perdre un royaume.*
» Si le parlement eut répondu, quelque
» tems avant que vous revinssiez de l'armée,
» à la ridicule & pernicieuse proposition
» que le cardinal lui fit, de déclarer s'il
» prétendoit mettre des bornes à l'autorité
» royale ; si, dis-je, les plus sages du corps
» n'eussent éludé la réponse, la France, à
» mon opinion, couroit fortune, parce que

» la compagnie se déclarant pour l'affirma-
» tive, comme elle fut sur le point de le
» faire, elle déchiroit le voile qui couvre
» le mystere de l'état. Chaque monarchie
» a le sien ; celui de la France consiste dans
» une espece de silence religieux & sacré,
» dans lequel on ensevelit, en obéissant
» presque toujours aveuglément aux rois,
» le droit que l'on ne veut croire avoir de
» s'en dispenser, que dans les occasions où
» il ne seroit pas même de leur service de
» plaire à leurs rois. Ce fut un miracle que
» le parlement ne levât pas derniérement
» ce voile, & ne le levât pas en forme &
» par arrêt : ce qui seroit bien d'une con-
» séquence plus dangereuse & plus funeste,
» que la liberté que les peuples ont prise
» depuis quelque tems de voir à travers.
» Si cette liberté, qui est déja dans la salle
» du palais, étoit passée jusques dans la
» grand'chambre, elle feroit des loix révé-
» rées de ce qui n'est encore que question
» problématique, & de ce qui n'étoit il n'y
» a pas long-tems qu'un secret, ou inconnu,
» ou du moins respecté. V. A. n'empêchera
» pas par la force des armes, les suites du
» malheureux état que je vous marque, &
» dont nous ne sommes peut-être que trop
» proches. Elle voit que le parlement même
» a peine de retenir les peuples qu'il a éveil-

» lés : elle voit que la contagion se glisse
» dans les provinces, & que la Guyenne &
» la Provence donnent déja très-dangereu-
» sement l'exemple, qu'elles ont reçu de
» Paris. Tout branle, & V. A. seule est ca-
» pable de fixer ce mouvement par l'éclat
» de sa naissance, par celui de sa réputation,
» & par la persuasion générale où on est
» qu'il n'y a qu'elle qui y puisse remédier.
» L'on peut dire que la reine partage la
» haine que l'on a pour le cardinal, & que
» Monsieur partage le mépris que l'on a
» pour la Riviere. Si vous entrez par com-
» plaisance dans leurs pensées, vous entre-
» rez en part de la haine publique. Vous
» êtes au-dessus du mépris; mais la crainte
» que l'on aura de vous, prendra sa place;
» & cette crainte empoisonnera si cruelle-
» ment & la haine que l'on aura pour vous
» & le mépris que l'on a déja pour les au-
» tres, que ce qui n'est présentement qu'une
» plaie dangereuse à l'état, lui deviendra
» peut-être mortelle, & pourra mêler dans
» la suite de la révolution, le désespoir du
» retour, qui est toujours en ces matieres le
» dernier & le plus dangereux symptôme
» de la maladie. Je n'ignore pas les justes
» raisons qu'a V. A. d'appréhender les ma-
» nieres d'un corps composé de plus de deux
» cens têtes, & qui n'est capable ni de
» gouverner

» gouverner ni d'être gouverné. Cet em-
» barras eſt grand; mais j'oſe ſoutenir qu'il
» n'eſt pas inſurmontable, & qu'il n'eſt pas
» même difficile à démêler dans la conjonc-
» ture préſente par des circonſtances par-
» ticulieres. Quand le parti ſeroit formé,
» quand vous ſeriez à la tête de l'armée,
» quand les manifeſtes auroient été publiés,
» quand enfin vous ſeriez déclaré général
» d'un parti dans lequel le parlement ſeroit
» entré; auriez-vous, Monſieur, plus de
» peine à ſoutenir ce poids, que MM.
» votre ayeul & biſayeul n'en ont eu à s'ac-
» commoder au caprice des miniſtres de la
» Rochelle, & des maires de Niſme & de
» Montauban? Et V. A. trouveroit-elle plus
» de difficulté à ménager le parlement de
» Paris, que M. de Mayenne n'y en a trouvé
» dans le tems de la ligue, c'eſt-à-dire, dans
» le tems de la faction du monde la plus
» oppoſée à toutes les maximes du parle-
» ment? Votre naiſſance & votre mérite
» vous élevent autant au-deſſus de ce der-
» nier exemple, que la cauſe dont il s'agit
» eſt au-deſſus de celle de la ligue: & les
» manieres n'en ſont pas moins différentes.
» La ligue fit une guerre, où le chef du
» parti commença ſa déclaration par une
» jonction ouverte & publique avec l'Eſpa-
» gne contre la couronne, & la perſonne

» d'un des plus braves & des meilleurs rois » que la France ait jamais eus; & ce chef » de parti, ſorti d'une maiſon étrangere & » ſuſpecte, ne laiſſa pas de maintenir très- » long-tems dans ſes intérêts ce même par- » lement, dont la ſeule idée vous fait pei- » ne, dans une occaſion où vous êtes ſi » éloigné de le vouloir porter à la guerre, » que vous n'y entrez que pour lui procu- » rer la ſûreté & la paix. Vous ne vous êtes » ouvert qu'à deux hommes de tout le par- » lement, & encore vous ne vous y êtes » ouvert que ſur la parole qu'ils vous ont » donnée l'un & l'autre de ne laiſſer péné- » trer à perſonne du monde, ſans excep- » tion, vos intentions. Comment eſt-il » poſſible que V. A. prétende que ces deux » hommes puiſſent, par le moyen de cette » connoiſſance intérieure & cachée, régler » les mouvemens de leur corps? J'oſe, Mon- » ſieur, vous répondre que, ſi vous vou- » lez vous déclarer publiquement comme » protecteur du public & des compagnies » ſouveraines, vous en diſpoſerez, au moins » pour très-long-tems, abſolument & » preſque ſouverainement. Mais ce n'eſt » pas votre vue, vous ne voulez pas vous » brouiller à la cour, vous aimez mieux le » cabinet que la faction : ne trouvez donc » pas mauvais que des gens qui ne vous

» voyent que dans ce jour ne meſurent pas » toutes leurs démarches ſelon qu'il vous » conviendroit. C'eſt à vous à meſurer les » vôtres avec les leur , parce qu'elles ſont » publiques, & vous le pouvez, parce que » le cardinal accablé par la haine publique, » eſt trop foible pour vous obliger malgré » vous à l'éclat & aux ruptures prématu- » rées. La Riviere, qui gouverne Monſieur, » eſt l'homme du monde le plus timide. » Continuez à témoigner que vous cherchez » à adoucir les choſes, & laiſſez-les agir ſe- » lon votre premier plan : un peu plus ou » un peu moins de chaleur dans le parle- » ment doit-il être capable de vous le faire » changer ? De quoi y va-t-il enfin en ce » plus & en ce moins ? Le pis eſt que la » reine croye que vous n'embraſſez pas avec » aſſez de chaleur ſes intérêts : n'y a-t-il » pas des moyens pour ſuppléer à cet in- » convénient ? N'y a-t-il pas des apparen- » ces à donner ? N'y a-t-il pas même de » l'effectif ? Enfin, Monſieur, je ſupplie » très-humblement V. A. de me permettre » de lui dire que jamais projet n'a été ſi » beau, ſi innocent, ſi ſaint, ſi néceſſaire » que celui qu'elle a fait ; & que jamais » raiſons n'ont été, au moins à mon opi- » nion, ſi foibles que celles qui l'empêchent » de l'exécuter. La moins forte de celles

» qui vous y portent, ou plutôt qui vous
» y devroient porter, est que si le cardinal
» Mazarin ne réussit pas dans les siens, il
» vous peut entraîner dans sa ruine, & que
» s'il y réussit, il se servira, pour vous per-
» dre, de tout ce que vous aurez fait pour
» l'élever ».

Vous voyez par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation & sur le champ. Je le dictai à Laigues, étant revenu chez moi de chez M. le prince; & Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris. Il ne persuada pas M. le prince, qui étoit déja préoccupé; il ne répondit à mes raisons particulieres que par les générales : ce qui est assez de son caractere. Les héros ont leurs défauts; celui de M. le prince est de n'avoir pas assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avoit tâché dans le commencement d'aigrir les affaires par Longueil, par Broussel & par moi, pour se rendre plus nécessaire à la cour, & dans la vue de faire pour le cardinal ce qu'il fit depuis, font autant d'injustice & à sa vertu & à la vérité, qu'ils prétendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croyent que les petits intérêts, c'est-à-dire, les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement,

furent l'unique caufe de fon changement, ne fe trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra affurément; mais elle ne l'eût pas emporté fur les autres confidérations; & le véritable principe fut, qu'ayant tout vu d'abord également, il ne fentit pas tout également. La gloire de reftaurateur du public fut fa premiere idée : celle de confervateur de l'autorité royale fut la feconde. Voilà le caractere de tous ceux qui ont dans l'efprit le défaut que je vous ai marqué ci-deffus. Quoiqu'ils voyent très-bien les inconvéniens & les avantages des deux partis, fur lefquels ils balancent à prendre leurs réfolutions, & quoiqu'ils les voyent même enfemble, ils ne les pefent pas enfenble : ainfi ce qui leur paroît aujourd'hui plus léger, leur paroît demain plus pefant. Voilà juftement ce qui fit le changement de M. le prince, fur lequel il faut confeffer, que ce qui n'a pas honoré fa vue, ou plutôt fa réfolution, a bien juftifié fon intention. L'on ne peut nier que s'il eût conduit auffi prudemment la bonne intention qu'il avoit, certainement il n'eût redreffé l'état, & peut-être pour des fiecles; mais l'on doit convenir que s'il l'eût eu mauvaife, il eût pu aller à tout dans un tems où l'enfance du roi, l'opiniâtreté de la reine, la foibleffe de Monfieur, l'inca-

pacité du miniſtre, la licence du peuple, la chaleur du parlement, ouvroient à un jeune prince plein de mérite & couvert de lauriers, une carriere plus belle & plus vaſte que celle que MM. de Guiſe avoient courue.

Dans la converſation que j'eus avec M. le prince, il me dit deux ou trois fois avec colere qu'il feroit bien voir au parlement, s'il continuoit à agir comme il avoit accoutumé, qu'il n'en étoit pas où il penſoit, & que ce ne feroit pas une affaire de le mettre à la raiſon. Pour vous dire le vrai, je ne fus pas fâché de trouver cette ouverture à en tirer ce que je pourrois des penſées de la cour. Il ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais j'en compris aſſez pour me confirmer dans la penſée que j'avois, qu'elle commençoit à reprendre ſes premiers projets d'attaquer Paris. Pour m'en éclaircir encore davantage, je dis à M. le prince que M. le cardinal pourroit fort facilement ſe tromper dans ſes meſures; & que Paris feroit un morceau de dure digeſtion. A quoi il me répondit de colere: « On ne le prendra pas comme Dunkerque » par des mines & par des attaques; mais » ſi le pain de Goneſſe leur manquoit huit » jours . . . . ». Je me le tins pour dit, & je lui repartis, beaucoup moins pour en

ſavoir davantage, que pour avoir lieu de me dégager d'avec lui, que l'entrepriſe de fermer les paſſages du pain de Goneſſe pourroit recevoir des difficultés. Quelles ? reprit-il bruſquement. Les bourgeois ſortiront-ils pour donner bataille ? Elle ne ſeroit pas rude, Monſieur, s'il n'y avoit qu'eux, lui répondis-je. Qui ſera avec eux, reprit-il ? Y ſerez-vous, vous qui parlez ? Ce ſeroit un mauvais ſigne, lui répondis-je, cela ſentiroit fort la proceſſion de la ligue. Il penſa un peu, & puis il me dit : Ne raillons point, ſeriez-vous aſſez fou pour vous embarquer avec ces gens-là ? Je ne le ſuis que trop, lui répondis-je, vous le ſavez, Monſieur, & que je ſuis de plus coadjuteur de Paris, & par conſéquent engagé par honneur & par intérêt à ſa conſervation. Je ſervirai toute ma vie V. A. en ce qui ne regardera pas ce point. Je vis que M. le prince s'émut à cette déclaration, mais il ſe contint, & il me dit ces propres mots : « Quand vous vous engagerez dans une » mauvaiſe affaire, je vous plaindrai ; mais » je n'aurai pas ſujet de me plaindre de » vous. Ne vous plaignez pas auſſi de moi, » & rendez-moi le témoignage que vous » me devez, qui eſt que je n'ai rien pro» mis à Longueil & à Brouſſel, dont le » parlement ne m'ait diſpenſé par ſa con-

» duite ». Il me fit ensuite beaucoup d'honnêtetés personnelles; il m'offrit de me raccommoder avec la cour. Je l'assurai de mon obéissance & de mon zele en tout ce qui ne seroit pas contraire aux engagemens qu'il savoit que j'avois pris. Je le fis convenir de l'impossibilité d'en sortir, & je sortis moi-même de l'hôtel de Condé avec toute l'agitation d'esprit que vous vous pouvez imaginer.

Montrésor & S. Ibal arriverent chez moi justement dans le tems que j'achevois de dicter à Laigues la conversation que j'avois eue avec M. le prince, & ils n'oublierent rien pour m'obliger à envoyer dès le moment à Bruxelles. Quoique je sentisse en moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eût mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne, je m'y résolus par la nécessité, & je commençai à en dicter l'instruction qui devoit contenir plusieurs chefs, & dont la conclusion fut remise par cette raison au lendemain matin.

La fortune me présenta l'après-dînée un moyen plus agréable & plus innocent. J'allai par hazard chez madame de Longueville que je voyois fort peu, parce que j'étois extrêmement ami de monsieur son mari, qui n'étoit pas l'homme de la cour le mieux avec elle. Je la trouvai seule, elle tomba

dans la converſation ſur les affaires publiques qui étoient à la mode; elle me parut enragée contre la cour. Je ſavois par le bruit public qu'elle l'étoit au dernier point contre M. le prince. Je joignis ce que l'on en diſoit dans le monde à ce que j'en tirois de certains mots qu'elle laiſſoit échapper. Je n'ignorois pas que M. le prince de Conti étoit abſolumenr entre ſes mains. Toutes ces idées me frapperent tout d'un coup l'imagination, & y firent naître celle dont je vous rendrai compte, après que je vous aurai un peu éclairci le détail de ce que je viens de vous toucher.

Mademoiſelle de Bourbon avoit eu l'amitié du monde la plus tendre pour monſieur ſon frere ainé, & madame de Longueville, quelque temps après ſon mariage, prit une rage & une fureur contre lui, qui paſſa juſques à un excès incroyable. Vous croyez aiſément qu'il n'en falloit pas davantage dans le monde, pour faire faire des commentaires fâcheux ſur une hiſtoire de laquelle on ne voyoit pas les motifs. Je ne les ai jamais pu pénétrer, mais j'ai toujours été perſuadé que ce qui s'en diſoit dans la cour n'étoit pas véritable, parce que s'il eut été vrai qu'il y eût eu de la paſſion dans leur amitié, M. le prince n'auroit pas conſervé pour elle la tendreſſe qu'il conſerva

toujours dans la chaleur même de l'affaire de Coligni. J'ai observé qu'ils ne se brouillerent qu'après sa mort, & je sais de science certaine que M. le prince savoit que madame sa sœur aimoit véritablement Coligni. L'amour passionné du prince de Conti pour elle donna à cette maison un certain air d'inceste, quoique fort injustement, que la raison au contraire que je viens de vous alléguer, quoiqu'à mon sens décisive, ne put dissiper. Je vous ai marqué ci-dessus que la disposition où je trouvai madame de Longueville, me donna lieu à préparer une défense pour Paris plus proche, plus naturelle, & moins odieuse que celle d'Espagne. Je connoissois bien la foiblesse de M. le prince de Conti, presque encore enfant; mais je savois en même tems que cet enfant étoit prince du sang. Je ne voulois qu'un nom, pour animer ce qui sans nom n'étoit qu'un phantôme. Je me répondois de M. de Longueville, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux le commencement de toutes les affaires. J'étois d'ailleurs fort assuré que le maréchal de la Mothe (*a*) enragé contre la cour, ne se détacheroit point de M. de Longueville, à qui

(*a*) Philippe de la Mothe-Houdancour, mort en 1657.

il avoit été attaché vingt ans durant par une penſion qu'il avoit voulu lui-même retenir par reconnoiſſance, encore qu'il eût été fait maréchal de France. Je voyois M. de Bouillon très-mécontent, & preſque réduit à la néceſſité, par le mauvais état de ſes affaires domeſtiques, & par les injuſtices que la cour lui faiſoit. J'avois conſidéré tous ces gens-là, mais je ne les avois conſidérés que dans une perſpective éloignée, parce qu'il n'y en avoit aucun de tous ceux-là qui fût capable d'ouvrir la ſcène. M. de Longueville n'étoit bon que pour le ſecond acte; le maréchal de la Mothe, bon ſoldat, mais de très-petit ſens, ne pouvoit jamais jouer le premier perſonnage. M. de Bouillon l'eut pu ſoutenir; mais ſa probité étoit plus problématique que ſon talent; & j'étois bien averti de plus que madame ſa femme (*a*), qui avoit un pouvoir abſolu ſur ſon eſprit n'agiſſoit en quoi que ce ſoit que par les mouvemens d'Eſpagne. Vous ne vous étonnez pas ſans doute de ce que je n'avois pas fixé des vues auſſi vagues & auſſi brouillées que celles-là, & de ce que je les réunis enſuite, pour ainſi dire, en la perſonne de M. le prince de Conti, prince

(*a*) Léonor-Catherine-Febronie de Bergh, fille de Frederic, comte de Bergh, gouverneur de Friſe. Elle mourut à Paris en 1657.

du sang, qui par sa qualité concilioit & rapprochoit tout ce qui paroissoit le plus éloigné à l'égard des uns & des autres.

Dès que j'eus ouvert à madame de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pouvoit tenir en l'état où les affaires alloient tomber, elle y entra avec des emportemens de joie que je ne puis vous exprimer. Je ménageai avec soin ces dispositions; j'échauffai M. de Longueville, & par moi-même, & par Varicarville, qui étoit son pensionnaire, & auquel il avoit avec raison une parfaite confiance. Je me résolus de ne lier aucun commerce avec l'Espagne, & d'attendre que les occasions que je jugeois bien n'être que trop proches, donnassent lieu à une conjoncture, où celui que nous y prendrions infailliblement, parût plutôt venir des autres que de moi. Ce parti, quoique fortement contredit par S. Ibal & par Montrésor, fut le plus judicieux, & vous verrez par les suites, que je jugeai sainement, en jugeant qu'il n'y avoit plus lieu de précipiter ce remede, qui est doublement dangereux, & qui, quand il est le premier appliqué, a toujours besoin de lénitifs qui y préparent. (*a*).

. . . .

(*a*) Il y a ici six lignes effacées.

Pour ce qui regarde madame de Longueville, la petite vérole lui avoit ôté la premiere fleur de sa beauté, mais elle lui en avoit laissé presque tout l'éclat; & cet éclat, joint à sa qualité, à son esprit, & à sa langueur qui avoit en elle un charme particulier, la rendoit une des plus aimables personnes de France. J'avois le cœur du monde le plus propre pour l'y placer entre madame de Guimené & madame de Pommereux. Je ne vous dirai pas qu'elle l'eût agréé; mais je vous dirai bien que ce ne fut pas la vue de l'impossibilité qui m'en fit rejetter la pensée, qui fut même assez vive dans les commencemens. Le bénéfice n'étoit pas vacant, mais il n'étoit pas desservi. M. de la Rochefoucaut (*a*) étoit en possession, mais il étoit en Poitou. J'écrivois tous les jours trois ou quatre billets, & j'en recevois bien autant. Je me trouvois très-souvent à l'heure du réveil, pour parler plus librement d'affaires: j'y concevois beaucoup d'avantages, & je n'ignorois pas que c'étoit l'unique moyen de m'assurer de M. le prince de Conti pour les suites. Je crus, pour ne vous rien céler, y entrevoir de la possibilité. La seule vue de l'amitié étroite que je professois avec le mari,

(*a*) François de la Rochefoucaut, IV du nom, mort en 1680.

l'emporta ſur le plaiſir & ſur la politique (*a*). . . . .
. . . .

Je ne laiſſai pas de prendre une grande liaiſon d'affaires avec madame de Longueville, & par elle un commerce avec M. de la Rochefoucaut, qui revint trois ſemaines ou un mois après cet engagement. Il faiſoit croire à M. le prince de Conti qu'il le ſervoit dans ſa paſſion qu'il avoit pour madame ſa ſœur ; & lui & elle de concert, l'avoient tellement aveuglé, que plus de quatre ans encore après, il ne ſe doutoit de quoi que ce ſoit.

Comme M. de la Rochefoucaut n'avoit pas eu trop bon bruit dans l'affaire des importans, dans laquelle on l'avoit accuſé de s'être raccommodé avec la cour à leurs dépens, (ce que j'ai ſu depuis de ſcience certaine n'être pas vrai) je n'étois pas trop content de le trouver en cette ſociété. Il fallut pourtant s'en accommoder. Nous prîmes toutes nos meſures. M. le prince de Conti, madame de Longueville, M. ſon mari, M. le maréchal de la Mothe, s'engagerent de demeurer à Paris, ou de ſe déclarer, ſi on l'attaquoit. Brouſſel, Longueil & Viole promirent tout au nom du parlement, qui n'en ſavoit rien.

(*a*) Il y a ici quatre lignes effacées.

M. de Retz fit les allées & les venues entre eux & madame de Longueville, qui prenoit les eaux à Noiſy avec M. le prince de Conti. Il n'y eut que M. de Bouillon qui ne voulut être nommé à perſonne ſans exception : il s'engagea uniquement avec moi. Je le voyois aſſez ſouvent la nuit, & madame de Bouillon y étoit toujours préſente. Si cette femme eût eu autant de ſincérité, que d'eſprit, de beauté, de douceur, & de vertu, elle eut été une merveille accomplie. J'en fus très-piqué ; mais je n'y trouvai pas la moindre ouverture : & comme la piquure ne me fit pas mal fort long-tems, je crois que j'euſſe parlé plus proprement, ſi j'euſſe dit que je crus en être piqué.

Après que j'eus préparé aſſez à mon gré la défenſive, je pris la penſée de faire, s'il étoit poſſible, en ſorte que la cour ne portât pas les affaires à l'extrêmité. Vous concevez facilement l'utilité de ce deſſein, & vous en avouerez la poſſibilité, quand je vous dirai que l'exécutiou n'en tint qu'à l'opinâtreté du miniſtre, qui ne voulut pas agréer une propoſition qui m'avoit été ſuggerée par Launai Gravai, & qui, de l'agrément même du parlement, eût ſuppléé, au moins pour beaucoup, aux retranchemens faits par cette compagnie.

Cette propoſition, dont le détail ſeroit trop long & trop ennuyeux, fut agitée chez Viole, où ſe trouverent le Coigneux & beaucoup d'autres gens du parlement. Elle fut approuvée; & ſi le miniſtre eût été ſage pour la recevoir de bonne foi, je ſuis perſuadé que l'état eût ſoutenu la dépenſe néceſſaire, & qu'il n'y auroit point eu de guerre civile.

Quand je vis que la cour ne vouloit même ſon bien qu'à ſa mode, qui n'étoit jamais bonne, je ne ſongai plus qu'à lui faire du mal, & ce ne fut que dans ce moment que je pris l'entiere & ferme réſolution d'attaquer perſonnellement le Mazarin; parce que je crus que ne pouvant l'empêcher de nous attaquer, nous ferions ſagement de l'attaquer nous-mêmes par des préalables qui donneroient dans le public un mauvais air à ſon attaque.

On peut dire avec fondement que les ennemis de ce miniſtre avoient un avantage contre lui très-rare, & que l'on n'a preſque jamais contre les gens qui ſont dans ſa place. Leur pouvoir fait pour l'ordinaire qu'ils ne ſont point ſuſceptibles de la teinture du ridicule; mais elle prévaloit ſur le cardinal, parce qu'il diſoit des ſottiſes : ce qui n'eſt pas même ordinaire à ceux qui en font dans ces ſortes de

postes. Je lui détachai Marigni, qui revenoit tout à propos de Suède, & qui s'étoit comme donné à moi. Le cardinal avoit demandé à Bouqueval, député du grand conseil, s'il ne croiroit pas être obligé d'obéir au roi, en cas que le roi lui commandât de ne point porter de glands à son colet : & il s'étoit servi de cette comparaison assez sottement, comme vous voyez, pour prouver l'obéissance aux députés d'une compagnie souveraine. Marigni paraphrasa ce mot en prose & en vers, un mois ou cinq semaines avant que le roi sortît de Paris ; & l'effet que fit cette paraphrase est inconcevable. Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux & le plus irrémédiable de tous les composés.

Vous avez vu ci-dessus que la cour avoit entrepris d'autoriser les prêts par des déclarations, c'est-à-dire, à proprement parler, qu'elle avoit entrepris d'autoriser les usures par une loi vérifiée au parlement; parce que les prêts qui se faisoient au roi, par exemple sur les tailles, n'étoient jamais qu'avec des usures immenses. Ma dignité m'obligeoit à ne pas souffrir un mal & un scandale aussi général & aussi public. Je remplis très-exactement & très-pleinement mon devoir. Je fis une assemblée fameuse

de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux, & ſans avoir ſeulement prononcé le nom du cardinal dans toutes les conférences, où je faiſois au contraire toujours ſemblant de l'épargner, je le fis paſſer en huit jours pour le juif le plus convaincu qui fût en Europe. Le roi ſortit de Paris juſtement à ce moment, & je l'appris à cinq heures du matin par l'argentier de la reine, qui me fit éveiller, & qui me donna une lettre écrite de ſa main, par laquelle elle me commandoit en des termes fort honnêtes de me rendre dans le jour à S. Germain. L'argentier ajouta de bouche que le roi venoit de monter en caroſſe pour y aller, & que toute l'armée étoit commandée pour s'avancer. Je lui répondis ſimplement que je ne manquerois pas d'obéir. Vous me faites bien la juſtice d'être perſuadée que je n'en eus pas la penſée.

Blancménil entra dans ma chambre, pâle comme un mort. Il me dit que le roi marchoit au palais avec huit mille chevaux. Je l'aſſurai qu'il étoit ſorti de la ville avec 200. Voilà la moindre des impertinences qui me furent dites depuis les cinq heures du matin juſqu'à dix. J'eus toujours une proceſſion de gens effarés qui ſe croyoient perdus; mais j'y prenois bien

plus de divertiſſement que d'inquiétude, parce que j'étois averti de moment à autre par les officiers de la colonelle qui étoient à moi, que le premier mouvement du peuple à la premiere nouvelle n'avoit été que de fureur, à laquelle la peur ne ſuccede jamais que par degrés, & je croyois avoir de quoi couper, avant qu'il fût nuit, ces degrés. Car quoique M. le prince, qui ſe défioit de M. ſon frere, l'eût été prendre dans ſon lit, & l'eût emmené avec lui à S. Germain, je ne doutois point, madame de Longueville étant demeurée à Paris, que nous ne le reviſſions bientôt; & d'autant plus que je ſavois que M. le prince, qui ne le craignoit ni ne l'eſtimoit, ne pouſſeroit pas ſa défiance juſqu'à l'arrêter. J'avois de plus reçu la veille une lettre de M. de Longueville, datée de Rouen, par laquelle il m'aſſuroit qu'il arrivoit le ſoir de ce jour-là à Paris.

Auſſi-tôt que le roi fut ſorti, les bourgeois d'eux-mêmes & ſans ordre ſe ſaiſirent de la porte S. Honoré, & dès que l'argentier de la reine fut ſorti de chez moi, je mandai à Brigalier d'occuper avec ſa compagnie celle de la Conférence. Le parlement s'aſſembla au même tems avec un tumulte de conſternation, & je ne ſais ce qu'ils euſſent fait, tant ils étoient

effarés, si l'on n'eût trouvé le moyen de les animer par leur propre peur. Je l'ai observé mille fois; il y a des especes de frayeur qui ne se dissipent que par des frayeurs d'un plus haut degré. Je priai Vedeau, conseiller, que je fis appeller dans le parquet des huissiers, d'avertir la compagnie qu'il y avoit à l'hôtel-de-ville une lettre du roi, par laquelle il donnoit part au prévôt des marchands & aux échevins des raisons qui l'avoient obligé à sortir de sa bonne ville de Paris, & qui étoient en substance, que quelques officiers de son parlement avoient intelligence avec les ennemis de l'état, & qu'ils avoient même conspiré de se saisir de sa personne. Cette lettre, jointe à la connoissance que l'on avoit que le président le Féron, prévôt des marchands, étoit tout-à-fait dépendant de la cour, émut toute la compagnie au point qu'elle se la fit apporter sur l'heure même, & qu'elle donna arrêt, par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendroient les armes; que l'on garderoit les portes de la ville, que le prévôt des marchands & le lieutenant civil pourvoiroient au passage des vivres, & que l'on délibéreroit le lendemain au matin sur la lettre du roi. Vous jugez par la teneur de cet arrêt interlocutoire, que la terreur du parlement

n'étoit pas encore bien dissipée. Je ne fus pas touché de son irrésolution, parce que j'étois bien persuadé que j'aurois dans peu de quoi le fortifier.

Comme je croyois que la bonne conduite vouloit que le premier pas, au moins public, de désobéissance vînt de ce corps, pour justifier celle des particuliers, je jugeai à propos de chercher une couleur au peu de soumission que je témoignois à la reine en n'allant pas à S. Germain. Je fis mettre mes chevaux au carosse, je reçus les adieux de tout le monde, je rejettai avec une fermeté admirable toutes les instances que l'on me fit pour m'obliger à demeurer, & par un bonheur signalé, je trouvai au bout de la rue Notre-Dame, du Buisson, marchand de bois, & qui avoit beaucoup de crédit sur les ponts. Il étoit absolument à moi, mais il se mit ce jour-là de fort mauvaise humeur; il battit mon postillon, il menaça mon cocher. Le peuple accourut en foule, renversa mon carosse; & les femmes du Marché-neuf firent d'un étau une machine sur laquelle elles me rapporterent, pleurant & heurlant, à mon logis. Vous ne doutez pas de la maniere dont cet effet de mon obéissance fut reçu à S. Germain. J'écrivis à la reine & à M. le prince, en leur témoignant la douleur que

j'avois d'avoir si mal réussi dans ma tentative. La reine répondit au chevalier de Levigné qui lui porta ma lettre, avec hauteur & mépris. Le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colere. La Riviere éclata contre moi par des railleries, & le chevalier de Levigné vit clairement que les uns & les autres étoient persuadés qu'ils nous auroient dès le lendemain la corde au col. Je ne fus pas beaucoup ému de leurs menaces ; mais je fus très-touché d'une nouvelle que j'appris le même jour, qui étoit que M. de Longueville, comme je vous l'ai dit, revenant de Rouen, où il avoit fait un voyage de dix ou douze jours, & ayant appris la sortie du roi à cinq heures de Paris, avoit tourné tout court à S. Germain. Madame de Longueville ne douta pas que M. le prince ne l'eût gagné, & qu'ainsi M. le prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le maréchal de la Mothe lui déclara en ma présence qu'il feroit sans exception tout ce que M. de Longueville voudroit & pour & contre la cour. M. de Bouillon se prenoit à moi, de ce que des gens dont je l'avois toujours assuré, tenoient une conduite aussi contraire à ce que je lui en avois dit mille fois. Jugez, je vous prie, de mon embarras, qui étoit

d'autant plus grand, que madame de Longueville me proteſtoit qu'elle n'avoit eu de tout le jour aucunes nouvelles de M. de la Rochefoucaut, qui étoit toutefois parti deux heures après le roi, pour fortifier & pour ramener M. le prince de Conti.

S. Ibal revint encore à la charge pour m'obliger de l'envoyer ſans différer au comte de Fuenſaldagne. Je ne fus pas de ſon opinion, & je pris le parti de faire repartir pour S. Germain le marquis de Noirmoutier, qui s'étoit lié avec moi depuis quelque tems, pour ſavoir par ſon moyen ce que l'on pouvoit attendre de M. le prince de Conti & de M. de Longueville. Madame de Longueville fut de ce ſentiment, & Noirmoutier partit ſur les ſix heures du ſoir.

Le lendemain au matin, qui fut le lendemain de la fête des rois, c'eſt-à-dire le 7 janvier (*a*), la Sourdiere, lieutenant des gardes du corps, entra dans le parquet des gens du roi, & leur donna une lettre de cachet adreſſée à eux, par laquelle le roi leur ordonnoit de dire à la compagnie qu'il lui commandoit de ſe tranſporter à Montargis, & d'y attendre ſes ordres. Il y avoit auſſi entre les mains de la Sourdiere un paquet fermé pour le parlement, &

(*a*) Année 1649.

une lettre pour le premier président. Comme l'on n'avoit pas lieu de douter du contenu, que l'on devinoit assez par celui de la lettre écrite aux gens du roi, l'on crut qu'il seroit plus respectueux de ne point ouvrir un paquet auquel on étoit déterminé par avance de ne pas obéir. On le rendit donc tout fermé à la Sourdiere, & l'on arrêta d'envoyer les gens du roi à S. Germain pour assurer la reine de l'obéissance du parlement, & pour la supplier de lui permettre de se justifier de la calomnie qui lui avoit attiré la lettre écrite la veille au prévôt des marchands. Pour soutenir un peu la dignité, l'on ajouta dans l'arrêt que la reine seroit très-humblement suppliée de vouloir nommer les calomniateurs, pour être procédé contr'eux selon la rigueur des ordonnances. La vérité est que l'on eut bien de la peine à y faire insérer cette clause; que toute la compagnie étoit fort consternée, même au point que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot, & cinq autres, des noms desquels je ne me souviens pas, & qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement du cardinal Mazarin, ne furent suivis de personne, & même furent traités d'emportés. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit que la vigueur dans cette conjoncture, où l'on pût

pût trouver apparence de ſûreté : je n'en ai jamais vu où j'aie trouvé tant de foibleſſe. Je courus toute la nuit, & je ne gagnai que ce que je viens de vous dire.

La chambre des comptes eut le même jour une lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné d'aller à Orléans, & le grand-conſeil reçut commandement d'aller à Mantes. La chambre dépêcha pour faire des remontrances ; le conſeil offrit d'obéir, mais la ville lui refuſa des paſſeports. Il eſt aiſé de concevoir l'état où je fus tout ce jour-là, qui effectivement me parut le plus affreux de tous ceux que j'euſſe paſſés juſques-là dans ma vie : je dis juſques-là, car j'en ai eu dans la ſuite de plus fâcheux. Je voyois le parlement ſur le point de mollir, & je me voyois par conſéquent dans la néceſſité ou de ſubir avec lui le joug du monde le plus honteux, & même le plus dangereux pour mon particulier, ou de m'ériger purement & ſimplement en tribun du peuple, qui eſt le parti du monde le moins ſûr, & même le plus bas toutes les fois qu'il n'eſt pas revêtu de force.

La foibleſſe de M. le prince de Conti, qui s'étoit laiſſé emmener comme un enfant par M. ſon frere ; celle de M. de Longueville, qui, au lieu de venir raſſurer ceux avec leſquels il étoit engagé, avoit été

offrir à la reine ses services; & la déclaration de MM. de Bouillon & de la Mothe avoient fort dégarni ce tribunat. L'imprudence du Mazarin le releva. Il fit refuser par la reine audience aux gens du roi : ils revinrent dès le soir à Paris, convaincus que la cour vouloit pousser les choses à l'extrêmité.

Je vis mes amis toute la nuit; je leur montrai les avis que j'avois reçus de S. Germain, qui étoient que M. le prince avoit assuré la reine qu'il prendroit Paris en 15 jours, & que M. le Tellier, qui avoit été procureur du roi au châtelet, & qui par cette raison devoit avoir connoissance de la police, répondoit que la cessation de deux marchés affameroit la ville. Je jettai par-là dans les esprits l'opinion de l'impossibilité de l'accommodement, qui n'étoit dans la vérité que trop effective.

Les gens du roi firent le lendemain au matin leur rapport du refus de l'audience. Le désespoir s'empara alors de tous les esprits, & l'on donna tout d'une voix (à la réserve de Bernai, plus cuisinier que conseiller,) ce fameux arrêt du 8 janvier 1649, par lequel le cardinal Mazarin fut déclaré ennemi du roi & de l'état, perturbateur du repos public, & enjoint à tous les sujets du roi de lui courir sus.

L'après-dînée l'on tint la police générale par les députés du parlement, de la chambre des comptes, & de la cour des aides, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, & les communautés des six corps des marchands. Il fut arrêté que le prévôt des marchands & les échevins donneroient des commissions pour lever quatre mille chevaux & dix mille hommes de pied. Le même jour la chambre des comptes & la cour des aides députerent vers la reine, pour la supplier de ramener le roi à Paris. La ville députa aussi au même effet. Comme la cour étoit encore persuadée que le parlement molliroit, parce qu'elle n'avoit pas encore reçu la nouvelle de l'arrêt, elle répondit très-fiérement à ces députations. M. le prince s'emporta même beaucoup contre le parlement devant la reine, en parlant à Amelot, premier président de la cour des aides; & la reine répondit à tous ces corps qu'elle ne rentreroit jamais à Paris, ni le roi, ni elle, que le parlement n'en fût dehors.

Le lendemain au matin, qui fut le 9 de janvier, la ville reçut une lettre du roi, par laquelle il lui étoit commandé de faire obéir le parlement, & de l'obliger de se rendre à Montargis. M. de Montbazon, assisté de Fournier, premier éche-

vin, & de quatre conseillers de ville, apporterent la lettre au parlement, & ils lui protesterent en même tems de ne recevoir d'autres ordres que ceux de la compagnie, qui fit ce même matin-là le fonds nécessaire pour faire la levée des troupes. L'après-dînée on tint la police générale dans laquelle tous les corps de la ville, & tous les colonels & capitaines des quartiers jurerent une union pour la défense commune. Vous avez sujet de croire que j'en avois moi-même d'être satisfait de l'état des choses, qui ne me permettoient plus de craindre d'être abandonné, & vous en serez peut-être bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le marquis de Noirmoutier m'assura, dès le lendemain qu'il fut arrivé à S. Germain, que M. le prince de Conti & M. de Longueville étoient très-bien disposés, & qu'ils eussent déja été à Paris, s'ils n'eussent cru mieux assurer leur sortie de la cour, en s'y montrant durant quelques jours. M. de la Rochefoucault écrivit au même sens à madame de Longueville.

Vous croyez donc sans doute cette affaire en bon état : vous allez néanmoins avouer que cette même étoile, qui a semé de pierres tous les chemins par où j'ai passé, me fit trouver dans celui qui paroissoit si ouvert & si applani, un des plus

grands obstacles & un des plus grands embarras que j'aye rencontrés dans tout le cours de ma vie.

L'après-dinée du jour que je viens de vous marquer, qui fut le 29 janvier, M. de Brissac qui avoit épousé ma cousine, mais avec qui j'avois fort peu d'habitude, entra chez moi & me dit en riant : « Nous » sommes de même parti, je viens servir » le parlement ». Je crus que M. de Longueville, de qui il étoit proche parent à cause de sa femme, pouvoit l'avoir engagé ; & pour m'en éclaircir, j'essayai de le faire parler, sans m'ouvrir toutefois à lui. Je trouvai qu'il ne savoit quoi que ce soit ni de M. de Longueville, ni de M. le prince de Conti ; qu'étant peu satisfait du cardinal, & encore moins du maréchal de la Meilleraie, son beau-frere, il venoit chercher aventure dans un parti où il crut que notre alliance pourroit ne lui être pas inutile. Après une conversation d'un demi-quart-d'heure, il vit par la fenêtre que l'on mettoit les chevaux à mon carosse. « Ah » mon Dieu ! *me dit-il*, ne sortez pas ; voilà » M. d'Elbeuf (*a*) qui sera ici dans un mo» ment. Et que faire ? *lui répondis-je* ; n'est» il pas à S. Germain ? Il y étoit, *répondit*

(1) Charles de Lorraine, II du nom, mort en 1657.

» *froidement M. de Brissac*; mais comme
» il n'y a pas trouvé à dîner, il vient voir
» s'il trouvera à souper à Paris. Il m'a juré
» plus de dix fois depuis le pont de Neuilly,
» où je l'ai rencontré, jusqu'à la croix du
» tiroir, où je l'ai laissé, qu'il feroit bien
» mieux que M. son cousin de Mayenne
» ne fit à la ligue ». Jugez, s'il vous plaît, de ma peine; je n'osois m'ouvrir à qui que ce soit, que j'attendois M. le prince de Conti & M. de Longueville de peur de les faire arrêter à S. Germain. Je voyois un prince de la maison de Lorraine, dont le nom est toujours agréable à Paris, prêt à se déclarer, & à être déclaré certainement général des troupes qui n'avoient point de général, & qui en avoient un besoin pressant. Je savois que le maréchal de la Mothe, qui se défioit toujours de l'irrésolution naturelle à M. de Longueville, ne feroit pas un pas qu'il ne le vît; & je ne pouvois douter que M. de Bouillon n'ajoutât encore la présence de M. d'Elbeuf, très-suspecte à tous ceux qui le connoissoient sur le chapitre de la probité, aux motifs qu'il trouvoit pour ne point agir dans l'absence de M. le prince de Conti. De remede, je n'en voyois point. Le prévôt des marchands étoit dans le fond du cœur passionné pour la cour, & je ne le pouvois ignorer. Le premier pré-

ſident n'en étoit point eſclave comme l'autre, mais l'intention certainement y étoit; & de plus, quand j'euſſe été auſſi aſſuré d'eux que de moi-même, que leur euſſé-je pu propoſer dans une conjoncture où les peuples enragés ne pouvoient point ne pas s'attacher au premier objet, & où ils euſſent pris pour menſonge & pour trahiſon tout ce qu'on leur eût dit, au moins publiquement, contre un prince qui n'avoit rien de grand de ſes prédéceſſeurs, que les manieres de l'affabilité, qui étoient juſtement ce que j'avois à craindre à ce moment? Sur le tout, je n'oſois me promettre tout-à-fait que M. le prince de Conti & M. de Longueville vinſſenr ſi-tôt qu'ils me l'aſſuroient. J'avois écrit la veille au ſecond, comme par un preſſentiment, que je le ſupplois de conſidérer que les moindres inſtans étoient précieux, & que le délai même fondé eſt toujours dangereux dans le commencement des grandes affaires. Mais je connoiſſois ſon irréſolution. Suppoſé qu'ils arrivaſſent dans demi-quart-d'heure, ils arrivoient toujours après un homme qui avoit l'eſprit du monde le plus artificieux, & qui ne manqueroit pas de donner toutes les couleurs qui pourroient jetter la défiance dans l'eſprit des peuples aſſez aiſée à prendre dans les circonſtances d'un frere &

d'un beau-frere de M. le prince. Véritablement, pour me consoler, j'avois pour prendre mon parti sur ces réflexions, peut-être deux momens, peut-être un quart-d'heure pour le plus. Il n'étoit pas encore passé, quand M. d'Elbeuf entra, qui me dit tout ce que la cajollerie de la maison de Guise put lui suggérer. Je vis ses trois enfans derriere lui, qui ne furent pas tout-à-fait si éloquens, mais qui me parurent avoir été bien sifflés. Je répondis à leur honnêteté avec beaucoup de respect, & avec toutes les manieres qui pouvoient couvrir mon jeu. M. d'Elbeuf me dit qu'il alloit de ce pas à l'hôtel-de-ville lui offrir son service; à quoi lui ayant répondu que je croyois qu'il seroit plus obligeant pour le parlement, qu'il s'adressât le lendemain directement aux chambres assemblées, il demeura ferme dans sa premiere résolution, quoiqu'il me vînt d'assurer qu'il vouloit en tout suivre mes conseils.

Aussi-tôt qu'il fut monté en carosse, j'écrivis un mot à Fournier, premier échevin, qui étoit de mes amis, qu'il prît garde que l'hôtel-de-ville renvoyât M. d'Elbeuf au parlement. Je mandai à ceux des curés qui étoient le plus intimement à moi, de jetter la défiance par les ecclésiastiques dans l'esprit des peuples, sur l'union qui avoit

paru entre M. d'Elbeuf & l'abbé de la Riviere. Je courus toute la nuit à pied & déguisé, pour faire connoître à ceux du parlement, auxquels je n'osois m'ouvrir touchant M. le prince de Conti & M. de Longueville, qu'ils ne se devoient pas abandonner à la conduite d'un homme aussi décrié sur le chapitre de la bonne foi, & qui leur faisoit bien connoître les intentions qu'il avoit pour leur compagnie, puisqu'il s'étoit d'abord adressé à l'hôtel-de-ville, sans doute en vue de la diviser du parlement. Comme j'avois eu celle de gagner du tems en lui conseillant d'attendre jusqu'au lendemain à lui offrir son service, avant que de se présenter à la ville, je me résolus, dès que je vis qu'il ne prenoit point mon conseil, de me servir contre lui-même de celui qu'il suivroit, & je trouvai effectivement que je faisois effet dans beaucoup d'esprits. Mais comme je ne pouvois voir que peu de gens dans le peu de tems que j'avois, & que de plus la nécessité d'un chef qui commandât les troupes ne souffroit presque point de délai, je m'apperçus que mes raisons touchoient beaucoup plus les esprits que les cœurs; & pour vous dire le vrai, j'étois fort embarrassé, & d'autant plus que j'étois bien averti que M. d'Elbeuf ne s'oublioit pas. Le président le Coigneux avec

qui il avoit été fort brouillé lorſqu'ils étoient tous deux avec Monſieur à Bruxelles, & avec qui il ſe croyoit raccommodé, me fit voir un billet qu'il lui avoit écrit de la porte S. Honoré en entrant dans la ville, où étoient ces propres mots : *Il faut aller faire hommage au coadjuteur; dans trois jours il me rendra ſes devoirs.* Le billet étoit ſigné, *l'Ami du cœur.* Je n'avois pas beſoin de cette preuve pour ſavoir qu'il ne m'aimoit pas. J'avois été autrefois brouillé avec lui, & je l'avois prié un peu bruſquement de ſe taire à un bal chez madame de Peroché, dans lequel il me sembloit qu'il vouloit faire une raillerie de M. le Comte, qu'il haïſſoit fort, parce qu'ils étoient tous deux en ce tems-là amoureux de madame de Montbazon.

Après avoir couru la ville juſqu'à deux heures, je revins chez moi, preſque réſolu de me déclarer publiquement contre M. d'Elbeuf, de l'accuſer d'intelligence avec la cour, de faire prendre les armes, & de le prendre lui-même, ou de l'obliger à ſortir de Paris. Je me ſentois aſſez de crédit dans le peuple, pour le pouvoir entreprendre judicieuſement; mais il faut avouer que l'extrêmité étoit grande par une infinité de circonſtances, & particuliérement par celle d'un mouvement qui ne pouvoit pas être

médiocre, dans une ville investie, & investie par un roi.

Comme je roulois toutes ces différentes pensées dans ma tête, qui n'étoit pas, comme vous vous pouvez imaginer, peu agitée, l'on me vint dire que le chevalier de la Chaise, qui étoit à M. de Longueville, étoit à la porte de ma chambre. Il me cria en entrant : « Levez-vous, Monsieur ; M. le prince de Conti & M. de Longueville sont à la porte S. Honoré ; & le peuple qui crie & qui dit qu'ils viennent pour trahir la ville, ne les veut pas laisser entrer ». Je m'habillai en diligence, j'allai prendre le bon-homme Broussel, je fis allumer huit ou dix flambeaux, & nous allâmes en cet équipage à la porte S. Honoré. Nous trouvâmes déja tant de monde dans la rue, que nous eumes peine à percer la foule ; & il étoit grand jour quand nous fimes ouvrir la porte, parce que nous employâmes beaucoup de tems à rassurer les esprits qui étoient dans une défiance inimaginable. Nous haranguâmes le peuple, & nous amenâmes à l'hôtel de Longueville M. le prince de Conti & M. son beau-frere.

J'allai en même-tems chez M. d'Elbeuf lui faire une maniere de compliment, qui, sans doute, ne lui eut pas plu : car c'étoit

pour lui proposer de ne pas aller au palais, ou au moins de n'y aller qu'avec les autres, & après avoir conféré ensemble de ce qu'il y auroit à faire pour le bien du parti. La défiance générale de tout ce qui avoit le moins du monde rapport à M. le prince, nous obligeoit de ménager avec bien de la douceur ces premiers momens. Ce qui eut peut-être été facile la veille, eut été impossible & même ruineux le matin du jour suivant, & ce M. d'Elbeuf, que je croyois pouvoir chasser de Paris le 9, m'en eut apparemment chassé le 10, s'il eût su prendre son parti : tant le nom de Condé étoit suspect au peuple. Dès que je vis qu'il avoit manqué le moment dans lequel nous fimes entrer M. le prince de Conti, je ne doutai point que, comme le fond des cœurs étoit pour nous, je ne les amenasse avec un peu de tems, où il me plairoit ; mais il falloit ce peu de tems. C'est pourquoi mon avis fut, & il n'y en avoit point d'autre, de ménager M. d'Elbœuf, & de lui faire voir qu'il pourroit trouver sa place & son compte en s'unissant avec M. le prince de Conti & avec M. de Longueville. Ce qui me fait croire que cette proposition ne lui auroit pas plu, comme je vous le disois tout-à-l'heure, c'est qu'au lieu de m'attendre chez lui, comme je

l'en avois envoyé prier, il alla au palais. Le premier président, qui ne vouloit pas que le parlement allât à Montargis, mais qui ne vouloit point non plus de guerre civile, reçut M. d'Elbeuf à bras ouverts, précipita l'assemblée des chambres; & quoi que pussent dire Broussel, Longueil, Blancménil, Viole, Novion, le Coigneux, il fit déclarer général M. d'Elbeuf, dans la vue, à ce que m'a avoué depuis le président de Mesmes, qui se faisoit l'auteur de ce conseil, de faire une division dans le parti, qui n'eut pas été, à son compte, capable d'empêcher la cour de s'adoucir, & qui l'eut été toutefois d'affoiblir assez la faction pour la rendre moins dangereuse & moins durable. Cette pensée m'a toujours paru une de ces visions dont la spéculation est belle & la pratique impossible: la méprise en ces matieres est toujours très-périlleuse.

Comme je ne trouvai point M. d'Elbeuf; que ceux à qui j'avois donné ordre de l'observer me rapporterent qu'il avoit pris le chemin du palais, & que j'eus appris que l'assemblée des chambres avoit été avancée, je me le tins pour dit: je ne doutai point de la vérité, & je revins en diligence à l'hôtel de Longueville, pour obliger M. le prince de Conti & M. de Longueville

d'aller ſur l'heure même au parlement. Le ſecond n'avoit jamais hâte, & le premier fatigué de ſa mauvaiſe nuit, s'étoit mis au lit. J'eus toutes les peines du monde à le perſuader de ſe relever. Il ſe trouvoit mal, & il tarda tant, qu'on nous vint dire que le parlement étoit levé, & que M. d'Elbeuf marchoit à l'hôtel-de-ville, pour y prêter le ſerment & prendre le ſoin de toutes les commiſſions qui s'y délivreroient. Vous concevez aiſément l'amertume de cette nouvelle ; elle eut été plus grande, ſi la premiere occaſion que M. d'Elbeuf avoit manquée, ne m'eût donné lieu d'eſpérer qu'il ne ſe ſerviroit pas même de la ſeconde. Comme j'appréhendai toutefois que le bon ſuccès de cette matinée ne lui élevât le cœur, je crus qu'il ne lui falloit pas laiſſer trop de tems de ſe reconnoître, & je propoſai à M. le prince de Conti de venir au parlement l'après-dînée, de s'offrir à la compagnie, & d'en demeurer ſimplement & préciſément dans les termes qui ſe pourroient expliquer plus ou moins favorablement, ſelon qu'il trouveroit l'air du bureau dans la grand'-chambre, mais encore plus, ſelon que je le trouverois moi-même dans la ſalle, où, ſous prétexte que je n'avois pas encore de place au parlement, je faiſois état de demeurer pour avoir l'œil ſur le peuple.

M. le prince de Conti ſe mit dans mon caroſſe, ſans aucune ſuite de livrée que la mienne, qui étoit fort grande, & qui me faiſoit par conſéquent reconnoître de fort loin; ce qui étoit aſſez à propos en cette occaſion, & qui n'empêchoit pourtant pas que M. le prince de Conti ne fît voir aux bourgeois qu'il prenoit confiance en eux, ce qui n'y étoit pas moins néceſſaire. Il n'y a rien où il faille plus de précautions qu'en tout ce qui regarde les peuples, parce qu'il n'y a rien de plus déréglé; & il n'y a rien où il les faille plus cacher, parce qu'il n'y a rien de plus défiant. Nous arrivâmes au palais avant M. d'Elbeuf, l'on cria ſur les degrés de la ſalle : *Vive le coadjuteur ;* mais à la réſerve des gens que j'y avois fait trouver, perſonne ne cria *vive Conti ;* & comme Paris fournit un monde plutôt qu'un nombre dans les émotions, quoique j'y euſſe beaucoup de gens apoſtés, il me fut aiſé de juger que le gros du peuple n'étoit pas guéri de la défiance; & je vous confeſſe que je fus bien aiſe quand j'eus tiré le prince de la ſalle & que je l'eus mis dans la grand-chambre.

M. d'Elbeuf arriva un moment après, ſuivi de tous les gardes de la ville qui l'accompagnoient depuis le matin comme général. Le peuple éclatoit de toutes parts;

vive son altesse M. d'Elbeuf. Et comme on crioit en même tems, *vive le coadjuteur*, je l'abordai avec un visage riant, & je luis dis: « Voici un écho, Monsieur, qui » m'est bien glorieux. Vous êtes trop hon- » nête, *me répondit-il; & en se tournant* » *aux gardes il leur dit :* demeurez à la » porte de la grand'chambre ». Je pris cet ordre pour moi, & j'y demeurai pareillement avec ce que j'avois de gens le plus à moi, qui étoient en bon nombre. Comme le parlement fut assis, M. le prince de Conti prit la parole, & dit qu'ayant connu à S. Germain les pernicieux conseils que l'on donnoit à la reine, il avoit cru qu'il étoit obligé, par sa qualité de prince du sang, de s'y opposer. Vous voyez assez la suite de ce discours. M. d'Elbeuf, qui, selon le caractere de tous les gens foibles, étoit rogue & fier, parce qu'il se croyoit le plus fort, dit qu'il savoit le respect qu'il devoit à M. le prince de Conti, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire que c'étoit lui qui avoit rompu la glace, & qui s'étoit offert le premier à la compagnie; & qu'elle lui ayant fait l'honneur de lui confier le bâton de général, il ne le quitteroit jamais qu'avec la vie. La cohue du parlement, qui étoit, comme le peuple, en défiance de M. le prince de Conti, applaudit à cette

déclaration, qui fut ornée de mille périphrases très-naturelles au style de M. d'Elbeuf. Toucheprez, capitaine de ses gardes, homme d'esprit & de cœur, les commenta dans la salle. Le parlement se leva, après avoir donné arrêt, par lequel il enjoignoit sous peine de crime de leze-majesté aux troupes de n'approcher Paris de 20 lieues, & je vis bien que je devois me contenter pour ce jour-là de ramener M. le prince de Conti sain & sauf à l'hôtel de Longueville. Comme la foule étoit grande, il fallut que je le prisse presque entre mes bras au sortir de la grand'chambre. M. d'Elbeuf, qui croyoit être maître de tout, me dit d'un ton de raillerie, en entendant les cris du peuple, qui par reprise nommoient son nom & le mien ensemble : *voilà, Monsieur, un écho qui m'est bien glorieux.* A quoi je répondis, *vous êtes trop honnête;* mais d'un ton un peu plus gai qu'il ne me l'avoit dit; car quoiqu'il crût ses affaires en fort bon état, je jugeai sans balancer, que les miennes seroient bientôt dans une meilleure condition que les siennes, dès que je vis qu'il avoit encore manqué cette seconde occasion. Le crédit parmi les peuples, cultivé & nourri de longue main, ne manque jamais à étouffer, pour peu qu'il ait de tems pour ger-

mer, ces fleurs minces & naissantes de la bienveillance publique, que le pur hazard fait quelquefois pousser. Je ne me trompai pas dans ma pensée, comme vous allez voir.

Je trouvai, en arrivant à l'hôtel de Longueville, Vincerot, capitaine de Navarre, & qui avoit été nourri page du Marquis de Ragni (*a*), pere de madame de Lesdiguiéres (*b*). Elle me l'envoyoit de S. Germain où elle étoit, sous prétexte de répéter quelques prisonniers; mais dans le vrai pour m'avertir que M. d'Elbeuf, une heure après avoir appris l'arrivée de M. le prince de Conti & de M. de Longueville à Paris, avoit écrit à la Riviere ces propres mots: « Dites à la reine & à Monsieur, que ce » diable de coadjuteur perd tout ici; que » dans deux jours je n'y aurai aucun pou» voir; mais que s'ils veulent me faire un » bon parti, je leur témoignerai que je ne suis » pas venu à Paris avec une aussi mauvaise » intention qu'ils se le persuadent ». La Riviere montra ce billet au cardinal, qui s'en moqua, & qui le fit voir au maréchal de Villeroy. Je me servis très-utilement de cet avis; sachant que tout ce qui a façon

(*a*) Leonor de la Magdelaine.

(*b*) Anne de la Magdelaine, fille de Léonor de la Magdelaine & d'Hippolyte de Gondi.

du myſtere eſt bien mieux reçu dans le peuple, j'en fis un ſecret à quatre ou cinq cens perſonnes. Les curés de S. Euſtache, de S. Roch, de S. Merri, & de S. Jean, me manderent ſur les neuf heures du ſoir, que la confiance que M. le prince de Conti avoit témoignée au peuple d'aller tout ſeul & ſans ſuite dans mon caroſſe ſe mettre entre les mains de ceux mêmes qui crioient contre lui, avoit fait un effet merveilleux. Les officiers des quartiers ſur les dix heures me firent tenir plus de 50 billets, pour m'avertir que leur travail avoit réuſſi, & que les diſpoſitions étoient ſenſiblement & viſiblement changées. Je mis Marigni en œuvre entre dix & onze, & il fit ce fameux couplet, l'original de tous les triolets, *M. d'Elbeuf & ſes enfans*, que vous avez tant ouï chanter à Caumartin (*a*). Nous allâmes entre minuit & une heure, M. de Longueville, le maréchal de la Mothe & moi, chez M. de Bouillon, qui étoit au lit avec la goutte, & qui dans l'incertitude des choſes faiſoit grande difficulté de ſe déclarer. Nous lui fimes voir notre plan & la faciliré de l'exécution. Il le comprit; il y entra; nous prîmes toutes nos meſures, je donnai moi-même les or-

(*a*) Louis-François le Févre, mort en 1685.

dres aux colonels & aux capitaines qui étoient de mes amis. Vous concevrez mieux notre projet par le récit de son exécution, sur laquelle je m'étendrai, après que j'aurai encore fait cette remarque, que le coup le plus dangereux que je portai à M. d'Elbeuf dans tous ces mouvemens, fut l'impression que je donnai par les habitués des paroisses, qui le croyoient eux-mêmes, que je donnai, dis-je, au peuple, qu'il avoit intelligence avec les troupes du roi, qui le soir du 9 s'étoient saisies du poste de Charenton. Je le trouvai, au moment que ce bruit se répandoit, sur les degrés de l'hôtel-de-ville, & il me dit « Que diriez-» vous qu'il y ait des gens assez méchans pour » dire que j'ai fait prendre Charenton ? *Je lui répondis :* « Que diriez-vous qu'il y » ait des gens assez scélérats pour dire que » M. le prince de Conti est venu ici de » concert avec M. le prince » ? Je reviens à l'exécution du projet que j'ai déja touché ci-dessus.

Comme je vis l'esprit du peuple assez disposé & assez revenu de la défiance, pour ne pas s'intéresser pour M. d'Elbeuf, je crus qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, & que l'ostentation seroit aussi à propos ce jour-là, que la modestie avoit été de saison la veille.

M. le prince de Conti & M. de Longueville prirent un grand & magnifique carosse de madame de Longueville, suivis d'une grande quantité de livrées. Je me mis auprès du premier à la portiere, & l'on marcha ainsi au palais à petit pas. M. de Longueville n'y étoit pas venu la veille, parce que je croyois qu'en cas d'émotion, l'on auroit plus de respect pour la tendre jeunesse & pour la qualité de prince du sang de M. le prince de Conti, que pour la personne de M. de Longueville, qui étoit proprement la bête de M. d'Elbeuf; & parce que M. de Longueville n'étant point pair, n'avoit point de séance au parlement, & qu'ainsi il avoit été de nécessité de convenir au préalable de sa place, qu'on lui donna au-dessus du doyen, de l'autre côté des ducs & pairs. Il offrit d'abord à la compagnie ses services, Rouen, Caen, Dieppe & toute la Normandie, & il la supplia de trouver bon que pour engagement de sa parole il fît loger à l'hôtel-de-ville madame sa femme, monsieur son fils, & mademoiselle sa fille. Jugez, s'il vous plaît, de l'effet que fit cette proposition. Elle fut soutenue fortement & agréablement par M. de Bouillon, qui entra appuyé, à cause de sa goute, sur deux gentilshommes. Il prit

place au-deſſous de M. de Longueville : & il coula, ſelon que nous l'avions concerté la nuit, dans ſon diſcours, qu'il ſerviroit le parlement avec beaucoup de joie ſous les ordres d'un auſſi grand prince que M. le prince de Conti. M. d'Elbeuf s'échauffa à ce mot, & il répéta ce qu'il avoit dit la veille, qu'il ne quitteroit qu'avec la vie le bâton de général. Le murmure s'éleva ſur ce commencement de conteſtation, dans lequel M. d'Elbeuf fit voir qu'il avoit plus d'eſprit que de jugement. Il ne parla pas à propos; il n'étoit plus tems de conteſter; il falloit plier. Mais j'ai obſervé que les *gens foibles ne plient jamais quand ils le doivent*. Nous lui donnâmes à cet inſtant le troiſiéme relais, qui fut l'apparition du maréchal de la Mothe, qui ſe mit au-deſſous de M. de Bouillon, & qui fit à la compagnie le même compliment que lui. Nous avions concerté de ne faire paroître ces perſonnages ſur le théâtre que l'un après l'autre, parce que *rien ne touche & n'émeut tant les peuples, & même les compagnies, qui tiennent beaucoup du peuple, que la variété des ſpectacles*. Nous ne nous y trompâmes pas, & ces trois apparitions qui ſe ſuivirent, firent un effet ſans comparaiſon plus prompt & plus grand, qu'elles ne l'euſſent fait, ſi elles ſe

fussent unies. M. de Bouillon, qui n'avoit pas été de ce sentiment, me l'avoua le lendemain, avant même que de sortit du palais.

M. le premier président, qui étoit tout d'une piéce, demeura dans la pensée de se servir de cette brouillerie pour affoiblir la faction, & proposa de laisser la chose indécise, jusqu'à l'après-dînée, pour donner le tems à ces messieurs de s'accommoder. Le président de Mesmes, qui étoit pour le moins aussi-bien intentionné pour la cour que lui, mais qui avoit plus de vues & plus de jointures, lui répondit à l'oreille, & je l'entendis : « Vous vous moquez, Monsieur, ils s'accommoderoient peut-être aux dépens de notre autorité ; mais nous en sommes plus loin que vous ne pensez. Ne voyez-vous pas que M. d'Elbeuf est pris pour duppe, & que ces gens-ci sont les maîtres » ? Le président le Coigneux, à qui je m'étois ouvert la nuit, éleva sa voix, & dit : « Il faut finir avant que de dîner, dussions-nous dîner à minuit. Parlons en particulier à ces Messieurs ». Il pria en même tems M. le prince de Conti & M. de Longueville d'entrer dans la quatriéme chambre des enquêtes, dans laquelle on entre de la grand-chambre ; & messieurs de Novion & Bel-

liévre (*a*), qui étoient de notre correſpondance, menerent M. d'Elbeuf, qui ſe faiſoit encore tenir à quatre dans la ſeconde. Comme je vis les affaires en pour-parler, & la ſalle du palais en état de n'en rien appréhender, j'allai en diligence prendre madame de Longueville & madame de Bouillon avec leurs enfans, & je les menai avec une eſpece de triomphe à l'hôtel-de-ville. La petite vérole avoit laiſſé à madame de Longueville, comme je vous l'ai déja dit en un autre lieu, tout l'éclat de la beauté, quoiqu'elle lui eût diminué la beauté; & celle de madame de Bouillon, bien qu'un peu effacée, étoit toujours très-brillante. Imaginez-vous, je vous prie, ces deux perſonnes ſur le perron de l'hôtel-de-ville, plus belles en ce qu'elles paroiſſoient négligées, quoiqu'elles ne le fuſſent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfans entre les bras, qui étoient beaux comme leurs meres. La Greve étoit pleine de peuple juſques au-deſſus des toits, tous les hommes jettoient des cris de joie, toutes les femmes pleuroient de tendreſſe. Je jettai cinq cens piſtoles par les fenêtres de l'hôtel-de-ville; & après avoir laiſſé Noirmoutier & Miron auprès des dames, je retournai

(*a*) Pomponne de Belliévre, ſecond du nom, mort premier préſident du parlement de Paris en 1657.

au palais, & j'y arrivai avec une foule innombrable de gens armés & non armés. Toucheprez, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, qui m'avoit fait ſuivre, étoit entré, un peu avant que je fuſſe dans la cour du palais, étoit entré, dis-je, dans la ſeconde, pour avertir ſon maître qui y étoit toujours demeuré, qu'il étoit perdu, s'il ne s'accommodoit; ce qui fut cauſe que je le trouvai fort embarraſſé & même fort abattu. Il le fut bien davantage quand M. de Belliévre, qui l'avoit amuſé à deſſein, dit: Qu'eſt-ce que c'étoient des tambours qui battoient? Je lui répondis qu'il en alloit bien entendre d'autres, & que les gens de bien étoient las de la diviſion que l'on eſſayoit de faire dans la ville. Je connus à cet inſtant que *l'eſprit dans les grandes affaires, n'eſt rien ſans le cœur*. M. d'Elbeuf ne garda plus même les apparences, il expliqua ridiculement ce qu'il avoit dit, il ſe rendit à plus qu'on ne voulut, & il n'y eut que l'honnêteté & le bon ſens de M. de Bouillon qui lui conſerverent la qualité de général, & le premier rang avec MM. de Bouillon & de la Mothe, également généraux avec lui, ſous l'autorité de M. le prince de Conti, déclaré dès le même inſtant généraliſſime des armées du roi, ſous les ordres du parlement.

Voilà ce qui se passa le matin du 11 janvier. L'après-dînée M. d'Elbeuf, à qui l'on avoit donné cette commission pour le consoler, somma la Bastille, & le soir il y eut une scène à l'hôtel-de-ville, de laquelle il est à propos de vous rendre compte, parce qu'elle eut beaucoup plus de suites qu'elle ne méritoit. Noirmoutier, qui avoit été fait la veille lieutenant-général, sortit avec cinq cens chevaux de Paris, pour pousser des escarmoucheurs des troupes, que nous appellions des Mazarins, qui venoient faire le coup de pistolet dans le fauxbourg. Comme il revint descendre à l'hôtel-de-ville, il entra avec Matha, Laigues & la Boulaie (*a*), encore tout cuirassé, dans la chambre de madame de Longueville, qui étoit toute pleine de dames. Ce mêlange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons qui étoient dans la salle, & de trompettes qui étoient dans la place, donnoit un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui étoit grand amateur de l'Astrée, me dit : « Je » m'imagine que nous sommes assiégés dans » Marcilli. Vous avez raison, *lui répondis-* » *je*. Madame de Longueville est aussi belle » que Galatée ; mais Marsillac (M. de la

(*a*) Maximilien Echabart, marquis de la Boulaie.

» Rochefoucault le pere n'étoit pas encore » mort) n'eſt pas ſi honnête-homme que » Lindamor ». Je m'apperçus en me retournant, que le petit Courtin qui étoit dans une croiſée, pouvoit m'avoir entendu, c'eſt ce que je n'ai jamais ſu au vrai ; mais je n'ai pu auſſi jamais deviner d'autres cauſes de la premiere haine que M. de la Rochefoucault a eue pour moi.

Je ſais que vous aimez les portraits, & j'ai été fâché par cette raiſon de n'avoir pu vous en faire voir juſqu'ici preſque aucun qui n'ait été de profil, & qui n'ait par conſéquent été fort imparfait. Il me ſembloit que je n'avois pas aſſez de grand jour dans le veſtibule dont vous venez de ſortir, & où vous n'avez vu que les peintures légeres des préliminaires de la guerre civile. Voici la galerie où les figures vous paroîtront dans leur étendue, & où je vous repréſenterai les perſonnages que vous verrez plus avant dans l'action. Vous jugerez par les tableaux & les traits particuliers que vous pourrez remarquer dans la ſuite, ſi j'en ai bien pris l'idée. Voici le portrait de la reine, par lequel il eſt juſte de commencer.

Portrait de la reine.

La reine avoit plus que perſonne que j'aie jamais vue, de cette ſorte d'eſprit qui lui étoit néceſſaire pour ne pas paroître ſotte

à ceux qui ne la connoissoient pas. Elle avoit plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de maniere que de fond, plus d'application à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, & plus d'incapacité que de tout ce que j'ai dit ci-dessus.

De M. le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans avoit, à l'exception du courage, tout ce qui étoit nécessaire à un honnête-homme : mais comme il n'avoit rien, sans exception, de tout ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvoit rien dans lui-même qui pût suppléer, ni même soutenir sa foiblesse. Comme elle regnoit dans son cœur par la frayeur, & dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux mêmes qui l'y entraînoient pour leur intérêt ; mais il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir. Cet ombrage amortit dès sa jeunesse en lui les couleurs même les plus vives & les plus gaies

qui dévoient briller naturellement dans un esprit beau & éclairé, dans un enjoument aimable, dans une intention très-bonne, dans un désintéressement complet & dans une facilité de mœurs incroyable.

M. le prince est né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César & à Spinola. Il a égalé le premier, il a passé le second. L'intrépidité est l'un des moindres traits de son caractere. La nature lui avoit fait l'esprit aussi grand que le cœur; la fortune en le donnant à un siecle de guerre, a laissé au second toute son étendue; la naissance, ou plutôt l'éducation dans une maison attachée & soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. On ne lui a pas inspiré de bonne heure les grandes & générales maximes, qui sont celles qui font & qui forment ce que l'on appelle l'esprit de suite. Il n'a pas eu le tems de les prendre par lui-même, parce qu'il a été prévenu dès sa jeunesse par la chûte imprévue des grandes affaires, & par l'habitude au bonheur. Ce défaut a fait, qu'avec l'ame du monde la moins méchante, il a fait des injustices; qu'avec le cœur d'Alexandre il n'a pas été exempt, non plus que lui, de foiblesses; qu'avec un esprit merveilleux il est tombé dans des imprudences; qu'ayant toutes les

De M. le prince.

qualités de François de Guiſe, il n'a pas ſervi l'état en de certaines occaſions, auſſi bien qu'il le devoit; & qu'ayant toutes celles de Henri du même nom, il n'a pas pouſſé la faction où il le pouvoit. Il n'a pu remplir ſon mérite, c'eſt un défaut; mais il eſt rare, mais il eſt beau.

De M. de Longueville. M. de Longueville avoit avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la dépenſe, de la libéralité, de la juſtice, de la valeur, de la grandeur: & il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-deſſus de ſa capacité. Avec la capacité & les grands deſſeins l'on n'eſt jamais compté pour rien: quand on ne les ſoutient pas, l'on n'eſt pas compté pour beaucoup, & c'eſt ce qui fait le médiocre.

De M. de Beaufort. M. de Beaufort n'en étoit pas juſqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avoit que l'intention. Il en avoit ouï parler aux importans, & il avoit un peu retenu de leur jargon, & cela mêlé avec les expreſſions qu'il avoit tirées très-fidélement de madame de Vendôme, formoit une langue qui auroit déparé le bon ſens de Caton. Le ſien étoit court & lourd, & d'autant plus qu'il étoit obſcurci par la préſomption. Il ſe croyoit habile, & c'eſt ce qui le faiſoit pa-

roître artificieux, parce que l'on connoissoit d'abord qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour cette fin. Il étoit brave de sa personne, & plus qu'il n'appartient à un fanfaron; il l'étoit en tout sans exception, & jamais plus faussement qu'en galanterie. Il parloit, il pensoit comme le peuple, dont il fut l'idole quelque tems. Vous en verrez les raisons.

M. d'Elbeuf n'avoit du cœur que parce qu'il est impossible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point. Il avoit tout l'esprit qu'un homme qui a beaucoup plus d'art que de bon sens peut avoir. C'étoit le galimathias du monde le plus fleuri. Il a été le premier prince que sa pauvreté a avili; & peut-être jamais homme n'a eu moins que lui l'art de se faire plaindre dans sa misere. La commodité ne le releva pas; & s'il fût parvenu jusqu'à la richesse, on l'eut envié comme un partisan, tant la gueuserie lui paroissoit propre & faite pour lui. De M. d'Elbeuf.

M. de Bouillon étoit d'une valeur éprouvée, & d'un sens profond. Je suis persuadé par ce que j'ai vu de sa conduite, que l'on a fait tort à sa réputation quand on l'a décriée. Je ne sais si l'on n'a pas fait quelque faveur à son mérite, en le croyant capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point faites. De M. de Bouillon.

De M. de Turenne.

M. de Turenne a eu dès sa jeunesse toutes les bonnes qualités, & il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est point avisé. Il avoit presque toutes les vertus comme naturelles; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, & je le crois aussi, parce qu'il n'étoit pas naturellement entreprenant; mais toutefois, qui le sait? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions; mais qui ne s'y sont jamais développées qu'à sa gloire.

Le maréchal de la Mothe.

Le maréchal de la Mothe avoit beaucoup de cœur. Il étoit capitaine de la seconde classe; il n'étoit pas homme de beaucoup de sens; il avoit assez de douceur & de facilité dans la vie civile; il étoit très-utile dans un parti, parce qu'il y étoit très-commode.

M. le prince de Conti.

J'oubliois presque M. le prince de Conti, ce qui est un bon signe pour un chef de parti. Je ne crois pas vous le pouvoir mieux dépeindre qu'en vous disant que (*a*) . . . .
. . . .
Ce chef de parti étoit un zero qui ne mul-

(*a*) Il y a ici cinq lignes effacées.

tiplioit que parce qu'il étoit prince du ſang : voilà pour le public. Pour ce qui eſt du particulier, la méchanceté faiſoit en lui ce que la foibleſſe faiſoit en M. le duc d'Orléans. Elle inondoit toutes les autres qualités, qui n'étoient d'ailleurs que médiocres & toutes ſemées de foibleſſes.

Il y a eu toujours du je ne ſais quoi en M. de la Rochefoucault. Il a voulu ſe mêler d'intrigues dès ſon enfance, & en un tems où il ne ſentoit pas les petits intérêts, qui n'ont jamais été ſon foible, & où il ne connoiſſoit pas les grands, qui d'un autre ſens n'ont pas été ſon fort. Il n'a jamais été capable d'aucunes affaires, & je ne ſais pourquoi ; car il avoit des qualités qui euſſens ſuppléé en tout autre celles qu'il n'avoit pas (*a*). . . . . Sa vue n'étoit pas aſſez étendue, & il ne voyoit pas même tout enſemble ce qui étoit à ſa portée : mais ſon bon ſens, très-bon dans la ſpéculation, joint à ſa douceur, à ſon inſinuation, & à ſa facilité de mœurs, qui eſt admirable, devoit récompenſer plus qu'il n'a fait le défaut de ſa pénétration. Il a toujours eu une irréſolution habituelle ; mais je ne ſais même à quoi attribuer cette

M. de la Rochefoucault.

(*a*) Il y a deux lignes effacées.

irréſolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de ſon imagination, qui n'eſt rien moins que vive. Je ne la puis donner à la ſtérilité de ſon jugement : car quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fond de raiſon. Nous voyons les effets de cette irréſolution, quoique nous n'en connoiſſions pas la cauſe. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-ſoldat. Il n'a jamais été par lui-même bon courtiſan, quoiqu'il ait eu toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute ſa vie il y ait été engagé. Cet air de honte & de timidité, que vous lui voyez dans la vie civile, s'étoit tourné dans les affaires en air d'apologie. Il croyoit toujours en avoir beſoin; ce qui joint à ſes maximes, qui ne marquent pas aſſez de foi à la vertu, & à ſa pratique, qui a toujours été à ſortir des affaires avec autant d'impatience qu'il y étoit entré, me fait conclure qu'il eût beaucoup mieux fait de ſe connoître & de ſe réduire à paſſer comme il eut pu, pour le courtiſan le plus poli & pour le plus honnête-homme à l'égard de la vie commune, qui eût paru dans ſon ſiecle.

Madame de Longueville.

Madame de Longueville a naturellement bien du fond d'eſprit; mais elle en a encore plus le fin & le tour. Sa capacité, qui n'a

pas été aidée, par sa paresse (*a*), n'est pas allée jusqu'aux affaires dans lesquelles la haine contre M. le prince l'a portée, & dans lesquelles la galanterie l'a maintenue. Elle avoit une langueur dans ses manieres, qui touchoit plus que le brillant de celles mêmes qui étoient plus belles. Elle en avoit une même dans l'esprit, qui avoit ses charmes, parce qu'elle avoit, si l'on peut le dire, des reveils lumineux & surprenans. Elle eut eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea de ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroine d'un grand parti, elle en devint l'aventuriere. La grace a rétabli ce que le monde ne lui pouvoit rendre.

Madame de Chevreuse (*b*) n'avoit plus même de reste de beauté, quand je l'ai connue. Je n'ai jamais vu qu'elle en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnoit même assez souvent des ouvertures si brillantes, qu'elles paroissoient comme des éclairs; & si sages qu'elles n'eussent pas été

Madame de Chevreuse.

(*a*) C'est-à-dire, *à cause de sa paresse.*

(*b*) Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, & de Magdelaine de Lenoncourt. Elle naquit en 1600; elle épousa en 1617 Charles d'Albert, duc de Luines, & prit en 1621, une seconde alliance avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle est morte au mois d'août 1679.

désavouées par les plus grands hommes de tous les siecles. Ce mérite toutefois ne fut que d'occasion. Si elle fut venue dans un siecle où il n'y eût point eu d'affaire, elle n'eut pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prieur des chartreux lui eut plu, elle eut été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine (*a*), qui s'attacha à elle, la jetta dans les affaires; le duc de Buckingham (*b*) & le comte de Hollande (*c*) l'y entretinrent; M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna, parce qu'elle s'abandonnoit à tout ce qui plaisoit à celui qu'elle aimoit, sans choix, & purement parce qu'il falloit qu'elle aimât quelqu'un. Il n'étoit pas même difficile de lui donner un amant de partie faite; mais dès qu'elle l'avoit pris, elle l'aimoit uniquement & fidélement; & elle nous a avoué à madame de Rhodes & à moi, que par un caprice, disoit-elle, de la fortune, elle n'avoit jamais aimé le mieux, ce qu'elle avoit estimé le plus, à la réserve toutefois, ajouta-t-elle, du pauvre Buckingham. Son dévouement à la passion, que l'on pouvoit dire éternelle, quoiqu'elle changeât d'ob-

(*a*) Charles IV, duc de Lorraine, mort en 1675.

(*b*) George Villiers, duc de Buckingham, assassiné comme il alloit au secours de la Rochelle.

(*c*) Lord Anglois, de la maison de Rich, cadet d'un comte de Warvic & ambassadeur en France.

jet, n'empêchoit pas qu'une mouche ne lui donnât des distractions; mais elle en revenoit toujours avec des emportemens qui les faisoient trouver agréables. Jamais personne n'a moins fait d'attention sur les périls, & jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules & pour les devoirs. Elle ne connoissoit que celui de plaire à son amant.

Mademoiselle de Chevreuse.

Mademoiselle de Chevreuse (*a*), qui avoit plus de beauté que d'agrément, étoit sotte jusqu'au ridicule par son naturel. La passion lui donnoit de l'esprit & même du sérieux & de l'agréable, uniquement pour celui qu'elle aimoit; mais elle le traitoit bientôt comme ses juppes, qu'elle mettoit dans son lit, quand elles lui plaisoient, & & qu'elle brûloit par une pure aversion deux heures après.

Madame la Palatine.

Madame la Palatine (*b*) estimoit autant la galanterie qu'elle en aimoit le solide. Je ne crois pas que la reine Elizabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un état. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, & je lui ai trouvé par-tout également de la sincérité.

Madame de Montbazon.

Madame de Montbazon étoit d'une très-

(*a*) Charlotte-Marie, dite mademoiselle de Chevreuse.

(*b*) Anne de Gonzague-Cléves, mariée en 1645 avec Edouard de Baviere, prince Palatin du Rhin. Elle étoit fille de Charles, duc de Mantoue-Nevers.

grande beauté ; la modeſtie manquoit à ſon air. Sa morgue, ſi l'on peut le dire, & ſon jargon, euſſent ſuppléé dans un tems calme à ſon peu d'eſprit. Elle eut peu de foi dans la galanterie, nulle dans les affaires. Elle n'aimoit rien que ſon plaiſir, & au-deſſus de ſon plaiſir ſon intérêt. Je n'ai jamais vu une perſonne qui ait conſervé dans le vice ſi peu de reſpect pour la vertu.

M. Molé premier préſident.

Si ce n'étoit pas une eſpece de blaſphême de dire qu'il y a quelqu'un dans notre ſiecle, plus intrépide que le grand Guſtave & M. le prince, je dirois que ça été M. Molé premier préſident. Il s'en eſt fallu de beaucoup que ſon eſprit n'ait été auſſi grand que ſon cœur ; il ne laiſſoit pas d'y avoir quelques rapports par une reſſemblance qui n'y étoit toutefois qu'en laid. Je vous ai déja dit qu'il n'étoit point congru dans ſa langue, & il eſt vrai : mais il avoit une ſorte d'éloquence qui en choquant l'oreille ſaiſiſſoit l'imagination. Il vouloit le bien de l'état préférablement à toutes choſes, même à celui de ſa famille, quoiqu'il parût l'aimer trop pour un magiſtrat ; mais il n'eut pas le génie aſſez élevé pour connoître d'aſſez bonne heure le bien qu'il eut pu faire. Il préſuma trop de ſon pouvoir : il s'imagina qu'il modéreroit la cour & ſa compagnie. Il ne réuſſit à l'un ni à l'autre : il

ſe rendit ſuſpect à tous les deux, & ainſi il fit du mal avec de bonnes intentions. La préoccupation y contribua beaucoup; elle étoit extrême en tout, & j'ai même obſervé qu'il jugeoit toujours des actions par les hommes, mais preſque jamais des hommes par les actions. Comme il avoit été nourri dans les formes du palais, tout ce qui étoit extraordinaite lui étoit ſuſpect. Il n'y a guère de diſpoſition plus dangereuſe en ceux qui ſe rencontrent dans les affaires où les regles ordinaires n'ont plus de lieu.

Le peu de part que j'ai eu dans celles dont il s'agit en ce lieu, me pourroit peut-être donner la liberté d'ajouter ici mon portrait: mais outre que l'on ne ſe connoît jamais aſſez bien pour ſe peindre naturellement ſoi-même, je vous confeſſe que je trouve une ſatisfaction ſi ſenſible à vous ſoumettre uniquement & abſolument le jugement de tout ce qui me regarde, que je ne puis ſeulement me réſoudre à m'en former dans le plus intérieur de mon eſprit la moindre idée. Je reprens le fil de mon hiſtoire.

Le commandement des armées ayant été réglé comme je vous l'ai dit ci-deſſus, l'on continua à travailler aux fonds néceſſaires pour la levée & pour la ſubſiſtance des troupes. Toutes les compagnies & tous les corps s'unirent, & Paris enfanta ſans douleur une

armée complete en huit jours. La Bastille se rendit, après avoir essuyé pour la forme cinq ou six coups de canon. Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes à ce fameux siége porter leur chaises dans le jardin de l'arsenal où étoit la batterie, comme elles les portent au sermon.

M. de Beaufort, qui depuis qu'il se fut sauvé du bois de Vincennes, s'étoit caché dans le Vendômois, de maison en maison, arriva ce jour-là à Paris, & il vint descendre chez Prudhomme. Montrésor, qu'il avoit envoyé querir dès la porte de la ville, vint me trouver en même tems, pour me faire compliment de sa part, & pour me dire qu'il seroit dans un quart-d'heure en mon logis. Je le prévins, j'allai chez Prudhomme, & je ne trouvai pas que sa prison lui eût donné plus de sens. Il est toutefois vrai qu'elle lui avoit donné plus de réputation. Il l'avoit soutenue avec fermeté, & il en étoit sorti avec courage. Ce lui étoit même un mérite de n'avoir pas quitté les bords de la Loire, dans un tems où il est vrai qu'il falloit & de l'adresse & de la fermeté pour s'y tenir. Il n'est pas difficile de faire valoir dans les commencemens d'une guerre civile le mérite de tous ceux qui sont mal à la cour. C'en est un grand que de n'y être pas bien. Comme

il y avoit déja quelque tems qu'il m'avoit fait aſſurer par Montréſor, qu'il ſeroit très-aiſe de prendre liaiſon avec moi, & que je prévoyois bien l'uſage auquel je le pourrois mettre, j'avois jetté par intervalle & ſans affectation dans l'eſprit du peuple des bruits avantageux pour lui. J'avois orné de mille couleurs une entrepriſe que le cardinal avoit fait faire ſur lui par du Hamel. Montréſor, qui l'informoit avec exactitude des obligations qu'il m'avoit, avoit mis toutes les diſpoſitions néceſſaires pour une grande union entre nous. Vous croyez aiſément qu'elle ne lui étoit pas déſavantageuſe en l'état où j'étois dans le parti, & elle m'étoit comme néceſſaire, parce que ma profeſſion pouvant m'embarraſſer en mille rencontres, j'avois beſoin d'un homme que je puſſe dans les conjonctures mettre devant moi. Le maréchal de la Mothe étoit ſi dépendant de M. de Longueville, que je ne m'en pouvois pas répondre. M. de Bouillon n'étoit pas un ſujet à être gouverné. Il me falloit un phantôme, mais il ne me falloit qu'un phantôme ; & par bonheur pour moi il ſe trouva que le phantôme étoit petit-fils de Henri le Grand ; qu'il parla comme on parle aux halles, ce qui n'eſt pas ordinaire aux enfans de Henri le Grand, & qu'il eut de grands cheveux

bien longs & bien blonds. Vous ne pouvez vous imaginer le poids de ces circonſtances, & vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans le peuple.

Nous ſortîmes enſemble de chez Prudhomme, pour aller voir M. le prince de Conti. Nous nous mîmes en même portiere; nous nous arrêtâmes dans la rue S. Denis & dans la rue S. Martin. Je nommai, je louai, & je montrai M. de Beaufort. Le feu prit en moins d'un inſtant. Toutes les femmes le baiſerent, & nous eumes ſans exagération, à cauſe de la foule, peine de paſſer juſqu'à l'hôtel-de-ville. Il préſenta le lendemain requête au parlement, par laquelle il demandoit d'être reçu à ſe juſtifier de l'accuſation intentée contre lui, d'avoir entrepris contre la perſonne du cardinal : ce qui fut accordé & exécuté le jour d'après.

MM. de Luines & de Vitri arriverent dans le même tems à Paris pour entrer dans le parti; & le parlement donna ce fameux arrêt, par lequel il ordonna que tous les deniers royaux étant dans toutes les recettes générales & particulieres du royaume, ſeroient ſaiſis & employés à la défenſe commune.

M. le prince établit de ſa part ſes quartiers, il poſta le maréchal du Pleſſis à Saint-

Denis, le maréchal de Grammont à Saint-Cloud, & Palluau, qui a été depuis le maréchal de Clérambaut, à Séve. L'activité naturelle à M. le prince fut encore merveilleusement allumée par la colere qu'il eut de la déclaration de M. le prince de Conti & de M. de Longueville, qui avoient jetté la cour dans une défiance si grande de ses intérêts, que le cardinal ne doutant point d'abord qu'il ne fût de concert avec eux, fut sur le point de quitter la cour, & ne se rassura pas qu'il ne l'eût vu de retour à Saint-Germain, des quartiers, où il étoit allé donner ses ordres. En arrivant il y éclata avec fureur, contre madame de Longueville particuliérement, à qui madame la princesse sa mere, qui étoit aussi à Saint-Germain, en écrivit le lendemain tout le détail. Je lus ces mots qui étoient dans la même lettre : *L'on est ici si déchaîné contre le coadjuteur, qu'il faut que j'en parle comme les autres. Je ne puis toutefois m'empêcher de le remercier de ce qu'il a fait pour la pauvre reine d'Angleterre.* Cette circonstance est curieuse pour la rareté du fait. Cinq ou six jours avant que le roi sortît de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre que je trouvai dans la chambre de mademoiselle sa fille, qui a été depuis madame

d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous » voyez, je viens tenir compagnie à Hen» riette. La pauvre enfant n'a pu ſe lever » aujourd'hui, faute de feu ». Le vrai étoit qu'il y avoit ſix mois que le cardinal n'avoit fait payer la reine de ſa penſion; que les marchands ne lui vouloient plus rien fournir, & qu'il n'y avoit pas un morceau de bois dans la maiſon. Vous me faites bien la juſtice d'être perſuadée que madame d'Angleterte ne demeura pas le lendemain au lit faute d'un fagot, mais vous croyez bien auſſi que ce n'étoit pas ce que madame la princeſſe vouloit dire dans ſon billet. Je m'en reſſouvins au bout de quelques jours, j'exagérai la honte de cet abandonnement ; & le parlement envoya 40000 livres à la reine d'Angleterre. La poſtérité aura peine à croire qu'une reine d'Angleterre, petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot pour ſe lever au mois de janvier, dans le Louvre, & ſous les yeux d'une cour de France. Nous avons horreur, en liſant les hiſtoires, de lâchetés moins monſtrueuſes que celle-là, & le peu de ſentiment que je trouvai dans la plupart des eſprits ſur ce fait, m'a obligé de faire, je crois, plus de mille fois cette réflexion, que *les exemples du paſſé touchent ſans comparaiſon*

plus les hommes que ceux de leur ſiecle. Nous nous accoutumons à tout ce que nous voyons, & je vous ai dit quelquefois que je ne ſais ſi le conſulat du cheval de Caligula nous auroit autant ſurpris que nous nous l'imaginons.

Le parti ayant pris ſa forme, il ne manquoit plus que l'établiſſement du cartel, qui ſe fit ſans négociation. Un cornette de mon régiment ayant été pris priſonnier par un parti de celui de la Villette, fut mené à Saint-Germain, & la reine commanda ſur l'heure que l'on lui tranchât la tête. Le grand-prévôt, qui ne douta point de la conſéquence, & qui étoit aſſez de mes amis, m'en avertit, & j'envoyai en même tems un trompette à Palluau qui commandoit dans le quartier de Séve, avec une lettre très-eccléſiaſtique, mais qui faiſoit entendre les inconvéniens de la ſuite d'autant plus proches que nous avions auſſi des priſonniers, & entr'autres monſieur d'Olonne (*a*), qui avoit été arrêté comme il vouloit ſe ſauver habillé en laquais.

Palluau alla ſur l'heure à S. Germain, où il repréſenta les conſéquences de cette exécution. On obtint de la reine à toute

(*a*) Louis de la Trimouille, marquis de Royan, comte d'Olonne, mort en *1686.*

peine qu'elle fût différée jusqu'au lendemain, & on lui fit comprendre après l'importance de la chose. On échangea mon cornette, & ainsi le cartel s'établit insensiblement.

Je ne m'étendrai pas à vous rendre compte du détail de ce qui se passa dans le siege de Paris, qui commença le 9 de janvier 1649, & qui fut levé le 1 avril de la même année. Je me contenterai de vous en dater seulement les jours les plus considérables. Mais avant que de descendre à ce particulier, je crois qu'il est à propos de faire deux ou trois remarques qui méritent de la réflexion.

La premiere est, qu'il n'y eut jamais ombre de mouvement dans la ville, quoique tous les passages des rivieres fussent fermés & occupés par les ennemis, & que leurs partis courussent continuellement du côté de la terre. On peut dire même que l'on ne reçut aucune incommodité; & l'on doit ajouter qu'il ne parut pas que l'on y eût eu seulement peur, que le 23 de janvier, le 9 & le 10 de mars, où l'on vit dans les marchés une petite étincelle d'émotion, plutôt causée par la malice & par l'intérêt des boulangers, que par le manquement de pain.

La seconde est, qu'aussi-tôt que Paris se

fut déclaré, tout le royaume branla. Le parlement d'Aix, qui arrêta le comte d'Alais, gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris. Celui de Rouen, où monſieur de Longueville étoit allé dès le 20 janvier, fit la même choſe. Celui de Touloufe fut ſur le penchant, & ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Ruel, dont je vous parlerai dans la ſuite. Le prince d'Harcourt (*a*), qui eſt M. le duc d'Elbeuf d'aujourd'hui, ſe jetta dans Montreuil, dont il étoit gouverneur, & prit le parti du parlement. Rheims, Tours & Poitiers prirent les armes en ſa faveur. Le duc de la Trimouille (*b*) fit publiquement des levées pour lui : le duc de Retz lui offrit ſes ſervices & Belle-Iſle. Le Mans chaſſa ſon (*c*) évêque & toute la maiſon de Lavardin, qui étoit attachée à la cour, & Bordeaux n'attendoit pour ſe déclarer, que les lettres que le parlement de Paris avoit écrites à toutes les compagnies ſouveraines & à toutes les villes du royaume, pour les exhorter à s'unir avec lui contre l'ennemi commun. Ces lettres furent interceptées du côté de Guyenne.

(*a*) Charles de Lorraine, III du nom, mort en 1692.

(*b*) Henri de la Trimouille, duc de Thouars, mort en 1674.

(*c*) Philibert Emanuel de Beaumanois de Lavardin, mort en 1671.

La troisiéme remarque eſt, que durant le cours de ces trois mois de blocus, pendant leſquels le parlement s'aſſembloit réglément tous les matins, & quelquefois même les après-dînées, l'on n'y traita, au moins pour l'ordinaire, que de matieres ſi légeres & ſi frivoles, qu'elles euſſent pu être terminées par deux commiſſaires en un quart-d'heure à chaque matin. Les plus ordinaires étoient les avis que l'on recevoit à tous les inſtans des meubles ou de l'argent que l'on prétendoit être cachés chez les partiſans & chez les gens de la cour. De mille il ne s'y en trouva pas dix de fondés; & cet entêtement, joint à l'acharnement que l'on avoit à ne ſe point départir des formes en des affaires qui y étoient directement oppoſées, me fit connoître de très-bonne heure, que *les compagnies, qui ſont établies pour le repos, ne peuvent jamais être propres au mouvement.* Je reviens au détail.

Le 18 janvier 1649, je fus reçu au parlement pour y avoir place & voix délibérative en l'abſence de mon oncle, & l'après-dînée nous ſignâmes chez M. de Bouillon un engagement, que les principales perſonnes prirent enſemble. En voici les noms. MM. de Beaufort, de Bouillon, de la Mothe, de Noirmoutier, de Vitri, de Briſſac, de

Maure,

Maure, de Matha, de Cugnac (*a*), de Barriere, de Silleri, de la Rochefoucault, de Laigues, de Sevigni, de Béthune, de Luines, de Chaumont, de S. Germain, d'Achon, & de Fiesque.

Le 21 du même mois, on lut, on examina & on publia ensuite les remontrances par écrit que le parlement avoit ordonné, en donnant l'arrêt contre le cardinal Mazarin, devoir être faites au roi. Elles étoient sanglantes contre le ministre, & elles ne servirent proprement que de manifeste, parce qu'on ne voulut pas les recevoir à la cour, où l'on prétendoit que le parlement, qu'on y avoit supprimé comme rebelle, ne pouvoit plus parler en corps.

Le 24, MM. de Beaufort & de la Mothe sortirent pour une entreprise qu'ils avoient formée sur Corbeil. Elle fut prévenue par M. le prince, qui y jetta des troupes.

Le 29, M. de Vitri étant sorti avec un parti de cavalerie pour amener madame sa femme qui venoit de Coubert à Paris, trouva dans la vallée de Fescamp des Allemands du bois de Vincennes, qu'il poussa jusques dans les barrieres du château. Tancréde, le prétendu fils de M. de Ro-

(*a*) Antoine de Cugnac, marquis de Damprierre.

han, qui s'étoit déclaré pour nous la veille, fut tué malheureusement en cette petite occasion.

Le 1 février, M. d'Elbeuf mit garnison dans Brie-Comte-Robert, pour favoriser le passage des vivres qui venoient de la Brie.

Le 8 du même mois, Talon, l'un des avocats-généraux, proposa au parlement de faire quelques pas de respect & de soumission envers la reine, & sa proposition fut appuyée par M. le premier président & par M. le président de Mesmes. Mais elle fut rejettée de toute la compagnie, même avec un fort grand bruit, parce qu'on la crut avoir été faite de concert avec la cour. Je ne le crois pas, mais j'avoue que le tems de la faire n'étoit pas pris dans les regles de la bienséance. Aucun des généraux n'y étoit présent, & je m'y opposai fortement par cette raison.

Le soir du même jour, Clanleu, que nous avions mis dans Charenton avec trois mille hommes, eut avis que M. d'Orléans & M. le prince marchoient à lui avec sept mille hommes de pied, quatre mille chevaux & du canon. Je reçus en même-tems un billet de S. Germain qui portoit la même nouvelle.

M. de Bouillon, qui étoit au lit, attaqué

de la goutte, ne croyant pas la place tenable, fut d'avis d'en retirer les troupes, & de garder ſeulement le milieu du pont. M. d'Elbeuf, qui aimoit Clanleu, & qui croyoit qu'il lui feroit acquérir de l'honneur à bon marché, parce qu'il ne ſe perſuadoit pas que l'avis fût véritable, ne fut pas de ce ſentiment. M. de Beaufort ſe piqua de bravoure; le maréchal de la Mothe crut, à ce qu'il m'avoua depuis, que M. le prince ne haſarderoit pas cette attaque à la vue de nos troupes, qui ſe pouvoient poſter trop avantageuſement. M. le prince de Conti ſe laiſſa aller au plus grand bruit, comme tous les hommes foibles ont accoutumé de faire. On manda à Clanleu de tenir, & on lui promit d'être à lui à la pointe du jour: mais on ne lui tint pas parole. Il fallut un tems infini pour faire ſortir des troupes hors de Paris. On ne fut en bataille ſur la hauteur de Feſcamp, qu'à ſept heures du matin, quoiqu'on eût commencé à défiler dès les onze heures du ſoir. M. le prince attaqua Charenton à la pointe du jour: il l'emporta après y avoir perdu M. de Châtillon, qui étoit lieutenant-général dans ſon armée. Clanleu ſe fit tuer, ayant refuſé quartier. Nous y perdîmes quatre-vingts officiers, il n'y en eut que douze ou quinze de tués de l'armée de M. le prince. Comme la nôtre commençoit à marcher,

elle vit la ſienne ſur deux lignes de l'autre côté de la hauteur : aucun des partis ne ſe pouvoit attaquer, parce qu'aucun ne ſe vouloit expoſer à l'autre à la deſcente du vallon. On ſe regarda & on s'eſcarmoucha tout le jour. Noirmoutier, à la faveur de ces eſcarmouches, détacha mille chevaux, ſans que M. le prince s'en apperçût, & il alla du côté d'Eſtampes, pour eſcorter un grand convoi de toutes ſortes de bétail, qui s'y étoit aſſemblé. Il eſt à remarquer que toutes les provinces accouroient à Paris, parce que l'argent y étoit en abondance, & que tous les peuples étoient preſque également paſſionnés pour ſa défenſe.

Le 10, M. de Beaufort & M. de la Mothe ſortirent pour favoriſer le retour de Noirmoutier, & ils trouverent le maréchal de Grammont dans la plaine de Ville-Juifve, qui avoit deux mille hommes de pied des gardes ſuiſſes & françoiſes, & deux mille chevaux. Nerlieu, cadet de Beauveau, bon officier, qui commandoit la cavalerie de Mazarin, étant venu à la charge, fut tué par les gardes de M. de Beaufort dans la porte de Vitri. Brionne, pere de celui que vous connoiſſez, arracha l'épée à M. de Beaufort. Les ennemis plierent, leur infanterie même s'étonna, & il eſt conſtant que les piques des bataillons commençoient à ſe toucher & à faire

un cliquetis, qui eſt toujours marque de confuſion, quand le maréchal de la Mothe fit faire alte. Il ne voulut pas expoſer le convoi, qui commençoit à paroître, à l'incertitude d'un combat. Le maréchal de Grammont ſe retira, & le convoi entra dans Paris, accompagné, je crois, de plus de cent mille hommes, qui étoient ſortis au bruit qui avoit couru que M. de Beaufort étoit engagé.

Le 11, Brillac, conſeiller des enquêtes, homme de réputation dans le parlement, dit en pleine aſſemblée des chambres; qu'il falloit penſer à la paix; que les bourgeois ſe laſſoient de fournir à la ſubſiſtance des troupes; que tout retomberoit à la fin ſur la compagnie; qu'il ſavoit de ſcience certaine que la propoſition d'un accommodement ſeroit très-agréée à la cour. Aubri, préſident de la chambre des comptes, avoit parlé la veille de même ſens dans le conſeil de l'hôtel-de-ville, & vous allez voir que l'on ſe ſervoit à S. Germain de la crédulité de ces deux hommes, dont le premier n'avoit de capacité que pour le palais, & l'autre n'en avoit pour rien; vous allez voir, dis-je, que l'on s'en ſervoit à S. Germain, pour couvrir une entrepriſe que l'on avoit formée ſur Paris. Le parlement s'échauffa beaucoup touchant la propoſition:

l'on contesta de part & d'autre assez long-temps, & il fut enfin conclu que l'on en délibéreroit le lendemain matin.

Le lendemain, qui fut le 12 février, Michel, qui commandoit la garde de la porte S. Honoré, vint avertir le parlement qu'il s'y étoit présenté un héraut revêtu de sa cotte-d'armes & accompagné de deux trompettes, qui demandoit à parler à la compagnie, & avoit trois paquets, l'un pour elle, l'autre pour M. le prince de Conti, & l'autre pour l'hôtel-de-ville. On étoit alors sur le point de s'asseoir : tout le monde s'y entretenoit de ce qui étoit arrivé la veille à onze heures du soir dans les halles, où le chevalier de la Valette avoit été pris semant des billets injurieux pour le parlement, & encore plus pour moi. Il fut amené à l'hôtel-de-ville, où je le trouvai sur les degrés, comme je descendois de la chambre de madame de Longueville. Comme je le connoissois extrêmement, je lui fis civilité, & je fis même retirer une foule de peuple qui le maltraitoit. Mais je fus bien surpris, quand au lieu de répondre à mes honnêtetés, il me dit d'un ton fier : *Je ne crains rien, je sers mon roi.* Je fus moins étonné de sa maniere d'agir, quand on me fit voir les placards, qui ne se fussent pas à la vérité ac-

cordés avec des complimens. Les bourgeois m'en mirent à la main cinq ou six cens copies trouvées dans son carosse. Il continua à me parler hautement : je ne changeai pas pour cela de ton avec lui, je lui témoignai la douleur que j'avois de le voir dans le malheur, & le prévôt des marchands l'envoya prisonnier à la conciergerie. Cette aventure qui n'avoit pas déja beaucoup de rapport avec les bonnes dispositions de la cour à la paix, dont Brillac & le président Aubri s'étoient vantés d'être si bien informés; cette aventure, dis-je, jointe à l'apparition d'un héraut qui sembloit comme sorti à point nommé d'une machine, ne marquoit que trop visiblement un dessein formé. Tout le parlement le voyoit comme tout le reste du monde : mais tout le parlement étoit propre à s'aveugler dans la pratique, parce qu'il est si accoutumé, par les regles de la justice ordinaire, à s'attacher aux formalités, que dans les extraordinaires il ne les peut jamais démêler de la substance. Il faut prendre garde à ce héraut, il ne vient pas pour rien; voilà trop de circonstances ensemble; on amuse par des propositions, on envoie des semeurs de billets pour soulever le peuple : un héraut paroît le lendemain; il y a du mystere. Voilà ce que la compagnie

disoit, qui ajoutoit : *Mais que faire? Un parlement refuser d'entendre un héraut de son roi! Un héraut qu'on ne refuse même jamais de la part de son ennemi!* Tous parloient sur ce ton, & il n'y avoit de différence que le plus haut & le plus bas. Ceux qui étoient dévoués à la cour éclatoient, ceux qui étoient bien intentionnés pour le parti ne prononçoient pas si fermement les dernieres syllabes. On envoya prier M. le prince de Conti & MM. les généraux de venir prendre leurs places : & pendant que l'on attendoit les uns dans la grand-chambre, les autres dans la seconde, les autres dans la quatriéme, je pris le bonhomme Broussel à part, & je lui ouvris un expédient qui ne me vint dans l'esprit qu'un quart-d'heure avant que l'on eût pris séance.

Ma premiere vue, quand je connus que le parlement se disposoit à donner entrée au héraut, fut de faire prendre les armes à toutes les troupes, de le faire passer dans les défilés en grande cérémonie, & de l'environner tellement, sous prétexte d'honneur, qu'il ne fût presque point vu & nullement entendu du peuple. La seconde fut meilleure ; je proposai à Broussel, qui, comme des plus anciens de la grand'chambre, opinoit des premiers, de dire qu'il

ne concevoit pas l'embarras où l'on témoignoit d'être dans cette rencontre; qu'il n'y avoit qu'un parti, qui étoit de refuser toute audience & même toute entrée au héraut, sur ce que ces sortes de gens n'étoient jamais envoyés qu'à des ennemis, ou à des égaux; que cet envoi n'étoit qu'un artifice grossier du cardinal Mazarin, qui s'imaginoit qu'il aveugleroit assez & le parlement & la ville, pour les obliger à faire le pas du monde le plus irrespectueux & le plus criminel, sous prétexte d'obéissance. Le bonhomme Broussel, qui demeura persuadé de la force de ce raisonnement, quoiqu'il n'eût qu'une apparence très-légere, le poussa jusqu'aux larmes. Toute la compagnie s'en émut; on comprit que cette réponse étoit la naturelle. Le président de Mesmes, qui vouloit alléguer vingt-cinq ou trente hérauts envoyés par des rois à leurs sujets, fut repoussé & sifflé, comme s'il avoit dit la chose la plus extravagante. On ne voulut pas presque écouter ceux qui opinerent au contraire, & il passa à refuser l'entrée de la ville au héraut, & de charger MM. les gens du roi d'aller à S. Germain rendre raison à la reine de ce refus. M. le prince de Conti & l'hôtel-de-ville se servirent du même prétexte pour ne pas entendre ce héraut, & pour ne pas recevoir les pa-

quets qu'il laissa le lendemain sur la barriere de la porte S. Honoré. Cet incident, joint à la prise du chevalier de la Valette, fit que l'on ne se ressouvint pas seulement de la résolution que l'on avoit faite la veille, de délibérer sur la proposition de Brillac. On n'eut que de la défiance pour ces lueurs d'accommodement, & l'on s'aigrit bien davantage quelques jours après, quand on apprit le détail de l'entreprise. Le chevalier de la Valette, esprit noir, mais déterminé, & d'une valeur propre à entreprendre, avoit formé le dessein de nous tuer, M. de Beaufort & moi, sur les degrés du palais, & de se servir pour cet effet, de la confusion qu'il espéroit qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui de ce héraut jetteroit dans ville. La cour a toujours nié le complot à l'égard de l'entreprise sur nos personnes; mais elle avoua & répéta le chevalier de la Valette à l'égard des placards. Ce que je sais de science certaine, est que Cohon, évêque de Dol, dit l'avant-veille à l'évêque d'Aire, que M. de Beaufort & moi ne serions pas en vie dans trois jours, & il lui parla dans la même conversation de M. le prince, comme d'un homme qui n'étoit pas assez décisif, & auquel on ne pouvoit pas dire toutes choses. Cela m'a fait juger que M. le prince ne savoit pas le fond du dessein du chevalier

de la Valette. J'ai toujours oublié de lui en parler.

Le 19, M. le prince de Conti dit au parlement qu'il y avoit au parquet des huissiers, un gentilhomme envoyé de M. l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, & que ce gentilhomme demandoit audience à la compagnie. Les gens du roi entrerent au dernier mot du discours de M. le prince de Conti, pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait à S. Germain, où ils avoient été reçus admirablement bien. La reine avoit extrêmement agréé les raisons pour lesquelles la compagnie avoit refusé l'entrée au héraut, & elle avoit assuré les gens du roi que, bien qu'en l'état où étoient les choses elle ne pût pas reconnoître les délibérations du parlement pour des arrêts d'une compagnie souveraine, elle ne laissoit pas de recevoir avec joie les assurances que la compagnie lui donnoit de son respect & de sa soumission, & que pour peu que le parlement donnât d'effet à ces assurances, elle lui donneroit toutes les marques de sa bonté & en général & en particulier. Talon, avocat général, qui parloit toujours avec dignité & avec force, fit ce rapport, avec tous les ornemens qu'il lui put donner, & il conclut par une assurance qu'il donna lui-même en

termes fort pathétiques, à la compagnie, que si elle vouloit faire une députation à S. Germain, elle y seroit très-bien reçue, & que ce pourroit être un grand achemi-nement à la paix. Le premier président lui ayant dit ensuite qu'il y avoit, à la porte de la grand'chambre, un envoyé de l'archi-duc, Talon, qui étoit habile, en prit sujet de fortifier son opinion. Il marqua que la providence faisoit naître, ce lui sembloit, cette occasion pour avoir plus de lieu de témoigner encore au roi la fidélité du parlement, en ne donnant point d'audience à l'envoyé, & en rendant simplement compte à la reine du respect que l'on conservoit pour elle en la refusant. Comme cette apparition d'un député d'Espagne dans le parlement de Paris, fait une scène qui n'est pas fort ordinaire dans notre histoire : reprenons-la d'un peu plus loin.

Vous avez déja vu que Saint-Ibal, qui avoit correspondance avec le comte de Fuensaldagne, m'avoit pressé de tems en tems de lier commerce avec lui, & je vous ai aussi rendu compte des raisons qui m'en avoient empêché. Comme je vis que nous étions assiégés; que le cardinal envoyoit Vautorte en Flandre pour commencer quelques négociations avec les Espagnols, & que je connus que notre parti

étoit aſſez formé, pour n'être pas chargé en mon particulier de l'union avec les ennemis de l'état, je ne fus plus ſi ſcrupuleux. Je fis écrire à Saint-Ibal qui n'étoit plus en France, & qui tantôt étoit à la Haye, tantôt à Bruxelles, qu'en l'état où étoient les affaires, je croyois pouvoir écouter avec honneur les propoſitions que l'on me pourroit faire pour le ſecours de Paris; que je le priois toutefois de faire en ſorte que l'on ne s'adreſſât pas à moi directement, & que je ne paruſſe en rien de ce qui ſeroit public. Ce qui m'engagea d'écrire en ce ſens à Saint-Ibal, fut qu'il m'avoit fait dire lui-même par Montréſor, que les Eſpagnols, qui ſavoient qu'il n'y avoit que moi à Paris qui fût proprement maître du peuple, & qui voyoient que je ne leur faiſois pas parler, commençoient à s'imaginer que je pouvois avoir quelques meſures à garder à la cour qui m'en empêchoient, & qu'ainſi ne comptant rien à l'égard de Paris ſur les autres généraux, ils pourroient bien donner dans les offres immenſes que le cardinal leur faiſoit faire tous les jours. Je connus par un mot que madame de Bouillon laiſſa échapper, qu'elle en ſavoit autant que Saint-Ibal; & de concert avec M. ſon mari & avec elle je fis le pas dont je viens de vous rendre compte. J'in-

ſinuai, de même concert, qu'on nous feroit plaiſir de faire ouvrir la ſcene par M. d'Elbeuf. Comme il avoit été dans le tems du cardinal de Richelieu 12 ou 15 ans en Flandres, à la penſion d'Eſpagne, la voie paroiſſoit toute naturelle. Elle fut priſe auſſi-tôt qu'elle fut propoſée. Le comte de Fuenſaldagne fit partir dès le lendemain Arnolfini, moine Bernardin, qui ſe fit habiller en cavalier ſous le nom de Dom Joſeph de Illeſcas. Il arriva chez M. d'Elbeuf à deux heures après minuit, & il lui donna un petit billet de créance : il la lui expliqua telle que vous vous la pouvez imaginer.

M. d'Elbeuf ſe crut l'homme le plus conſidérable du parti, & le lendemain au ſortir du palais il nous mena dîner tous chez lui, c'eſt-à-dire tous les plus conſidérables, en nous diſant qu'il avoit une affaire conſidérable à nous communiquer. M. le prince de Conti, MM. de Beaufort & de la Mothe, & les préſidens le Coigneux, de Belliévre, de Neſmond, de Novion & Viole s'y trouverent. M. d'Elbeuf, qui étoit grand Saltinbanque de ſon naturel, commença la comédie par la tendreſſe qu'il avoit pour le nom François, qui ne lui avoit pas permis d'ouvrir ſeulement un petit billet qu'il avoit reçu d'un lieu ſuſ-

pect: Ce lieu ne fut nommé qu'après deux ou trois circonlocutions toutes pleines de ſcrupules & de myſteres ; & le préſident de Neſmond, qui avec le feu d'un eſprit Gaſcon, étoit l'homme du monde le plus ſimple, remplit la ſeconde ſcene d'auſſi bonne foi qu'il y avoit eu d'art à la premiere. Il regarda ce billet, que M. d'Elbeuf avoit jetté ſur la table très-proprement recacheté, comme *l'holocauſte du Sabath :* il dit que M. d'Elbeuf avoit eu grand tort d'appeller des membres du parlement à une action de cette nature. Enfin le préſident le Coigneux, qui s'impatienta de toutes ces niaiſeries, prit le billet, qui avoit effectivement plus l'air d'un poulet que d'une lettre de négociation. Il l'ouvrit, & après avoir lu ce qu'il contenoit, qui n'étoit qu'une ſimple créance, & avoir entendu de la bouche de M. d'Elbeuf ce que le porteur de la créance lui avoit dit, il nous fit une *pantalonade* digne des premieres ſcenes de la piece. Il tourna en ridicule toutes les façons qui venoient d'être faites; il alla au-devant de celles qui s'alloient faire; & l'on conclut d'une commune voix à ne pas rejetter le ſecours d'Eſpagne. La difficulté fut en la maniere de le recevoir : elle n'étoit pas dans la vérité médiocre pour beaucoup de circonſtances particulieres. Madame de

Bouillon, qui s'étoit ouverte la veille avec moi du commerce qu'elle avoit avec l'Espagne, m'avoit expliqué les intentions de Fuensaldagne, qui étoient de s'engager avec nous, pourvu qu'il fût assuré de son côté que nous nous engagerions avec lui. Cet engagement ne se pouvoit prendre de notre part que par le parlement ou par moi. Il doutoit fort du parlement, dont il voyoit les deux principaux chefs, le premier président & le président de Mesmes, incapables d'aucune proposition. Le peu d'ouverture que je lui avois donnée jusque-là à négocier avec moi, faisoit qu'il ne se fondoit guère davantage sur ma conduite. Il n'ignoroit ni le peu de pouvoir ni le peu de sûreté de M. d'Elbeuf: il savoit que M. de Beaufort étoit entre mes mains, & de plus que son crédit, à cause de son incapacité, n'étoit qu'une fumée. Les incertitudes perpétuelles de M. de Longueville & le peu de sens du maréchal de la Mothe ne l'accommodoient pas. Il se fût fié à M. de Bouillon, mais M. de Bouillon ne lui pouvoit pas répondre de Paris: il n'y avoit aucun pouvoir, & même la goutte qui l'empêchoit d'agir, avoit donné lieu aux gens de la cour à jetter des soupçons contre lui dans les esprits du peuple. Toutes ces considérations, qui embarrassoient Fuensalda-

gne, & qui le pouvoient aiſément obliger à chercher ſes avantages du côté de S. Germain, où l'on appréhendoit avec raiſon ſa jonction avec nous; toutes ces conſidérations, dis-je, ne ſe pouvoient rectifier pour le bien du parti, que par un traité du parlement avec l'Eſpagne, qui étoit impoſſible, ou par un engagement que je priſſe moi-même tout-à-fait poſitif. Saint-Ibal, qui ſe reſſouvenoit qu'il avoit autrefois écrit ſous moi une inſtruction, par laquelle je propoſois cet engagement poſitif, ne doutoit pas que je ne fuſſe encore dans la même diſpoſition, puiſque je m'étois réſolu à écouter; &, quoique Fuenſaldagne ne fût pas de ſon avis, il ne laiſſa pas de charger l'envoyé de le tenter, & de témoigner même qu'il ne feroit aucun pas pour nous ſans ce préalable. Cet envoyé qui, avant que de voir M. d'Elbeuf, avoit eu deux ou trois jours de conférence avec M. & madame de Bouillon, s'en étoit clairement expliqué avec eux, & c'eſt ce qui avoit obligé la derniere à s'expliquer encore davantage avec moi ſur ce détail, qu'elle n'avoit fait juſques-là. Ce que la néceſſité d'un ſecours prompt & preſſant m'avoit fait réſoudre autrefois de propoſer, par l'inſtruction dont je viens de parler, n'étoit plus mon compte. Il ne pouvoit plus

y avoir de ſecret dans un traité, qui de néceſſité devoit être commun avec des généraux, dont les uns m'étoient ſuſpects, & les autres redoutables. J'appercevois que M. de la Rochefoucault avoit fort altéré les bons ſentimens de madame de Longueville, & la force du maréchal de la Mothe. Je n'ai rien à vous dire de M. d'Elbeuf. Je conſidérois M. de Bouillon ſoutenu par l'Eſpagne, avec laquelle il avoit, à cauſe de Sedan, les intérêts les plus naturels, & comme un nouveau duc de Mayenne, qui en auroit mille autres au premier jour tout-à-fait ſéparés de ceux de Paris, & qui pourroit bien avec le tems, aſſiſté de l'intrigue & de l'argent de Caſtille, chaſſer le coadjuteur de Paris, comme le vieux M. de Mayenne (*a*) en avoit chaſſé à la ligue le cardinal de Gondi (*b*) ſon grand-oncle. Dans la conférence que j'eus avec M. & madame de Bouillon touchant l'envoyé, je ne leur cachai rien de mes raiſons, ſans en excepter même la derniere, que j'aſſaiſonnai, comme vous pouvez ju-

(*a*) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la ligue, mort à Soiſſons en 1611.

(*b*) Pierre de Gondi, cardinal, évêque de Paris, mort en 1616. Il étoit frere d'Albert de Gondi, pere de Philippe-Emmanuel de Gondi, qui l'étoit de Jean-François-Paul, auteur de ces Mémoires.

ger, de toute la raillerie la plus douce & la plus honnête qu'il me fut possible. Madame de Bouillon, qui ne faisoit, ou qui ne disoit jamais de galanterie que de concert avec son mari, n'oublia rien de toute celle qui l'eût rendue l'une des plus aimables personnes du monde, quand même elle eût été aussi laide qu'elle étoit belle, pour me persuader que je ne devois point balancer à traiter, & que M. son mari & moi joints ensemble emporterions toujours si fort la balance, que les autres ne nous pourroient faire aucune peine.

M. de Bouillon, qui connoissoit très-bien ce que je pensois, & que je parlois selon mes véritables intérêts, revint tout d'un coup à mon avis, par une maxime qui devroit être très-commune & qui est cependant très-rare. Je n'ai jamais vu que lui *qui ne contestât jamais ce qu'il ne croyoit pas pouvoir obtenir.* Il entra même obligeamment dans mes sentimens. Il dit à madame de Bouillon, « que je jouois le » droit du jeu au poste où j'étois; que la » guerre civile pourroit s'éteindre le len- » demain; que j'étois archevêque de Paris » pour toute ma vie; que j'avois plus d'in- » térêt que personne à sauver la ville, mais » que je n'en avois pas un moindre à ne » m'en point détacher dans les suites; &

» qu'il convenoit, après ce que je venois » de lui dire, que tout ſe pourroit conci- » lier ». Il me fit pour cela une ouverture qui ne m'étoit point venue dans l'eſprit, & que je n'approuvai pas d'abord, parce qu'elle me parut impraticable : mais à laquelle je me rendis à mon tour, après l'avoir examinée. Ce fut d'obliger le parlement à entendre l'envoyé, ce qui feroit preſque tous les effets que nous pourrions ſouhaiter. Les Eſpagnols, qui ne s'y attendoient point, ſeroient ſurpris agréablement; le parlement s'engageroit ſans le croire; les généraux auroient lieu de traiter après ce pas, qui pourroit être interprété dans les ſuites comme une approbation tacite, que le corps auroit donnée aux démarches des particuliers. M. de Bouillon n'auroit pas de peine à faire concevoir à l'envoyé l'avantage que ce lui ſeroit en ſon particulier de pouvoir mander par ſon premier courier à M. l'archiduc, que le parlement des pairs de France avoit reçu une lettre & un député d'un général du roi d'Eſpagne dans les Pays-bas. On feroit comprendre au comte de Fuenſaldagne qu'il étoit de la bonne conduite de laiſſer quelqu'un dans le parti, qui de concert même avec lui, parût n'entrer en rien avec l'Eſpagne, & qui par cette conduite pût parer à tout événement aux in-

conféniens qu'une liaiſon avec les ennemis de l'état emportoit néceſſairement avec ſoi, dans un parti où la conſidération du parlement faiſoit qu'il falloit prendre des meſures plus juſtes ſur ce point que ſur tout autre; que ce perſonnage me convenoit préférablement & par ma dignité & par ma profeſſion, & qu'l ſe trouvoit par bonheur autant de l'intérêt commun que du mien propre. La difficulté étoit de perſuader au parlement de donner audience au député de l'archiduc, & cette audience étoit toutefois la ſeule circonſtance qui pouvoit ſuppléer dans l'eſprit de ce député au défaut de ma ſignature, ſans laquelle il prétendoit qu'il n'avoit aucun droit de rien faire. Nous nous abandonnâmes en cette occaſion M. de Bouillon & moi à la fortune; & l'exemple que nous avions tout récent du héraut exclu ſous le prétexte du monde le plus frivole, nous fit eſpérer que l'on ne refuſeroit pas à l'envoyé l'entrée, pour laquelle on ne manqueroit pas de raiſons très-ſolides.

Notre Bernardin, qui trouvoit beaucoup ſon compte à cette entrée, que l'on n'avoit pas ſeulement imaginée à Bruxelles, fut plus que ſatisfait de notre propoſition. Il fit ſa dépêche à l'archiduc, telle que nous la pouvions ſouhaiter, & il nous pro-

mit de faire par avance & ſans en attendre la réponſe, tout ce que nous lui ordonnerions. Il uſa de ces termes & il avoit raiſon, car j'ai ſu depuis que ſon ordre portoit de ſuivre en tout & par-tout ſans exception les ſentimens de M. & de madame de Bouillon.

Voilà où nous en étions, quand M. d'Elbeuf nous montra comme une grande nouveauté le billet que le comte de Fuenſaldagne lui avoit écrit, & vous jugez que je ne balançai pas à opiner qu'il falloit que l'envoyé préſentât la lettre de l'archiduc au parlement. La propoſition en fut reçue d'abord comme une héréſie, & ſans exagération elle fut un peu moins que ſifflée par toute la compagnie. Je perſiſtai dans mon avis : j'en alléguai les raiſons qui ne perſuaderent perſonne. Le vieux préſident le Coigneux, qui avoit l'eſprit le plus vif, & qui prit garde que je parlois de tems en tems d'une lettre de l'archiduc, de laquelle il ne s'étoit rien dit, revint tout d'un coup à mon avis, ſans m'en dire toutefois la véritable raiſon, qui étoit, qu'il ne doutoit point que je n'euſſe vu le deſſous de quelque carte qui m'eût obligé à prendre cet avis. Comme la converſation ſe paſſoit avec aſſez de confuſion, & que l'on alloit tout de bout diſputant les uns aux autres, il me

dit : *Que ne parlez-vous à vos amis? L'on feroit ce que vous voudriez. Je vois bien que vous ſavez plus de nouvelles que celui qui croit vous les avoir appriſes.* Je fus, pour dire le vrai, terriblement honteux de ma bêtiſe; car je vis bien qu'il ne me pouvoit parler ainſi que ſur ce que j'avois dit de la lettre de l'archiduc au parlement, qui dans le vrai n'étoit qu'un blanc-ſigné, que nous avions rempli chez M. de Bouillon. Je ſerrai la main au préſident le Coigneux, je fis ſigne à MM. de Beaufort & de la Mothe. Les préſidens de Novion & de Belliévre ſe rendirent à mon ſentiment, qui étoit fondé ſur ce que le ſecours d'Eſpagne que nous étions obligés de recevoir comme un reméde à nos maux, que nous connoiſſions être dangereux & empirique, ſeroit infailliblement mortel à tous les particuliers, s'il n'étoit au moins paſſé *par l'alambic du parlement*. Nous priâmes tous M. d'Elbeuf de faire trouver bon au Bernardin de conférer avec nous ſur la forme ſeulement dont il auroit à ſe conduire. Nous le vîmes la même nuit chez lui, le Coigneux & moi. Nous lui dîmes, en préſence de M. d'Elbeuf, en grand ſecret, tout ce que nous voulions bien qui fût ſu; & nous avions concerté dès la veille chez M. de Bouillon, tout ce qu'il devoit dire au

parlement. Il s'en acquitta en homme d'entendement. Je vous ferai un précis du difcours qu'il y fit, après que je vous aurai rendu compte de ce qui fe paffa à ce fujet dans le parlement, lorfqu'il demanda audience, ou plutôt lorfque M. le prince de Conti la demanda pour lui.

Le préfident de Mefmes, homme de capacité, & oncle de celui que vous voyez aujourd'hui, mais attaché jufqu'à la fervitude à la cour, & par l'ambition qui le dévoroit, & par fa timidité qui étoit exceffive; le préfident de Mefmes, dis-je, fit au feul nom de l'envoyé de l'archiduc, une exclamation éloquente & pathétique, au-deffus de tout ce que j'ai lu en ce genre dans l'antiquité; & en fe tournant vers M. le prince de Conti: *Eft-il poffible*, dit-il, *Monfieur, qu'un prince du fang de France, propofe de donner féance fur les fleurs de lys, à un député du plus cruel ennemi des fleurs de lys?*

Comme nous avions prévu cette tempête, il n'avoit pas tenu à nous d'expofer M. d'Elbeuf à ces premiers coups; mais il s'en étoit tiré affez adroitement, en difant que la même raifon qui l'avoit obligé de rendre compte à fon général de la lettre qu'il avoit reçue, ne lui permettoit pas d'en porter la parole en fa préfence. Il falloit

falloit pourtant de néceſſité quelqu'un qui préparât les voies, & qui jettât dans une compagnie, où les premieres impreſſions ont un merveilleux pouvoir, les premieres idées de la paix générale & particuliere, que cet envoyé venoit annoncer. La maniere dont ſon nom frapperoit d'abord l'imagination des enquêtes, décidoit du refus ou de l'acceptation de ſon audience; & tout bien peſé & conſidéré de part & d'autre, l'on jugea qu'il y avoit moins d'inconvénient à laiſſer croire un peu de concert avec l'Eſpagne, qu'à ne pas préparer par un canal ordinaire, non odieux & favorable, *les drogues* que l'envoyé d'Eſpagne nous alloit débiter. Ce n'eſt pas que la moindre ombre de concert, dans les compagnies qu'on appelle réglées, ne ſoit très-capable d'y empoiſonner les choſes, même les plus juſtes & les plus néceſſaires; & cet inconvénient étoit plus à craindre en cette occaſion qu'en toute autre. J'y admirai le diſcernement de M. de Bouillon, chez qui la réſolution ſe prit de faire faire l'ouverture par M. le prince de Conti. Il ne balança pas un moment. Rien ne marque tant le jugement ſolide d'un homme, que de ſavoir choiſir entre les grands inconvéniens. Je reviens au préſident de Meſmes, qui s'attacha à M. le prince de Conti, & qui

ſe tourna enſuite vers moi, en me diſant ces propres paroles : *Quoi, Monſieur, vous refuſez l'entrée au héraut de votre roi ſous le prétexte le plus frivole !* . . . Je ne doutai point de la ſeconde partie de l'apoſtrophe, je la voulus prévenir, & je lui répondis : *Vous me permettrez, Monſieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été conſacrés par un arrêt.*

La cohue du parlement s'éleva à ce mot, releva celui du préſident de Meſmes, qui étoit effectivement très-imprudent ; & il eſt conſtant qu'il ſervit fort, contre ſon intention, comme vous pouvez croire, à faciliter l'audience à l'envoyé. Comme je vis que la compagnie s'échauffoit & s'ameutoit contre le préſident de Meſmes, je ſortis ſous je ne ſais quel prétexte, & je dis à Quatreſous, jeune conſeiller des enquêtes, & le plus impétueux eſprit qui fût dans le corps, d'entretenir l'eſcarmouche, parce que j'avois éprouvé pluſieurs fois que le moyen le plus ſûr & le plus propre pour faire paſſer une affaire extraordinaire dans les compagnies, eſt d'échauffer la jeuneſſe contre les vieux. Quatreſous s'acquitta dignement de cette commiſſion ; il s'arrêta au préſident de Meſmes & au premier préſident, ſur le ſujet d'un certain la Rabliére, partiſan fameux, qu'il faiſoit entrer dans

tous ſes avis ſur quelque matiere où il pût opiner. Les enquêtes s'échaufferent pour la défenſe de Quatreſous : les préſidens à la fin s'impatienterent de ces impertinences. Il fallut délibérer ſur le ſujet de l'envoyé, & malgré les concluſions des gens du roi, & les exclamations des deux préſidens & de beaucoup d'autres, il paſſa à l'entendre.

On le fit entrer ſur l'heure même; on lui donna place au bout du bureau; on le fit aſſeoir & couvrir. Il préſenta la lettre de l'archiduc au parlement, qui n'étoit qu'une lettre de créance, & il s'expliqua, en diſant « que S. A. I. ſon maître, lui » avoit donné charge de faire part à la » compagnie d'une négociation que le car- » dinal Mazarin avoit eſſayé de lier avec » lui depuis le blocus de Paris; que le roi » catholique n'avoit pas eſtimé qu'il fût ſûr » ni honnête d'accepter ſes offres dans » une ſaiſon où, d'un côté on voyoit bien » qu'il ne les faiſoit que pour pouvoir plus » aiſément opprimer le parlement, qui » étoit en vénération à toutes les nations » du monde; & où, de l'autre, tous les » traités que l'on pourroit faire avec un mi- » niſtre condamné, ſeroient nuls de droit, » d'autant plus qu'ils ſeroient faits ſans le » concours du parlement, à qui ſeul il ap- » partient d'enregiſtrer & de vérifier les

» traités de paix pour les rendre sûrs &
» authentiques; que le roi catholique, qui
» ne vouloit tirer aucun avantage des occa-
» sions présentes, avoit commandé à M.
» l'archiduc d'assurer MM. du parlement,
» qu'il savoit être attachés aux véritables
» intérêts de S. M. T. C. qu'il les re-
» connoissoit de très-bon cœur pour ar-
» bitres de la paix ; qu'il se soumettoit à
» leur jugement, & que s'ils acceptoient
» d'en être les juges, il laissoit à leur
» choix de députer de leur corps, en tel
» lieu qu'ils voudroient, sans en excepter
» même Paris, & que le roi catholique
» y enverroit incessamment ses députés;
» seulement pour y représenter ses raisons;
» qu'il avoit fait avancer, en attendant leur
» réponse, dix-huit mille hommes sur la
» frontiere, pour les secourir, en cas qu'ils
» en eussent besoin, avec ordre toutefois
» de ne rien entreprendre sur les places du
» roi très-chrétien, quoiqu'elles fussent la
» plupart comme abandonnées; qu'il n'y
» avoit pas six cens hommes dans Pérone,
» dans S. Quentin & dans le Catelet: mais
» qu'il vouloit témoigner dans cette ren-
» contre, la sincérité de ses intentions pour
» le bien de la paix, & qu'il donnoit sa
» parole que, dans le tems qu'elle se trai-
» teroit, il ne donneroit aucun mouvement

» à ſes armées; que ſi elles pouvoient être,
» en attendant, de quelque utilité au par-
» lement, il n'avoit qu'à en diſpoſer par des
» officiers françois, s'il le jugeoit à pro-
» pos, & qu'à prendre toutes les précau-
» tions qu'il croiroit néceſſaires, pour le-
» ver les ombrages que l'on peut toujours
» prendre avec raiſon de la conduite des
» étrangers ».

Avant que l'envoyé fût entré, il y avoit eu beaucoup de conteſtations tumultuaires dans la compagnie; & le préſident de Meſmes n'avoit rien oublié pour jetter ſur moi toute l'envie de la colluſion avec les ennemis de l'état, qu'il relevoit de toutes les couleurs, qu'il trouvoit aſſez vives & aſſez apparentes dans l'oppoſition du héraut de France & de l'envoyé d'Eſpagne. Il eſt vrai que la conjoncture étoit très-fâcheuſe, & quand il en arrive quelqu'une de cette nature, il n'y a de reméde qu'à planer dans les momens où ce que l'on vous objecte peut faire plus d'impreſſion que ce que vous pouvez répondre, & à ſe relever dans ceux où ce que vous pouvez répondre peut faire plus d'impreſſion que ce que l'on vous objecte. Je ſuivis fort juſtement cette regle dans cette rencontre, qui étoit délicate pour moi: car quoique le préſident de Meſmes me déſignât avec application & avec adreſſe,

je ne pris rien pour moi, tant que je n'eus rien pour lui faire tête, que ce que M. le prince de Conti avoit dit en général de la paix générale, dont il avoit été résolu qu'il parleroit en demandant audience pour le député; mais qu'il en parleroit peu, pour ne pas marquer trop de concert avec l'Espagne. Quand l'envoyé s'en fut expliqué lui-même aussi obligeamment pour le parlement qu'il le fit, & quand je vis que la compagnie étoit chatouillée du discours qu'il venoit de lui tenir, je pris mon tems pour rembarrer le président de Mesmes, & je lui dis « que le respect que j'avois » pour la compagnie m'avoit obligé à dis- » simuler & à souffrir toutes ses picotte- » ries; que je les avois fort bien enten- » dues, mais que je ne les avois pas voulu » entendre, & que je demeurerois encore » dans la même disposition, si l'arrêt qu'il » n'est jamais permis de prévenir, mais » qu'il est toujours ordonné de suivre, ne » m'ouvroit la bouche; que cet arrêt avoit » réglé contre son sentiment, l'entrée de » l'envoyé d'Espagne; aussi-bien que le pré- » cédent, qui n'avoit pas été non plus se- » lon son avis, avoit porté l'exclusion du » héraut; que je ne me pouvois imaginer » qu'il voulût assujettir la compagnie à ne » suivre jamais que ses sentimens; que nul

» ne les honoroit plus que moi, mais que
» la liberté ne laiſſoit pas de ſe conſerver
» dans l'eſtime même & dans le reſpect;
» que je ſupliois MM. de me permettre
» de lui donner une marque de celui que
» j'avois pour lui, en lui rendant un compte,
» qui peut-être le ſurprendroit, de mes pen-
» ſées ſur les deux arrêts du héraut & de
» l'envoyé, ſur leſquels il m'avoit donné
» tant d'attaques; que pour le premier, je
» confeſſois que j'avois été aſſez innocent
» pour avoir failli à donner dans le pan-
» neau; & que ſi M. de Brouſſel n'eût ou-
» vert l'avis auquel il avoit paſſé, je tom-
» bois, par un excès de bonne intention,
» dans une imprudence qui eut peut-être
» cauſé la perte de la ville, & dans un crime
» aſſez convaincu par l'approbation ſolem-
» nelle que la reine venoit de donner à la
» conduite contraire; que pour ce qui étoit
» de l'envoyé, j'avouois que je n'avois été
» d'avis de lui donner audience, que parce
» que j'avois connu à l'air du bureau que
» le plus de voix de la compagnie alloit à
» la lui donner; & que, quoique ce ne fût
» pas mon ſentiment particulier, j'avois
» cru que je ferois mieux de me confor-
» mer par avance à celui des autres, & de
» faire paroître, au moins dans les choſes
» où l'on voyoit bien que la conteſtation

» seroit inutile, de l'union & de l'uniformité dans le corps ». Cette maniere humble & modeste de répondre à cent mots aigres & piquans que j'avois essuyés depuis douze ou quinze jours, & ce matin-là encore, du premier président & du président de Mesmes, fit un effet que je ne puis exprimer, & elle effaça pour assez long-tems l'impression que l'un & l'autre avoient commencé de jetter dans la compagnie, *que je prétendois de la gouverner par mes cabales.* Rien n'est si dangereux en toutes sortes de communautés : & si la passion du président de Mesmes ne m'eût donné lieu de déguiser un peu le manége qui s'étoit fait dans ces deux scènes assez extraordinaires du héraut & de l'envoyé, je ne sais si la plupart de ceux qui avoient donné à la réception de l'un & à l'exclusion de l'autre, ne se fussent pas repentis d'avoir été d'un sentiment qu'ils eussent cru leur avoir été inspiré par un autre. Le président de Mesmes voulut repartir à ce que j'avois dit; mais il fut presque étouffé par la clameur qui s'éleva dans les enquêtes. Cinq heures sonnerent; personne n'avoit dîné, & beaucoup n'avoient pas déjeuné, & MM. les présidens eurent le dernier : ce qui n'est pas avantageux en cette matiere.

L'arrêt qui avoit donné entrée au dé-

puté d'Eſpagne, portoit qu'on lui demanderoit copie ſignée de lui de ce qu'il auroit dit au parlement; qu'on la mettroit dans le regiſtre, & qu'on l'enverroit par une députation ſolemnelle à la reine, en l'aſſurant de la fidélité du parlement, & en la ſuppliant de donner la paix à ſes peuples, & de retirer les troupes du roi des environs de Paris. Comme il étoit fort tard, & que l'on avoit bon appétit, ce qui influe plus qu'on ne ſe peut imaginer dans les délibérations; l'on fut ſur le point de laiſſer mettre cette clauſe, ſans y prendre garde. Le préſident le Coigneux s'apperçut le premier de la conſéquence, & il dit, en ſe tournant vers un aſſez grand nombre de conſeillers qui commençoient à ſe lever, *J'ai Meſſieurs, à parler à la compagnie, je vous prie de reprendre vos places, il y va du tout pour toute l'Europe.* Tout le monde s'étant remis, il prononça d'un air froid & majeſtueux, qui n'étoit pas ordinaire à Maître Gonin (on lui avoit donné ce ſobriquet,) ces paroles pleines de bon ſens: « Le roi d'Eſpagne nous prend pour » arbitres de la paix générale; peut-être » qu'il ſe moque de nous, mais il nous » fait toujours honneur de nous le dire. » Il nous offre des troupes, pour les faire » marcher à notre ſecours, & il eſt ſûr

» que sur cet article il ne se moque pas
» de nous, & qu'il nous fait beaucoup de
» plaisir. Nous avons entendu son envoyé,
» &, vû la nécessité où nous sommes, nous
» n'avons pas eu tort. Nous avons résolu
» d'en rendre compte au roi, & nous avons
» eu raison. On veut s'imaginer que pour
» rendre ce compte, il faut que nous en-
» voyions la feuille de l'arrêt, voilà le piége.
» Je vous déclare, Monsieur, dit-il, en
» se tournant vers M. le premier prési-
» dent, que la compagnie ne l'a pas en-
» tendu ainsi, & que ce qu'elle a arrêté
» est purement que l'on porte la copie,
» mais que l'original demeure au greffe. J'au-
» rois souhaité qu'on n'eût pas obligé les gens
» à s'expliquer, parce qu'il y a des matie-
» res sur lesquelles il est sage de ne par-
» ler qu'à demi : mais puisque l'on y force,
» je dirai sans balancer, que si nous por-
» tons la feuille, les Espagnols croiront
» que nous commettons au caprice du Ma-
» zarin les propositions qu'ils nous font
» pour la paix générale, & même pour ce
» qui regarde notre secours ; au lieu qu'en
» ne portant que la copie, & en ajoutant
» en même tems, comme la compagnie l'a
» très-sagement ordonné, de très-hum-
» bles remontrances pour faire lever le
» siége ; toute l'Europe connnoîtra que nous

» nous tenons en état de faire ce que le vé-
» ritable ſervice du roi & le bien ſolide
» de l'état demandent de notre miniſtere,
» ſi le cardinal eſt aſſez aveugle pour ne
» ſe pas ſervir de cette conjoncture, comme
» il le doit ».

Ce diſcours fut reçu avec une approbation générale; on cria de toutes parts que c'eſt ainſi que la compagnie l'entendoit: MM. des enquêtes donnerent à leur ordinaire, maintes bourades à MM. les préſidens. Martineau, conſeiller des enquêtes, dit publiquement que le *retentum* de l'arrêt étoit que l'on feroit bonne chere à l'envoyé d'Eſpagne, en attendant la réponſe de S. Germain, qui ne pouvoit être que quelque méchante ruſe du cardinal Mazarin. Charton pria tout haut M. le prince de Conti, de ſuppléer à ce que les formalités du parlement ne permettoient pas à la compagnie de faire. Pontcarré dit qu'un Eſpagnol ne lui faiſoit pas tant de peur qu'un Mazarin. Enfin il eſt certain que les généraux en virent aſſez pour ne pas appréhender que le parlement ſe fâchât des démarches qu'ils pourroient faire vers l'Eſpagne, & M. de Bouillon & moi n'en eumes que trop, pour ſatisfaire pleinement l'envoyé de l'archiduc, à qui nous fimes valoir juſques aux moindres circonſtances.

Il en fut content au-delà de ses espérances, & il dépêcha dès la nuit un second courier à Bruxelles, que nous fimes escorter jusqu'à dix lieues de Paris avec 500 chevaux. Le courier portoit la relation de tout ce qui s'étoit passé au parlement, les conditions que M. le prince de Conti & les autres généraux demandoient pour faire un traité avec le roi d'Espagne, & ce que je pouvois donner en mon particulier d'engagement. Je vous rendrai compte de ce détail & de la suite, après que je vous aurai raconté ce qui se passa le même jour qui fut le 19 février.

Pendant que cette piéce de l'envoyé d'Espagne se jouoit au Palais, Noirmoutier sortit avec deux mille chevaux pour amener à Paris un convoi de cinq cens charettes chargées de farines, qui étoient à Brie-Comte-Robert, où nous avions garnison. Comme il eut avis que le comte, depuis maréchal de Grancei (*a*), venoit du côté de Lagni, pour s'y opposer, il détacha M. de la Rochefoucault avec dix-sept escadrons, pour occuper un défilé par où les ennemis étoient obligés de passer. M. de la Rochefoucault, qui avoit plus de

(*a*) Jacques Rouxel, comte de Grancei, devenu maréchal de France en 1651, mort à Paris en 1680.

cœur que d'expérience, s'emporta de chaleur; il n'en demeura pas à son ordre, il sortit de son poste, & chargea les ennemis. Comme il avoit affaire à de vieilles troupes, il fut bientôt renversé, il y fut blessé d'un grand coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit Rozan (*a*) frere de Duras (*b*) : le marquis de Silleri son beau-frere y fut pris prisonnier : Rachecourt, premier capitaine de mon régiment de cavalerie, y fut fort blessé, & le convoi étoit perdu, si Noirmoutier ne fût arrivé avec le reste des troupes. Il fit filer les charettes du côté de Villeneuve S. George; il marcha avec les troupes en bon ordre par le grand chemin du côté de Gros-bois à la vue de Grancei, qui ne crut pas devoir hazarder de passer un pont qui se rencontra sur le grand chemin devant lui; il rejoignit son convoi dans la plaine de Creteil, & il l'amena, sans avoir perdu une charette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir.

Je vous ai déja dit que M. de Bouillon & moi, de concert avec les autres généraux, fimes dépêcher par l'envoyé de l'archiduc un courier à Bruxelles, qui partit à

(*a*) Fréderic-Maurice de Durefort, comte de Rozan, tué près de Brie-Comte-Robert en 1649.

(*b*) Jacques-Henri, duc de Duras, frere aîné de Rozan; maréchal de France.

minuit. Nous nous mîmes à table pour souper chez M. de Bouillon un moment après, lui, madame sa femme & moi. Comme elle étoit fort gaie dans le particulier, & que de plus le succès de cette journée lui avoit encore donné de la joie, elle nous dit qu'elle vouloit faire débauche. Elle fit retirer tous ceux qui servoient, & elle ne retint que Briquemaut, capitaine des gardes de M. son mari, en qui l'un & l'autre avoient confiance. La vérité est qu'elle vouloit parler en liberté de l'état des choses, qu'elle croyoit bon. Je ne la détrompai pas, tant que l'on fut à table, pour ne point interrompre son souper, ni celui de M. de Bouillon qui étoit assez mal de la goutte. Comme on fut sorti de table, je leur représentai qu'il n'y avoit rien de plus délicat que le poste où nous nous trouvions; que si nous étions dans un parti ordinaire, qui eût la disposition de tous les peuples du royaume aussi favorable que nous l'avions, nous serions incontestablement maîtres des affaires. Mais que le parlement, qui faisoit en un sens notre principale force, faisoit en deux ou trois manieres notre principale foiblesse : que bien qu'il parût de la chaleur dans cette compagnie, il y avoit toujours un fond d'esprit de retour, qui paroissoit à toute occasion : que dans la déli-

bération même du jour où nous parlions, nous avions eu besoin de tout notre savoir-faire, pour faire que le parlement ne se mît pas à lui-même la corde au col: que je convenois que ce que nous en avions tiré étoit utile pour faire croire aux Espagnols qu'il n'étoit pas si inabordable pour eux qu'ils se l'étoient figuré; mais qu'il falloit aussi convenir que si la cour se conduisoit bien, elle en tireroit un fort grand avantage, parce qu'elle se serviroit de la déférence de la compagnie, qui lui rendoit compte de l'envoi du député, comme d'un motif pour la porter à revenir avec bienséance de sa premiere hauteur, & de la députation si solemnelle que le parlement avoit résolu de lui faire comme d'un moyen pour entrer en négociation: que je ne doutois point que le mauvais effet que le refus d'audience aux gens du roi envoyés à S. Germain le lendemain de la sortie du roi, avoit produit contre les intérêts de la cour, ne fût un exemple assez instructif pour elle, pour l'obliger à ne pas manquer l'occasion qui se présentoit, quand je n'en serois pas persuadé par celui que nous avions, de la maniere si bonne & si douce dont elle avoit reçu les excuses que nous lui avions faites de l'exclusion du héraut, qu'elle ne pouvoit pas ignorer toutefois n'avoir pour fon-

dement que le prétexte le plus mince : que le premier president & le président de Mesmes, qui seroient chefs de la députation, n'oublieroient rien pour faire connoître au Mazarin ses véritables intérêts dans cette conjoncture : que ces deux hommes n'avoient dans la tête que ceux du parlement ; que pourvu qu'ils se tirassent d'affaire, ils auroient même de la joie de nous laisser en faisant un accommodement qui stipuleroit notre sûreté sans nous la donner, & qui en terminant la guerre civile établiroit la servitude.

Madame de Bouillon m'interrompit à ce mot, & me dit : « Voilà des inconvéniens » qu'il falloit, ce me semble, prévoir avant » l'audience de l'envoyé d'Espagne, puisque » c'est elle qui les fait naître ». M. son mari lui repartit brusquement : « Vous avez perdu » la mémoire de ce que nous dîmes dernie» rement sur cela. Ne prévîmes-nous pas » en général ces inconvéniens ? Mais les ayant » balancés avec la nécessité que nous trou» vâmes à mêler en quelque façon que ce » pût être, l'envoyé & le parlement, nous » prîmes celui qui nous parut le moindre, » & je vois bien que M. le coadjuteur pense, » à l'heure qu'il est, remédier même à ce » moindre. Il est vrai, Monsieur, *lui répon-* » *dis-je*, & je vous proposerai le reméde

» que je m'imagine, quand j'aurai achevé
» de vous expliquer tous les inconvéniens
» que j'y vois. Vous avez remarqué que ces
» jours paſſés, Brillac, dans le parlement,
» & le préſident Aubri, dans le conſeil de
» l'hôtel-de-ville, firent des propoſitions de
» paix auxquelles le parlement faillit à don-
» ner preſque à l'aveugle, & il crut beau-
» coup faire que de ſe réſoudre à ne point
» délibérer ſans les généraux. Vous verrez
» qu'il y a beaucoup de gens dans les com-
» pagnies, qui commencent à ne plus payer
» leurs taxes, & beaucoup d'autres qui af-
» fectent de laiſſer couler des déſordres dans
» la police. Le gros du peuple qui eſt fer-
» me, fait que l'on ne s'apperçoit pas en-
» core de ce démanchement des parties qui
» s'affoibliroient & ſe détruiroient en peu
» de tems, ſi on ne travailloit à les lier &
» à les conſolider enſemble. La chaleur des
» eſprits ſuffit pour faire cet effet au com-
» mencement. Quand elle ſe rallentit, il
» faut que la force y ſupplée, & quand je
» parle de la force, j'entens celle qu'on
» tire de la conſidération où l'on demeure
» auprès de ceux de la part deſquels vous
» peut venir le mal auquel vous cherchez le
» remède. Ce que vous faites préſentement
» avec l'Eſpagne fait entrevoir au parle-
» ment qu'il ne ſe doit pas compter pour

» tout. Ce que nous pouvons, M. de Beau-
» fort & moi dans le peuple, lui doit faire
» connoître qu'il nous y doit compter pour
» quelque chose; mais ces deux vues ont
» leurs inconvéniens comme leur utilité.
» L'union des généraux avec l'Espagne n'est
» pas assez publique pour jetter dans les es-
» prits toute l'impression qui y seroit dans
» un sens nécessaire, & qui cependant, si
» elle étoit plus déclarée, seroit pernicieuse.
» Cette même union n'est pas assez secrette
» pour ne pas donner lieu à cette compa-
» gnie d'en prendre avantage contre nous
» dans les occasions, qu'elle prendroit tou-
» tefois encore plutôt, si elle nous croyoit
» sans protection. Pour ce qui est du crédit
» que M. de Beaufort & moi avons dans le
» peuple, il est plus propre à faire du mal
» au parlement, qu'à l'empêcher de nous
» en faire. Si nous étions de la lie du peu-
» ple, nous pourrions peut-être avoir la
» pensée de faire ce que Bussi le Clerc *(a)* fit
» au temps de la ligue, c'est-à-dire, d'em-
» prisonner, de saccager le parlement. Nous

(*a*) Bussi le Clerc, tireur d'armes, & ensuite procureur en parlement. Il étoit un de ces seize zélés ligueurs dont on voit les noms dans les notes sur la satyre Ménipée. Ils furent nommés les *Seize*, parce qu'ils se distribuerent dans les seize quartiers de Paris. Dans la suite Bussi le Clerc se sauva à Bruxelles, & y reprit son métier de tireur d'armes.

» pourrions avoir en vue ce que firent les » Seize quand ils pendirent le président » Briſſon (*a*), ſi nous voulions être auſſi » dépendans de l'Eſpagne que les Seize l'é- » toient. M. de Beaufort eſt petit-fils de » Henri-le-Grand, & je ſuis coadjuteur de » Paris. Ce n'eſt ni notre honneur ni notre » compte; & cependant il nous ſeroit plus » facile d'exécuter ce que fit Buſſi le Clerc, » & ce que firent les Seize, que de faire » que le parlement connoiſſe ce que nous » pourrions faire contre lui, aſſez diſtinc- » tement pour l'empêcher de faire contre » nous ce qu'il croira toujours facile, juſ- » qu'à ce que nous l'en ayons empêché. » Et voilà le deſtin des pouvoirs populaires: » *ils ne ſe font croire que quand ils ſe* » *font ſentir, & il eſt très-ſouvent de l'in-* » *térêt & de l'honneur de ceux entre les* » *mains de qui ils ſont, de les faire moins* » *ſentir que croire.* Nous ſommes en cet » état. Le parlement penche vers une paix » très-peu ſûre & très-honteuſe: nous ſou- » leverions demain le peuple ſi nous vou- » lions. Le devons-nous vouloir? Et ſi nous » ôtons l'autorité au parlement, en quel » abîme jettons-nous Paris dans les ſuites? » Tournons le feuillet. Si nous ne le ſou-

(*a*) Les Seize le pendirent le 15 novembre 1591.

» levons pas, le parlement croira-t-il que » nous le puiſſions ſoulever ? S'empêchera- » t-il de faire des pas vers la cour, qui le » perdront peut-être, mais qui nous per- » dront infailliblement avant lui ? Vous di- » rez bien, Madame, que je marque beau- » coup d'inconvéniens & peu de remédes. » A quoi je réponds que je vous ai parlé » de ceux qui ſe trouvent déja naturelle- » ment dans le traité que vous projettez avec » l'Eſpagne, & dans l'application que nous » avons, M. de Beaufort & moi, à nous » maintenir dans l'eſprit des peuples ; mais » que comme je reconnois dans tous les » deux de certaines qualités qui en affoi- » bliſſent la force & la vérité, j'ai cru être » obligé, Monſieur, à rechercher dans votre » capacité & dans votre expérience ce qui y » pourroit ſuppléer : & c'eſt ce qui m'a fait » prendre la liberté de vous rendre compte » d'un détail que vous auriez vu d'un coup » d'œil bien plus diſtinctement que moi, ſi » votre mal vous avoit permis d'aſſiſter une » fois ou deux aux aſſemblées du parlement, » ou à un conſeil de l'hôtel-de-ville ».

M. de Bouillon, qui ne croyoit nullement les affaires en cet état, me pria de lui mettre par écrit tout ce que j'avois commencé & tout ce que j'avois encore à lui dire. Je le fis ſur l'heure même, & il m'en

rendit le lendemain une copie que j'ai encore écrite de la main de ſon ſecrétaire. On ne peut être plus étonné ni plus affligé que le furent M. & madame de Bouillon, de ce que je venois de leur marquer de la diſpoſition des affaires, & je n'en avois pas été moins ſurpris qu'eux. Il ne s'eſt jamais rien vu de ſi ſubit. La réponſe douce & honnête que la reine fit aux gens du roi touchant le héraut; ſa proteſtation de pardonner ſincérement à tout le monde; les couleurs dont Talon, avocat général, embellit cette réponſe, tournerent en un inſtant preſque tous les eſprits. Il y eut des momens où ils revinrent à leurs emportemens, ſoit par les accidens qui ſurvinrent, ou par l'art de ceux qui les y ramenerent; mais le fond pour le retour y demeura toujours. Je le remarquai en tout, & je fus bien aiſe de m'en ouvrir avec M. de Bouillon, qui étoit le ſeul homme de tête de ſa profeſſion qui fût dans le parti, pour voir avec lui la conduite que nous aurions à y prendre. Je fis bonne mine avec tous les autres; je leur fis valoir les moindres circonſtances, preſque avec autant de ſoin qu'à l'envoyé de l'archiduc. Le préſident de Meſmes, qui, à travers toutes les *bourrades* qu'il venoit de recevoir dans les deux dernieres délibérations, avoit connu que le

feu qui s'y étoit allumé n'étoit que de paille, dit au président de Belliévre que pour le coup j'étois la dupe, & que j'avois pris le frivole pour la substance. Le président de Belliévre, à qui je m'étois ouvert, m'eut pu justifier, s'il l'eût jugé à propos; mais il fut lui-même la dupe, & il railla le président de Mesmes, comme un homme qui prenoit plaisir à se flatter lui-même.

M. de Bouillon ayant examiné tout le reste de la nuit jusqu'à cinq heures du matin, le papier que je lui avois laissé à deux, me récrivit le lendemain un billet, par lequel il me prioit de me trouver chez lui à trois heures après-midi. Je ne manquai pas de m'y rendre, & je trouvai madame de Bouillon pénétrée de douleur, parce que M. son mari l'avoit assurée que ce que je marquois dans mon écrit n'étoit que trop bien fondé, supposé les faits dont il ne pouvoit pas croire que je ne fusse très-bien informé, & qu'il n'y avoit à tout cela qu'un remede, que non-seulement je ne prendrois pas, mais auquel même je m'opposerois. Ce remede étoit de laisser agir le parlement pleinement à sa mode, & de contribuer même sous main à lui faire faire des pas odieux au peuple; de commencer dès cet instant de le décréditer dans le public; de jouer le même personnage à l'égard

de l'hôtel-de-ville, dont le chef, qui étoit le président le Féron, prévôt des marchands, étoit déja très-ſuſpect; de ſe ſervir enſuite de la premiere occaſion que l'on jugeroit la plus favorable, pour s'aſſurer, ou par l'exil ou par la priſon, des perſonnes de ceux dont nous ne nous pourrions pas nous répondre à nous-mêmes. Voilà ce que M. de Bouillon nous propoſa ſans balancer, en ajoutant que Longueil, qui connoiſſoit mieux le parlement qu'homme du royaume, & qui l'avoit été voir ſur le midi, lui avoit confirmé tout ce que je lui avois dis la veille, de la pente que ce corps prenoit ſans s'en appercevoir ſoi-même; & que le même Longueil étoit convenu avec lui, que le ſeul remede efficace étoit de penſer de bonne heure *à le purger*. Ce fut ſon mot, & je l'euſſe reconnu à ce mot. Il n'y a jamais eu d'eſprit ſi déciſif ni ſi violent; mais il n'y en a jamais eu qui ait pallié ſes déciſions & ſes violences par des termes plus doux. Quoique le même expédient que M. de Bouillon me propoſoit me fût déja venu dans l'eſprit, & peut-être avec plus de raiſon qu'à lui, parce que j'en connoiſſois la poſſibilité plus que lui, je ne lui laiſſai aucun lieu de croire que j'y euſſe fait réflexion, parce que je ſavois qu'il avoit le foible d'aimer à avoir imaginé une choſe le pre-

mier; & c'eſt l'unique défaut que je lui aie connu dans la négociation. Après qu'il m'eut bien expliqué ſa penſée, je le ſuppliai d'agréer que je lui miſſe la mienne par écrit: ce que je fis ſur le champ ainſi.

« Je conviens de la poſſibilité de l'exécu- » tion, mais je la tiens pernicieuſe pour » les ſuites, & pour le public & pour les » particuliers; parce que le même peuple » dont vous vous ſerez ſervi pour abat- » tre l'autorité des magiſtrats, ne recon- » noîtra plus la vôtre, dès que vous ſe- » rez obligé de demander ce que les ma- » giſtrats en exigent. Ce peuple a adoré le » parlement juſqu'à la guerre : il veut en- » core la guerre, & il a commencé à n'a- » voir plus tant d'amitié pour le parlement. » Il s'imagine lui-même que cette diminu- » tion ne regarde que quelques membres de » ce corps, qui ſont *Mazarins*. Il ſe trom- » pe : elle va à toute la compagnie, mais » elle y va comme inſenſiblement & par » degrés. Les peuples ſont las quelque tems » avant que de s'appercevoir qu'ils le ſont. » La haine contre le Mazarin ſoutient & » couvre cette laſſitude. Nous égayons les » eſprits par nos ſatyres, par nos vers & » par nos chanſons; le bruit des trompet- » tes, des tambours & des timbales réjouit » les boutiques : mais au fond paye-t-on

» les

» les taxes avec la ponctualité avec laquelle
» on les a payées les premieres semaines ?
» Y a-t-il beaucoup de gens qui vous ayent
» imité vous, M. de Beaufort & moi, quand
» nous avons envoyé notre vaisselle à la
» monnoye ? N'observez-vous pas que quel-
» ques-uns de ceux qui se croyent encore
» très-bien intentionnés pour la cause com-
» mune, commencent à excuser dans les
» faits particuliers ceux qui le sont le moins ?
» Voilà les marques d'une lassitude qui est
» d'autant plus considérable, qu'il n'y a pas
» encore six semaines que l'on a commencé
» à courir ; jugez de celle qui sera causée
» par de plus longs voyages. Le peuple ne
» sent presque pas encore la sienne : il est
» au moins très-certain qu'il ne la con-
» noît pas. Ceux qui sont fatigués s'ima-
» ginent qu'ils ne sont qu'en colere ; &
» cette colere est contre un parlement, c'est-
» à-dire contre un corps qui étoit, il n'y a
» qu'un mois, l'idole du public, & pour
» la défense duquel il a pris les armes. Quand
» nous nous serons mis à la place de ce
» parlement, quand nous aurons ruiné
» son autorité dans l'esprit de la popu-
» lace, quand nous aurons établi la nôtre,
» nous tomberons infailliblement dans les
» mêmes inconvéniens ; parce que nous
» serons obligés de faire les mêmes cho-

» ſes que fait aujourd'hui le parlement.
» Nous ordonnerons des taxes, nous le-
» verons de l'argent, & il n'y aura qu'une
» différence, qui ſera que la haine & l'envie
» que nous contracterons dans le tiers de
» Paris, c'eſt-à-dire dans le plus gros des
» bourgeois, attachés en je ne ſais combien
» de manieres différentes à cette compa-
» gnie, dès que nous l'aurons attaquée,
» diminuée ou abattue; que cette haine,
» dis-je, & cette envie produiront & ache-
» veront contre nous dans les deux autres
» tiers en huit jours, ce que ſix ſemaines
» n'ont encore que commencé contre le
» parlement. Nous avons dans la ligue
» un exemple fameux de ce que je viens
» de vous dire. M. de Mayenne trou-
» vant dans le parlement cet eſprit que
» vous lui voyez, & qui va toujours à unir
» les contradictions, & à faire la guerre ci-
» vile ſelon les concluſions des gens du
» roi, ſe laſſa bientôt de ce *pédantiſme*.
» Il ſe ſervit, quoique ouvertement, des
» ſeize, qui étoient les quarteniers de la
» ville, pour abattre cette compagnie :
» mais il fut obligé de faire pendre dans
» la ſuite quatre de ces ſeize qui étoient
» trop attachés à l'Eſpagne. Ce qu'il fit en
» cette occaſion, pour être moins dépen-
» dant de cette couronne, fit qu'il en eut

» plus de besoin pour se soutenir contre le » parlement, dont les restes commençoient » à se relever. Qu'arriva-t-il de tous ces » inconvéniens ? M. de Mayenne fut obligé » de faire un traité qui a fait dire à toute » la postérité, qu'il n'avoit su faire ni la » paix ni la guerre. Voilà le sort de M. » de Mayenne, chef d'un parti formé pour » la défense de la religion, cimenté par le » sang de MM. de Guise, tenus univer- » sellement pour les Machabées de leur » tems ; d'un parti déja répandu dans les pro- » vinces. En sommes-nous là ? La cour ne » nous peut-elle pas ôter demain le pré- » texte de la guerre civile, par la levée du » siege de Paris & par l'expulsion du Ma- » zarin ? Les provinces commencent à bran- » ler ; mais enfin le feu n'y est pas encore » assez allumé, pour ne pas continuer avec » plus d'application que jamais à faire de » Paris notre capital. Et ces fondemens » supposés, est-il sage de songer à faire dans » notre parti une diversion qui a ruiné ce- » lui de la ligue, plus formé, plus éta- » bli, & plus considérable que le nôtre ? » Madame de Bouillon dira encore que je » prône les inconvéniens sans en marquer » les remedes. Les voici.

» Je ne parlerai point du traité que vous » projettez avec l'Espagne, ni du ména-

» gement du peuple : j'en ſuppoſe la né» ceſſité. Il y en a un qui m'eſt venu en » l'eſprit, & qui eſt très-capable de nous » donner dans le parlement la conſidéra» tion qui nous y eſt néceſſaire. Nous avons » une armée dans Paris, qui tandis qu'elle » ſera dans l'enclos des murailles, n'y ſera » conſidérée que comme peuple. Il n'y a » pas un conſeiller dans les enquêtes, qui » ne s'en croye le maître pour le moins » autant que les généraux. Je vous diſois » hier au ſoir que le pouvoir, que les pre» miers prennent quelquefois dans les peu» ples, n'y eſt jamais cru que par les ef» fets, parce que ceux qui l'y doivent avoir » naturellement par leurs caracteres, en » conſervent toujours le plus long-tems » qu'ils peuvent l'imagination, après qu'ils » en ont perdu l'effectif. Faites réflexion » ſur ce que vous avez vu dans la cour » ſur ce ſujet. Y a-t-il un miniſtre, ni un » courtiſan, qui juſques au jour des barri» cades n'ait tourné en ridicule tout ce qu'on » lui diſoit de la diſpoſition des peuples » pour le parlement ? Il eſt pourtant vrai » qu'il n'y avoit pas un ſeul miniſtre, ni » un ſeul courtiſan, qui n'eût déja vu » des ſignes infaillibles de la révolution. Il » faut avouer que les barricades les de» voient convaincre. L'ont-elles fait ? Les

» ont-elles empêchés d'assiéger Paris, sur ce » fondement que le caprice du peuple, » qui l'avoit porté à l'émotion, ne le pour» roit pas pousser jusques à la guerre? Ce » que nous faisons aujourd'hui & tous les » jours, les pourroit détromper de cette » illusion : en sont-ils guéris? Ne dit-on » pas tous les jours à la reine, que le gros » bourgeois est à elle, & qu'il n'y a dans » Paris que la canaille achetée à prix d'ar» gent, qui soit au parlement? Je vous ai » marqué la raison pourquoi les hommes » se flattent & se trompent eux-mêmes » en ces matieres. Ce qui est arrivé à la » cour arrive présentement au parlement. » Il y a dans ce mouvement tout le carac» tere de l'autorité, il en prendra bientôt » la substance : il le devroit prévoir & par » les murmures qui commencent à s'éle» ver contre lui, & par le redoublement » de la manie du peuple pour M. de Beau» fort & moi. Nullement; il ne le connoî» tra jamais que par une violence actuelle » & positive qu'on lui fera, & que par un » coup qui l'abattra. Tout ce qu'il verra » de moins lui paroîtra une tentative que » nous aurons faite contre lui, & dans la» quelle nous n'aurons pu réussir. Il en pren» dra du courage, il nous poussera effecti» vement si nous plions, & il nous obli-

» gera par-là à le perdre. Ce n'eſt pas là » notre compte; au contraire notre inté- » rêt eſt de ne lui point faire de mal pour » ne point mettre de diviſion dans notre » parti, & d'agir toutefois d'une maniere » qui lui faſſe voir qu'il ne peut faire ſon » bien qu'avec nous. Il n'y a point de moyens » plus efficaces, à mon avis, pour cela, que » de tirer notre armée de Paris, de la poſter » en quelque lieu où elle puiſſe être hors » de l'inſulte des ennemis, d'où elle puiſſe » toutefois favoriſer nos convois, & de ſe » faire demander cette ſortie par le parle- » ment même, afin qu'il n'en prenne point » d'ombrage, ou qu'il n'en prenne que quand » il ſera bon pour nous qu'il en ait. Cette » précaution, jointe aux autres que vous » avez déja réſolues, fera que cette compa- » gnie, preſque ſans s'en être apperçue, ſe » trouvera dans la néceſſité d'agir de con- » cert avec nous : & la faveur des peuples, » par laquelle ſeule nous la pouvons vérita- » blement retenir, ne lui paroîtra plus une » fumée, dès qu'elle la verra fortifiée & » comme épaiſſie par une armée qu'elle ne » croira plus entre ſes mains ».

Voilà ce que j'écrivis ſur la table du cabinet de madame de Bouillon. Je le leur lus auſſi-tôt après, & je remarquai qu'à l'endroit où je propoſois de faire ſortir l'ar-

mée de Paris, elle fit ſigne à M. ſon mari, qui à l'inſtant que j'eus achevé ma lecture, la tira à part, & lui parla près d'un demi-quart-d'heure; après quoi il me dit: « Vous » avez une ſi grande connoiſſance de l'é» tat de Paris, & j'en ai ſi peu, que vous » me devez excuſer, ſi je n'en parle pas juſte. » Je vais fortifier vos raiſons par un ſecret » que nous vous allons dire, pourvu que » vous nous promettiez ſur votre ſalut de » nous le garder par tout le monde, & » particuliérement à l'égard de mademoi» ſelle de Bouillon (*a*) ». Il continua en ces termes: « M. de Turenne nous écrit qu'il eſt » ſur le point de ſe déclarer pour le parti; qu'il » n'y a plus que deux colonels dans ſon ar» mée qui lui faſſent peine; qu'il s'en aſſu» rera d'une maniere ou d'autre avant qu'il » ſoit huit jours, & qu'à l'inſtant il mar» chera à nous. Il nous a demandé le ſecret » pour tout le monde, hors pour vous. Mais » ſa gouvernante (*ajouta avec colere ma-» dame de Bouillon*) nous l'a commandé » pour vous comme pour les autres ». La gouvernante dont elle vouloit parler étoit la vieille mademoiſelle de Bouillon ſa ſœur, en qui il avoit une confiance abandonnée, & que madame de Bouillon haïſſoit de tout ſon cœur. M. de Bouillon reprit la parole,

(*a*) Charlotte de la Tour, morte ſans alliance en 1662.

& me dit : « Qu'en dites-vous ? ne ſommes-
» nous pas les maîtres de la cour & du parle-
» ment ? Je ne ſerai pas ingrat, *répondis-je* :
» je payerai votre ſecret d'un autre qui n'eſt
» pas ſi important, mais qui n'eſt pas peu
» conſidérable. Je viens de voir un billet
» d'Hoquincourt (*a*) à madame de Mont-
» bazon, où il n'y a que ces mots, *Péronne*
» *eſt à la belle des belles* ; & j'en ai reçu
» un ce matin de Buſſi-Lamet qui m'aſſure
» de Mezieres ».

Madame de Bouillon ſe jetta à mon cou, nous ne doutâmes plus de rien, & nous conclûmes en un quart-d'heure le détail de toutes les précautions dont vous avez vu les propoſitions ci-deſſus.

Je ne puis omettre à ce propos une parole de M. de Bouillon. Comme nous examinions les moyens de tirer l'armée hors des murailles, ſans donner de la défiance au parlement ; madame de Bouillon, qui étoit tranſportée de joie de tant de bonnes nouvelles, ne faiſoit plus aucunes réflexions ſur ce que nous diſions. M. ſon mari ſe tourna vers moi, & il me dit preſque en colere, parce qu'il prit garde que ce que je venois d'apprendre de M. de Turenne m'avoit touché & diſ-

(*a*) Charles de Monchi, marquis d'Hoquincourt, gouverneur de Peronne, &c. maréchal de France en 1651, & tué devant Dunkerque en 1658.

trait : *Je le pardonne à ma femme, mais je ne vous le pardonne pas.* *Le vieux prince d'Orange disoit, que le moment où l'on reçoit les plus heureuses nouvelles, étoit celui où il falloit redoubler son attention pour les petites.*

Le 24 de ce mois de février, les députés du parlement, qui avoient reçu leurs passeports la veille, partirent pour aller rendre compte à la reine de l'audience accordée à l'envoyé de l'archiduc. La cour ne manqua pas de se servir de cette occasion pour entrer en traité. Quoiqu'elle ne traitât pas dans ses passeports les députés, de présidens & de conseillers, elle ne les traita pas aussi de gens qui l'eussent été & qui en fussent déchus, les nommant simplement par leurs noms ordinaires. La reine dit aux députés, qu'ils ne devoient point avoir entendu l'envoyé, mais que c'étoit une chose faite ; qu'il falloit songer à une bonne paix ; qu'elle y étoit très-disposée ; que M. le chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donneroit dès le lendemain une réponse plus ample par écrit. M. d'Orléans & M. le prince s'expliquerent encore plus positivement, & promirent aux députés, qui eurent avec eux des conférences très-longues, de déboucher tous les passages, aussi-tôt que le parlement auroit nommé des députés pour traiter.

Le même jour nous eûmes avis que M. le prince avoit dessein de jetter dans la riviere toutes les farines de Gonesse & des environs, parce que les paysans en apportoient une fort grande quantité dans la ville. Nous le prévinmes, l'on sortit avec toutes les troupes entre neuf & dix heures du soir, on passa toute la nuit en bataille devant S. Denis, pour empêcher le maréchal du Plessis (*a*), qui y étoit avec 800 chevaux composés de la gendarmerie, d'incommoder notre convoi. On prit tout ce qu'il y avoit de chariots, de charettes & de chevaux dans Paris. Le maréchal de la Mothe se détacha avec mille chevaux, il enleva tout ce qu'il trouva dans Gonesse & dans tout le pays, & rentra dans la ville sans avoir perdu un seul homme ni un seul cheval. Les gendarmes de la reine donnerent sur la queue du convoi, mais ils furent repoussés par S. Germain d'Apchon (*b*) jusques dans la riviere de S. Denis.

Le même jour Flamarin arriva à Paris, pour faire compliment de la part de M. le duc d'Orléans à la reine d'Angleterre sur la mort du (*c*) roi son époux, que l'on

(*a*) César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslain, maréchal de France en 1645, mort en 1657.

(*b*) . . . . . S. Germain, comte d'Apchon.

(*c*) Charles Stuart, I du nom, roi d'Angleterre, décapité en 1649.

n'avoit apprise que trois ou quatre jours auparavant. Ce fut là le prétexte du voyage de Flamarin : en voici la cause. La Riviere, de qui il étoit intime, se mit dans l'esprit de lier commerce par son moyen avec M. de la Rochefoucault, avec lequel Flamarin avoit aussi beaucoup d'habitude. Je savois de moment à autre tout ce qui se passoit entr'eux, parce que Flamarin, qui étoit amoureux de madame de Pomereux, lui en rendoit un compte très-fidele. Comme le cardinal Mazarin faisoit croire à la Riviere que le seul obstacle qu'il trouvoit au cardinalat étoit M. le prince de Conti, Flamarin crut ne pouvoir rendre un service plus considérable à son ami, que de faire une négociation qui les pût disposer à quelque union. Il vit pour cet effet M. de la Rochefoucault, & il n'eut pas beaucoup de peine à le persuader. Il le trouva au lit incommodé de sa blessure, & très-fatigué de la guerre civile. Il dit à Flamarin qu'il n'y étoit entré que malgré lui, & que s'il fut revenu de Poitou deux mois avant le siege de Paris, il eût assurément empêché madame de Longueville d'entrer dans cette méchante affaire; mais que je m'étois servi de son absence pour l'y embarquer, elle & M. le prince de Conti; parce qu'il avoit trouvé

les engagemens trop avancés pour les pouvoir rompre; que sa blessure étoit encore un nouvel obstacle à son dessein de réunir la maison royale; que ce diable de coadjuteur ne vouloit point de paix, & qu'il étoit toujours pendu aux oreilles de M. le prince de Conti & de madame de Longueville, pour en fermer toutes les voies; que son mal l'empêchoit d'agir auprès d'eux comme il eût fait. Il prit ensuite avec Flamarin toutes les mesures qui obligerent depuis, à ce qu'on a cru, M. le prince de Conti à céder sa nomination au cardinalat à la Riviere. Je fus informé de tous ces pas par madame de Pomereux; j'en tirai toutes les lumieres qui me furent nécessaires, & je fis dire après par le prevôt des marchands à Flamarin de sortir de Paris, parce qu'il y avoit déja quelques jours que le tems de son passeport étoit expiré.

Le 26, il y eut de la chaleur dans le parlement, sur ce qu'y ayant eu nouvelle que Grancei avoit assiégé Brie-Comte-Robert avec 5000 hommes de pied & 3000 chevaux, la plupart des conseillers vouloient ridiculement que l'on s'exposât à une bataille pour la secourir. MM. les généraux eurent toutes les peines du monde à leur faire entendre raison. La place ne valoit rien, ou étoit inutile par deux ou trois con-

ſidérations. M. de Bouillon, qui à cauſe de ſa goutte ne pouvoit venir au palais, les envoya par écrit à la compagnie, qui ſe montra plus peuple en cette occaſion qu'on ne le peut croire. Bourgogne, qui étoit dans la place, ſe rendit ce jour-là même. S'il eût tenu plus long-tems, je ne ſais ſi l'on eût pu s'empêcher de faire, contre les regles de la guerre, quelques tentatives bizarres pour étouffer les criailleries de ces impertinens. Je m'en ſervis pour leur faire deſirer à eux-mêmes que notre armée ſortît de Paris. J'apoſtai le comte de Malauze (*a*) pour dire au préſident Charton, qu'il ſavoit de ſcience certaine que ſi l'on n'avoit pas ſecouru Brie-Comte-Robert, c'étoit parce qu'il étoit impoſſible de faire ſortir aſſez à tems les troupes de la ville; & que c'avoit déja été l'unique cauſe de la perte de Charenton. Je fis dire au préſident de Meſmes que l'on ſavoit de bon lieu que j'étois fort embarraſſé, parce que d'un côté je voyois que la perte de ces deux places étoit imputée par le public à l'opiniâtreté que l'on avoit eue de tenir nos troupes reſſerrées dans l'enclos de nos murailles; & que de l'autre, je ne me pouvois réſoudre à éloigner ſeulement de

(*a*) Louis de Bourbon-Malauze, mort en 1667.

deux pas de ma perſonne tous ces gens de guerre, qui étoient autant de crieurs à gage pour moi dans les rues & dans la ſalle du palais. Toute cette poudre prit feu. Le préſident Charton ne parla plus que de campement; le préſident de Meſmes finiſſoit tous ſes avis par la néceſſité de ne pas laiſſer les troupes inutiles. Les généraux témoignerent être embarraſſés de cette propoſition, je fis ſemblant de la contrarier, nous nous fimes prier huit ou dix jours, après leſquels nous fimes ce que nous ſouhaitions encore plus fortement que ceux qui nous en preſſoient.

Noirmoutier ſortit de Paris avec 1500 chevaux, & y amena ce jour-là de Dammartin & des environs une quantité immenſe de grains & de farine. M. le prince ne pouvoit pas être par-tout : il n'y avoit pas aſſez de cavalerie pour occuper toute la campagne, & toute la campagne favoriſoit Paris. On y apporta plus de bled qu'il n'en eût fallu pour le maintenir ſix ſemaines. La police y manqua par la friponnerie des boulangers & par le peu de ſoin des officiers.

Le 27, le premier préſident fit la relation au parlement de ce qui s'étoit paſſé à S. Germain, & l'on y réſolut de prier MM. les généraux de ſe trouver au palais l'après-dînée, pour délibérer ſur les offres de

la cour. Nous eumes de la peine M. de Beaufort & moi, à retenir le peuple qui vouloit entrer dans la grand'chambre, & qui menaçoit les députés de les jetter dans la riviere, en criant qu'ils les trahiſſoient, & qu'ils avoient eu des conférences avec Mazarin. Il nous fallut tout notre crédit pour l'appaiſer, & le bon eſt que le parlement croyoit que nous le ſoulevions. *Le pouvoir dans les peuples eſt fâcheux, en ce qu'il nous rend reſponſables même de ce qu'ils font malgré nous.* L'expérience que nous en fimes ce matin-là, nous obligea de prier M. le prince de Conti de demander au parlement qu'il n'y pourroit pas aller l'après-dînée, & qu'il le prioit de différer la délibération juſqu'au lendemain matin; & nous crumes qu'il ſeroit à propos que nous nous trouvaſſions chez M. de Bouillon, pour aviſer à ce que nous avions à dire & à faire dans une conjoncture où nous nous trouvions entre un peuple qui crioit, un parlement qui vouloit la paix, & les Eſpagnols qui pouvoient vouloir l'un & l'autre à nos dépens, ſelon leurs intérêts. Nous ne fûmes guère moins embarraſſés dans notre aſſemblée chez M. de Bouillon, que nous avions appréhendé de l'être dans celle du parlement. M. de Conti inſtruit par M. de la Rochefoucault, y parla comme un homme

qui vouloit la guerre, & y agit en homme qui vouloit la paix. Le personnage qu'il joua, & ce que je savois de Flamarin, ne me laissa aucun lieu de douter qu'il n'attendît quelque réponse de S. Germain. La moins forte proposition de M. d'Elbeuf, fut de mettre tout le parlement en corps à la Bastille. M. de Bouillon n'avoit encore rien dit de M. de Turenne, parce qu'il ne s'étoit pas encore déclaré publiquement. Je n'osois m'expliquer sur les raisons qui me faisoient juger qu'il étoit nécessaire de couler sur tout généralement, jusqu'à ce que notre camp formé hors des murailles, l'armée d'Allemagne en marche, & celle d'Espagne sur la frontiere, nous missent en état de faire agir à notre gré le parlement. M. de Beaufort, à qui l'on ne se pouvoit ouvrir d'aucun secret important à cause de madame de Montbazon qui n'avoit point de fidélité, ne comprenoit pas pourquoi nous ne nous servions pas de tout le crédit que lui & moi avions parmi le peuple. M. de Bouillon, parce qu'en son particulier il eût pu trouver mieux que personne ses intérêts dans le bouleversement, ne m'aidoit qu'autant que la bienséance le forçoit à faire prendre le parti de la modération, c'est-à-dire à faire résoudre que nous ne troublassions pas la délibération

que nous devions faire le lendemain au parlement, par aucune émotion populaire. Comme on ne doutoit point que la compagnie n'embrassât, même avec précipitation, l'offre que la cour lui faisoit de traiter, l'on n'avoit presque rien à répondre à ceux qui disoient que l'unique moyen de l'empêcher c'étoit d'aller au-devant de la délibération, par une émotion populaire. M. de Beaufort y donnoit à pleines voiles. M. d'Elbeuf, qui venoit de recevoir une lettre de la Rivierre pleine de mépris, faisoit le capitan. Je me trouvai dans l'embarras dont vous pouvez juger, en faisant réflexion sur les inconvéniens qu'il y avoit pour moi, ou à ne pas prévenir une émotion qui me seroit infailliblement imputée, ou à la combattre dans l'esprit des gens à qui je ne pouvois dire les raisons les plus solides que j'avois pour ne pas l'approuver. Le premier parti que je pris fut d'approuver les incertitudes & les ambiguités de M. le prince de Conti. Mais comme je vis que cette maniere de galimathias pourroit bien empêcher que l'on ne prît la résolution de faire l'émotion, mais qu'elle ne feroit pas capable de faire que l'on prît celle de s'y opposer (ce qui étoit pourtant nécessaire, vû la disposition où étoit le peuple, qu'un mot du moins accrédité d'entre nous pouvoit

enflammer) je crus qu'il n'y avoit point à balancer. Je me déclarai publiquement. J'exposai à toute la compagnie ce que vous avez vu que j'avois dit à M. de Bouillon. J'insistai à ce que l'on n'innovât rien, jusqu'à ce que nous sussions positivement par la réponse de Fuensaldagne ce que nous pouvions attendre des Espagnols. Je suppléai par cette raison aux autres que je n'osois dire, & que j'eusse tirées encore plus aisément & du secours de M. de Turenne, & du camp que nous avions projetté auprès de Paris.

J'éprouvai en cette occasion, *que l'une de plus grandes incommodités des guerres civiles est qu'il faut encore plus d'application à ce que l'on ne doit pas dire à ses amis, qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis*. Je fus assez heureux pour les persuader, parce que M. de Bouillon revint à mon avis; convaincu qu'une confusion telle qu'elle eût été dans la conjoncture, fût retombée sur les auteurs. Mais ce qu'il me dit sur ce sujet, après que tout le monde s'en fut allé, me convainquit à mon tour qu'aussi-tôt que nos troupes seroient hors de Paris, que notre traité avec l'Espagne seroit conclu, & que M. de Turenne se seroit déclaré, il étoit résolu de s'affranchir de la tyrannie ou plutôt du pédantisme du

parlement. Je lui répondis qu'avec la déclaration de M. de Turenne, je lui promettois de me joindre à lui pour ce sujet, mais qu'il jugeoit bien que jusques-là je ne pouvois me séparer du parlement, quand j'y verrois clairement ma ruine, parce que j'étois au moins assuré de conserver mon honneur en demeurant uni à ce corps, avec lequel il semble que les particuliers ne peuvent faillir; au lieu que si je contribuois à le perdre, sans avoir de quoi suppléer par un parti dont le fond fût françois & non odieux, je pouvois être réduit fort aisément à devenir dans Bruxelles une *copie des exilés de la ligue*. Que pour lui M. de Bouillon, il y trouveroit mieux son compte que moi par sa capacité dans la guerre & par les établissemens que l'Espagne lui pourroit donner; mais qu'il devoit toutefois se ressouvenir de M. d'Aumale, qui étoit tombé à rien dès qu'il n'avoit eu que la protection d'Espagne: qu'il étoit nécessaire pour lui & pour moi de faire un fond certain au-dedans du royaume, avant que de songer à se détacher du parlement; & se résoudre même à en souffrir jusqu'à ce que nous eussions vu clair à la marche de l'armée d'Espagne, au campement de nos troupes, & à la déclaration de M. de Turenne, qui étoit la piece décisive, en ce qu'elle

donnoit au parti un corps indépendant des étrangers, ou plutôt parce qu'elle formoit elle-même un parti purement françois, & capable de soutenir les affaires par son propre poids. Ce fut cette derniere considération qui emporta madame de Bouillon, qui étoit rentrée dans la chambre de son mari, aussi-tôt que les généraux en furent sortis. Elle s'irrita bien fort, quand elle sut que la compagnie s'étoit séparée sans résoudre de se rendre maîtres du parlement; & elle dit à M. de Bouillon : « Je vous l'avois bien » dit que vous vous laisseriez aller à M. » le coadjuteur : *Il lui répondit.* Voulez-» vous, madame, que M. le coadjuteur » hazarde pour nos intérêts de devenir l'au-» mônier de Fuensaldagne? est-il possible » que vous n'ayez pas compris ce qu'il vous » prêche depuis trois jours »? Je pris la parole sans émotion, en disant à madame de Bouillon : « Ne convenez-vous pas, madame, » que nous prendrons des mesures plus cer-» taines, quand nos troupes seront hors de » Paris, quand nous aurons la réponse de » l'archiduc, & quand la déclaration de » M. de Turenne sera publique? Oui, *me* » *repartit-elle*, mais le parlement fera demain » des pas, qui rendront tous les préalables » que vous attendez, fort inutiles. Non, ma-» dame, *lui répondis-je*, je soutiens que

» quelques pas qu'il fasse, nous demeurerons » en état, pourvu que ces préalables réussissent, de nous moquer du parlement. » Me le promettez-vous, *reprit-elle?* Je » m'y engage de plus, *lui dis-je*, & je vous » le vais signer de mon sang. Vous l'en signerez tout-à-l'heure, *s'écria-t-elle* Elle » me lia le pouce avec de la soie, quoi que » son mari lui pût dire: elle m'en tira du » sang avec le bout d'une aiguille, & elle » m'en fit signer un billet de cette teneur : *Je promets à madame la du-* » *chesse de Bouillon de demeurer uni avec* » *M. son mari contre le parlement, en* » *cas que M. de Turenne s'approche avec* » *l'armée qu'il commande, à vingt lieues* » *de Paris, & qu'il se déclare pour la* » *ville* ». M. de Bouillon jetta cette belle promesse dans le feu ; mais il se joignit avec moi pour faire connoître à sa femme que, si nos préalables réussissoient, nous demeurerions sur nos pieds, quoi que pût faire le parlement ; & que s'ils ne réussissoient point, nous aurions la joie de n'avoir pas causé une confusion, où la honte & la ruine m'étoient infaillibles, & où l'avantage de la maison de Bouillon étoit fort problématique.

Comme la conversation finissoit, je reçus un billet du vicaire de S. Paul, qui me donnoit avis que Toucheprez, capitaine

des gardes de M. d'Elbeuf, avoit jetté quelqu'argent parmi les garçons de boutique de la rue S. Antoine, pour aller crier le lendemain contre la paix dans la ſalle du palais. M. de Bouillon, de concert avec moi, écrivit ſur l'heure à M. d'Elbeuf ces quatre ou cinq mots ſur le dos d'une carte, pour lui faire voir qu'il avoit été bien preſſé : *Il n'y a point de ſûreté pour vous demain au palais.*

M. d'Elbeuf vint en même tems à l'hôtel de Bouillon, pour apprendre ce que billet vouloit dire; & M. de Bouillon lui dit qu'il venoit d'avoir avis que le peuple s'étoit mis dans l'eſprit, que M. d'Elbeuf & lui avoient intelligence avec le Mazarin, & qu'il ne croyoit pas qu'il fût judicieux de ſe trouver dans la foule que l'attente de la délibération attireroit infailliblement le lendemain dans la ſalle du palais.

M. d'Elbeuf, qui ſavoit bien qu'il n'avoit pas la voix publique, & qui ne ſe tenoit pas plus en ſûreté chez lui qu'ailleurs, témoigna qu'il appréhendoit que ſon abſence dans une journée de cette nature ne fût mal interprétée. M. de Bouillon, qui ne la lui avoit propoſée que pour lui faire craindre l'émotion, prit ouverture de la difficulté qu'il lui en fit, pour s'aſſurer encore plus de lui par une autre voie, en lui

difant qu'il étoit effectivement perfuadé qu'il feroit mieux d'aller au palais, mais qu'il n'y devoit pas aller comme une duppe : qu'il falloit qu'il y vînt avec moi ; qu'il le laiffât faire, & qu'il trouveroit un expédient naturel & comme imperceptible à moi-même.

Le lendemain, 28 février, j'allai au palais avec M. d'Elbeuf, & je trouvai dans la falle une foule de peuple qui crioit : *Vive le coadjuteur, point de paix & point de Mazarin.* Comme M. de Beaufort entra en même-tems par le grand degré, les échos de nos noms qui fe répandoient, faifoient croire aux gens, que ce qui ne fe rencontroit que par un pur hafard avoit été concerté pour troubler la délibération du parlement. Et comme *en matiere de fédition tout ce qui la fait croire l'augmente*, nous faillîmes à faire en un moment ce que nous travaillions depuis huit jours à empêcher.

Le premier préfident & le préfident de Mefmes, qui avoient fupprimé, de concert avec les autres députés, la réponfe par écrit que la reine leur avoit faite, pour ne point aigrir les efprits par des expreffions un peu trop fortes à leur gré, qui y étoient contenues, ornerent de toutes les couleurs qu'ils purent les termes obligeans avec lefquels

elle leur avoit parlé. On opina enſuite, & après quelques conteſtations ſur le plus ou moins de pouvoir que l'on donneroit aux députés, on réſolut de le leur donner plein & entier; de prendre pour la conférence tel lieu qu'il plairoit à la reine de choiſir; de nommer pour députés quatre préſidens, deux conſeillers de la grand'chambre, un de chaque chambre des enquêtes, un des requêtes, un ou deux de MM. les généraux, deux de chacune des compagnies ſouveraines & le prévôt des marchands; d'en donner avis à M. de Longueville & aux députés des parlemens de Rouen & d'Aix, & d'envoyer dès le lendemain les gens du roi demander l'ouverture des paſſages, ſelon ce qui avoit été promis par la reine. Le préſident de Meſmes ſurpris de ne trouver aucune oppoſition ni de la part des généraux, ni de la mienne, dit au premier préſident : *Voilà un grand concert, & j'appréhende les ſuites de cette fauſſe modération.* Je crois qu'il fut encore plus étonné, quand les huiſſiers vinrent dire que le peuple menaçoit de tuer tous ceux qui ſeroient d'avis d'une conférence, avant que le Mazarin fût hors du royaume. Nous ſortîmes M. de Beaufort & moi, nous fimes retirer les ſéditieux, & la compagnie ſortit ſans aucun péril. Je fus ſurpris moi-même de

de la facilité que nous y trouvâmes. Elle donna une audace au parlement qui faillit à le perdre.

Le 2 de mars, Champlâtreux, fils du premier président, apporta au parlement, de la part de son pere, une lettre de M. le duc d'Orléans & une de M. le prince, où ils témoignoient tous deux la joie qu'ils avoient du pas que le parlement avoit fait; mais où en même-tems ils nioient que la reine eût promis l'ouverture des passages. Je ne puis exprimer la fureur qui parut dans le corps & dans les particuliers à cette nouvelle. Le premier président fut piqué de ce procédé; il s'en expliqua avec beaucoup d'aigreur au président de Nesmond, que le parlement lui avoit envoyé pour le prier d'en écrire à MM. les princes. On manda aux gens du roi, qui étoient partis le matin pour aller demander à S. Germain les passeports nécessaires aux députés, de déclarer que l'on ne vouloit entrer en aucune conférence, que la parole donnée au premier président ne fût exécutée. Je crus qu'il étoit à propos de prendre ce moment pour faire faire à la compagnie quelque pas qui marquât à la cour que toute sa vigueur n'étoit pas éteinte. Je sortis de ma place sous prétexte d'aller à la cheminée, & je priai Pelletier, frere de la

Houſſaie, de dire au bon-homme Brouſſel de ma part, de propoſer, vu le peu de bonne foi que l'on voyoit dans la conduite de la cour, de continuer les levées, & de donner de nouvelles commiſſions. La propoſition fut reçue avec applaudiſſement. M. le prince de Conti fut prié de les délivrer, & l'on nomma même ſix conſeillers pour y travailler ſous lui.

Le 3 mars, l'on s'appliqua avec ardeur pour faire payer les taxes, auxquelles perſonne ne vouloit plus ſatisfaire, dans l'eſpérance que la conférence donneroit la paix. M. de Beaufort ayant pris ce tems, de concert avec M. de Bouillon, avec le maréchal de la Mothe & avec moi, pour eſſayer d'animer le parlement, parla à ſa mode contre la contravention, & il ajouta qu'il répondoit au nom de ſes collégues & au ſien, de déboucher dans quinze jours tous les paſſages, s'il plaiſoit à la compagnie de prendre une ferme réſolution de ne ſe plus laiſſer amuſer par des propoſitions trompeuſes, qui ne ſervoient qu'à ſuſpendre le mouvement de tout le royaume, qui, ſans ces bruits de négociations & de conférences, ſe ſeroit déja déclaré pour la capitale. Il eſt inconcevable ce que ces vingt ou trente paroles produiſirent dans les eſprits. Il n'y eut perſonne qui n'eût jugé que

le traité alloit être rompu. Ce ne fut plus cela un moment après. Les gens du roi revinrent de S. Germain. Ils apporterent des passeports pour les députés, & un galimathias, à proprement parler, pour la subsistance de Paris : car au lieu de l'ouverture des passages, on accorda de laisser passer cent muids de bled par jour pour la ville : encore affecta-t-on d'omettre dans le premier passeport qui en fut expédié, le mot de *par jour*, pour s'en pouvoir expliquer selon les concurrences. Ce galimathias ne laissa pas de passer pour bon dans le parlement. On ne s'y ressouvint plus de tout ce qui s'y étoit dit & fait un quart-d'heure auparavant, & l'on se prépara pour aller dès le lendemain à la conférence que la reine avoit assignée à Ruel.

Nous nous assemblâmes chez M. de Bouillon dès le soir même, M. le prince de Conti, MM. de Beaufort & d'Elbeuf, le maréchal de la Mothe, de Brissac, le président de Belliévre & moi, pour résoudre s'il étoit à propos que les généraux députassent. M. d'Elbeuf, qui avoit envie d'avoir la commission, insista beaucoup pour l'affirmative. Il fut tout seul de son sentiment, parce que nous jugeâmes qu'il seroit sans comparaison plus sage de demeurer pleinement dans la liberté de le faire

& de ne le pas faire ſelon les occaſions que nous en aurions. Et de plus y eût-il eu rien de moins judicieux que d'envoyer à la conférence de Ruel, dans le tems que nous étions ſur le point de conclure avec l'Eſpagne, & que nous diſions à tout moment à l'envoyé, que nous ne ſouffririons cette conférence, que parce que nous étions aſſurés que nous la romprions par le moyen du peuple, quand il nous plairoit? M. de Bouillon, qui commençoit à ſortir, & qui étoit allé ce jour-là même reconnoître le poſte où il vouloit former un camp, nous en fit enſuite la propoſition comme d'une choſe qui ne lui étoit venue dans l'eſprit que du matin. M. le prince de Conti n'eut pas la force d'y conſentir, parce qu'il n'avoit pas conſulté ſon oracle : il n'eut pas la force d'y réſiſter, parce qu'il n'oſoit conteſter à M. de Bouillon une propoſition de guerre. MM. de Beaufort, de la Mothe, de Briſſac & de Belliévre, que nous avions avertis, & qui ſavoient le deſſous des cartes, y donnerent avec approbation. M. d'Elbeuf s'y oppoſa par de méchantes raiſons. Je me joignis à lui pour mieux couvrir notre jeu, en repréſentant à la compagnie que le parlement ſe pourroit plaindre de ce qu'on feroit un mouvement de cette ſorte ſans ſa participation. M. de Bouillon me répondit

d'un ton de colere, qu'il y avoit plus de trois ſemaines que le parlement ſe plaignoit au contraire de ce que les généraux ni les troupes n'oſoient ſe montrer hors des portes; qu'il ne s'étoit point ému de leurs crieries, tant qu'il avoit cru qu'il y auroit du péril à les expoſer à la campagne; mais qu'ayant reconnu un poſte où elles ſeroient autant en ſûreté qu'à Paris, & d'où elles pourroient agir encore plus utilement, il étoit raiſonnable de ſatisfaire le public.

Le lendemain 4 mars, les députés ſortirent pour Ruel, & notre armée ſortit pour le camp formé entre Marne & Seine. L'infanterie fut poſtée à Ville-Juifve & à Bicêtre; la cavalerie à Vitry & à Ivry. On fit un pont de batteaux ſur la riviere au Port-à-l'Anglois, défendu par des redoutes où il y avoit du canon. Ceux qui dans le parlement étoient bien intentionnés pour le parti, ſe perſuaderent qu'elle alloit agir avec beaucoup plus de vigueur; & ceux qui étoient à la cour ſe figurerent que le peuple qui ne ſeroit plus échauffé par les gens de guerre, en ſeroit plus ſouple. S. Germain même donna dans ce panneau, & le préſident de Meſmes y fit fort valoir tout ce qu'il avoit dit en ſa place, à MM. les généraux, pour les obliger à prendre la campagne avec leurs troupes. Senneterre, qui étoit le plus

habile homme de la cour, ne les laissa pas long-tems dans cette erreur : il pénétra par son bon sens notre dessein. Il dit au premier président & au président de Mesmes, qu'ils étoient duppés, & qu'ils s'en appercevroient au premier jour. Je dois à la vérité le témoignage d'une parole qui marque la capacité de cet homme. Le premier président, qui étoit tout d'une piece, & qui ne voyoit jamais deux choses à la fois, s'étant écrié sur le camp de Ville-Juifve avec un transport de joie, que le coadjuteur n'auroit plus tant de crieurs à gage dans la salle du palais, & le président de Mesmes ayant ajouté, ni tant de coupe-jarets ; Senneterre repartit à l'un & à l'autre : « L'intérêt du coadjuteur n'est pas de » vous tuer, messieurs, mais de vous assu- » jettir. Le peuple lui suffiroit pour le pre- » mier ; le camp lui est admirable pour le » second. S'il n'est pas plus homme de bien » qu'on le croit ici, nous avons pour long- » tems la guerre civile ».

Le cardinal avoua dès le lendemain que Senneterre avoit vu clair ; car M. le prince conçut d'une part que nos troupes qui ne se pouvoient attaquer au poste qu'elles avoient pris, lui feroient plus de peine que si elles étoient demeurées dans la ville, & nous commençâmes de l'autre à parler plus

haut dans le parlement, que nous n'avions accoutumé.

L'après dinée du 4 mars en fournit une occaſion. Les députés étant arrivés ſur les quatre heures du ſoir à Ruel, apprirent que M. le cardinal Mazarin étoit un des nommés par la reine, pour aſſiſter à la conférence. Ceux du parlement prétendirent qu'ayant été condamné par la compagnie, ils ne pouvoient conférer avec lui. M. le Tellier leur dit de la part de M. le duc d'Orléans, que la reine trouvoit étrange que le parlement ne ſe contentât pas de traiter comme d'égal avec ſon roi, mais qu'il voulût encore borner ſon autorité, juſqu'à ſe donner la licence d'exclure même des députés. Le premier préſident demeurant ferme, & la cour perſiſtant de ſon côté, l'on fut ſur le point de rompre; & le préſident le Coigneux & Longueil, avec leſquels nous avions un commerce ſecret, nous ayant donné avis de ce qui ſe paſſoit, nous leur mandâmes de ne ſe point rendre, & de faire voir même comme en confidence au préſident de Meſmes & à Menardeau, qui étoient tous deux très-dépendans de la cour, un bout de lettre de moi à Longueil, dans lequel j'avois écrit comme par apoſtille ces paroles: « Nous avons pris » nos meſures, nous ſommes en état de

» parler plus décisivement que nous n'a» vons cru le devoir jusqu'ici; & je viens, » depuis ma lettre écrite, d'apprendre une » nouvelle qui m'oblige à vous avertir que » le parlement se perdra, s'il ne se conduit » très-sagement ». Cela joint au discours que nous fimes le premier, au matin, devant le feu de la grand'chambre, obligea les députés à ne se point relâcher sur la présence du cardinal à la conférence, ce qui étoit un article si odieux au peuple, que nous eussions perdu tout crédit auprès de lui si nous l'eussions souffert; & par cette considération nous aurions été forcés de fermer les portes aux députés après leur retour, s'ils l'eussent fait. Comme la cour vit que le premier président & ses collégues avoient demandé escorte pour revenir à Paris, elle se radoucit; M. le duc d'Orléans envoya querir M. le premier président & le président de Mesmes. On chercha des expédiens, & l'on trouva celui de donner deux députés de la part du roi, & deux de la part de l'assemblée, qui conféreroient dans une des chambres de M. le duc d'Orléans sur les propositions qui seroient faites de part & d'autre, & qui en feroient après le rapport aux autres députés, & du roi & des compagnies. Ce tempérament, qui ne sauvoit pas au cardinal le chagrin de

n'avoir pu conférer avec le parlement, & qui l'obligea de quitter Ruel & de s'en retourner à S. Germain, fut accepté avec joie.

Je vous marquerai les principales délibérations que l'on fit dans le cours de la conférence, & je les mêlerai par l'ordre des jours dans la ſuite de celles du parlement, avec les autres incidens qui ſe trouveront avoir du rapport avec les unes & les autres.

Ce même jour 5^e mars 1649, don Franciſco Pizarro, ſecond envoyé de l'archiduc, arriva à Paris avec les réponſes que lui & le comte de Fuenſaldagne faiſoient aux premiers députés de don Joſeph d'Illeſcas, avec un plein pouvoir de traiter avec tout le monde, & une inſtruction de quatorze pages de petite lettre pour M. de Bouillon, outre une lettre de l'archiduc fort obligeante pour M. le prince de Conti, & un billet pour moi très-galant, mais très-ſubſtantiel, du comte de Fuenſaldagne. Il portoit que le roi ſon maître me déclaroit qu'il ne ſe vouloit point fier à ma parole, mais qu'il prendroit toute confiance en celle que je donnerois à madame de Bouillon. L'inſtruction me la témoignoit toute entiere, & je connus la main de M. & de madame de Bouillon dans le caractere de Fuenſaldagne.

Nous nous aſſemblâmes, deux heures après l'arrivée de l'envoyé, dans la chambre de M. le prince de Conti à l'hôtel-de-ville, pour y prendre notre réſolution : & la ſene fut aſſez curieuſe. M. le prince de Conti & madame de Longueville, inſpirés par M. de la Rochefoucault, vouloient ſe lier preſque ſans reſtriction avec l'Eſpagne ; parce que les meſures qu'ils avoient cru prendre avec la cour par le canal de Flamarin ayant manqué, ils ſe jettoient à corps perdu à l'autre extrêmité. M. d'Elbeuf, qui ne cherchoit que de l'argent, taupoit à tout ce qui lui en montroit. M. de Beaufort, perſuadé par madame de Montbazon qui le vouloit vendre cher aux Eſpagnols, faiſoit du ſcrupule de s'engager par un traité ſigné avec les ennemis de l'état. Le maréchal de la Mothe déclara qu'il ne pouvoit rien réſoudre ſans M. de Longueville, & madame Longueville doutoit que M. ſon mari y voulût entrer. C'étoit les mêmes perſonnes qui avoient conclu tout d'une voix quinze jours auparavant, de demander à l'archiduc un plein pouvoir pour traiter avec lui. M. de Bouillon leur dit qu'il ne pouvoit concevoir que l'on pût ſeulement balancer à traiter avec l'Eſpagne, après les pas qu'on avoit faits vers l'archiduc ; qu'il les prioit de ſe reſſouvenir qu'ils avoient tout dit à ſon en-

voyé, qu'ils n'attendoient que ce pouvoir & ses propositions pour conclure avec lui; qu'il les envoyoit en la forme du monde la plus honnête; qu'il faisoit marcher ses troupes, sans attendre leur engagement; qu'il marchoit lui-même, & qu'il étoit déja sorti de Bruxelles; qu'il les supplioit de considérer que le moindre pas en arriere, après des avances de cette nature, pouvoit faire prendre aux Espagnols des mesures aussi contraires à notre sûreté qu'à notre honneur; que les démarches si peu concertées du parlement nous donnoient tous les jours de justes appréhensions d'en être abandonnés; que j'avois ces jours passés avancé & justifié, que le crédit que M. de Beaufort & moi avions dans le peuple, étoit plus propre à faire du mal qu'il n'étoit pas de notre intérêt de faire, qu'à nous donner la considération dont nous avions besoin; qu'il confessoit que nous en tirerions dorénavant de nos troupes davantage que nous n'en avions tiré jusques ici; mais que les troupes n'étoient pas encore assez fortes pour nous en donner à proportion de ce que nous en avions besoin, si elles n'étoient elles-mêmes soutenues par une protection puissante, au moins dans le commencement; qu'ainsi il falloit traiter, & même conclure avec l'archiduc, mais non à toute condi-

tion; que ſes envoyés nous portoient la carte blanche, mais que nous devions aviſer à ce dont nous la devions remplir; qu'ils nous promettoient tout, parce que dans les traités le plus fort peut tout promettre, mais que le plus foible s'y doit conduire avec beaucoup de réſerve, parce qu'il ne peut pas tout tenir; qu'il connoiſſoit les Eſpagnols; qu'il avoit déja eu des affaires avec eux; que c'étoient les gens du monde avec qui il étoit le plus néceſſaire de conſerver, particuliérement à l'abord, de la réputation; qu'il ſeroit au déſeſpoir que leurs envoyés euſſent ſeulement la moindre lueur du balancement de MM. de Beaufort & de la Mothe, & de la facilité de MM. de Conti & d'Elbeuf; qu'il les conjuroit les uns & les autres de lui permettre de ménager pour les premiers jours, les eſprits de don Joſeph d'Illeſcas & de don Franciſco Pizarro, & que, comme il n'étoit pas juſte que M. le prince de Conti & les autres s'en rapportaſſent à lui ſeul, il les prioit de trouver bon qu'il n'y fît pas un pas que de concert avec le coadjuteur, qui avoit déclaré publiquement dès le premier jour de la guerre civile, qu'il n'en tireroit jamais quoi que ce ſoit pour lui, ni dans le mouvement, ni dans l'accommodement, & que par cette raiſon le coadjuteur ne pouvoit être ſuſpect à perſonne.

Ce discours de M. de Bouillon gagna tout le monde. On nous chargea lui & moi d'agiter les matieres avec l'envoyé d'Espagne, pour en rendre compte le lendemain à M. le prince de Conti & aux autres généraux.

J'allai au sortir de chez M. le prince de Conti chez M. de Bouillon, avec lui & madame sa femme, que nous ramenâmes aussi de l'hôtel-de-ville. Nous consultâmes sur la maniere dont nous devions agir avec les envoyés. Elle n'étoit pas sans embarras dans un parti dont le parlement faisoit le corps, & dont la constitution présente étoit une conférence ouverte avec la cour. M. de Bouillon m'assuroit que les Espagnols n'entreroient pas dans le royaume, que nous ne nous fussions engagés à ne poser les armes qu'avec eux, c'est-à-dire, qu'en traitant la paix générale. Et quelle assurance de prendre cet engagement dans une conjoncture où nous ne pouvions pas assurer que le parlement ne fît la paix particuliere d'un moment à l'autre ? Nous avions de quoi chicaner & retarder ses démarches; mais comme nous n'avions pas encore de second courier de M. de Turenne, dont le dessein nous étoit bien plus connu que le succès qu'il pouvoit avoir, & que d'ailleurs nous étions avertis qu'An-

tonville, qui commandoit la compagnie des gendarmes de M. de Longueville, & qui étoit ſon négociateur en titre d'office, avoit déja fait un voyage ſecret à S. Germain; nous ne voyions pas de fondement aſſez ſolide, pour y appuyer du côté de la France le projet que nous aurions pu faire de nous ſoutenir ſans le parlement, ou plutôt contre le parlement. M. de Bouillon y eut pu trouver ſon compte, mais j'obſervai qu'il ſe faiſoit juſtice dans ſon intérêt, ce qui eſt une des qualités les plus rares, & il répondit à madame de Bouillon qui n'étoit pas ſur cela ſi juſte que lui: « Si » je diſpoſois, Madame, du peuple de Pa- » ris, & que je trouvaſſe mes intérêts dans » une conduite qui perdît M. le coadju- » teur & M. de Beaufort; ce que je pour- » rois faire pour leur ſervice & ce que je » devrois faire pour mon honneur, ſeroit » d'accorder ce qui ſeroit de mon avan- » tage avec ce qui pourroit empêcher leur » ruine. Nous ne ſommes pas en cet état, je » ne puis rien dans le peuple, ils y peu- » vent tout. Il y a quatre jours qu'on ne » vous dit autre choſe, ſi ce n'eſt que leur » intérêt n'eſt pas de s'employer pour aſ- » ſujettir le parlement; & l'on vous le prouve » en vous diſant que l'on ne veut pas ſe » charger chez la poſtérité de la honte d'a-

» voir mis Paris entre les mains du roi d'Espagne, pour devenir lui-même l'aumônier du comte de Fuenſaldagne : & que l'autre ſeroit encore beaucoup plus idiot qu'il n'eſt, ce qui eſt beaucoup dire, s'il ſe pouvoit réſoudre à ſe naturaliſer Eſpagnol, portant comme il le porte le nom de Bourbon. Voilà ce que M. le coadjuteur vous a répété dix fois depuis quatre jours, pour vous faire entendre que ni lui ni M. de Beaufort ne veulent opprimer le parlement par le peuple; parce qu'ils ſont perſuadés qu'ils ne ſe pourroient maintenir que par la protection d'Eſpagne, dont le premier ſoin dans la ſuite ſeroit de les décréditer eux-mêmes dans le public ». *Ai-je bien compris votre ſentiment* ? me dit M. de Bouillon en ſe tournant vers moi ; & puis il me dit en continuant : « Ce qui nous convient, ce fondement poſé, eſt d'empêcher que le parlement ne nous mette dans la néceſſité de faire ce qui par ces raiſons n'eſt pas de notre intérêt. Nous avons pris pour cet effet des meſures, & nous avons lieu d'eſpérer qu'elles réuſſiront. Mais ſi nous nous trouvons trompés par l'événement, & ſi le parlement ſe porte malgré nous à une paix honteuſe, où nous ne rencontrions pas même notre ſûreté, que ferons-nous ?

» Je vous le demande d'autant plus inſtamment, que cette réſolution eſt le préalable de celle qu'il faut prendre dans ce moment, ſur la maniere dont il eſt à propos de conclure avec les envoyés de l'archiduc ». Je répondis à M. de Bouillon ces propres paroles, que je tranſcrivis un quart d'heure après les avoir dites, ſur la table même du cabinet de M. de Bouillon.

« Si nous ne pouvons retenir le parlement par les conſidérations & par les meſures que nous avons déja tant rebattues, mon avis ſeroit que plutôt que de nous ſervir du peuple pour l'abattre, nous le devrions laiſſer agir ſuivant ſa pente, & nous abandonner à la ſincérité de nos intentions. Je ſais que le monde, qui ne juge que par les événemens, ne leur fera pas juſtice; mais je ſais auſſi qu'il y a beaucoup de rencontres où il faut eſpérer uniquement de ſon devoir les bons événemens. Je ne répéterai point ici les raiſons qui marquent ſi clairement, ce me ſemble, les regles de notre devoir en cette conjoncture. La lettre y eſt groſſe pour M. de Beaufort & pour moi, il ne m'appartient pas d'y vouloir lire ce qui vous touche : mais je ne laiſſerai pas de prendre la liberté de vous dire, que j'ai ob-

» servé qu'il y a des heures dans chaque
» jour, où vous avez aussi peu de disposi-
» tion que moi à vous faire Espagnol. Il
» faut d'autre part se défendre, s'il se peut,
» de la tyrannie que nous avons cruellement
» irritée. Voici mon avis: Il faut que MM.
» les généraux signent dès demain un traité
» avec l'Espagne, par lequel elle s'engage de
» faire entrer incessamment son armée en
» France jusques à Pont-à-Verre, & de ne lui
» donner de mouvement, au moins en deçà
» de ce poste, que celui qui sera concerté
» avec nous ».

Comme j'achevois de prononcer cette période, Briquemaut entra, qui nous dit qu'il y avoit dans la chambre un courier de M. de Turenne, qui avoit crié tout haut en entrant dans la cour, *bonnes nouvelles*, & qui ne s'étoit pas voulu toutefois expliquer avec lui en montant les degrés. Le courier, qui étoit un lieutenant du régiment de Turenne, voulut nous le dire avec apparat, & il s'en acquitta assez mal. La lettre de M. de Turenne à madame de Bouillon étoit très-succincte: un billet qu'il m'écrivoit n'étoit pas plus ample; & un papier plié en mémoire pour mademoiselle de Bouillon sa sœur étoit en chiffre. Nous en apprîmes assez pour ne pas douter qu'il ne se fût déclaré; que son armée, qui étoit

la meilleure ſans contredit qui fût en Europe, ne ſe fût engagée avec lui, & qu'Erlac, gouverneur de Briſſac, qui avoit fait tous ſes efforts au contraire, n'eût été obligé de ſe retirer dans ſa place avec mille ou douze cens hommes : ce qui étoit ce qu'il avoit pu débaucher. Un quart-d'heure après que le courier fut entré, il ſe reſſouvint qu'il avoit une lettre dans ſa poche du vicomte de Lamet, qui ſervoit dans la même armée, mon parent proche, & mon ami intime. Il me donnoit en ſon particulier toutes les aſſurances imaginables, & il ajoutoit qu'il marchoit avec deux mille chevaux droit à nous, & que M. de Turenne le devoit ſuivre un tel jour & en tel lieu avec le gros. C'eſt ce que M. de Turenne mandoit en chiffre à mademoiſelle de Bouillon.

Vous êtes ſurpriſe ſans doute de ce que M. de Turenne, qui en toute ſa vie n'avoit, je ne dis pas été de parti, mais qui n'avoit jamais voulu ouir parler d'intrigues, s'aviſe de ſe déclarer contre la cour étant général de l'armée du Roi, & de faire une action ſur laquelle je ſuis aſſuré que le Balafré (*a*) & l'amiral de Coligni auroient

(*a*) Henri de Lorraine, I du nom, duc de Guiſe, &c. ſurnommé le *Balafré*, à cauſe d'une bleſſure qu'il reçut à la joue gauche au combat de Dormans, & dont la cicatrice lui demeura toute ſa vie. Il forma la ligue, & fut poignardé aux états de Blois en 1588.

balancé. Vous ſerez bien plus ſurpriſe, quand je vous aurai dit que je ſuis encore à deviner ſon motif; que M. ſon frere & madame ſa belle-ſœur m'ont juré, que tout ce qu'ils en ſavoient étoit, que ce ne fut point à leur conſidération ; & que mademoiſelle de Bouillon, qui étoit ſon unique confidente, ou n'en a rien ſu, ou en a toujours fait un myſtere. La maniere dont il ſe conduiſit dans cette déclaration, qu'il ne ſoutint que quatre ou cinq jours, eſt auſſi fort ſurprenante. Je n'en ai jamais rien pu tirer de clair, ni de lui, ni de ceux qui lui manquerent. Il a fallu un mérite auſſi éminent que le ſien, pour n'être pas obſcurci par un événement de cette nature : & cet exemple nous apprend que la maliginité des ames vulgaires n'eſt pas toujours aſſez forte, pour empêcher le crédit que l'on doit faire en beaucoup de rencontres aux extraordinaires.

Je reprens le fil du diſcours que je faiſois à M. & à madame de Bouillon quand le courier de M. de Turenne nous interrompit. « Mon avis eſt que les Eſpagnols » s'engagent à s'avancer juſqu'à Pont-à-» Verre, & à n'agir, au moins en deçà de » ce poſte, que de concert avec nous, nous » ne faſſions aucune difficulté de nous en-» gager à ne poſer les armes que lorſque

» la paix générale ſera conclue, pourvu
» qu'ils demeurent auſſi dans la parole qu'ils
» ont fait porter au parlement, qu'ils s'en
» rapporteront à ſon arbitrage. Cette parole
» n'eſt qu'une chanſon; mais cette chanſon
» nous eſt bonne, parce qu'il ne nous ſera
» pas difficile d'en faire quelque choſe de
» ſolide. Il n'y a qu'un quart-d'heure que
» mon ſentiment n'étoit pas que nous al-
» laſſions ſi loin avec les Eſpagnols; & quand
» le courier de M. de Turenne eſt entré,
» j'étois ſur le point de vous propoſer un
» expédient, qui les eût, à mon avis, ſa-
» tisfaits à beaucoup moins. Mais comme
» la nouvelle que nous venons de recevoir
» nous fait voir que M. de Turenne eſt aſ-
» ſuré de ſes troupes, & que la cour n'en
» a point qu'elle lui puiſſe oppoſer, que
» celles qui nous aſſiégent; je ſuis perſua-
» dé que non-ſeulement nous leur pouvons
» accorder ce point, mais que nous de-
» vrions nous le faire demander, s'ils ne s'en
» étoient point aviſés. Nous avons deux avan-
» tages. 1. Que les deux intérêts que nous
» avons dans notre parti, qui ſont celui du
» public & le particulier, s'y accordent
» fort bien enſemble, ce qui n'eſt pas com-
» mun. 2. Que les chemins pour arriver aux
» uns & aux autres s'uniront & ſe retrou-
» veront même d'aſſez bonne heure, ce qui

» eſt encore plus rare. L'intérêt véritable du » public eſt la paix générale; des compa» gnies, c'eſt le retabliſſement de l'ordre; » de vous, Monſieur, des autres, & de » moi, c'eſt de contribuer à tous ceux que » que je viens de marquer, & d'y contri» buer de telle ſorte, que nous en ſoyons » & que nous en paroiſſions les auteurs. » Tous les autres avantages ſont attachés à » celui-là; & pour les avoir il faut, à mon » avis, faire voir qu'on les mépriſe. Vous » ſavez la profeſſion publique que j'ai faite » de ne vouloir jamais rien tirer en mon » particulier de cette affaire; je la tiendrai » juſqu'au bout. Vous n'êtes pas en même » condition : vous voulez Sedan, & vous » avez raiſon. M. de Beaufort veut l'ami» rauté, & il n'a pas tort. M. de Longue» ville a d'autres prétentions, à la bonne » heure. M. le prince de Conti & madame » de Longueville ne veulent plus dépendre » de M. le prince, ils n'en dépendront plus. » Pour venir à toutes ces fins, le premier » préalable eſt de n'en avoir aucune; de » ſonger uniquement à faire la paix géné» rale; de ſigner dès demain avec les en» nemis tous les engagemens les plus poſi» tifs & les plus ſacrés; de joindre, pour » plaire encore plus au peuple, à l'article de » la paix, l'excluſion du cardinal Mazarin,

» comme de ſon ennemi mortel; de faire
» avancer en diligence l'archiduc à Pont-
» à-Verre, & M. de Turenne en Cham-
» pagne; d'aller, ſans perdre un moment,
» propoſer au parlement ce que don Jo-
» ſeph d'Illeſcas lui a déja propoſé tou-
» chant la paix générale; de le faire opi-
» ner à notre mode, à quoi il ne man-
» quera pas dans l'état où il nous verra;
» d'envoyer ordre aux députés de Ruel, ou
» d'obtenir de la reine un lieu pour la te-
» nue de la conférence pour la paix géné-
» rale, ou de revenir dès le lendemain re-
» prendre leurs places au parlement. Je ne
» déſeſpere pas que la cour, qui ſe verra à
» la derniere extrêmité, n'en prenne le parti:
» auquel cas n'eſt-il pas vrai qu'il ne peut
» y avoir rien de plus glorieux pour nous?
» Et ſi elle s'y pouvoit réſoudre, je ſais bien
» que le roi d'Eſpagne ne nous en feroit
» pas les arbitres, comme il nous le fait
» dire; mais je ſais bien auſſi que ce que je
» vous diſois tantôt n'être qu'une chanſon,
» ne laiſſeroit pas d'obliger les miniſtres à
» garder des égards qui ne peuvent être que
» très-avantageux à la France. Que ſi la
» cour refuſe cette propoſition, pourra-t-elle
» ſoutenir ce refus deux mois durant? Toutes
» les provinces qui branlent déja, ne ſe décla-
» reront-elles pas, & l'armée de M. le prince

» eſt-elle en état de tenir contre celle d'Eſpa-
» gne, contre celle de M. de Turenne, &
» contre la nôtre ? Ces deux dernieres jointes
» enſemble, nous mettent au-deſſus des ap-
» préhenſions que nous avons eues juſqu'ici
» des forces étrangeres ; elles dépendront
» beaucoup plus de nous, que nous ne dépen-
» drons d'elles ; nous ſerons maîtres de Pa-
» ris par nous-mêmes ; & d'autant plus
» ſûrement, que nous le ſerons par le par-
» lement, qui ſera toujours le milieu par
» lequel nous tiendrons le peuple, dont
» l'on n'eſt jamais plus aſſuré, que quand
» on ne le tient pas immédiatement. La
» déclaration de M. de Turenne eſt l'uni-
» que voie qui nous peut conduire à ce que
» nous n'aurions pas ſeulement oſé imagi-
» ner, qui eſt l'union de l'Eſpagne avec
» le parlement pour notre défenſe ; en ce
» que la propoſition pour la paix générale
» devient ſolide & réelle, par la déclara-
» tion de M. de Turenne. Elle met la poſ-
» ſibilité à l'exécution, elle nous donne lieu
» d'engager le parlement, avec lequel nous
» ne pouvons rien faire qui au moins ne
» ſoit bon en un ſens : mais il n'y a que ce
» moment où cet engagement ſoit & poſ-
» ſible & utile. Le premier préſident & le
» préſident de Meſmes ſont abſens, &
» nous ferons paſſer ce qu'il nous plaira

» dans la compagnie, sans comparaison plus
» aisément que s'ils étoient présens. S'ils
» exécutent fidellement ce que le parlement
» leur aura commandé par l'arrêt que nous
» lui avons fait donner, duquel je vous ai
» parlé ci-devant, nous aurons notre com-
» pte, & nous réunirons ce corps, pour
» le grand œuvre de la paix générale. Si la
» cour s'opiniâtre à rebuter notre proposi-
» tion, & que ceux des députés qui sont
» attachés à elle, ne veuillent pas suivre
» notre mouvement & refusent de courre
» notre fortune, nous ne trouverons pas
» moins notre avantage d'un autre sens;
» nous demeurerons avec le corps du par-
» lement, dont les autres seront les dé-
» serteurs, nous en serons encore plus les
» maîtres. Voilà mon avis que je m'offre
» de signer, & de proposer au parlement,
» pourvu que nous ne laissions point échap-
» per la conjoncture dans laquelle seule il
» est bon. Car s'il arrivoit du changement
» du côté de M. Turenne, avant que je le
» lui eusse porté, je combattrois ce sentiment
» avec autant d'ardeur que je le propose ».

Madame de Bouillon, qui m'avoit trouvé jusques-là trop modéré à son gré, fut surprise au dernier point de cette proposition qui lui parut bonne, parce qu'elle lui parut grande. M. son mari me dit : « Il n'y

» a rien de plus beau que ce que vous me
» proposez : il est possible, mais il est per-
» nicieux pour tous les particuliers. L'Es-
» pagne nous promettra tout ; mais elle ne
» nous tiendra rien, dès que nous lui au-
» rons promis de ne travailler avec la cour
» qu'à la paix générale. Cette paix est son
» unique vue, & elle nous abandonnera
» toutes les fois qu'elle la pourra avoir ; &
» si nous faisons tout d'un coup ce grand
» effet que vous proposez, elle la pourra
» avoir infailliblement en quinze jours, par-
» ce qu'il sera impossible à la France de ne
» la pas faire même avec précipitation. Ce
» qui sera d'autant plus facile, que je sais
» de science certaine que les Espagnols la
» veulent en toutes manieres, & même
» avec des conditions si peu avantageuses
» pour eux, que vous en seriez étonné. Cela
» supposé, en quel état nous trouverons-
» nous le lendemain que nous aurons fait,
» ou plutôt procuré la paix générale ? Nous
» aurons de l'honneur, je l'avoue ; mais cet
» honneur nous empêchera-t-il d'être
» les objets de la haine & de l'exécration de
» notre cour ? La maison d'Autriche repren-
» dra-t-elle les armes quand on vous ar-
» rêtera vous & moi quatre mois après ?
» Vous me répondrez que nous pouvons
» stipuler des conditions avec l'Espagne,

» qui nous mettront à couvert de ces in-
» ſultes: mais je crois avoir prévenu cette
» objection, en vous aſſurant par avance
» qu'elle eſt ſi preſſée dans le dedans par
» ſes néceſſités domeſtiques, qu'elle ne ba-
» lancera pas un moment à ſacrifier à la
» paix toutes les promeſſes les plus ſolem-
» nelles qu'elle nous auroit pu faire; & à
» cet inconvénient je ne trouve aucun re-
» mede. Si l'Eſpagne nous manque dans la
» parole qu'elle nous aura donnée de l'ex-
» cluſion du Mazarin, où en ſommes-nous?
» Et la gloire de la paix générale ſe com-
» parera-t-elle dans l'eſprit du peuple, à la
» conſervation d'un miniſtre pour la perte
» duquel nous aurons pris les armes? Vous
» ſavez quelle horreur il a pour le car-
» dinal. Je veux que l'on nous tienne pa-
» role, & que l'on exclue du miniſtere
» le cardinal; n'eſt-il pas vrai que nous
» demeurerons toujours expoſés à la ven-
» geance de la reine, aux reſſentimens de
» M. le prince, & à toutes les ſuites qu'une
» cour outragée peut donner à une action
» de cette nature? Il n'y a de véritable gloire
» que celle qui peut durer; la paſſagere n'eſt
» qu'une fumée : celle que nous tirerons
» de la paix eſt des plus légeres, ſi nous ne la
» ſoutenons par des établiſſemens qui joi-
» gnent à la réputation de la bonne in-

» tention celle de la ſageſſe. Sur le tout, » j'admire votre déſintéreſſement & je l'eſ» time; mais je ſuis aſſuré, que vous n'ap» prouveriez pas le mien, s'il alloit auſſi loin » que le vôtre. Votre maiſon eſt établie: » conſidérez la mienne, & jettez les yeux ſur » l'état où eſt cette dame, & ſur celui où » ſont le pere & les enfans ».

Je répondis à ces raiſons par toutes celles que je crus trouver en abondance dans la conſidération que les Eſpagnols ne pourroient s'empêcher d'avoir pour nous en nous voyant maîtres abſolus de Paris, de huit mille hommes de pied, de trois mille chevaux à ſa porte, & de l'armée de l'Europe la mieux aguerrie, qui marchoit à nous. Je n'oubliai rien pour le perſuader de mes ſentimens. Il fit tout ce qu'il put pour me perſuader les ſiens, qui étoient de faire toujours croire aux envoyés de l'Archiduc, que nous étions tout-à-fait réſolus à nous engager avec eux pour la paix générale, de leur dire en même tems que nous croyons qu'il ſeroit beaucoup mieux d'y engager le parlement, ce qui ne ſe pouvoit faire que peu à peu, & comme inſenſiblement; & d'amuſer par ce moyen les envoyés, en ſignant avec eux un traité, qui ne ſeroit que comme un préalable de celui que l'on projettoit avec le parlement, lequel par con-

séquent ne nous obligeroit encore à rien de tout-à-fait positif à l'égard de la paix générale. Et cependant cela les contenteroit suffisamment pour faire avancer leurs troupes. « Celles de mon frere, *ajouta M.* » *de Bouillon*, s'avanceront en même tems, » la cour étonnée en viendra à un accom» modement. Comme dans notre traité avec » l'Espagne, nous nous laissons toujours une » porte de derriere ouverte par la clause qui » regardera le parlement, nous nous en servi» rons & pour l'avantage du public & pour » le nôtre, si la cour ne se met à la raison ».

Ces considérations, quoique sages & profondes, ne me convainquirent pas, parce que la conduite que M. de Bouillon en inféroit, me parroissoit impraticable. Je concevois bien qu'il amuseroit les envoyés; mais je ne me figurois pas comment il amuseroit le parlement, qui traitoit actuellement avec la cour, qui avoit déja ses députés à Ruel, & qui, de toutes ses saillies, retomboit toujours, même avec précipitation, à la paix. Je considérois qu'il n'y avoit qu'une déclaration publique qui le pût retenir en la pente où il étoit; que, selon les principes de M. de Bouillon, cette déclaration ne se pouvoit point faire, & que ne se faisant point, & le parlement par conséquent allant son chemin, nous tom-

berions, si quelqu'une des cordes manquoit, dans la nécessité de recourir au peuple: ce que je tenois pour le plus mortel de tous les inconvéniens.

M. de Bouillon m'interrompit à ces mots, *si quelqu'une de nos cordes manquoit*, pour me demander ce que j'entendois par-là. Je lui répondis : « Par exemple, Monsieur, si » M. de Turenne mouroit à l'heure qu'il » est; si son armée se révoltoit, comme il » n'a pas tenu à Erlac que cela ne fût; que » deviendrions-nous, si nous n'avions en- » gagé le parlement? Des tribuns du peu- » ple le premier jour, & le second des va- » lets du comte de Fuensaldagne. C'est ma » vieille chanson: *Tout avec le parlement*, » *rien sans lui* ». Nous disputâmes sur ce ton trois ou quatre heures pour le moins: mais nous ne nous persuadâmes point, & nous convinmes d'agiter le lendemain la question chez M. le prince de Conti, en présence de MM. de Beaufort, d'Elbeuf, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, & de Belliévre. Je sortis de chez lui fort embarrassé. J'étois persuadé que son raisonnement dans le fond n'étoit pas solide, & je le suis encore. Je croyois que la conduite que ce raisonnement inspiroit donnoit ouverture à toutes sortes de traités particuliers; & sachant que les Espagnols avoient

confiance en lui, je ne doutois point qu'il ne donnât à leurs envoyés tous les jours qu'il lui plairoit. J'eus encore bien plus d'appréhension en revenant chez moi, où je trouvai une lettre en chiffre de madame de Lesdiguieres qui me faisoit des offres immenses de la part de la reine, le paiement de mes dettes, des abbayes, la nomination au cardinalat. Un petit billet à part portoit ces paroles : *La déclaration de l'armée d'Allemagne met tout le monde ici dans la consternation.* Je jugeai que l'on ne manqueroit pas de faire des tentatives auprès des autres, comme on en faisoit auprès de moi, & je crus que puisque M. de Bouillon commençoit à songer aux *petites portes* dans un tems où tout nous rioit, les autres auroient peine à ne pas prendre les grandes, que je ne doutois plus depuis la déclaration de M. de Turenne, qu'on ne leur ouvrît avec soin. Ce qui m'affligeoit plus que tout le reste, étoit que je ne voyois pas le fond de l'esprit & du dessein de M. de Bouillon. J'avois cru jusques-là l'un plus vaste & l'autre plus éclairé qu'ils ne me paroissoient en cette occasion, qui étoit pourtant la décisive, puisqu'il y alloit d'engager ou de ne pas engager le parlement. Il m'avoit pressé plus de vingt fois de faire ce que je lui offrois présentement. La raison qui me don-

noit lieu de lui offrir ce que j'avois toujours rejetté, étoit la déclaration de M. son frere, qui lui donnoit encore plus de force qu'à moi. Au lieu de la prendre il s'affoiblit, parce qu'il croit que le Mazarin lui lâchera Sedan. Il s'attache dans cette vue à ce qui le lui peut donner purement : il préfere les petits intérêts à celui qu'il pouvoit trouver à donner la paix à l'Europe. Ce pas m'a obligé de vous dire que, quoiqu'il ait eu de très-grandes parties, je doute qu'il ait été aussi capable qu'on l'a cru des grandes choses qu'il n'a pas faites. *Il n'y a point de qualités qui déparent tant un grand homme, que de n'être pas juste à prendre le moment décisif de la réputation. On ne le manque presque jamais que pour mieux prendre celui de sa fortune ; & c'est en quoi l'on se trompe pour l'ordinaire doublement.* Il ne fut pas, à mon avis, habile en cette occasion, parce qu'il y voulut être fin. Cela arrive assez souvent.

Nous nous trouvâmes le lendemain chez M. le prince de Conti. Madame de Longueville, qui étoit accouchée de M. son fils plus de six semaines auparavant, & dans la chambre de laquelle on avoit parlé plus de vingt fois d'affaires, ne se trouva point à ce conseil, & je crus du mystere à son absence. La matiere y ayant été débattue par

M. de Bouillon & par moi ſur les mêmes principes agités chez lui, M. le prince de Conti fut du ſentiment de M. de Bouillon, & avec des circonſtances qui me firent juger qu'il y avoit de la négociation. M. d'Elbeuf fut doux comme un agneau, & il me parut qu'il eût enchéri, s'il eut oſé, ſur l'avis de M. de Bouillon.

Le chevalier de Frages, frere de la vieille Fiennes, qui ne ſervoit dans notre parti que de double eſpion, ſous le titre toutefois de commandant du régiment d'Elbeuf, m'avoit averti, comme j'entrois dans l'hôtel-de-ville, qu'il croyoit ſon maître accommodé. M. de Beaufort fit connoître par ſes manieres, que madame de Montbazon avoit eſſayé de modérer ſes emportemens. Mais comme j'étois aſſuré que je l'emporterois toujours ſur elle, l'irréſolution qu'il témoigna d'abord ne m'eut pas embarraſſé; & en joignant ſa voix à celle de MM. de Briſſac, de la Mothe, de Noirmoutier & de Belliévre, qui entrerent tout-à-fait dans mon ſentiment, j'euſſe emporté de beaucoup la balance, ſi la conſidération de M. de Turenne, qui étoit dans ce moment *la groſſe corde* du parti, & celle que M. de Bouillon avoit avec les Eſpagnols par les ancienne meſures qu'il avoit toujours conſervées avec Fuenſalda-

gne, ne m'eussent obligé de me faire honneur de ce qui n'étoit qu'un parti de nécessité. J'avois été la veille chez les envoyés de l'archiduc, pour essayer de pénétrer s'ils étoient toujours aussi attachés à traiter avec nous sur le seul engagement que nous prendrions nous-mêmes sur la paix générale, qu'ils me l'avoient toujours dit, & que M. & madame de Bouillon me l'avoient prêché. Je les trouvai l'un & l'autre absolument changés : ils vouloient toujours un engagement pour la paix générale, mais ils le vouloient à la mode de M. de Bouillon, c'est-à-dire, à deux fois. Il leur avoit mis dans l'esprit qu'il seroit bien plus avantageux pour eux en cette maniere, parce que nous y engagerions le parlement. Enfin je reconnus la main de l'ouvrier, & je vis bien que ces raisons, jointes à l'ordre qu'ils avoient de se rapporter à lui de toutes choses, l'emporteroient de bien loin sur tout ce que je pourrois dire au contraire. Je ne m'ouvris point à eux par cette considération. J'allai entre minuit & une heure chez le président de Belliévre, pour le mener chez Croissi, afin d'être moins interrompus. Je leur exposai l'état des choses. Ils furent tous deux sans hésiter de mon sentiment : ils crurent que le contraire nous perdroit infailliblement, & ils convinrent

qu'il falloit toutefois s'y accommoder pour le préſent, parce que nous dépendions abſolument des Eſpagnols & de M. de Turenne, qui n'avoient encore de mouvemens que ceux qui leur étoient inſpirés par M. de Bouillon. Ils voulurent eſpérer que nous obligerions M. de Bouillon dans le conſeil du lendemain à revenir à notre ſentiment, ou que nous le perſuaderions nous-mêmes à M. de Turenne, quand il nous auroit joints; mais je me flattai d'autant moins de cette eſpérance, que ce que je craignois le plus de cette conduite pouvoit très-naturellement arriver, avant que M. de Turenne pût être à nous. Croiſſi, qui avoit un eſprit d'expédiens, me dit: « Vous » avez raiſon, mais voici une penſée qui me » vient. Dans le traité préliminaire que M. » de Bouillon veut qu'on ſigne avec les en» voyés, y ſignerez-vous? Non, *lui répon*» *dis-je.* Eh bien, *reprit-il*, prenez cette » occaſion pour faire entendre à ces envoyés » les raiſons que vous avez de ne pas ſigner. » Ces raiſons ſont les mêmes qui feroient » voir à Fuenſaldagne, s'il étoit ici, que » le véritable intérêt de l'Eſpagne eſt la » conduite que vous propoſez. Peut-être que » les envoyés demanderont du tems pour » en rendre compte à l'archiduc; & en ce » cas, j'oſe répondre que Fuenſaldagne ap-

» prouvera votre ſentiment, auquel il faudra que M. de Bouillon ſe ſoumette. Il n'y a rien de plus naturel que ce que je vous propoſe; & les envoyés même ne s'appercevront d'aucune diviſion dans le parti, parce que vous ne paroîtrez alléguer vos raiſons que pour ne pas ſigner, & non pour combattre l'avis de M. de Bouillon ».

Comme cet expédient n'avoit que peu ou point d'inconvénient, je me réſolus à tout haſard de le prendre, & je priai M. de Briſſac dès le lendemain matin d'aller dîner chez madame de Bouillon, & de lui dire ſans affectation, qu'il me voyoit un peu ébranlé ſur le ſujet de la ſignature avec l'Eſpagne. Je ne doutai point que M. de Bouillon ne fût ravi de me voir balancer à l'égard du traité particulier des généraux, qu'il ne m'en preſſât, & qu'il ne me donnât lieu de m'expliquer en préſence des envoyés.

Voilà la diſpoſition où j'étois, quand nous entrâmes en conférence chez M. le prince de Conti. Quand je connus que tout ce que nous diſions, M. de Belliévre & moi, ne perſuadoit pas M. de Bouillon, je fis ſemblant de me rendre à ſes raiſons & à l'autorité de M. le prince de Conti notre généraliſſime. Nous convînmes de traiter avec l'archiduc, aux termes propoſés par

M. de Bouillon, qui étoient qu'il s'avanceroit jusqu'à Pont-à-Verre, & plus loin même, lorsque les généraux le souhaiteroient; & qu'eux n'oublieroient rien de leur part, pour obliger le parlement à entrer dans ce traité, ou plutôt à en faire un nouveau pour la paix générale, c'est-à-dire, pour obliger le roi à en traiter sous des conditions raisonnables, du détail desquelles le roi catholique se remettroit même à l'arbitrage du parlement. M. de Bouillon se chargea de faire signer ce traité, aussi simple que vous le voyez, aux envoyés. Il ne me demanda pas seulement si je le signerois ou non. Toute la compagnie fut satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché, & de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la déclaration de M. de Turenne obligeoit la cour de faire à tout le monde avec profusion. On prit heure à minuit pour signer le traité dans la chambre de M. le prince de Conti à l'hôtel-de-ville. Les envoyés s'y trouverent à point nommé, & je pris garde qu'ils m'observerent extraordinairement. Croissi qui tenoit la plume pour dresser le traité, ayant commencé à l'écrire, le Bernardin se tournant vers moi me demanda si je ne le signerois pas? A quoi lui ayant répondu que M. de Fuensaldagne me l'avoit défendu

de la part de madame de Bouillon; il me dit d'un ton sérieux, que c'étoit toutefois un préalable absolument nécessaire, & qu'il avoit encore reçu depuis deux jours des ordres très-exprès sur cela de l'archiduc. Je reconnus en cet endroit l'effet de ce que j'avois fait dire à madame de Bouillon par M. de Brissac. M. son mari me pressa au dernier point. Je ne manquai pas cette occasion pour faire connoître aux envoyés d'Espagne leurs intérêts, en leur prouvant que je trouvois si peu de sûreté pour moi-même, aussi-bien que pour tout le parti, en la conduite que l'on prenoit, que je ne me pouvois résoudre à y entrer, au moins par une signature, en mon particulier. Je leur répétai l'offre que j'avois faite la veille, de m'engager à tout sans exception, si on vouloit prendre une résolution finale & décisive. Je n'oubliai rien pour leur donner ombrage, sans paroître toutefois le marquer, des ouvertures que le chemin qu'on prenoit donnoit aux accommodemens particuliers.

Quoique je ne disse ces choses que par forme de récit, & sans témoigner avoir aucun dessein de combattre ce qui avoit été résolu, elles ne laisserent pas de faire une forte impression sur l'esprit du Bernardin, & au point que M. de Bouillon m'en parut embarrassé. Don Francisco Pizarro,

qui avoit apporté de Bruxelles de nouveaux ordres de se conformer entiérement aux sentimens de M. de Bouillon, pressa son collégue de s'y rendre. Il y consentit sans beaucoup de résistance; je l'y exhortai moi-même, quand je vis qu'il y étoit résolu, & j'ajoutai que pour lui lever tout le scrupule de la difficulté que je faisois de signer, je leur donnois ma parole que si le parlement s'accommodoit, je leur donnerois, par des expédiens que j'avois en main, tout le tems nécessaire pour retirer leurs troupes. Je fis cette offre pour deux raisons; l'une, parce que j'étois persuadé que Fuensaldagne, qui étoit habile homme, ne seroit nullement de l'avis de ses envoyés, & n'engageroit pas son armée dans le royaume, ayant aussi peu de généraux, & rien de moi; l'autre raison fut que j'étois bien aise de faire voir, même à nos généraux, que j'étois résolu à ne point souffrir, au moins en ce qui seroit de moi, de perfidie; que je m'engageois publiquement à ne pas laisser accabler ni surprendre les Espagnols, en cas même d'accommodement du parlement : quoique dans la même conférence j'eusse plus de vingt fois protesté que je ne me séparerois point de lui. Cette résolution étoit l'unique cause pour laquelle je ne voulois pas signer un traité dont il n'étoit point.

M. d'Elbeuf me dit tout haut : « Vous

» ne pouvez trouver que dans le peuple » les expédiens dont vous venez de parler » à ces meſſieurs. C'eſt où je ne les cher- » cherai pas, *lui répondis-je :* M. de Bouil- » lon en répondra pour moi ». M. de Bouillon, qui eut voulu que je ſignaſſe, prit la parole : « Je ſais, *dit-il*, que ce n'eſt pas » votre intention, mais je ſuis perſuadé » que vous faites contre votre intention, » ſans le croire, & que nous gardons en » ſignant, plus d'égard pour le parlement, » que vous n'en gardez vous-même en ne » ſignant pas : (il abaiſſa ſa voix à cette der- » niere parole, afin que les envoyés n'en » entendiſſent pas la ſuite ;) nous nous ré- » ſervons une porte de derriere pour ſortir » d'affaire avec le parlement. Il ouvrira » cette porte, *lui répondis-je*, quand vous » ne le voudrez pas, comme il y paroît » déja, & vous la voudrez fermer quand » vous ne le pourrez pas : on ne ſe joue » pas avec cette compagnie ». M. le prince de Conti nous appella à cet inſtant. On lut le traité, & on le ſigna. Voilà ce qui nous en parut. Don Gabriel de Toléde m'a dit depuis, que les envoyés avoient donné deux mille piſtoles à madame de Montbazon, & autant à M. d'Elbeuf.

Je revins chez moi, chagrin de ce qui venoit de ſe paſſer. Le préſident de Bél-

liévre & Montrésor (*a*) qui m'y attendoient, ne le furent pas moins que moi. Le premier me dit une parole que l'événement qui l'a justifiée rend digne de réflexion. « Nous avons manqué aujourd'hui d'engager le parlement, moyennant quoi tout » étoit sûr, tout étoit bon. Prions Dieu » que tout aille bien; car si une seule de » nos cordes nous manque, nous sommes » perdus ». Comme M. de Belliévre achevoit de parler, Noirmoutier entra dans ma chambre, & nous dit que, depuis que j'étois sorti de l'hôtel-de-ville, un valet de chambre de Laigues y étoit arrivé qui me cherchoit, & qui ne m'ayant pas trouvé étoit remonté à cheval sans avoir voulu parler à personne. Vous remarquerez que Laigues, qui avoit une grande valeur, mais peu de sens, & qui s'étoit fort lié avec moi depuis qu'il avoit vendu sa compagnie aux gardes, se mit en tête de négocier en Flandres, aussi-tôt que le Bernardin nous fut venu trouver. Il crut que cet emploi le rendroit considérable dans le parti. Il me le demanda, il m'en fit presser par Montrésor, qui le destina dès cet instant à la charge d'amant de madame de Chevreuse

(*a*) Claude de Bourdeille, comte de Montrésort, fils de Henri de Bourdeille. C'est celui dont il est toujours parlé dans ces Mémoires.

qui étoit à Bruxelles. Il me représenta qu'elle pourroit ne m'être pas inutile dans la suite; que la place étoit vuide, qu'elle se pourroit remplir par un autre qui ne dépendroit pas de moi. Enfin, quoique j'eusse beaucoup de répugnance à laisser aller à Bruxelles un homme qui avoit mon caractere, je m'y laissai aller à ses prieres & à celles de Montrésor, & nous lui donnâmes la commission de résider auprès de l'archiduc. Ce valet de chambre qu'il m'envoyoit, apportoit une dépêche de lui, qui me fit pitié. Il ne parloit que des bonnes intentions de l'archiduc, de la sincérité de Fuensaldagne, & de la confiance que nous devions prendre en eux: enfin je n'ai jamais rien vu de si sot. Il croyoit déja gouverner Fuensaldagne. Quel plaisir d'avoir un négociateur de cette espece dans une cour, où nous devions avoir plus d'une affaire! Noirmoutier, qui étoit son ami intime, avoua que la lettre étoit impertinente, mais il ne pensa pas qu'elle le rendroit lui-même fort impertinent; car il se mit dans la fantaisie d'aller aussi à Bruxelles, en disant qu'il confessoit qu'il y avoit de l'inconvénient d'y laisser Laigues, mais qu'il y auroit de la malhonnêteté à le révoquer & même à lui envoyer un collégue, qui ne fût pas son ami particulier,

& d'un grade tout-à-àfait ſupérieur au ſien. Voilà ce qu'il diſoit : voici ce qu'il penſoit. Il eſpéroit de ſe diſtinguer beaucoup par cet emploi qui le mettroit dans la négociation, ſans le tirer de la guerre ; qui lui donneroit toute la confiance du parti à l'égard de l'Eſpagne, & qui lui donneroit en même tems toute la conſidération de l'Eſpagne à l'égard du parti. Nous fimes tous nos efforts pour lui ôter cette penſée : il le voulut abſolument, & il le fallut. Il portoit le beau nom de la Trimouille, il étoit lieutenant-général, il brilloit dans le parti, il y étoit entré avec moi & par moi. *Voilà le malheur des guerres civiles, on y fait ſouvent des fautes par bonne conduite.*

La conférence de Ruel commença auſſi mal qu'il ſe pouvoit. Les députés prétendirent qu'on ne leur tenoit pas la parole qu'on leur avoit donnée, de déboucher les paſſages, & qu'on ne laiſſoit pas même paſſer librement les cent muids de bled. La cour ſoutint qu'elle n'avoit point promis l'ouverture des paſſages, & qu'il ne tenoit pas à elle que les cent muids de bled ne paſſaſſent. La reine demanda pour condition préalable de la levée du ſiege, que le parlement s'engageât à aller tenir ſes ſéances à S. Germain, tant qu'il plai-

roit au roi, & qu'il promît de ne s'assembler de trois ans. Les députés refuserent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la cour se modéra dès l'après-dînée même; M. le duc d'Orléans ayant dit aux députés que la reine se relâchoit de la translation du parlement, & qu'elle se contenteroit que, lorsqu'on seroit d'accord de tous les articles, il allât tenir un lit de justice à S. Germain, pour y vérifier la déclaration qui contiendroit les articles. On modéroit aussi les trois années de défense de s'assembler, à deux. Les députés ne s'opiniâtrerent pas sur le premier, mais ils ne se rendirent pas sur le second, soutenant que le privilege de s'assembler étoit essentiel au parlement. Ces contestations jointes à plusieurs autres irriterent si fort les esprits, lorsqu'on les sut à Paris, que l'on ne parloit de rien moins au feu de la grand'chambre que de révoquer le pouvoir des députés; & MM. les généraux, qui se voyant recherchés par la cour, qui n'en avoit pas fait beaucoup de cas jusqu'à la déclaration de M. de Turenne, ne doutoient point qu'ils ne fissent leurs conditions encore beaucoup meilleures, lorsqu'elle seroit plus embarrassée, n'oublierent rien pour faire crier le parlement & le peuple, afin que le cardinal connût que

tout ne dépendoit pas de la conférence de Ruel. J'y contribuai de mon côté, dans la vue de régler, ou plutôt de modérer un peu la précipitation avec laquelle le premier président & le président de Mesmes couroient à tout ce qui paroissoit accommodement.

Celle du 8 mars fut très-considérable. M. le prince de Conti dit au parlement, que M. de Bouillon, que la goutte avoit repris, l'avoit prié de dire à la compagnie que M. de Turenne lui offroit sa personne & ses troupes contre le cardinal Mazarin, l'ennemi de l'état. J'ajoutrai que comme je venois d'être averti que l'on avoit dressé la veille une déclaration à S. Germain, par laquelle M. de Turenne étoit déclaré criminel de leze-majesté, je croyois qu'il étoit nécessaire de casser cette déclaration; d'autoriser ses armes par un arrêt solemnel; d'enjoindre à tous les sujets du roi de lui donner passage & subsistance, & de travailler en diligence à lui faire un fonds pour le paiement de ses troupes, & pour prévenir le mauvais effet que huit cens mille livres, que la cour venoit d'envoyer à Erlac pour les débaucher, y pourroit produire. Cette proposition passa tout d'une voix. La joie qui parut dans les yeux & dans les avis de tout le monde ne se peut exprimer. On donna un arrêt sanglant contre Courcel-

les, Lavardin & Amilly, qui faiſoient des troupes pour le roi dans le pays du Maine. On permit aux communes de s'aſſembler au ſon du tocſin, & de courir ſus à tous ceux qui feroient des aſſemblées ſans ordre du parlement.

Ce ne fut pas tout. Le préſident de Belliévre ayant dit à la compagnie qu'il avoit reçu une lettre du premier préſident, par laquelle il l'aſſuroit que ni lui ni les autres députés ne feroient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avoit témoignée; il s'éleva un cri, plutôt qu'une voix publique, qui ordonna au préſident de Belliévre d'envoyer dire expreſſément au premier préſident de n'entendre à aucune propoſition nouvelle, ni même de rien réſoudre ſur les anciennes, juſqu'à ce que tous les arrérages du bled promis euſſent été entiérement fournis & délivrés, que tous les paſſages euſſent été bouchés & tous les chemins ouverts pour les couriers & pour les vivres.

Le 9, on donna arrêt de faire ſurſeoir la conférence, juſqu'à l'entiere exécution des promeſſes, & de l'ouverture des paſſages, non-ſeulement pour le bled, mais même pour toutes ſortes de victuailles. Les plus modérés eurent peine à obtenir que l'on ajoutât cette clauſe à l'arrêt, que l'on attendroit

pour le publier, que l'on eût su de M. le premier président, si les passeports pour les bleds n'avoient pas été expédiés depuis la derniere nouvelle qu'on avoit eue de lui.

M. le prince de Conti ayant dit le même jour au parlement, que M. de Longueville l'avoit prié de l'assurer qu'il partiroit de Rouen sans remise, le 15 du mois avec sept mille hommes de pied & trois mille chevaux, & qu'il marcheroit droit à S. Germain; la compagnie en témoigna une joie incroyable, & pria M. le prince de Conti de presser encore plus M. de Longueville.

Le 10, Miron, député du parlement de Normandie, entra au Parlement, & dit que M. de Longueville lui avoit donné charge de déclarer à la compagnie, que le parlement de Rouen avoit reçu avec joie la lettre & l'arrêt de celui de Paris, & qu'il n'attendoit que M. de la Trimouille pour donner celui de jonction contre l'ennemi commun. Après qu'il eut fait ce discours, & ajouté que le Mans, qui s'étoit aussi déclaré pour le parti, avoit des envoyés auprès de M. de Longueville; on le remercia de la part de toute la compagnie, comme lui ayant apporté des nouvelles très-agréables.

Le 11, un envoyé de M. de la Trimouille demanda audience au parlement, à qui

il offrit de la part de ſon maître huit mille hommes de pied & deux mille chevaux, & qu'il prétendoit être en état de marcher dans deux jours, pourvu qu'il plût à la compagnie de permettre à M. de la Trimouille de ſe ſaiſir des deniers royaux dans les recettes générales de Poitiers, de Niort & des autres lieux dont il étoit déja aſſuré. Le parlement lui fit de grands remercimens, lui donna arrêt d'union, avec plein pouvoir ſur les recettes générales, & le pria d'avancer ſes levées avec diligence.

L'envoyé n'étoit pas ſorti du palais, que le préſident de Belliévre dit à la compagnie que le premier préſident la ſupplioit de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à la conférence, parce que l'arrêt du jour précédent lui avoit ordonné & à lui & aux autres députés de ſurſeoir. Le préſident de Belliévre n'eut autre réponſe, ſinon qu'on leur donneroit ce pouvoir, quand la quantité de bled qui avoit été promiſe auroit été reçue.

Un inſtant après, Roland, bourgeois de Rheims, qui avoit maltraité perſonnellement & chaſſé de la ville M. de la Vieuville (*a*), lieutenant de roi dans la province,

(*a*) Charles, II du nom, duc de la Vieuville, mort en 1698.

parce qu'il s'étoit déclaré pour S. Germain, préſenta requête au parlement contre les officiers qui l'avoient déféré à la cour pour cette action. Il en fut loué de toute la compagnie, & on lui promit toute protection.

Voilà bien de la chaleur dans le parti, & vous croyez apparemment qu'il faudra au moins un peu de tems pour l'évaporer avant que la paix ſe puiſſe faire. Nullement : elle eſt faite & ſignée le même jour 11 de mars par les députés qui avoient demandé le 10 un nouveau pouvoir, parce que l'ancien étoit révoqué, par ces mêmes députés auxquels on avoit refuſé ce nouveau pouvoir. Voici le dénouement de ce contretems, que la poſtérité aura peine à croire, & auquel on s'accoutuma en quatre jours.

Auſſi-tôt que M. de Turenne ſe fut déclaré, la cour travailla à gagner les généraux avec beaucoup plus d'application qu'elle n'avoit fait juſques-là ; mais elle ne réuſſit pas à ſon gré. Madame de Montbazon, preſſée par Vineuil en plus d'un ſens, promettoit M. de Beaufort à la reine : mais la reine voyoit bien qu'elle auroit beaucoup de peine à le livrer, tant que je ne ſerois pas du marché. La Riviere ne témoignoit plus de mépris pour M. d'Elbeuf. Le

maréchal

maréchal de la Mothe n'étoit acceſſible que par M. de Longueville, duquel la cour ne s'aſſuroit pas à beaucoup près tant par la négociation d'Antonville, que nous nous en aſſurions par la correſpondance de Varicarville. M. de Bouillon faiſoit paroître, depuis l'éclat de M. ſon frere, plus de pente à s'accommoder avec la cour. Vaſſé qui commandoit, ce me ſemble, ſon régiment de cavalerie, l'avoit inſinué par des canaux différens à Saint-Germain : mais les conditions paroiſſoient bien hautes. Il en falloit de grandes pour les deux freres, qui, au poſte où ils étoient, n'étoient pas d'humeur à ſe contenter de peu de choſe. Les incertitudes de M. de la Rochefoucault ne plaiſoient pas à la Riviere, qui d'ailleurs conſidéroit que le compte que l'on feroit avec M. le prince de Conti ne ſeroit jamais bien ſûr pour les ſuites s'il n'étoit auſſi arrêté par M. le prince, qui, ſur l'article du cardinalat de M. ſon frere, n'étoit pas de trop facile compoſition. Ce que j'avois répondu aux offres que j'avois reçues par le canal de madame de Leſdiguieres, ne donnoit pas lieu à la cour de croire que je fuſſe aiſé à ébranler.

Enfin M. le cardinal Mazarin trouvoit toutes les portes de la négociation, ou fermées, ou embarraſſées. Ce déſeſpoir de ré

ſir, pour ainſi dire, fut par l'événement plus utile à la cour que la négociation la plus fine lui eût pu être; car il ne l'empêcha pas de négocier; le cardinal ne s'en pouvant jamais empêcher par ſon naturel. Il fit toutefois que contre ſon ordinaire il ne ſe fia pas à la négociation, & ainſi il amuſa nos généraux, tandis qu'il envoyoit huit cens mille livres qui enleverent à M. de Turenne ſon armée, & qu'il obligeoit les députés de Ruel à ſigner une paix contre les ordres de leur corps. Le préſident de Meſmes m'a aſſuré pluſieurs fois que cette concluſion de la paix fut purement l'effet d'un concert pris la nuit d'entre le 8 & le 9 de mars, entre le cardinal & lui, & que le cardinal lui ayant dit qu'il connoiſſoit clairement que M. de Bouillon ne vouloit négocier que quand M. de Turenne ſeroit à la portée de Paris & des Eſpagnols, c'eſt-à-dire, en état de ſe faire donner la moitié du royaume; lui préſident de Meſmes, lui avoit répondu: *Il n'y a de ſalut qu'à faire le coadjuteur cardinal*; que le cardinal lui ayant répondu: « Il eſt » pis que l'autre, car on voit au moins un » tems en l'autre négociation, mais celui-là » ne traitera jamais que pour tout le général », lui, préſident de Meſmes, lui avoit dit: « Puiſque les choſes ſont en cet état,

» il faut que nous payions de nos person-
» nes pour sauver l'état ; il faut que nous
» signions la paix : car après ce que le par-
» lement a fait aujourd'hui, il n'y a plus
» de mesures, & peut-être qu'il nous révo-
» quera demain. Nous hasardons tout, si
» nous sommes désavoués ; on nous ferme-
» ra les portes de Paris ; on nous fera notre
» procès ; on nous traitera de prévarica-
» teurs & de traîtres : c'est à nous de nous
» donner des conditions qui nous donnent
» lieu de justifier notre procédé. Il y va de
» notre intérêt, puisque si elles sont rai-
» sonnables, nous les saurons bien faire
» valoir contre les factieux : mais faites-les
» telles qu'il vous plaira, je les signerai
» toutes, & je vais de ce pas dire au pre-
» mier président que c'est mon sentiment
» & l'unique expédient pour sauver le royau-
» me. S'il nous réussit, nous avons la paix ;
» si nous sommes désavoués, nous affoiblis-
» sons toujours la faction, & le mal n'en
» tombera que sur nous ». Le président de Mesmes, en me contant ce que je viens de vous dire, ajoutoit que la *commotion* où le parlement avoit été le 8, jointe à la déclaration de M. de Turenne, & à ce que le cardinal lui avoit dit de la disposition de M. de Bouillon & de la mienne, lui avoit inspiré cette pensée ; que l'arrêt donné

le 9, qui ordonnoit aux députés de surseoir la conférence jusqu'à ce que les bleds promis eussent été fournis, la lui confirmoit; que la chaleur qui avoit paru dans le peuple le 10, l'y fortifioit, & qu'il avoit persuadé, quoiqu'avec peine, le premier président.

Il accompagnoit ce récit de tant de circonstances, que je crois qu'il disoit vrai. Feu M. le duc d'Orléans & M. le prince m'ont dit que l'opiniâtreté avec laquelle le premier président & le président de Mesmes défendirent le 8, le 9 & le 10, quelques articles, n'avoit guère de rapport à cette résolution que le président de Mesmes disoit avoir prise dès le 8. Longueil, un des députés, étoit persuadé de la vérité de ce que disoit le président de Mesmes. Le cardinal Mazarin, à qui j'en ai parlé depuis la guerre, me le confirma, en se donnant pourtant la gloire d'avoir rectifié cet avis, qui étoit, ajouta-t-il, « de soi » très-dangereux, si je n'eusse pénétré les » sentimens de M. de Bouillon & les vô» tres. Je savois que vous ne vouliez pas » perdre le parlement par le peuple, & » que M. de Bouillon vouloit préférable» ment à toutes choses, attendre son frere ».

La paix fut donc signée après plusieurs contestations, le 11 mars 1649, & les députés consentirent avec beaucoup de difficulté,

que le cardinal Mazarin y ſignât avec M. le duc d'Orléans & M. le prince, qui étoient les députés nommés par le roi. Voici les articles :

I. Le parlement ſe rendra à S. Germain, il y ſera tenu un lit de Juſtice où la déclaration contenant les articles de la paix ſera publiée : après quoi il retournera faire ſes fonctions ordinaires à Paris.

II. Ne ſera fait aucune aſſemblée des chambres par toute l'année 1649, excepté pour la réception des officiers & pour les mercuriales.

III. Tous les arrêts rendus par le parlement depuis le 6 janvier ſeront nuls, à la réſerve de ceux qui auront été rendus entre particuliers, ſur faits concernant la juſtice ordinaire.

IV. Toutes les lettres de cachet, déclarations & arrêts du conſeil rendus au ſujet des mouvemens préſens, ſeront nuls & comme non avenus.

V. Les gens de guerre levés pour la défenſe de Paris ſeront licenciés auſſi-tôt après l'accommodement ſigné, & ſa majeſté fera auſſi retirer ſes troupes des environs de la ville.

VI. Les habitans poſeront les armes & ne les pourront reprendre que par ordre du roi.

VII. Le député de l'archiduc ſera renvoyé inceſſamment ſans réponſe.

VIII. Tous les papiers & meubles qui ont été pris aux particuliers, & qui se trouveront en nature, seront rendus.

IX. M. le prince de Conti, les princes, ducs, & tous ceux, sans exception, qui ont pris les armes, n'en pourront être recherchés sous quelque prétexte que ce puisse être; étant déclaré par les dessusdits, dans quatre jours, à compter de celui auquel les passages seront ouverts, & par M. de Longueville en dix, qu'ils veulent bien être compris dans le présent traité.

X. Le roi donnera une décharge générale pour tous les deniers royaux qui ont été pris, pour tous les meubles qui ont été vendus, pour toutes les armes & munitions qui ont été enlevées à l'arsenal & ailleurs.

XI. Le roi fera expédier des lettres pour la révocation des semestres du parlement d'Aix, conformément aux articles accordés entre les députés de sa majesté & ceux du parlement & du pays de Provence, du 21 février.

XII. La Bastille sera remise entre les mains du roi, &c.

M. de Bouillon fut extrêmement surpris, quand il apprit que la paix étoit signée, & madame de Bouillon se jettant sur le lit de M. son mari, s'écria: « Ah, qui » l'eût dit! Y avez-vous seulement jamais

» pensé? Non, Madame, *lui répondis-je,*
» je n'ai pas cru que le parlement pût faire
» la paix aujourd'hui; mais j'ai cru, comme
» vous savez, qu'il la feroit très-mal, si
» nous le laissions faire. Il ne m'a trompé
» qu'au tems ». M. de Bouillon prit la parole : « Il ne l'a que trop dit, il ne nous
» l'a que trop prédit, nous avons fait la
» faute toute entiere ». Je vous confesse que ce mot de M. de Bouillon m'inspira une nouvelle espece de respect pour lui : car *il est, à mon sens, d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute, que de savoir ne la pas faire.* Comme nous consultions sur ce qu'il y avoit à faire, M. le prince de Conti, M. d'Elbeuf, M. de Beaufort & M. de la Mothe entrerent dans la chambre, qui ne savoient rien de la nouvelle, & qui venoient chez M. de Bouillon lui communiquer une entreprise que S. Germain d'Apchon avoit formée sur Lagni, où il avoit quelque intelligence. Ils furent surpris de la signature de la paix; & d'autant plus que tous leurs négociateurs, selon le style ordinaire de ces sortes d'agens, leur avoient fait voir depuis deux ou trois jours, que la cour étoit persuadée que le parlement n'étoit qu'une représentation, & qu'au fond il falloit compter avec les généraux. Vassé en avoit assuré M. de Bouillon : ma-

dame de Montbazon avoit reçu cinq ou six billets de la cour, qui portoient la même chose. Il faut avouer que M. le cardinal Mazarin joua & couvrit très-bien son jeu en cette rencontre, & il en est d'autant plus à estimer, qu'il avoit à se défendre de l'imprudence de la Riviere qui étoit très-grande, & de l'impétuosité de M. le prince, qui en ce tems-là n'étoit pas médiocre. Le propre jour que la paix fut signée, le prince s'emporta contre les députés, d'une maniere capable de rompre l'accommodement.

Je reviens au conseil que nous tînmes chez M. de Bouillon. Je vous ai déja dit qu'il ne balança pas un moment à reconnoître qu'il n'avoit pas jugé sainement de l'état des choses. Il le dit publiquement, comme il me l'avoit dit à moi seul. Il n'en fut pas ainsi des autres : nous eûmes le plaisir lui & moi de remarquer qu'ils *répondoient à leurs pensées, plutôt qu'à ce qu'on leur disoit ; ce qui ne manque presque jamais en ceux qui savent qu'on peut leur reprocher quelque chose avec justice.* Il ne tint pas à moi de les obliger à dire leur avis les premiers. Je suppliai M. le prince de Conti de considérer qu'il lui appartenoit par toutes sortes de raisons d'ouvrir & de fermer la scene. Il parla si obscurément, que personne n'y entendit rien. M.

d'Elbeuf s'étendit beaucoup, & ne conclut rien. M. de Beaufort employa ſon lieu commun, qui étoit, d'aſſurer qu'il iroit toujours ſon grand chemin. Les oraiſons du maréchal de la Mothe n'étoient jamais que d'une demi-période, & M. de Bouillon dit que, n'y ayant que moi dans la compagnie qui connût bien le fond de la ville & du parlement, il croyoit qu'il étoit néceſſaire que j'agitaſſe la matiere, ſur laquelle il ſeroit plus facile après, de prendre une bonne réſolution. Voici la ſubſtance de ce que je dis.

« Nous avons tous fait tout ce que nous » avons cru devoir faire, il n'en faut pas » juger par les événemens. La paix eſt ſi- » gnée par des députés qui n'ont plus de » pouvoir, elle eſt nulle. Nous n'en ſa- » vons point encore les articles, au moins » nous ne les ſavons pas parfaitement: » mais il n'eſt pas difficile de juger par » ceux qui ont été propoſés ces jours paſ- » ſés, que ceux qui auront été arrêtés ne » ſeront ni honnêtes ni ſûrs. C'eſt à mon » avis ſur ce fondement qu'il faut opiner, » & cela ſuppoſé, je ne balance point à » croire que nous ne ſommes pas obligés » à tenir l'accommodement, & que nous » ſommes même obligés à ne le pas tenir, » par toutes les raiſons & de l'honneur &

» du bon ſens. Le préſident Viole me mande » qu'il n'y eſt pas ſeulement fait mention » de M. de Turenne, avec lequel il n'y a » que trois jours que le parlement a don- » né un arrêt d'union. Il ajoute que MM. » les généraux n'ont que quatre jours pour » déclarer s'ils veulent être compris dans » la paix. M. de Longueville & le parle- » ment de Rouen n'en ont que dix. Jugez ſi » cette condition, qui ne donne le tems » ni aux uns ni aux autres de ſonger ſeu- » lement à leurs intérêts, n'eſt pas un pur » abandonnement. On peut inférer de ces » deux articles quels ſeront les autres, & » quelle infamie ce ſeroit de les recevoir. » Venons aux moyens de les refuſer ſoli- » dement & avantageuſement pour le pu- » blic & pour le particulier. Ces articles » ſeront rejettés univerſellement de tout » le monde, & même avec fureur, dès » qu'ils paroîtront dans le public. Mais cette » fureur eſt ce qui nous perdra, ſi nous n'y » prenons garde, parce qu'elle nous amu- » ſera. Le fond de l'eſprit du parlement » eſt la paix, & vous pouvez avoir ob- » ſervé qu'il ne s'en éloigne jamais que » par ſaillies. Celle que nous y verrons » demain ou après demain ſera terrible : » ſi nous manquons de la prendre au bond, » elle tombera comme les autres, & d'au-

» tant plus dangereusement, que la suite
» en sera décisive. Jugez de l'avenir par
» le passé, voyez à quoi se sont terminées
» toutes les émotions que vous avez vues
» jusqu'ici dans cette compagnie. Je re-
» viens à mon ancien avis, qui est de son-
» ger uniquement à la paix générale, de
» signer dès cette nuit un traité sur ce chef
» avec les envoyés de l'archiduc, de le por-
» ter demain au parlement, d'y ignorer ce
» qui s'est passé aujourd'hui à la conférence,
» que nous pouvons très-bien ne pas sa-
» voir, puisque le premier président n'en
» a point encore fait part à personne; &
» de faire donner un arrêt par lequel il
» soit ordonné aux députés de la compa-
» gnie d'insister uniquement sur ce point,
» & sur celui de l'exclusion du cardinal Ma-
» zarin, & en cas de refus, de revenir à
» Paris prendre leurs places. Le peu de sa-
» tisfaction que l'on y a eue du procédé
» de la cour & de la conduite même des
» députés, fait que ce que la déclaration
» de M. de Turenne toute seule rendoit
» très-possible, sera si facile présentement,
» que nous n'avons pas besoin d'attendre,
» pour animer davantage la compagnie,
» qu'on nous ait fait le rapport des articles
» qui l'aigriroient assurément. C'étoit ma
» premiere pensée; & quand j'ai commencé

» à parler, j'avois deſſein de vous propo-
» ſer, Monſieur, (*dis-je à M. le prince de*
» *Conti*) de vous ſervir du prétexte de ces
» articles pour échauffer le parlement : mais
» il eſt plus à propos d'en prévenir le rap-
» port, parce que le bruit que nous pou-
» vons répandre cette nuit de l'abandon-
» nement des généraux, jettera plus d'in-
» dignation dans les eſprits, que le rapport
» même, que les députés déguiſeront au
» moins de quelques méchantes couleurs ».

Comme j'en étois là, je reçus un paquet de Ruel, dans lequel je trouvai une ſeconde lettre de Viole avec un brouillon du traité, contenant les articles ci-deſſus. Ils étoient ſi mal écrits, que je ne les pus preſque lire : mais ils me furent expliqués par une autre lettre qui étoit dans le même paquet, de Leſcuyer, maître des comptes, & qui étoit un député. Il ajoutoit par un billet ſéparé, que le cardinal Mazarin avoit ſigné. Toute la compagnie douta encore moins, depuis la lecture de ces lettres & de ces articles, de la facilité qu'il y auroit à enflammer le parlement. « J'en conviens, *leur dis-je*, mais je ne change pas pour cela de ſentiment : je ſuis encore plus perſuadé qu'il ne faut point ſouffrir le retour des députés, ſi l'on ſe réſout à prendre le parti que je propoſe.

» En voici la raiſon. Si vous leur donnez » le tems de revenir à Paris avant que de » vous déclarer pour la paix générale, il faut » que vous leur donniez auſſi le tems de » faire leur rapport, contre lequel vous ne » pourrez pas vous empêcher de déclamer. » Que ſi vous joignez la déclamation con- » tr'eux, à ce grand éclat de la propo- » ſition de la paix générale dont vous al- » lez éblouir toutes les imaginations, il ne » ſera pas en votre pouvoir d'empêcher » que le peuple ne déchire à vos yeux & » le premier préſident & le préſident de » Meſmes. Vous paſſerez pour les auteurs de » cette tragédie; vous ſerez formidables » le premier jour, & odieux le ſecond ».

M. de Beaufort, à qui Brillac venoit de parler à l'oreille, m'interrompit à ce mot, & me dit: « Il y a un bon remede, il leur » faut fermer les portes de la ville; il y » a plus de quatre jours que tout le peu- » ple ne crie autre choſe. Ce n'eſt pas mon » ſentiment, *lui répondis-je*, vous vous fe- » riez paſſer dès demain pour les tyrans du » parlement, dans l'eſprit de ceux-mêmes » de ce corps qui auront été d'avis aujour- » d'hui que vous les leur fermiez. Il eſt vrai, » *reprit M. de Bouillon*, le préſident de » Belliévre me le diſoit cette après-dînée, » & qu'il eſt néceſſaire pour les ſuites, que

» le premier président & le président de » Mesmes paroissent les déserteurs & non » pas les exilés du parlement. Il a raison, » *ajoutai-je encore ;* car en la premiere qua- » lité ils y seront abhorrés toute leur vie ; » dans la seconde ils y seront plaints dans deux » jours, & regrettés dans quatre. Mais on » peut tout concilier, *dit M. de Bouillon* ; » laissons entrer les députés, laissons-leur » faire leur rapport, sans nous emporter: ainsi » nous n'échaufferons pas le peuple. Vous » convenez que le parlement ne recevra pas » les conditions qu'ils apporteront. Il n'y » aura rien de si aisé que de les renvoyer, » pour essayer d'en obtenir de meilleures. » En cette maniere nous ne précipiterons » rien, nous nous donnerons du tems pour » prendre nos mesures, nous demeurerons » sur nos pieds, & en état de revenir à ce » que vous proposez, avec d'autant plus » d'avantage que les trois armées de M. » l'archiduc, de M. de Longueville, & » de M. de Turenne seront plus avan- » cées ».

Dès que M. de Bouillon commença à parler sur ce ton, je ne doutai point qu'il ne fût retombé dans l'appréhension de voir tous les intérêts particuliers confondus & anéantis dans celui de la paix générale, & je me ressouvins d'une réflexion que j'a-

vois déja faite, *qu'il eſt plus ordinaire aux hommes de ſe repentir en ſpéculation d'une faute qui n'a pas eu un bon événement, que de revenir dans la pratique, de l'impreſſion qu'ils ne manquent jamais de recevoir du motif qui les a portés à la commettre.* Je fis ſemblant de prendre tout de bon ce qu'il diſoit, & je me contentai d'inſiſter ſur le fond, en faiſant voir les inconvéniens inſéparables du délai; l'agitation du peuple, qui nous pouvoit à tout moment précipiter à ce qui nous déshonoreroit, nous perdroit; l'inſtabilité du parlement, qui recevroit peut-être dans quatre jours les articles, qu'ils déchireroient demain ſi nous le voulions; la facilité que nous aurions de procurer à toute la chrétienté la paix générale, ayant quatre armées en campagne, dont trois étoient à nous, & indépendantes de l'Eſpagne. J'ajoutai à cela, que cette derniere qualité détruiſoit, à mon avis, ce que M. de Bouillon avoit dit ces jours paſſés de la crainte qu'il avoit qu'elle ne nous abandonnât, auſſi-tôt qu'elle auroit lieu de croire que nous aurions forcé le cardinal Mazarin à deſirer ſi néceſſairement la paix avec elle. Je conclus mon diſcours par l'offre que je fis de ſacrifier de bon cœur la coadjutorerie de Paris au reſſentiment de la reine &

à la paſſion du cardinal, ſi on vouloit prendre le parti que je propoſois. Je l'euſſe fait avec joie pour un auſſi grand honneur qu'eût été celui de contribuer à la paix générale, & je ne fus pas fâché de plus, de faire un peu de honte aux gens touchant les intérêts particuliers, dans une conjoncture où il eſt vrai qu'ils arrêtoient la plus glorieuſe, la plus utile & la plus éclatante action du monde. M. de Bouillon combattit mes raiſons par toutes celles dont il les avoit déja combattues la premiere fois, & il finit en diſant : « Je ſais que la déclaration de mon frere peut faire croire » que j'ai de grandes vûes & pour lui & » pour moi & pour toute ma maiſon. Je » n'ignore pas que ce que je viens de dire » de la néceſſité que je crois qu'il y a de » le laiſſer avancer avant que nous pre» nions un parti déciſif, doit confirmer tout » le monde dans cette penſée. Je ne déſa» voue pas même que je ne l'aye, & que » je ne ſois perſuadé qu'il m'eſt permis de » l'avoir : mais je conſens que vous me » faſſiez tous paſſer pour le plus lâche des » hommes, ſi je m'accommode jamais avec » la cour, que vous ne m'ayez tous dit que » vous êtes ſatisfaits, & je prie M. le coad» juteur de me déshonorer, ſi je ne demeure » fidellement dans cette parole ».

Cette déclaration ne réussit pas à faire recevoir de toute la compagnie l'avis de M. de Bouillon, qui agréa cependant à tout le monde, en ce qu'en laissant le mien pour la ressource, il laissoit les portes ouvertes aux négociations que chacun avoit ou espéroit avoir en sa maniere. *La vue la plus commune dans les imprudences, est celle que l'on a de la possibilité des ressources.* J'eusse bien emporté, si j'eusse voulu, M. de Beaufort & M. le maréchal de la Mothe; mais comme la considération de l'armée de M. de Turenne, & celle de la confiance que les Espagnols avoient en M. de Bouillon, faisoit qu'il y eût eu de la folie à se figurer seulement que l'on pût faire quelque chose de considérable sans lui, je pris le parti de me rendre avec respect, & à l'autorité de M. le prince de Conti, & à la pluralité des voix; & l'on résolut très-prudemment que l'on ne s'expliqueroit point du détail le lendemain matin au parlement, & que M. le prince de Conti y diroit seulement en général que le bruit commun portant que la paix avoit été signée à Ruel, il avoit résolu d'y députer pour ses intérêts & pour ceux de MM. les généraux. M. de Bouillon jugea qu'il seroit à propos de parler ainsi, pour ne point témoigner au parlement que l'on

fût contraire à la paix, & pour se donner à soi-même plus de lieu de trouver à redire aux articles en détail; qu'on satisferoit le peuple par le dernier; & que l'on contenteroit par le premier le parlement, dont la pente étoit à l'accommodement, même dans les tems où il n'en approuvoit pas les conditions; & qu'ainsi nous mitonnerions les choses (ce fut son mot,) jusqu'à ce que nous vissions le moment propre à les décider. Il se tourna vers moi en finissant, pour me demander si je n'étois pas de ce sentiment. « Il ne se peut rien de mieux, *lui* » *répondis-je*, supposé ce que vous faites: » mais je crois qu'il se pourroit quelque » chose de mieux que ce que vous faites. » Non, *reprit M. de Bouillon*, vous ne » pourrez être de cet avis, supposé que » mon frere puisse être à nous dans trois » semaines. Il ne sert rien de disputer, *lui* » *repliquai-je*, il y a arrêt; mais il n'y a » que Dieu qui nous puisse assurer qu'il y » soit de sa vie ». Je dis ce mot si à l'aventure, que je fis même réflexion un moment après sur quoi je pouvois l'avoir dit; parce qu'il n'y avoit rien qui parût plus certain que la marche de M. de Turenne. Je ne laissai pas d'en avoir quelque sorte de doute dans l'esprit. Nous sortîmes à trois heures après minuit de chez M. de Bouil-

lon, où nous étions entrés à onze heures, un moment après que j'eus reçus les nouvelles de la paix qui ne fut ſignée qu'à neuf heures.

Le lendemain 12 mars, M. le prince de Conti dit au parlement en douze ou quinze paroles ce qui avoit été réſolu chez M. de Bouillon. M. d'Elbeuf les paraphraſa. M. de Beaufort & moi, qui affectâmes de ne nous expliquer de rien, trouvâmes que ce que j'avois prédit du mouvement du peuple n'étoit que trop bien fondé. Miron, que j'avois prié d'être alerte, eut peine à ſe contenir dans la rue S. Honoré à l'entrée des députés, & je me repentis plus d'une fois d'avoir jetté dans le monde, comme j'avois fait dès le matin, les plus odieux des articles & les circonſtances de la ſignature du cardinal Mazarin. Vous avez vu la raiſon pour laquelle nous avions jugé à propos de les faire ſavoir; mais il faut avouer que la *guerre civile eſt une de ces maladies compliquées, dans leſquelles le remede que vous deſtinez pour la guériſon d'un ſymptôme, en aigrit quelquefois trois ou quatre autres.*

Le 13, les députés de Ruel étant entrés au parlement, qui étoit bien ému, M. d'Elbeuf déſeſperé d'un paquet qu'il avoit reçu de S. Germain la veille à onze heures du

ſoir, leur demanda bruſquement, contre ce qui avoit été arrêté chez M. de Bouillon, s'ils avoient traité de quelques intérêts des généraux. Le premier préſident ayant voulu répondre par la lecture du procès-verbal de ce qui s'étoit paſſé à Ruel, il fut preſque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la compagnie, qui s'écria qu'il n'y avoit point de paix; que le pouvoir des députés avoit été révoqué; qu'ils avoient abandonné lâchement & les généraux & tous ceux à qui la compagnie avoit accordé arrêt d'union. M. le prince de Conti dit aſſez doucement qu'il s'étonnoit qu'on eût conclu ſans lui & ſans les généraux; à quoi M. le premier préſident repliqua qu'ils avoient toujours proteſté qu'ils n'avoient point d'autres intérêts que ceux de la compagnie, & que de plus il n'avoit tenu qu'à eux d'y députer. M. de Bouillon, qui commença à ſortir de ſon logis ce jour-là, dit que le cardinal Mazarin demeurant premier miniſtre, il demandoit pour toute grace au parlement de lui obtenir un paſſe-port pour ſortir en ſûreté hors du royaume. Le premier préſident lui dit qu'on avoit eu ſoin de ſes intérêts; qu'il avoit inſiſté lui-même ſur la récompenſe de Sedan, & qu'il en auroit ſatisfaction. Mais M. de Bouillon lui témoigna que ce diſ-

cours n'étoit qu'en l'air, & qu'il ne se sépareroit jamais des autres généraux. Le bruit recommença avec une telle fureur, que le président de Mesmes, que l'on chargeoit d'opprobres sur la signature du cardinal Mazarin, trembloit comme la feuille. MM. de Beaufort & de la Mothe s'échaufferent par le grand bruit, & le premier dit, en mettant la main sur la garde de son épée : « Vous avez beau faire, MM. les députés, » celle-ci ne tranchera jamais pour le Ma» zarin ». Vous voyez que j'avois raison quand je disois chez M. de Bouillon, que dans le mouvement où seroient les esprits au retour des députés, nous ne pourrions pas répondre d'un quart-d'heure à l'autre. Je devois ajouter que nous ne pourrions pas répondre de nous-mêmes.

Comme le président le Coigneux proposoit de renvoyer les députés, pour traiter des intérêts de MM. les généraux, & pour faire réformer les articles qui ne plaisoient pas à la compagnie; l'on entendit un fort grand bruit dans la salle du palais qui fit peur à maître Gonin (*a*), ce qui l'obligea de se taire. Le président de Bellievre, ayant voulu appuyer la proposition de le Coi-

---

(*a*) Le président le Coigneux, connu alors par ce sobriquet. Voyez ci-dessus page 345.

gneux, fut interrompu par un fecond bruit plus grand que le premier. L'huiffier qui étoit à la porte de la grand'chambre, entra & dit d'une voix tremblante, que le peuple demandoit M. de Beaufort. Il fortit, il harangua la populace, & il l'appaifa pour un moment. Le fracas recommença auffi-tôt qu'il fut rentré ; & le préfident de Novion, étant forti hors du parquet des huiffiers pour voir ce que c'étoit, y trouva un certain du Boifle, méchant avocat, & fi peu connu que je ne l'avois jamais ouï nommer, qui, à la tête d'un nombre infini de peuple, dont la plus grande partie avoit le poignard à la main, lui dit qu'il vouloit qu'on lui donnât les articles de la paix, pour faire brûler par la main du boureau & dans la grève, la fignature du Mazarin. Que fi les députés avoient figné de leur gré, il les falloit pendre. Que fi on les y avoit forcés, il falloit les défavouer. Le préfident de Novion, fort embarraffé, repréfenta à du Boifle qu'on ne pouvoit brûler la fignature du cardinal fans brûler celle de M. le duc d'Orléans, mais que l'on étoit fur le point de renvoyer les députés pour faire réformer les articles. On n'entendoit cependant dans la falle, dans les galleries & dans la cour du palais que des voix confufes ; *point de paix, point de Mazarin.* Il

faut aller à S. Germain querir notre bon roi, il faut jetter dans la riviere tous les Mazarins.

M. le premier président témoigna une intrépidité extraordinaire. Quoiqu'il se vît l'objet de la fureur du peuple, on ne vit pas un mouvement sur son visage, qui ne marquât une fermeté inébranlable, & une présence d'esprit presque surnaturelle; ce qui est quelque chose de plus grand que la fermeté. Il prit les voix avec la même liberté d'esprit qu'il l'auroit fait dans les audiences ordinaires; il prononça de même ton l'arrêt formé sur la proposition de MM. le Coigneux & de Belliévre. Cet arrêt portoit que les députés retourneroient à Ruel, pour y traiter des prétentions & des intérêts de MM. les généraux & de tous les autres qui étoient joints au parti, pour obtenir que M. le cardinal Mazarin ne signât pas dans le traité qui se feroit tant sur ce chef que sur les autres qui se pourroient remettre en négociation.

Cette déclaration assez informe ne s'expliqua point pour ce jour-là plus distinctement, parce qu'il étoit plus de cinq heures du soir quand elle fut achevée (quoiqu'on fût au palais dès les sept heures du matin) & parce que le peuple étoit si fort animé, que l'on appréhendoit qu'il n'en-

fonçât les portes de la grand'chambre. On proposa à M. le premier président de sortir par les greffes, par lesquels il se pourroit retirer en son logis sans être vû. A cela il répondit ces mots : « La cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de périr, je » ne commettrois pas cette lâcheté, qui » de plus ne serviroit qu'à donner de la » hardiesse aux séditieux. Ils me trouve- » roient bien dans ma maison, s'ils croyoient » que je les eusse appréhendés ici ». Comme je le priois de ne se point exposer que je n'eusse fait mes efforts pour adoucir le peuple, il se tourna vers moi d'un air moqueur, & il me dit cette parole mémorable : *Hé! mon bon seigneur, dites le bon mot.* Il me témoignoit assez par-là qu'il me croyoit auteur de la sédition, en quoi il me faisoit une horrible injustice. Je ne me sentis pourtant en cette occasion touché d'aucuns mouvemens, que de celui qui me fit admirer l'intrépidité de cet homme, que je laissai entre les mains de Caumartin, afin qu'il le retînt, jusqu'à ce que je revinsse à lui. Je priai M. de Beaufort de demeurer à la porte du parquet des huissiers, pour empêcher le peuple d'entrer, & le parlement de sortir. Je fis le tour par les buvettes (*a*),

(*a*) Les buvettes du parlement sont des lieux où MM. du parlement vont se chauffer & se rafraîchir. Ils ont

& quand je fus dans la grand'ſalle, je montai ſur un banc de procureur, & ayant fait un ſigne de la main, tout le monde cria ſilence pour m'écouter. Je dis tout ce que je pus pour calmer la ſédition. Du Boiſle s'avançant alors, & me demandant avec audace ſi je lui répondois que l'on ne tiendroit pas la paix qui avoit été ſignée à Ruel; je lui répondis que j'en étois très-aſſuré, pourvu que l'on ne fît point d'émotion, mais que l'émotion continuant, on obligeroit les gens les mieux intentionnés pour le parti, de chercher toutes les voies d'éviter de pareils inconvéniens. Je jouai en un quart-d'heure trente perſonnages différens. Je menaçai, je commandai, je ſuppliai. Enfin comme je crus me pouvoir aſſurer du moins de quelques inſtans, je revins dans la grand-chambre; je mis devant moi M. le premier préſident en l'embraſſant: M. de Beaufort en uſa de la même maniere avec M. le préſident de Meſmes, & nous ſortîmes ainſi avec le parlement en corps, les huiſſiers à la tête. Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes même quelques voix qui crioient *république*; mais on n'attenta rien

ſeuls le privilége d'aller en ces lieux, mais il y en a auſſi d'autres pour ceux qui plaident. Chaque chambre du parlement a ſa buvette, & le roi paye la dépenſe qui s'y fait.

contre nous. M. de Bouillon courut plus de péril que personne, ayant été couché en joue par un misérable de la lie du peuple qui le prenoit pour Mazarin.

Le 14, on arrêta, après de grandes contestations, que l'on feroit le lendemain au matin lecture de ce même procès-verbal de la conférence de Ruel, & de ces mêmes articles, dont on n'avoit pas voulu seulement entendre parler la veille.

Le 15, ce procès-verbal & ces articles furent lus, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de chaleur & de picoteries. On arrêta enfin de concevoir l'arrêt en ces termes.

« La cour a accepté l'accommodement » & le traité, & a ordonné que les députés du parlement retourneront à S. Germain, pour faire instance & obtenir la » réformation de quelques arricles; savoir, » de celui d'aller tenir un lit de justice à » S. Germain; de celui qui défend l'assemblée des chambres que sa majesté sera » très-humblement suppliée de permettre » en certains cas; de celui qui permet les » prêts, qui est le plus dangereux de tous » pour le public, à cause des conséquences; & les députés y traiteront aussi des » intérêts de MM. les généraux & de ceux » qui se sont déclarés pour le parti, conjoin-

» tement avec ceux qu'il leur plaira de nom- » mer, pour aller traiter particuliérement » en leur nom ».

Le 16, comme on lisoit cet arrêt, Machaut, conseiller, remarqua qu'au lieu de mettre, *faire instance & obtenir*, on avoit écrit *faire instance d'obtenir*; & il soutint que le sentiment de la compagnie avoit été que les députés fissent *instance & obtinssent*, & non pas qu'ils fissent *instance d'obtenir*. Le premier président & le président de Mesmes s'opiniâtrerent pour le contraire : la chaleur fut grande dans les esprits, & comme on étoit sur le point de délibérer, Saintôt, lieutenant des cérémonies, rendit au premier président une lettre de M. le Tellier, qui lui témoignoit la satisfaction que le roi avoit de l'arrêté du jour précédent, & qui lui envoyoit des passeports pour les députés des généraux. Cette petite pluie abattit le vent qui s'étoit élevé; on ne parla plus de la question. Miron, conseiller & député du parlement de Rouen, qui dès le 13 s'étoit plaint en forme au parlement de ce qu'on avoit fait la paix sans appeller sa compagnie, & qui y revint encore le 16, fut à peine écouté. Le premier président lui dit simplement, que s'il avoit les mémoires concernant les intérêts de son corps, il pouvoit aller à la conférence. On se leva en-

ſuite, & les députés partirent dès l'après-dînée, pour ſe rendre à Ruel.

Je vais vous raconter ce qui ſe paſſa à l'hôtel-de-ville le ſoir du 16. Le bruit qu'il y eut dans le palais le 13, obligea le parlement à faire garder les portes du palais par les compagnies colonelles de la ville, qui étoient encore plus animées contre la paix Mazarine, (c'eſt ainſi qu'ils l'appelloient) que la canaille; mais que l'on ne redoutoit pourtant pas tant, parce que l'on ſavoit qu'au moins les bourgeois dont elles étoient compoſées ne vouloient pas le pillage. Celles que l'on établit ce jour-là à la garde du palais, furent choiſies du voiſinage, comme les plus intéreſſées à l'empêcher, & il ſe trouva qu'elles étoient en effet très-dépendantes de moi, parce que je les avois toujours ménagées comme étant fort proches de l'archevêché, & qu'elles s'étoient en apparence attachées à M. de Champlaſtreux, fils du premier préſident, parce qu'il étoit leur colonel. Ce rencontre m'étoit très-fâcheux, & faiſoit qu'on avoit lieu de m'attribuer le déſordre dont elles menaçoient quelquefois, & que l'autorité que M. de Champlaſtreux y eût dû avoir par ſa charge, lui pouvoit donner par l'événement l'honneur de l'obſtacle qu'elles faiſoient au mal. Cet embarras eſt rare & cruel, & c'eſt

peut-être un des plus grands où je me ſois trouvé. Ces gardes ſi bien choiſis fûrent dix fois ſur le point d'inſulter le parlement, & inſulterent des conſeillers & des préſidens en particulier. Ils menacerent le préſident de Thoré, ſur le quai proche de l'horloge, de le jetter dans la riviere. Je ne dormois ni jour ni nuit en ce tems-là, pour empêcher le déſordre. Le premier préſident & ſes adhérans prirent une telle audace de ce qu'il n'arrivoit point de mal, qu'ils en prirent même avantage contre nous, & picoterent, pour ainſi dire, les généraux par des plaintes & par des reproches, dans des momens où le peuple eût infailliblement déchiré, malgré eux, le parlement, ſi les généraux euſſent reparti aſſez haut pour ſe faire entendre du peuple. Le préſident de Meſmes les picota ſur ce que les troupes n'avoient pas agi avec aſſez de vigueur, & Payen, conſeiller de la grand-chambre, dit des impertinences ridicules à M. de Bouillon, qui les ſouffrit avec une modération merveilleuſe; mais elle ne l'empêcha pas de faire une ſérieuſe réflexion, & de me dire au ſortir du palais, que j'en connoiſſois mieux le terrein que lui. Il vint le ſoir à l'hôtel-de-ville, & y fit à M. le prince de Conti & aux autres généraux le diſcours dont voici la ſubſtance.

« Je n'eusse jamais cru ce que je vois » du parlement. Il ne veut pas le 13, oüir » seulement la paix de Ruel, & il la re- » çoit le 15, à quelques articles près. Il fait » partir le 16, sans limiter ni régler leur » pouvoir, ces mêmes députés qui ont » signé la paix contre ses ordres. Ce n'est pas » assez, il nous charge d'opprobres, parce » que nous nous plaignons de ce qu'il a » traité sans nous, & parce qu'il a abandon- » né M. de Longueville & M. de Turenne. » C'est peu; il ne tient qu'à nous de les » laisser étrangler, il faut qu'au hazard » de nos vies nous sauvions la leur, & je » conviens que la bonne conduite le veut. » Ce n'est pas, Monsieur, *dit-il en se tour-* » *nant vers moi*, pour blâmer ce que vous » avez toujours dit sur ce sujet, c'est pour » condamner ce que nous avons toujours » répondu. Je conviens, Monsieur, *conti-* » *nua-t-il en s'adressant à M. le prince* » *de Conti*, qu'il n'y a qu'à périr avec cette » compagnie, si on la laisse en l'état où elle » est. Je me rends à l'avis que M. le coad- » juteur ouvrit derniérement chez moi, & » je suis persuadé que si V. A. differe à » l'exécuter, nous aurons dans deux jours » une paix plus honteuse & moins sûre que » la premiere ».

Comme la cour, qui avoit de moment

à autre des nouvelles de toutes les démarches du parlement, ne doutoit presque plus qu'il ne se rendît bientôt, & que par cette raison elle se refroidissoit beaucoup à l'égard des négociations particulieres, le discours de M. de Bouillon les trouva dans une disposition à prendre feu. Ils entrerent dans son sentiment, on n'agita plus que la maniere; l'on convint de tout; & il fut résolu que le lendemain à trois heures on se trouveroit chez M. de Bouillon, où l'on seroit plus en repos qu'à l'hôtel-de-ville, pour y concerter la forme dont nous porterions la chose au parlement. Je me chargeai d'en conférer le soir avec le président de Belliévre, qui avoit toujours été de mon sentiment sur cet article. Comme nous allions nous séparer, M. d'Elbeuf reçut un billet de chez lui, qui portoit que D. Gabriel de Tolede y étoit arrivé. Nous ne doutâmes pas qu'il n'apportât la ratification du traité que MM. les généraux avoient signé, & nous l'allâmes voir dans le carosse de M. d'Elbeuf, M. de Bouillon & moi. Il apportoit effectivement la ratification de M. l'archiduc; mais il venoit particuliérement pour essayer de renouer le traité pour la paix générale que j'avois proposé. Comme il étoit d'un naturel assez impétueux, il ne se put empêcher de témoi-

gner, même un peu aigrement, à M. de Bouillon, qu'on n'étoit pas fort ſatisfait d'eux à Bruxelles. Il leur fut aiſé de le contenter en lui diſant que l'on venoit de prendre la réſolution de revenir à ce traité ; qu'il étoit venu tout à propos pour cela, & que le lendemain il en verroit des effets. Il vint ſouper avec madame de Bouillon qu'il avoit connue autrefois, lorſqu'elle étoit dame du palais de l'infante, & il lui dit en confidence que l'archiduc lui ſeroit obligé, ſi elle pouvoit faire en ſorte que je reçuſſe dix mille piſtoles que le roi d'Eſpagne l'avoit chargé de me donner de ſa part. Madame de Bouillon n'oublia rien pour me le perſuader, mais elle n'y réuſſit pas ; je m'en démêlai avec beaucoup de reſpect, mais d'une maniere qui fit connoître aux Eſpagnols que je ne prendrois pas aiſément de leur argent. Ce refus m'a coûté cher depuis, non par lui-même en cette occaſion, mais par l'habitude qu'il me donna à prendre la même conduite dans des conjonctures où il eût été du bon ſens de recevoir ce qu'on m'offroit, quand même je l'euſſe dû jetter dans la riviere. *Ce n'eſt pas toujours jeu ſûr de refuſer de plus grand que ſoi.* Comme nous étions en converſation après ſouper dans le cabinet de madame de Bouillon, Briquemaut y entra avec un

visage consterné. Il la tira à part, & ne lui dit qu'un mot à l'oreille. Elle fondit d'abord en pleurs, & en se tournant vers D. Gabriel de Tolede & vers moi : « Hé-» las ! *s'écria-t-elle*, nous sommes perdus, » M. de Turenne est abandonné ». Le courier entra au même instant, qui nous conta succinctement la chose. Tous les corps avoient été gagnés par l'argent de la cour, & toutes les troupes lui avoient manqué, à la réserve de deux ou trois régimens. M. de Turenne avoit fait beaucoup que de n'être point arrêté, & il s'étoit retiré, lui cinq ou sixiéme, chez madame la landgrave (*a*) de Hesse sa parente & son amie.

M. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle, & j'en fus presqu'aussi touché que lui. Je ne sais si je me trompai, mais il me parut que D. Gabriel de Tolede n'en fut pas trop affligé ; soit qu'il crût que nous n'en serions que plus dépendans de l'Espagne, soit que son humeur gaie & enjouée l'emportât sur l'intérêt du parti. M. de Bouillon pensa un demi-quart-d'heure après aux expédiens de réparer cela, & nous en-

(*a*) Amélie-Elizabeth, femme de Guillaume landgrave de Hesse. Elle étoit cousine germaine de M. de Turenne, étant petite-fille de Charlotte de Bourbon, femme de Guillaume I, prince d'Orange, grand-mere de M. de Turenne.

voyâmes chercher le président de Belliévre, qui venoit de recevoir un billet de M. le maréchal de Villeroi, qui lui mandoit cette nouvelle. Ce billet portoit que le premier président & le président de Mesmes avoient dit, que si les affaires ne s'accommodoient pas, ils ne retourneroient plus à Paris. M. de Bouillon, qui, en perdant sa principale considération dans la perte de l'armée de M. de Turenne, jugeoit bien que les espérances qu'il avoit conçues d'être l'arbitre du parti n'étoient plus fondées, revint tout à coup à la premiere disposition de porter les choses à l'extrémité: & il prit sujet de ce billet du maréchal de Villeroi, pour nous dire que nous pouvions juger par ce que le premier président & le président de Mesmes avoient dit, que ce que nous avions projetté la veille ne recevroit pas grande difficulté dans son exécution.

Je reconnois de bonne foi que je manquai beaucoup en cet endroit de la présence d'esprit qui étoit nécessaire; car au lieu de me tenir couvert devant D. Gabriel de Tolede, & de me réserver à m'ouvrir à M. de Bouillon, quand nous serions demeurés le président de Belliévre & moi, seuls avec lui, je lui répondis, que les choses étoient bien changées, & que la désertion de l'armée de M. de Turenne faisoit

que ce qui la veille étoit facile dans le parlement, y seroit le lendemain impossible & même ruineux. Je m'étendis sur cette matiere; & cette imprudence me jetta dans des embarras dont j'eus bien de la peine à me démêler.

Don Gabriel de Tolede, qui avoit ordre de s'ouvrir avec moi, s'en cacha au contraire avec soin, dès qu'il me vit changé sur la nouvelle de M. de Turenne, & il fit parmi les généraux, des cabales qui me donnerent beaucoup de peine, comme je le dirai.

M. de Bouillon qui se sentoit, & qui ne pouvoit nier que ses délais n'eussent mis les affaires dans l'état où elles étoient, coula dans les commencemens d'un discours qu'il adressoit à don Gabriel, comme pour lui expliquer le passé; il coula, dis-je, que c'étoit au moins une espece de bonheur, que la nouvelle de la désertion des troupes de M. de Turenne fût arrivée avant que l'on eût exécuté ce qu'on avoit résolu de proposer au parlement; parce que, ajouta-t-il, le parlement voyant que le fondement sur lequel on l'eût engagé lui eût manqué, auroit tourné tout-à-coup contre nous, au lieu que nous sommes en état de fonder de nouveau la proposition, & c'est sur quoi nous avons, ce me semble, à délibérer.

Ce raisonnement me parut d'abord faux, parce qu'il supposoit qu'il y eût une nouvelle proposition à faire, ce qui étoit pourtant le fond de la question. Je n'ai jamais vu homme qui entendît cette figure comme M. de Bouillon. Il m'avoit souvent dit que le comte Maurice (*a*) avoit accoutumé de reprocher à Barnevelt (*b*), à qui depuis il fit trancher la tête, *qu'il renverseroit la Hollande, en donnant toujours le change aux états, par la supposition certaine de ce qui faisoit la question.* J'en fis ressouvenir en riant M. de Bouillon au moment dont il s'agit, & je lui soutins qu'il n'y avoit plus rien qui pût empêcher le parlement de faire la paix; que tous les efforts par lesquels on prétendoit l'arrêter l'y précipiteroient, & qu'il falloit délibérer sur ce principe. La contestation s'échauffant, M. de Bellievre proposa d'écrire ce qui se diroit de part & d'autre. Voici ce que je lui dictai, & ce que j'avois encore de sa main cinq ou six jours avant que je fusse arrêté. Il en eut quelque scrupule, il

---

(*a*) M. le prince d'Orange, Maurice de Nassau, capitaine général & stathouder des sept Provinces-Unies, mort en 1625. C'est lui qui prit pour sa devise, *tandem fit surculus arbor*, pour dire qu'enfin la Hollande s'éleveroit à l'état de souveraineté malgré l'Espagne.

(*b*) Barneveldt, pensionnaire de Hollande, condamné & exécuté en 1619, à l'âge de 76 ans.

me le demanda, je le lui rendis, & ce fut un grand bonheur pour lui : car je ne sais si cette paperasse qui eût été prise, ne lui auroit point nui, quand on le fit premier président.

« Je vous ai dit plusieurs fois que *toute » compagnie est peuple, & qu'ainsi tout y » dépend des instans ;* vous l'avez éprouvé » peut-être plus de cent fois depuis deux » mois ; & si vous aviez assisté aux assem- » blées du parlement, vous l'auriez observé » plus de mille. Ce que j'y ai remarqué » de plus, c'est que les propositions n'y ont » qu'une fleur, & que telle qui y plaît fort » aujourd'hui, y déplaît demain à propor- » tion. Ces raisons m'ont obligé jusqu'ici à » vous presser de ne pas manquer l'occasion » de la déclaration de M. de Turenne, pour » engager le parlement d'une maniere qui » le puisse fixer. Rien ne pouvoit produire » cet effet que la proposition de la paix » générale, qui nous donnoit lieu de de- » meurer armés dans le tems de la négo- » ciation.

» Quoique D. Gabriel ne soit pas fran- » çois, il sait assez nos manieres pour ne » pas ignorer qu'une proposition de cette » nature, qui va à faire faire la paix à son » roi malgé son consentement, demande » de grands préalables dans un parlement,

» au moins quand on la veut porter jusqu'à l'effet. Lorſqu'on ne l'avance que » pour amuſer les auditeurs, ou pour donner un prétexte aux particuliers d'agir » avec plus de liberté, comme nous le fîmes derniérement, lorſque D. Joſeph de » Illeſcas eut ſon audience du parlement, » on la peut hazarder plus légérement, parce » que le pis eſt qu'elle ne faſſe point ſon » effet. Mais quand on penſe à la faire effectivement réuſſir, & quand même on s'en » veut ſervir, en attendant qu'elle réuſſiſſe, » à fixer une compagnie, je mets en fait » qu'il y a encore plus de perte à la manquer en la propoſant légérement, qu'il » n'y a d'avantage à l'emporter en la propoſant à propos. Le ſeul nom de l'armée » de Weymar étoit capable d'éblouir dès » le premier jour le parlement. Je vous le » dis, vous eûtes vos raiſons de différer, je m'y ſuis ſoumis. Le nom & l'armée de M. de Turenne l'euſſent encore » apparamment emporté, il n'y a que trois » ou quatre jours. Je vous le répétai, vous » eûtes vos conſidérations pour attendre. » Je les crois juſtes, je m'y ſuis rendu. Vous » revîntes hier à mon ſentiment, & je ne » m'en départis pas, quoique je connuſſe que » la propoſition dont il s'agiſſoit avoit déja » beaucoup perdu de ſa fleur; mais je crus

» que nous l'eussions fait réussir, si l'armée » de M. de Turenne ne lui eût pas man- » qué, non pas peut-être avec autant de » facilité que les premiers jours, mais au » moins avec la meilleure partie de l'ef- » fet qui nous étoit nécessaire. Cela n'est » plus; qu'est-ce que nous avons pour ap- » puyer dans le parlement la proposition » de la paix générale? Nos troupes? Vous » voyez ce qu'ils nous en ont dit eux-mê- » mes aujourd'hui dans la grand'chambre. » L'armée de M. de Longueville? Vous » savez ce que c'est; nous la disons de » sept mille hommes de pied, & de trois » mille chevaux, & nous ne disons pas vrai » de plus de la moitié: & vous n'ignorez » pas que nous l'avons tant promise, & que » nous l'avons si peu tenue que nous n'en » oserions plus parler. A quoi nous servira » donc de faire au parlement la proposition » de la paix générale, qu'à lui faire croire » & dire que nous n'en parlons que pour » rompre la particuliere, ce qui sera le vrai » moyen de la faire desirer à ceux qui n'en » veulent point? Voilà l'esprit des compa- » gnies, & plus de celle-là que de toute au- » tre. Si nous exécutons ce que nous avions » résolu, nous n'aurons pas quarante voix » qui aillent à ordonner aux députés de re- » venir à Paris, en cas que la cour refuse

» ce que nous lui propoſerons. Tout le reſte
» n'eſt que paroles qui n'engageront à rien
» le parlement, dont la cour ſortira auſſi
» par des paroles ; & nous ferons croire à
» tout Paris & à S. Germain que nous
» avons un très-grand concert avec l'Eſpa-
» gne ».

Le préſident de Belliévre ayant lû notre écrit en préſence de M. & de madame de Bouillon, & de M. de Briſſac qui revenoit du camp, nous nous apperçûmes en moins de rien que D. Gabriel, qui y étoit auſſi préſent, n'avoit pas plus de connoiſſance de nos affaires que nous en pouvions avoir de celles de Tartarie De l'eſprit, de l'enjouement, de l'agrément, peut-être même de la capacité : mais je n'ai guère vû d'ignorance plus craſſe, au moins par rapport aux matieres dont il s'agiſſoit. C'eſt une grande faute que d'envoyer de tels négociateurs. Il nous parut que M. de Bouillon ne conteſta notre écrit, qu'autant qu'il fut néceſſaire pour faire voir à D. Gabriel qu'il n'étoit pas de notre avis, dont je ne ſuis pas en effet, me dit-il à l'oreille ; je vous en dirai demain la raiſon.

Fin du Tome premier.

95 **COURT MEMOIRS.**—RETZ.—Memoirs of the Cardinal de Retz, and Secret Transactions of the French Court, translated from the French, *portrait*, 4 vols, post 8vo, *full calf gilt*, VERY SCARCE, [illegible] *London*, 1774